

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

NATIONAL FINANCE

Chair:

The Honourable JOSEPH A. DAY

Tuesday, June 21, 2011

Wednesday, June 22, 2011

Issue No. 3

Second meeting on:

The study of the Supplementary Estimates (A) for the fiscal
year ending March 31, 2012

and

First meeting on:

Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the
2011 budget as updated on June 6, 2011

APPEARING:

The Honourable Ted Menzies, P.C., M.P.,
Minister of State (Finance)

Shelly Glover, Parliamentary Secretary to the
Minister of Finance

WITNESSES:

(See back cover)

Première session de la
quarantième et unième législature, 2011

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

FINANCES NATIONALES

Président :

L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mardi 21 juin 2011

Le mercredi 22 juin 2011

Fascicule n° 3

Deuxième réunion concernant :

L'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A)
pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012

et

Première réunion concernant :

Le projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines
dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011

COMPARAISSENT :

L'honorable Ted Menzies, C.P., député,
ministre d'État (Finances)

Shelly Glover, secrétaire parlementaire du
ministre des Finances.

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON NATIONAL FINANCE

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Irving Gerstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Callbeck	Manning
* Cowan	Mockler
(or Tardif)	Murray, P.C.
Eaton	Nancy Ruth
Eggleton, P.C.	Neufeld
* LeBreton, P.C.	Ringuette
(or Carignan)	Rivard

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Runciman (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Manning replaced the Honourable Senator Marshall (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Dickson (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Finley (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Cordy (*June 22, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Wallace (*June 21, 2011*).

The Honourable Senator Cordy replaced the Honourable Senator Ringuette (*June 20, 2011*).

The Honourable Senator Wallace replaced the Honourable Senator Finley (*June 20, 2011*).

The Honourable Senator Dickson replaced the Honourable Senator Seidman (*June 17, 2011*).

The Honourable Senator Finley replaced the Honourable Senator Nolin (*June 17, 2011*).

The Honourable Senator Ringuette replaced the Honourable Senator Mitchell (*June 16, 2011*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES FINANCES NATIONALES

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Irving Gerstein

et

Les honorables sénateurs :

Callbeck	Manning
* Cowan	Mockler
(ou Tardif)	Murray, C.P.
Eaton	Nancy Ruth
Eggleton, C.P.	Neufeld
* LeBreton, C.P.	Ringuette
(ou Carignan)	Rivard

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Runciman (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Manning a remplacé l'honorable sénateur Marshall (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Dickson (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Eaton a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Cordy (*le 22 juin 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Wallace (*le 21 juin 2011*).

L'honorable sénateur Cordy a remplacé l'honorable sénateur Ringuette (*le 20 juin 2011*).

L'honorable sénateur Wallace a remplacé l'honorable sénateur Finley (*le 20 juin 2011*).

L'honorable sénateur Dickson a remplacé l'honorable sénateur Seidman (*le 17 juin 2011*).

L'honorable sénateur Finley a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 17 juin 2011*).

L'honorable sénateur Ringuette a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 16 juin 2011*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, June 14, 2011:

The Honourable Senator Carignan moved, seconded by the Honourable Senator Wallace:

That, in accordance with rule 74(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject-matter of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011, introduced in the House of Commons on June 14, 2011, in advance of the said bill coming before the Senate.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 14 juin 2011 :

L'honorable sénateur Carignan propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallace,

Que, conformément à l'article 74(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011, présenté à la Chambre des communes le 14 juin 2011, avant que ce projet de loi ne soit soumis au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, June 22, 2011:

Second reading of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Kochhar, that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Eaton, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on National Finance.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 22 juin 2011 :

Deuxième lecture du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Kochhar, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Eaton, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, June 21, 2011
(5)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 9:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Cordy, Day, Dickson, Eggleton, P.C., Gerstein, Marshall, Murray, P.C., Nancy Ruth, Neufeld, Runciman and Wallace (12).

In attendance: John Bulmer and Alex Smith, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 9, 2011, the committee continued its examination of the expenditures set out in the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2012. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:*Canada Mortgage and Housing Corporation:*

Karen Kinsley, President;
Marc Joyal, Vice-President and Chief Financial Officer;
Sharon Matthews, Vice-President, Assisted Housing.

Natural Resources Canada:

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Energy Sector;
Brian Gray, Assistant Deputy Minister, Earth Science Sector;

Dave McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division;
Martin Bergmann, Director, Polar Continental Shelf Program;

Doug Metcalfe, Senior Manager, Nuclear Legacy Liabilities.

Ms. Kinsley made a statement and, together with Mr. Joyal and Ms. Matthews, answered questions.

At 10:35 a.m., the committee suspended.

At 10:38 a.m., the committee resumed.

Mr. Corey and Mr. Gray each made a statement and, with Messrs. McCauley, Bergmann and Metcalfe, answered questions.

At 11:34 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 21 juin 2011
(5)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Cordy, Day, Dickson, Eggleton, C.P., Gerstein, Marshall, Murray, C.P., Nancy Ruth, Neufeld, Runciman et Wallace (12).

Également présents : John Bulmer et Alex Smith, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 9 juin 2011, le comité poursuit son étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Société canadienne d'hypothèques et de logement :*

Karen Kinsley, présidente;
Marc Joyal, vice-président et directeur financier;
Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement.

Ressources naturelles Canada :

Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie;
Brian Gray, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre;

Dave McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs;
Martin Bergmann, directeur, Programme du plateau continental polaire;

Doug Metcalfe, gestionnaire principal, Responsabilités nucléaires héritées.

Mme Kinsley fait un exposé puis, avec l'aide de M. Joyal et de Mme Matthews, répond aux questions.

À 10 h 35, la séance est suspendue.

À 10 h 38, la séance reprend.

M. Corey et M. Gray font chacun un exposé puis, avec l'aide de MM. McCauley, Bergmann et Metcalfe, répondent aux questions.

À 11 h 34, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, June 22, 2011
(6)

[English]

The Standing Senate Committee on National Finance met this day, at 3:31 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Callbeck, Day, Eaton, Eggleton, P.C., Gerstein, Manning, Mockler, Murray, P.C., Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette and Rivard (12).

In attendance: John Bulmer and Mark Mahabir, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday June 22, 2011, the committee began its examination of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

APPEARING:

The Honourable Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance);

Shelly Glover, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES:

Department of Finance Canada:

Gerard Lalonde, Director, Tax Policy Branch;

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation Division;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Sales Tax Division;

Lucia Di Primio, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division;

Bruno Rodrigue, Chief, Income Security;

Elisha Ram, Director, Microeconomic Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;

Douglas Nevison, Director, Economic and Fiscal Policy Branch;

Gina Clark, Policy Analyst, Labour Markets, Employment and Learning;

Diane Lafleur, General Director, Financial Sector Policy Branch;

Ling Wang, Executive Advisor, Financial Institutions Division;

Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy;

Michèle Legault, Senior Project Leader, Financial Institutions Division;

OTTAWA, le mercredi 22 juin 2011
(6)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Callbeck, Day, Eaton, Eggleton, C.P., Gerstein, Manning, Mockler, Murray, C.P., Nancy Ruth, Neufeld, Ringuette et Rivard (12).

Également présents : John Bulmer et Mark Mahabir, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 22 juin 2011, le comité entreprend son examen du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

COMPARAISSENT :

L'honorable Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finances);

Shelly Glover, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS :

Ministère des Finances Canada :

Gerard Lalonde, directeur, Direction de la politique de l'impôt;

Ted Cook, chef principal, Législation, Division de la législation de l'impôt;

Pierre Mercille, chef principal, Législation, Législation sur la TPS, Division de la taxe de vente;

Lucia Di Primo, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe de vente;

Bruno Rodrigue, chef, Sécurité du revenu;

Elisha Ram, directeur, Analyse des politiques microéconomiques, Développement économique et finances intégrées;

Douglas Nevison, directeur, Direction de la politique économique et fiscale;

Gina Clark, analyste de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage;

Diane Lafleur, directrice générale, Direction de la politique du secteur financier;

Ling Wang, conseillère exécutive, Division des institutions financières;

Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT;

Michèle Legault, économiste principale, Division des institutions financières;

Alexandra J. Dostal, Chief, Financial Sector Stability Section;
Jean-François Girard, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch.

Treasury Board of Canada:

Gonzague Guéranger, Acting Assistant Comptroller General, Financial Management Sector;

Peter O'Callaghan, Senior Analyst, Financial Management Sector.

Privy Council Office:

Stefan Matiation, Senior Privy Council Officer, Machinery of Government

Human Resources and Skills Development Canada:

Nathalie Martel, Director, OAS Policy;

Annette Vermaeten, Manager, OAS Policy;

Marc LeBrun, Director General, Canada Student Loans Program.

Transport Canada:

Sylvain Lachance, Executive Director, Regulatory Services and Quality Assurance;

Kevin Monahan, Project Manager, Regulatory Services and Quality Assurance.

The chair made a statement.

Mr. Menzies made a statement and answered questions.

Ms. Glover made a statement and answered questions.

At 4:27 p.m., the committee suspended.

At 4:28 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

Ms. Glover answered questions from time to time.

Mr. Lalonde made a statement and Mr. Cook made statements and answered questions.

Ms. Di Primio made a statement.

Mr. Mercille made a statement.

The witnesses, together with Mr. Lalonde, answered questions.

Mr. Rodrigue and Ms Martel made statements and answered questions.

The chair made a statement.

Mr. Ram made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

Mr. Guéranger made a statement and answered questions.

The chair made a statement.

Ms. Clark made a statement and, together with Mr. LeBrun, answered questions.

Alexandra J. Dostal, chef, Section de la stabilité financière;

Jean-François Girard, chef principal de projets, Direction de la politique du secteur financier.

Conseil du Trésor du Canada :

Gonzague Guéranger, sous-contrôleur général intérimaire, Secteur de la gestion financière;

Peter O'Callaghan, analyste principal, Secteur de la gestion financière.

Bureau du Conseil privé :

Stefan Matiation, agent principal du Conseil privé, Appareil gouvernemental.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nathalie Martel, directrice, Politique de la SV;

Annette Vermaeten, gestionnaire, Politique de la SV;

Marc LeBrun, directeur général, Programme canadien de prêts aux étudiants.

Transports Canada :

Sylvain Lachance, directeur exécutif, Affaires réglementaires et assurance de la qualité;

Kevin Monahan, gestionnaire de projets, Affaires réglementaires et assurance de la qualité.

Le président prend la parole.

M. Menzies fait un exposé, puis répond aux questions.

Mme Glover fait un exposé, puis répond aux questions.

À 16 h 27, la séance est suspendue.

À 16 h 28, la séance reprend.

Le président prend la parole.

Mme Glover répond à certaines questions.

M. Lalonde et M. Cook font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

Mme Di Primio fait un exposé.

M. Mercille fait un exposé.

Les témoins, avec l'aide de M. Lalonde, répondent aux questions.

M. Rodrigue et Mme Martel font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

Le président prend la parole.

M. Ram fait un exposé, puis répond aux questions.

Le président prend la parole.

M. Guéranger fait un exposé, puis répond aux questions.

Le président prend la parole.

Mme Clark fait un exposé puis, avec l'aide de M. LeBrun, répond aux questions.

The chair made a statement.

Ms. Lafleur made a statement and, together with Mr. Wang, answered questions.

The chair made a statement.

Mr. McGirr made a statement and answered questions.

Ms. Lafleur made a statement and, with Ms. Legault, answered questions.

Ms. Dostal made a statement and, with Mr. Girard, answered questions.

Mr. Guéranger made a statement and, with Mr. O'Callaghan, answered questions.

At 6:27 p.m., the Honourable Senator Gerstein took the chair.

At 6:30 p.m., the Honourable Senator Day took the chair.

Mr. Matiation made a statement and, with Mr. Nevison, answered questions.

Mr. Lachance made a statement and, with Mr. Monahan, answered questions.

At 6:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Le président prend la parole.

Mme Lafleur fait un exposé, puis, avec l'aide de M. Wang, répond aux questions.

Le président prend la parole.

M. McGirr fait un exposé, puis répond aux questions.

Mme Lafleur fait un exposé puis, avec l'aide de Mme Legault, répond aux questions.

Mme Dostal fait un exposé puis, avec l'aide de M. Girard, répond aux questions.

M. Guéranger fait un exposé puis, avec l'aide de M. O'Callaghan, répond aux questions.

À 18 h 27, l'honorable sénateur Gerstein assume la présidence.

À 18 h 30, l'honorable sénateur Day reprend la présidence.

M. Matiation fait un exposé puis, avec l'aide de M. Nevison, répond aux questions.

M. Lachance fait un exposé puis, avec l'aide de M. Monahan, répond aux questions.

À 18 48, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 21, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 9:30 a.m. to examine the Supplementary Estimates (A) for the fiscal year ending March 31, 2012.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, this morning we are going to continue our review of the Supplementary Estimates (A) 2011-2012, which were referred to our committee.

[*English*]

This will be our final meeting on Supplementary Estimates (A) for this fiscal year but we will continue to study the government's expenditure plans over the course of the fiscal year, as we are entitled to do in this committee.

Last Wednesday evening officials from Treasury Board Secretariat provided us with an overview of the supplementary estimates, but we will now turn our attention to two of the larger appropriations contained in Supplementary Estimates (A).

In the first half of the meeting, we will hear from Canada Mortgage and Housing Corporation, and in the second half, we will hear from Natural Resources Canada with a particular focus on AECL and remediation expenditures for contaminated sites.

We are pleased to welcome from Canada Mortgage and Housing Corporation, Karen Kinsley, President; Marc Joyal, Vice-President and Chief Financial Officer; and Sharon Matthews, Vice-President, Assisted Housing.

Karen Kinsley, President, Canada Mortgage and Housing Corporation: It is a pleasure to be here to discuss CMHC's request under Supplementary Estimates (A).

[*Translation*]

CMHC's objective, on behalf of the federal government, is to improve housing quality, choice and affordability for Canadians. It is a mandate that involves the entire scope of housing — from ensuring that Canadians have access to cost-effective housing financing, to undertaking leading-edge research and analysis, and providing direct housing assistance.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour faire l'étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, ce matin, nous allons continuer notre étude du Budget supplémentaire des dépenses (A) 2011-2012, dont notre comité a été saisi.

[*Traduction*]

Il s'agit de notre dernière séance sur le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice en cours, mais nous continuerons d'étudier les plans de dépenses du gouvernement tout au long de l'année financière, comme nous sommes autorisés à le faire à ce comité.

Mercredi soir dernier, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor nous ont donné un aperçu du Budget supplémentaire des dépenses, mais nous allons maintenant nous pencher sur deux des plus importants crédits prévus dans le Budget supplémentaire des dépenses (A).

Au cours de la première moitié de notre séance, nous entendrons le témoignage des représentants de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et au cours de la deuxième moitié, nous recevrons Ressources naturelles Canada, qui mettra l'accent tout particulièrement sur EACL et les dépenses de remise en état des sites contaminés.

Nous sommes ravis de compter parmi nous, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, Karen Kinsley, présidente; Marc Joyal, vice-président et directeur financier et Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement.

Karen Kinsley, présidente, Société canadienne d'hypothèques et de logement : Je suis ravie d'être ici pour discuter des fonds sollicités par la SCHL au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (A).

[*Français*]

L'objectif de la SCHL est d'améliorer, au nom du gouvernement, la qualité et des prix abordables des logements pour les Canadiens en leur offrant plus de choix. Ce mandat vise toutes les questions relatives à l'habitation comme assurer aux Canadiens l'accès à du financement à faible coût, mener des recherches et des analyses de pointe ou procurer de l'aide directement au logement.

[English]

About 80 per cent of Canadians are able to meet their housing needs through the marketplace. For those Canadians who need more of a hand up, CMHC works closely with our provincial and territorial partners, as well as other stakeholders, to help ensure access to safe, affordable housing.

Those in need include some of the most vulnerable in society: low-income Canadians, seniors and people with disabilities, women fleeing domestic violence and Aboriginal people.

As Canada's national housing agency, a core part of CMHC's public policy mandate is to support affordable housing for low-income Canadians and First Nation communities. We do this through a number of programs funded by appropriations included in the Main Estimates. This includes \$1.7 billion, for example, in the form of ongoing subsidies provided by CMHC so that close to 615,000 families living in existing social housing can continue to afford their homes. Most of these subsidies are committed under social housing programs that were active until 1993.

The committee may recall that, in 2008, the government committed \$1.9 billion over five years to improve and build new, affordable homes and to help the homeless.

The \$253.1 million we are requesting through supplementary estimates is the current portion of that five-year commitment to fund federal investments in affordable housing and renovation programs.

[Translation]

Our 2011-12 Main Estimates do not reflect this funding, as CMHC received its authorities for the remaining three years after the Main Estimates were finalized. For this reason, they are now included in these Supplementary Estimates.

[English]

With regard to this affordable housing funding, CMHC has been working with provinces and territories on delivery arrangements to best meet the diverse housing needs of low-income Canadians.

As mentioned earlier, funding has been committed through to 2014, and with the approval of this funding request, funds will flow once bilateral agreements are signed with provinces and territories.

The other adjustment we are seeking through the Supplementary Estimates (A) is to re-profile a relatively small amount of the close to \$2 billion in funding CMHC delivered for social housing investments under *Canada's Economic Action Plan*.

[Traduction]

Environ 80 p. 100 des Canadiens peuvent satisfaire leurs besoins de logement sur le marché. Mais pour aider ceux qui sont dans le besoin à accéder à des logements sûrs et abordables, la SCHL collabore étroitement avec nos partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants.

Les Canadiens à faible revenu, les personnes âgées et les personnes handicapées, les femmes victimes de violence conjugale et les Autochtones comptent parmi ces gens vulnérables.

La société étant l'organisme responsable de l'habitation au pays, un volet essentiel de son mandat d'intérêt public consiste à soutenir le logement abordable au bénéfice des Canadiens à faible revenu et des collectivités des Premières nations. Pour ce faire, nous exécutons des programmes qui sont financés par les crédits engagés par le Budget principal des dépenses. Par exemple, la société fournit ainsi des subventions permanentes de 1,7 milliard de dollars à environ 615 000 familles pour qu'elles conservent leur logement social. La plupart de ces subventions sont versées dans le cadre d'engagement pris aux termes de programmes de logement social qui ont été en vigueur jusqu'en 1993.

Le comité se souviendra peut-être que, en 2008, le gouvernement a engagé 1,9 milliard de dollars sur cinq ans pour améliorer et construire des logements abordables et lutter contre l'itinérance.

Les 253,1 millions de dollars sollicités au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (A) représentent la part, pour l'exercice en cours, de cet engagement de cinq ans destiné à financer les investissements fédéraux dans le logement abordable et les programmes de rénovation.

[Français]

Ces fonds ne sont pas compris dans notre Budget principal des dépenses de 2011-2012. La SCHL a obtenu ces crédits pour les trois exercices restants après l'approbation de ce budget. Nous avons donc inclus ces fonds dans le Budget supplémentaire des dépenses.

[Traduction]

Pour mieux répondre aux besoins variés des Canadiens à faible revenu, la société collabore avec les provinces et territoires afin d'établir les modalités d'affectation de ces crédits pour le logement abordable.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les fonds ont été engagés jusqu'en 2014 et, si notre demande de financement est approuvée, leur versement débutera dès que des ententes bilatérales seront conclues avec les provinces et les territoires.

L'autre ajustement sollicité au moyen du Budget supplémentaire des dépenses (A) est le report d'un montant relativement peu élevé de près de 2 milliards de dollars sur les fonds destinés au logement social que la SCHL devait distribuer aux termes du *Plan d'action économique du Canada*.

As you will recall, *Canada's Economic Action Plan* included \$1 billion to renovate and retrofit existing social housing, \$400 million to build new housing for low-income seniors, \$75 million for new housing for people with disabilities, \$200 million for northern housing and \$400 million for on-reserve housing.

As a result of this one-time funding, more than 14,000 social housing and First Nation housing projects have been completed or are under way across Canada. However, because of last-minute, project-specific work delays driven by weather conditions and unforeseen installation problems, a small amount of the work was not fully completed prior to the March 31, 2011 deadline.

We are therefore seeking a re-profiling of funds from 2010-11 to 2011-12: specifically, a re-profiling of \$908,000 for the First Nations housing Retrofit Initiative and a re-profiling of \$1.4 million for the off-reserve renovation and retrofit of existing social housing. This funding is necessary to ensure that First Nations and other project proponents can complete the planned work and provide Canadians in need with access to new and improved housing and, of course, all the benefits that come with it.

[Translation]

Thank you again for the opportunity to meet with the committee. I would be pleased to answer any questions you may have at this time.

[English]

The Chair: Thank you, Ms. Kinsley. The schedule that will be attached to the supply bill appears at page 61 of the supplementary estimates. I see the \$254 million to which you referred. Is the re-profiling part of that?

Ms. Kinsley: Of the \$254.5 million, \$253 million is for new funding for affordable housing and renovation programs. The re-profiling is \$1.4 million in relation to the off-reserve retrofit of the existing stock. I also referred to \$908,000, in statutory programs. That amount is shown separately in the bill.

The Chair: For information purposes, the statutory is here but would not be part of the supply bill.

Ms. Kinsley: It would not. It would not be a voted appropriation.

The Chair: Thank you.

Senator Callbeck: Welcome. Thank you for coming this morning.

Vous vous en souviendrez, le *Plan d'action économique du Canada* prévoyait 1 milliard de dollars pour la rénovation et l'amélioration de logements sociaux; 400 millions de dollars pour la construction de logements destinés aux personnes âgées à faible revenu; 75 millions de dollars pour le logement des personnes handicapées; 200 millions de dollars pour le logement dans le Nord et 400 millions de dollars pour le logement dans les réserves.

Grâce à ce financement ponctuel, plus de 14 000 chantiers de logements sociaux et de logements pour les membres des Premières nations sont en cours ou ont été achevés au pays. Toutefois, en raison de retards de dernière minute touchant des chantiers précis liés aux conditions climatiques et à des problèmes d'installation imprévus, certains travaux n'ont pu être terminés avant l'échéance du 31 mars 2011.

Par conséquent, nous sollicitons le report à l'exercice 2011-2012 du versement des fonds qui n'ont pu être affectés en 2010-2011. Nous souhaitons notamment reporter le versement de 908 000 \$ dans le cadre de l'Initiative d'amélioration des logements dans les réserves et de 1,4 million de dollars destinés à l'Initiative de rénovation et d'amélioration des logements sociaux hors des réserves. Ces fonds sont essentiels pour permettre aux Premières nations et aux autres promoteurs de terminer les travaux prévus et faire en sorte que les Canadiens dans le besoin aient accès à des logements neufs et rénovés et, évidemment, à tous les avantages qui en découlent.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de rencontrer les membres du comité. Si vous avez des questions, je serai heureuse d'y répondre.

[Traduction]

Le président : Merci, madame Kinsley. L'annexe qui sera jointe au projet de loi de crédits figure à la page 61 du budget supplémentaire. Je vois les 254 millions de dollars auxquels vous faisiez référence. Les montants reportés en font-ils partie?

Mme Kinsley : Des 254,5 millions de dollars, 253 millions représentent de nouveaux investissements dans les programmes de logement abordable et de rénovation. Le report vise, 1,4 million de dollars destinés à la rénovation des logements sociaux hors des réserves. J'ai également fait référence à 908 000 \$, destinés à des programmes législatifs. Ce montant figure ailleurs dans le projet de loi.

Le président : Pour notre information, les montants octroyés au titre de programme législatif sont prévus, mais ils ne figurent pas dans le projet de loi de crédits.

Mme Kinsley : Effectivement, il ne s'agit pas d'un crédit approuvé.

Le président : Merci.

Le sénateur Callbeck : Je vous souhaite la bienvenue. Merci de vous joindre à nous ce matin.

In Supplementary Estimates (A), you are asking for \$253 million. Are the funds for the provincial agreements included?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Callbeck: Are all those agreements signed? I take from what you said that they are not all signed.

Ms. Kinsley: No, in fact, we are in negotiations, and we expect the announcement of first agreements.

Senator Callbeck: When the agreements are completed, could you provide the committee with the amount that each province will receive?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Callbeck: Could you compare it with the agreement five years ago? The committee would like to know whether there is an increase or a decrease.

Ms. Kinsley: I can give you the percentages because the provincial percentage allocation has not changed. The allocation methodology and percentages under the existing affordable housing agreements to which you referred, were signed in two phases a number of years ago. They will remain unchanged.

Senator Callbeck: What about the total amount?

Ms. Kinsley: The total amount is the same as the funding that we previously had. If you think of our Affordable Housing Initiative, it was \$125 million a year; our renovation programs were \$128 million roughly, and that adds up to the \$253 million that we are seeking through the Supplementary Estimates (A). Therefore, the absolute pot is unchanged and the allocation is unchanged.

Senator Callbeck: The funding is the same as in the agreement that was signed five years ago?

Ms. Kinsley: The funding is the same on an annual basis as we were spending through those other agreements.

Senator Callbeck: Can I take from that that there will not be any further money in the RRAP, the Residential Rehabilitation Assistance Program, or the Emergency Repair Program?

Ms. Kinsley: That is correct. There will be no increased funding.

Senator Callbeck: There is a tremendous demand for those two programs in my province. Last year, I looked into the Emergency Repair Program and learned that there is a two-year waiting list for assistance. The RRAP had a long waiting list as well. I am concerned that there is not any extra money for those programs.

Ms. Kinsley: The money is the same as what we have had historically.

Dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), vous demandez 253 millions de dollars. Cela comprend-il les fonds découlant des ententes provinciales?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Callbeck : Ces ententes ont-elles toutes été signées? D'après ce que vous dites, ce n'est pas le cas.

Mme Kinsley : Non, en fait, les négociations se poursuivent, et nous attendons sous peu l'annonce de la signature des premiers accords.

Le sénateur Callbeck : Lorsque les ententes auront été signées, pourriez-vous indiquer au comité les montants que chaque province recevra?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Callbeck : Pourriez-vous établir une comparaison avec les ententes d'il y a cinq ans? Le comité voudrait savoir s'il y a eu augmentation ou diminution.

Mme Kinsley : Je peux vous donner les pourcentages, parce que la répartition en pourcentage pour les provinces n'a pas changé. La méthode de répartition et les pourcentages, prévus par les ententes actuelles en matière de logement abordable auxquelles vous faites référence, on fait l'objet d'accords signés en deux étapes il y a de nombreuses années. Ceux-ci demeurent inchangés.

Le sénateur Callbeck : Qu'en est-il du montant total?

Mme Kinsley : Celui-ci demeure également inchangé. L'Initiative en matière de logement abordable représentait 125 millions de dollars par année, alors que notre programme de rénovation s'élevait à 128 millions de dollars, approximativement : le total s'établit à 253 millions de dollars, ce que nous demandons dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Par conséquent, ni le montant ni la répartition en pourcentage ne changent.

Le sénateur Callbeck : Le financement est-il donc identique à celui prévu dans l'entente signée il y a cinq ans?

Mme Kinsley : Le financement annuel est le même que celui prévu par ces autres ententes.

Le sénateur Callbeck : Dois-je comprendre qu'aucun montant supplémentaire ne sera investi dans le PAREL, Programme d'aide à la remise en état des logements, ni le Programme de réparations d'urgence?

Mme Kinsley : C'est exact. On ne prévoit pas de financement accru.

Le sénateur Callbeck : Dans ma province, ces deux programmes sont très en demande. L'année dernière, je me suis intéressée au Programme de réparations d'urgence, et j'ai appris que la liste d'attente est de deux ans pour obtenir de l'aide. La liste d'attente du PAREL est également longue. Cela m'inquiète qu'on ne prévoit aucun fonds supplémentaire pour ces programmes.

Mme Kinsley : Les montants investis sont les mêmes que par le passé.

Senator Callbeck: Many people will not be served by these programs or will have to wait years.

In 2003, the CMHC, INAC and Health Canada committed to addressing the mould problems in houses on reserves. In 2006, the Auditor General indicated that three departments or agencies had not acted. In fact, they did not even have a plan to do anything. In 2011, the Auditor General said there had been some progress but it certainly was not satisfactory.

I am wondering what you are doing about this. The Auditor General detected this problem in 2003, which is eight years ago.

Ms. Kinsley: Senator, you are right with the observations made. To give you background on what we have done, in 2006, we worked with First Nation communities as well as our federal colleagues to come up with a comprehensive plan to try to deal with the question of mould in on-reserve housing. We have since then done a number of things, including providing training to households to try to help them understand what leads to mould and how to remediate it. Through the renovation program you referred to a moment ago, we have an ability for qualifying communities and individuals to use that RRAP funding to help remediate mould.

However, it is a very difficult issue to get a handle on because it requires the occupant of the unit to be responsible in terms of maintenance; it requires the local First Nation community to oversee the maintenance of the stock; and, CMHC is required to provide the tools to help both parties deal with this issue.

Part of the issue that arises with mould can also be exasperated by overcrowding conditions. This is something that we see in many First Nation communities, where there are more people in a home than suggested by the National Occupancy Standards. That creates added moisture and added deterioration.

Therefore, it is a very difficult issue to solve once and for all. I think we have made, perhaps not enough, great gains in educating and providing the necessary tools to the communities to understand what causes the issues, how to remediate it, and in some cases, financial assistance to do the remediation.

Senator Callbeck: How much financial assistance?

Ms. Kinsley: We have not increased the financial assistance, so within the RRAP program today, the amount that is dedicated for on-reserve housing can be allocated at the choice of the First Nation communities to deal with remediation of mould in their communities, if they so choose.

Senator Callbeck: The Auditor General also talked about housing that needed to be replaced and renovations needed for health and safety for reserve housing. When I look at the figures

Le sénateur Callbeck : De nombreuses personnes ne pourront jamais bénéficier de ces programmes ou devront attendre des années.

En 2003, la SCHL, l'AADNC et Santé Canada se sont engagés à s'attaquer au problème des moisissures dans les logements des réserves. En 2006, la vérificatrice générale a indiqué que ces deux ministères et la société n'avaient pas joint le geste à la parole. En fait, ils n'avaient même pas de plan. En 2011, la vérificatrice générale a indiqué que certains progrès avaient été réalisés, mais que ce n'était absolument pas suffisant.

J'aimerais savoir ce que vous faites pour remédier à la situation. La vérificatrice générale a détecté le problème en 2003, soit il y a huit ans.

Mme Kinsley : Madame le sénateur, vous avez raison. Permettez-moi de vous indiquer ce que nous avons accompli. En 2006, nous avons collaboré avec les communautés des Premières nations, ainsi qu'avec nos collègues fédéraux, pour élaborer un plan global pour essayer de nous attaquer à la question des moisissures dans les logements des réserves. Nous avons depuis adopté diverses mesures, notamment offert de la formation aux ménages pour les aider à comprendre ce qui favorise la croissance de moisissures et comment y remédier. Par l'entremise du Programme de rénovation auquel vous avez fait référence il y a un instant, le PAREL, les collectivités et les particuliers admissibles peuvent obtenir des fonds pour les aider à se débarrasser des moisissures.

Cependant, il est extrêmement difficile de régler ce problème parce qu'il faut que l'occupant du logement assure l'entretien; la communauté des Premières nations doit superviser, quant à elle, l'entretien du parc de logements et la SCHL doit fournir aux deux parties les outils nécessaires pour régler le problème.

Le problème des moisissures peut en outre être exacerbé par le surpeuplement des logements. On constate effectivement dans de nombreuses communautés des Premières nations que les occupants de logement sont plus nombreux que ce que suggère la Norme nationale d'occupation. Cela accroît le taux d'humidité dans les logements et accélère leur détérioration.

Par conséquent, c'est un problème extrêmement difficile à régler une fois pour toutes. Je pense que nous avons fait d'énormes progrès, mais ce n'est peut-être pas suffisant, en sensibilisant les communautés et en leur fournissant les outils nécessaires pour comprendre les causes du problème et la façon d'y remédier, et, dans certains cas, une aide financière à cette fin.

Le sénateur Callbeck : À combien s'élève cette dernière?

Mme Kinsley : L'aide financière n'a pas été majorée, ce qui veut dire qu'au titre du PAREL, les montants consacrés au logement des réserves peuvent être affectés, si la communauté des Premières nations le désire, à l'élimination des moisissures.

Le sénateur Callbeck : La vérificatrice générale a également indiqué que de nombreux logements devaient être remplacés et que des renovations étaient nécessaires pour protéger la santé et la

for on-reserve housing programs that are in this budget, you are down roughly \$59 million. The Auditor General has pointed out these problems since 2003, and here we are coming in with a budget that has allocated less money to this issue.

Ms. Kinsley: Actually, there is not any less funding for Aboriginal housing. I think perhaps some of the confusion has come up — we have heard this in the last little while. Depending on what years you are comparing, we spend approximately \$145 million a year in building new affordable on-reserve housing. In addition, we provide about \$156 million annually to subsidize the existing stock. There in fact has been no decrease in that funding over the last number of years.

Where people have seen a decrease in the numbers is if they were perhaps comparing them to the 2008-09 fiscal year and looking at our current budget requests. The reason there is a decline is because in 2007-08, the federal government authorized a one-time set of expenditures of \$300 million to be set aside in what is called the First Nations Market Housing Fund. This money was given to us in two tranches, \$150 million in 2007-08 and \$150 million in 2008-09. This was over and above the ongoing funding I spoke of, the \$130 million new funding as well as \$156 million for existing housing.

If you are looking at any budget number, in the current budget or previous years, and compare it to 2008-09, you will see a significant drop just because that one-time payment is no longer there. However, it should not be confused with a decline in core funding.

Senator Callbeck: If we look at the figure for 2007-08, it is \$148 million and you are asking for \$156 million, which is only \$8 million over four or five years.

Ms. Kinsley: Yes. We commit our on-reserve funding up front but we subsidize those houses over a 25-year period. Each year we are committed to building approximately 1,000 new units, but the amount that we actually disperse of that total commitment in a year is relatively small because we disperse it over the lifetime of that unit. We make significant commitments each year to build new housing, but the actual cost or expenditure related to that will in fact be dispersed over a long period of time.

Senator Gerstein: On page 8 it states, “This funding will support a broad range of provincial and territorial housing programs.” Who administers the distribution of the funds?

Ms. Kinsley: Do you mean on the ground?

Senator Gerstein: Yes.

sécurité des occupants dans les réserves. Je constate que le montant figurant dans le budget pour les programmes de logement dans les réserves a diminué d'environ 59 millions de dollars. La vérificatrice générale signale ces problèmes depuis 2003, et pourtant, dans ce budget, on octroie un moindre financement à celui-ci.

Mme Kinsley : En fait, on ne diminue pas le financement consacré au logement autochtone. Je pense que cela sème un peu la confusion — on le signale depuis un moment. Tout dépend des années que vous comparez, puisque nous dépensons approximativement 145 millions de dollars par année pour construire de nouveaux logements abordables dans les réserves. En outre, nous investissons annuellement 156 millions de dollars dans le parc de logements existant. Ce montant n'a pas diminué au cours des dernières années.

On pourrait penser que les fonds ont été réduits si on compare nos demandes actuelles par l'entremise de ce budget à celle de l'année financière 2008-2009. La raison de ce déclin est simple : en 2007-2008, le gouvernement fédéral a autorisé une dépense ponctuelle de 300 millions de dollars consacrée au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières nations. Nous avons reçu ces fonds en deux versements de 150 millions de dollars, l'un en 2007-2008, et l'autre en 2008-2009. Cela s'ajoutait au financement permanent dont je vous ai parlé, soit les 130 millions de dollars en nouveaux investissements et les 156 millions de dollars pour les logements existants.

Si vous comparez le budget de cette année ou celui des années précédentes à celui de 2008-2009, vous constaterez une diminution importante, tout simplement en raison de ce versement ponctuel qui n'a pas été renouvelé. Toutefois, il ne faut pas y voir là une diminution du financement de base.

Le sénateur Callbeck : En 2007-2008, ce crédit s'élevait à 148 millions de dollars, alors que vous demandez maintenant 156 millions de dollars, ce qui ne représente que 8 millions de dollars sur quatre ou cinq ans.

Mme Kinsley : Oui. Les fonds pour les logements dans les réserves sont engagés immédiatement, mais nous subventionnons ces logements sur une période de 25 ans. Chaque année, nous nous engageons à construire environ 1 000 nouvelles unités, mais le montant réel dépensé chaque année est relativement peu élevé parce que celui-ci est réparti sur toute la durée de vie de l'unité de logement. Nous investissons considérablement chaque année pour construire de nouveaux logements, mais les coûts, ou les dépenses qui y sont associés sont en fait répartis sur une plus longue période de temps.

Le sénateur Gerstein : À la page 8, on peut lire que « [ces] » fonds permettront d'appuyer une vaste gamme de programmes de logement provinciaux et territoriaux ». Qui gère la répartition de ces fonds?

Mme Kinsley : Vous voulez dire sur le terrain?

Le sénateur Gerstein : Oui.

Ms. Kinsley: The provinces and territories administer the distribution of the funds. We distribute the renovation program funds in five jurisdictions: P.E.I., Ontario, Alberta, B.C. and the Yukon. In all other jurisdictions, provinces and territories administer all programs, and in those five jurisdictions, the province administers the affordable housing program.

Senator Gerstein: How do you know that you are getting value for money, that what you are dispensing actually is seeing itself on the ground?

Ms. Kinsley: We have a very clear and robust accountability regime with our provinces and territories through multilateral and bilateral agreements.

For instance, we have outcome objectives in terms of the targeted nature of the assistance. We have plans around how they expect to disperse it up front. We approve those plans. We actually determine through the provincial and territorial auditors' report that those monies have been spent and been spent according to the terms of the agreement, and we match that against the plan given to us at the outset of the year.

We have an accountability framework that talks about the principles the federal government wants to achieve, we have operational agreements that talk about the specific tactics they will deploy and we have an auditing certification regime at the end of the year to say that it was done.

Senator Gerstein: To follow up on that, in terms of how you look to accountability, what is the timeliness of it? In other words, for a program that you are dispensing this year, how far in the future are you doing this accountability exercise?

Ms. Kinsley: Annually.

Senator Gerstein: Annually for the funds that are dispersed?

Ms. Kinsley: Correct.

Senator Gerstein: It is current.

Ms. Kinsley: It is current.

Senator Murray: I must confess I have not read the Auditor General's latest report with regard to Aboriginal housing, housing on reserves. I have, I guess like most of us, seen the media reports and I believe I have a fair grasp of what she had to say.

When it comes to the condition of existing housing on reserves and the need for additional housing, which is the lead federal department? Is it the Department of Aboriginal Affairs, as it is now, or CMHC?

Ms. Kinsley: We have joint responsibility, so CMHC has housing programs on reserve and Aboriginal Affairs Canada has funding that they set aside to First Nation communities for housing. The main distinction between our two approaches is

Mme Kinsley : Ce sont les provinces et les territoires qui gèrent la distribution de ces fonds. Nous nous occupons de l'octroi des fonds du programme de rénovation dans cinq administrations, soit l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon. Dans toutes les autres, ce sont les provinces et les territoires qui administrent tous les programmes, et dans les cinq administrations susmentionnées, les provinces sont responsables du programme de logement abordable.

Le sénateur Gerstein : Comment savez-vous si vous en avez vraiment pour votre argent, si ce que vous déboursez est véritablement investi sur le terrain?

Mme Kinsley : Par l'entremise d'ententes multilatérales et bilatérales, nous avons établi avec les provinces et les territoires un cadre redditionnel très précis et strict.

Par exemple, nous avons des objectifs en matière de résultat étant donné la nature ciblée de l'aide. Nous approuvons les plans qui expliquent comment les provinces et territoires répartiront les fonds. À la lecture des rapports des vérificateurs des provinces et des territoires, nous nous assurons que les fonds ont bien été versés, et ce, selon les termes de l'entente. Nous nous assurons que cela correspond bien au plan établi au début de l'année.

Nous avons un cadre redditionnel qui stipule les principes et les objectifs du gouvernement fédéral, des ententes opérationnelles expliquant les mesures précises à mettre en œuvre et un système de certification de vérification à la fin de l'année pour confirmer que le tout a été fait.

Le sénateur Gerstein : Dans la même veine, à quel moment faites-vous cette vérification? En d'autres mots, pour un programme dans lequel vous investissez cette année, dans combien de temps appliquerez-vous le cadre redditionnel?

Mme Kinsley : Annuellement.

Le sénateur Gerstein : Le faites-vous chaque année pour les fonds déboursés?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Gerstein : C'est constant.

Mme Kinsley : Effectivement.

Le sénateur Murray : Je dois avouer que je n'ai pas lu le plus récent rapport de la vérificatrice générale à l'égard du logement autochtone dans les réserves. J'ai toutefois, comme la plupart d'entre nous, j'imagine, vu ce qu'en disent les médias et je pense avoir une bonne idée de ce qu'elle avait à en dire.

À l'égard des logements existants dans les réserves et des besoins supplémentaires, quel ministère fédéral est responsable? Est-ce le ministère des Affaires autochtones comme c'est le cas maintenant, ou la SCHL?

Mme Kinsley : Il s'agit d'une responsabilité conjointe. La SCHL offre des programmes en matière de logement dans les réserves et Affaires autochtones Canada consacre du financement aux communautés des Premières nations pour se loger. La

CMHC commits funding for the construction of homes. If a home costs \$100,000, that is the commitment. The home would have to be built according to building standards and we would subsidize that home or its occupant over the next 25 years.

In the case of our colleagues in Aboriginal Affairs, they provide funding to the First Nation community through a funding agreement. In that funding there is money tagged for housing, but it is up to the First Nation community to determine how that funding is allocated on the ground.

Senator Murray: It is you might say tripartite, involving the First Nations community and the two federal —

Ms. Kinsley: Yes, and the two federal agencies.

Senator Murray: I am sure you can guess at my concern, which is that some of this might be falling between departmental or bureaucratic stools and that this may explain some of the problems that have been identified by the Auditor General and others, regarding the inadequacy of the progress that has been made to date.

In answer to Senator Gerstein, you described how it works with the provinces. That is a bilateral arrangement essentially and, from your testimony, it seems to work in terms of accountability.

Describe the process, though, in terms of a need to improve existing housing or to add additional housing on a reserve. How does the process start? Who goes to Treasury Board and the cabinet for the money and explains the rationale for proposed expenditures? Address the question of whether there is a danger of falling between the two stools — three stools.

Ms. Kinsley: I will do my best.

Both CMHC and Aboriginal Affairs Canada have responsibility for housing. We run very different housing programs, as I have described. We are responsible for our respective budgets and therefore go to Treasury Board. However, when it comes to policy, housing policy as an example, that is normally done through the lead of Aboriginal Affairs in consultation with us, so that would normally be a joint discussion around policy issues because, of course, housing overlaps our delivery methods, the policy related to housing.

When it comes to operationalizing these two programs, we work in a tripartite way with First Nations regional councils, Aboriginal Affairs and ourselves. We take our money, they take their money and the regional First Nations will determine the

principale différence entre les deux, c'est que la SCHL verse des fonds pour la construction de logements. Si une maison coûte 100 000 \$ à construire, c'est ce que nous versons. La résidence doit être construite en conformité avec les normes de construction et nous subventionnons alors cette résidence ou ses occupants pendant 25 ans.

Nos collègues à Affaires autochtones fournissent quant à eux des fonds aux communautés des Premières nations par l'entremise d'un accord de financement. Une partie de celui-ci est réservée au logement, mais il incombe à la communauté des Premières nations de déterminer comment ces fonds seront alloués sur le terrain.

Le sénateur Murray : On pourrait dire qu'il s'agit d'un partenariat tripartite, auquel participent les communautés des Premières nations et les deux organismes fédéraux...

Mme Kinsley : Oui, et les deux agences fédérales.

Le sénateur Murray : Vous devinez très certainement ma préoccupation, à savoir qu'une partie de ce financement pourrait tomber entre les mailles du filet ministériel et bureaucratique, ce qui pourrait expliquer certains des problèmes signalés par la vérificatrice générale et d'autres à l'égard du manque de progrès jusqu'à maintenant.

En réponse à une question du sénateur Gerstein, vous avez expliqué la collaboration avec les provinces. Il s'agit essentiellement d'une entente bilatérale qui, à vous entendre, permet une bonne reddition de comptes.

J'aimerais toutefois que vous m'expliquiez le processus à suivre pour rénover des logements existants ou pour en bâtir de nouveaux dans une réserve. Quel est le point de départ? Qui présente une requête au Conseil du Trésor et au Cabinet pour obtenir des fonds et qui justifie les dépenses proposées? J'aimerais que vous nous expliquiez aussi s'il est possible qu'une partie des fonds se perdent dans le système.

Mme Kinsley : Je vais faire de mon mieux pour répondre.

Tant la SCHL qu'Affaires autochtones Canada sont responsables du logement. Nous exécutons des programmes à cet égard qui sont très différents, comme je vous l'ai expliqué. Nous sommes chacun responsables de nos budgets respectifs, et par conséquent nous nous adressons nous-mêmes au Conseil du Trésor. Toutefois, en ce qui concerne la politique, en l'espèce celle sur le logement, c'est généralement Affaires autochtones qui s'en charge, en consultation avec notre agence. Nous discutons donc ensemble des questions de politiques en matière de logements, parce que, de toute évidence, nos deux organisations assurent la prestation de services dans ce domaine.

Quant à la mise en œuvre de ces deux programmes, elle se fait effectivement par l'entremise d'un partenariat tripartite avec les conseils régionaux des Premières nations, le ministère des Affaires autochtones et la SCHL. Ce sont les conseils régionaux des

allocation of those funds to the various communities in that region. We very much do it in a cooperative way, recognizing the priorities as have been set by the First Nation communities.

The communities are allocated the funds through this tripartite process and are responsible, in our case, to build the housing that we have allocated funds for. There is an accountability regime between us that is similar to what I have described, to give us audited statements to indicate that the housing has been built and funds spent accordingly.

With respect to your question about falling between the chairs, I would like to refer to a comment made by the Auditor General in this last report. There is a need for clarity amongst the First Nation communities with respect to the roles and responsibilities as between the two federal agencies.

In the Auditor General's report — if I am perhaps putting some words in the report — the clarity between the two agencies is there but the recipients, or the beneficiaries, the First Nation communities, the auditor's report notes, are sometimes confused between the two federal agencies and the two programs.

Senator Murray: That is important though, is it not?

Ms. Kinsley: It is.

Senator Murray: It is fine if there is clarity between CMHC and Aboriginal Affairs but what if the clients, the people whom this is intended to benefit, do not quite understand where they should go or what they should do?

Ms. Kinsley: We will work with these regional councils. I think it is another layer of involvement that the First Nation communities themselves may not understand the role of the regional First Nations council. I think there is opportunity for improvement and we will take that to heart.

Senator Murray: Thank you very much. I guess the question is the extent to which the process is part of the problem.

Ms. Kinsley: Understood.

Senator Murray: I will leave it at that.

The Chair: That is a point we may want to reflect in our report, namely, that this should be looked into in some more detail.

Senator Marshall: Does the \$254 million go out as grants or as loans? Will you get that money back or is it a straightforward expenditure?

Ms. Kinsley: No, it is a contribution; it is a grant.

Senator Marshall: It is a grant, so it will not come back?

Ms. Kinsley: No.

Premières nations qui déterminent comment allouer des fonds provenant de la SCHL et du ministère aux diverses communautés de leur région. Nous travaillons beaucoup en étroite collaboration et reconnaissons les priorités établies par les communautés des Premières nations.

C'est par l'entremise de ce processus tripartite que les communautés reçoivent des fonds. Dans notre cas, ce sont également les communautés qui sont en charge de construire des logements pour lesquels elles ont reçu des fonds. Le cadre redditionnel entre nos deux parties ressemble à celui que j'ai décrit. Nous recevons donc des états financiers vérifiés confirmant que les logements ont été construits et que les fonds ont été dépensés en ce sens.

Quant à savoir si le partage des responsabilités nuit au financement, j'aimerais revenir aux propos tenus par la vérificatrice générale dans son dernier rapport. On y dit que l'on doit préciser auprès des communautés des Premières nations les rôles et les responsabilités des deux agences fédérales.

Le rapport de la vérificatrice générale — peut-être selon mon interprétation — indique que les rôles et les responsabilités des deux agences sont bien définis, mais que les bénéficiaires, ou les bénéficiaires, soit les communautés des Premières nations, ne s'y retrouvent peut-être pas toujours et confondent les deux agences et les deux programmes.

Le sénateur Murray : C'est pourtant important, n'est-ce pas?

Mme Kinsley : Oui, ça l'est.

Le sénateur Murray : C'est bien que la SCHL et Affaires autochtones aient des rôles distincts, mais si les clients, les gens censés en bénéficier, ne comprennent pas vraiment vers qui se tourner et quoi faire, qu'en est-il?

Mme Kinsley : Nous travaillerons en coopération avec ces conseils régionaux. Je pense qu'il s'agit là d'un autre intervenant dont les communautés des Premières nations connaissent mal le rôle. Il y a place à l'amélioration et nous prenons la chose au sérieux.

Le sénateur Murray : Merci beaucoup. Au fond, je voulais savoir dans quelle mesure le processus faisait partie du problème.

Mme Kinsley : Je comprends.

Le sénateur Murray : Je resterai là.

Le président : On voudra peut-être indiquer dans notre rapport qu'il faudrait se pencher davantage sur cette question.

Le sénateur Marshall : Les 254 millions de dollars sont-ils octroyés sous forme de subventions ou de prêts? Ces fonds vous seront-ils remboursés ou s'agit-il d'une dépense pure et simple?

Mme Kinsley : Non, il s'agit de contributions, de subventions.

Le sénateur Marshall : Vous ne reverrez donc jamais cet argent?

Mme Kinsley : Non.

Senator Marshall: Do you track the monies you are owed for mortgages? How are the bad debts or your write-offs compared to previous years, given the problems in the United States concerning mortgages?

Ms. Kinsley: You might be referring to our commercial activities in terms of mortgage loan insurance.

Senator Marshall: Yes.

Ms. Kinsley: Our level of arrears in accounts that are 90 days or more overdue, currently tracks the industry average as published by the Canadian Bankers Association. The Canadian Bankers Association shows arrears at less than one-half of 1 per cent, and our arrears track that same level at .44 per cent. Those are historically good numbers, to put it in context. Perhaps the highest level we have seen in arrears would be a little less than 1 per cent — 0.7 per cent, I believe.

While we have gone through the downturn, it is important to clarify that while Canada was impacted by what happened around the world, the impact in Canada was more around liquidity issues — in other words, a lack of funding in the housing market. It was not driven by a credit quality issue in Canada, the way it was in the United States.

Senator Marshall: How does your funding work? You go to the federal government for appropriations. Some of that money goes out as grants but some is repaid to the corporation.

Do you repay the federal government? How does the money flow out and back?

Ms. Kinsley: We have a number of arrangements. Let me put our commercial activities aside because there is no appropriation or any government borrowing associated with those. They are commercially based; fees and premiums come in from homebuyers. Simply put, those get pooled and, in turn, are used to pay claims. I will put those to one side.

If we look at our appropriation-based activity, which is really assisted or social housing based, there are two things that we do. First, we provide, as noted here, appropriations, grants, for the construction of new housing or the renovation of existing housing. We also provide annual subsidies. I referred to this \$1.7 billion in my opening statement. This subsidy helps support the existing stock of social housing. That stock was built over many years. As I have mentioned, it can run for 35 years.

We had two roles to play in the development of that stock. The first was to provide mortgage funding for the actual construction of the unit. We did that, as you described, through loans. We

Le sénateur Marshall : Faites-vous le suivi des paiements d'hypothèques qui vous sont dus? À combien s'élevaient vos créances irrécouvrables ou vos radiations de dettes comparées aux années passées, étant donné les problèmes entourant les hypothèques aux États-Unis?

Mme Kinsley : Je pense que vous faites référence à nos activités commerciales en matière d'assurance de prêt hypothécaire.

Le sénateur Marshall : Oui.

Mme Kinsley : Le niveau de nos arriérés dans les comptes en souffrance depuis 90 jours ou plus suit la moyenne de l'industrie, publiée par l'Association des banquiers canadiens. Celle-ci affiche un arriéré de moins d'un demi p. 100, alors que le nôtre s'établit à 44 p. 100, soit à peu près la même chose. En rétrospective, c'est un bon niveau. Le plus haut niveau d'arriérés que nous ayons connu s'établissait à un peu moins de 1 p. 100 — c'était, je crois, 0,7 p. 100.

S'il est vrai que nous avons subi le ralentissement, il est important de préciser que le Canada a été touché par ce qui se passait dans le monde, mais le problème au Canada en a été un de liquidité — en d'autres mots, un manque de financement sur le marché du logement. Au Canada, le problème n'était pas celui de la qualité du crédit, comme cela a été le cas aux États-Unis.

Le sénateur Marshall : Comment fonctionne votre financement? Vous demandez des crédits au gouvernement fédéral. Une partie de cet argent est versé sous forme de subventions, mais il y en a une partie qui est remboursée à la société.

Est-ce que vous remboursez le gouvernement fédéral? Quels sont les mouvements de trésorerie?

Mme Kinsley : Nous avons un certain nombre d'arrangements. Je vais laisser de côté nos activités commerciales pour lesquelles nous n'obtenons ni crédit ni emprunt du gouvernement. Ce sont des activités commerciales pour lesquelles les acheteurs de résidences nous versent des frais et des primes. En un mot, ces revenus sont regroupés et servent à régler les demandes d'indemnisation. Je vais laisser cela de côté.

Pour ce qui est de notre activité pour laquelle nous recevons des crédits, c'est-à-dire l'aide au logement ou le logement social, nous faisons deux choses. Premièrement, nous fournissons, comme on l'a noté, des crédits, des subventions pour la construction de nouveaux logements ou la rénovation de logements. Nous fournissons également des subventions annuelles. C'est le montant de 1,7 milliard de dollars que j'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire. Cette subvention aide à maintenir le parc de logements sociaux existants. Ces logements ont été construits au cours de nombreuses années. Comme je l'ai mentionné, elle peut durer 35 ans.

Nous avons eu deux rôles à jouer dans la constitution de ce parc de logements. Premièrement, nous avons fourni un financement hypothécaire pour la construction des unités. Nous

borrowed from the federal government, then we went out to the capital markets, and now we are back borrowing from the federal government.

Those capital funds were given to non-profit co-op groups and the provinces to build subsidized housing. Those monies come back to us in the form of repayment. That is one role we have.

The second reason was that this housing was not market-based and it needed subsidies in order to maintain it. For that reason, we call on the government annually for appropriations or subsidies to help support that housing. That is the \$1.7 billion that I talked about earlier. The \$253 million that we are looking for today will be grants to help for the construction of those homes. With the exception of on-reserve housing, we no longer do the loans. Those programs ended in about 1993. We do not do that any longer, but those loans are still outstanding and are being repaid, as one would expect on an annual basis.

The approach we take now is to provide a grant upfront to help reduce the cost of construction to make it affordable, but we are not in there over the long haul.

Senator Marshall: The grants are gone. Once you disburse them, they are gone.

Ms. Kinsley: That is correct.

Senator Marshall: How do the loans work? Each year, do you remit so much to the federal government?

Ms. Kinsley: We do.

Senator Marshall: Do they tell you the amount or are you tracking?

Ms. Kinsley: No, we have a large loan portfolio and we track it. If you think of us perhaps as any financial institution, we have a mortgage portfolio that includes all of the mortgages for these social housing units. We know, based on the amortization of those mortgages, how much is expected to be returned in principal and interest. We can forecast that, and we therefore tell the Department of Finance through our non-budgetary portion of the Main Estimates how much they can expect to have by way of return payments.

Senator Marshall: Is the amount owed to the federal government growing or declining?

Ms. Kinsley: It is declining because, as I mentioned, with the exception of on-reserve housing, the whole loan program or that approach to support affordable housing ended in about 1993. Those loans are gradually winding down. Ultimately, at the end of their amortization, they will be paid off.

avons fait cela, comme vous l'avez dit, au moyen d'emprunts. Nous avons emprunté de l'argent du gouvernement fédéral, puis nous sommes allés sur les marchés financiers, et nous empruntons à nouveau du gouvernement fédéral.

Ces fonds pour dépense en capital ont été versés au groupe de coopératives sans but lucratif et aux provinces pour la construction de logements subventionnés. Cet argent nous a été remboursé. C'est notre premier rôle.

Deuxièmement, ces logements ne sont pas axés sur le marché et il fallait donc des subventions pour l'entretenir. Pour cette raison, nous demandons chaque année des crédits au gouvernement pour aider à maintenir ces logements. C'est le montant de 1,7 milliard de dollars dont j'ai déjà parlé. Les 253 millions de dollars que nous demandons aujourd'hui serviront à donner des subventions pour la construction de ces logements. Sauf pour les logements dans les réserves, nous n'offrons plus de prêts. Ces programmes ont pris fin vers 1993. Nous ne faisons plus cela, mais ces prêts ne sont pas encore arrivés à échéance et sont en train d'être remboursés, comme on peut s'y attendre, sur une base annuelle.

Maintenant, nous offrons une subvention au départ afin de réduire les coûts de construction pour rendre les logements abordables, mais nous ne nous engageons plus à long terme.

Le sénateur Marshall : Ces subventions sont parties, une fois versées, vous ne revoyez plus cet argent.

Mme Kinsley : C'est exact.

Le sénateur Marshall : Comment fonctionnent les prêts? Est-ce que vous devez rembourser de l'argent au gouvernement fédéral chaque année?

Mme Kinsley : C'est ce que nous faisons.

Le sénateur Marshall : Est-ce que le gouvernement vous indique le montant à rembourser ou est-ce que vous suivez cela?

Mme Kinsley : Non, nous avons un vaste portefeuille de prêts que nous suivons. Nous sommes un peu comme n'importe quelle institution financière. Nous avons des portefeuilles d'hypothèques dans lesquels se retrouvent toutes les hypothèques pour ces unités de logements sociaux. Nous savons, d'après l'amortissement de ces hypothèques, combien nous devons rembourser du principal et des intérêts. Nous pouvons prévoir cela, et informer le ministère des Finances dans la partie non budgétaire du Budget principal des dépenses du montant qu'il peut s'attendre à recevoir de nous sous forme de remboursement.

Le sénateur Marshall : Est-ce que le montant de votre dette envers le gouvernement fédéral augmente ou diminue?

Mme Kinsley : Il diminue puisque, comme je l'ai mentionné, sauf pour le logement dans les réserves, tout ce programme de prêts ou cette approche pour appuyer le logement abordable a pris fin vers 1993. Ces emprunts sont en train d'être remboursés graduellement. Lorsqu'ils arriveront à la fin de leur période d'amortissement, ils auront été entièrement remboursés.

The new approach we have adopted to support affordable housing is, as you have described, upfront capital grants disbursed at the time of the construction. That is the end of the engagement at that point.

Senator Neufeld: You listed a number of provinces that administer some of the funding to build the units and some that do not. Is that by agreement?

Ms. Kinsley: I mentioned that we are directly involved in five jurisdictions. All the other jurisdictions look after it themselves.

The arrangement is that the provinces can administer these programs if they are prepared to cost match the federal investment, it is a bit of a quid pro quo. If they put up provincial funding then they, in turn, have the ability and responsibility to deliver the programs on the ground.

In four of the five jurisdictions that I mentioned for the renovation program, those jurisdictions have chosen not to cost-share. Therefore, we remain responsible. One jurisdiction, Prince Edward Island, has cost-shared but they have asked us to continue to do the delivery because of infrastructure issues in the jurisdiction.

Senator Neufeld: You said there is a strict process on how those funds are spent and what you expect from the provinces that actually spend that money. Do the provinces that spend the federal government's money do a relatively good job or are there discrepancies? How does their spending compare to provinces where CMHC administers the program?

Ms. Kinsley: If it is a measure of success, I can say that we get clean audit opinions every year. In my recent memory, we have not had any auditor qualify the opinion to suggest that monies were not spent according to the agreements. That is true of CMHC's delivery as well.

Senator Neufeld: You said that the First Nations community is responsible once funds are transferred. You noted that they must operate under strict rules. Who audits their procedures?

Ms. Kinsley: The First Nation communities are responsible to appoint auditors similar to non-profits or co-ops. They must get a third party auditor.

Senator Neufeld: Will they appoint an auditor just for the housing that you provide?

Ms. Kinsley: That is highly unlikely. They will appoint an auditor for the affairs of the First Nation community. The auditor will be asked, as part of his or her engagement, to specifically address the compliance questions with respect to our program.

Senator Neufeld: What is the record?

La nouvelle approche que nous avons adoptée pour appuyer le logement abordable est, comme vous l'avez dit, des subventions pour dépenses en capital versées au moment de la construction. C'est la fin de notre engagement.

Le sénateur Neufeld : Vous avez mentionné un certain nombre de provinces qui administrent une partie des fonds pour la construction des unités et les autres qui ne le font pas. Est-ce qu'il y a une entente avec les provinces?

Mme Kinsley : J'ai mentionné que nous jouons un rôle direct dans cinq provinces. Les autres s'en occupent elles-mêmes.

Selon notre entente, les provinces peuvent administrer ces programmes si elles sont prêtes à investir autant que le fédéral, c'est un financement de contrepartie. Si elles fournissent des fonds elles peuvent assumer la responsabilité de la prestation des programmes sur le terrain.

Quatre de ces cinq provinces où nous avons un programme de rénovation ont choisi de ne pas participer au financement. Nous conservons donc la responsabilité de leur exécution. L'Île-du-Prince-Édouard a fourni sa part mais nous a demandé de continuer à nous occuper de l'exécution à cause des problèmes d'infrastructure dans cette province.

Le sénateur Neufeld : Vous avez dit qu'il y a un processus rigoureux pour l'utilisation de ces fonds et que vous vous attendez à ce que les provinces dépensent réellement cet argent. Est-ce que les provinces qui dépensent l'argent du gouvernement fédéral s'acquittent bien de cette responsabilité ou y a-t-il des écarts? De quelle manière vos dépenses se comparent-elles à celles des provinces où la SCHL administre le programme?

Kinsley : Si cela peut servir à mesurer le succès, nous obtenons des opinions sans réserve de la part des vérificateurs chaque année. Que je me souvienne, nous n'avons reçu aucune opinion avec réserve indiquant que l'argent n'avait pas été dépensé conformément aux ententes. C'est vrai également lorsque le programme est administré par la SCHL.

Le sénateur Neufeld : Vous avez dit que la collectivité des Premières nations est responsable une fois que les fonds lui sont transférés. Vous avez dit qu'elle doit respecter rigoureusement les règles. Qui vérifie ces procédures?

Mme Kinsley : Les collectivités des Premières nations doivent nommer des vérificateurs tout comme les organismes sans but lucratif ou les coopératives. Elles doivent avoir un vérificateur indépendant.

Le sénateur Neufeld : Est-ce qu'elles nomment un vérificateur juste pour les fonds que vous fournissez pour le logement?

Mme Kinsley : C'est très invraisemblable. Elles nomment un vérificateur pour les affaires de la collectivité. Elles demanderont au vérificateur, dans le cadre de ses fonctions, d'examiner en particulier la conformité à notre programme.

Le sénateur Neufeld : Quels sont les résultats?

Ms. Kinsley: The record is a bit more mixed in terms of timeliness — that is, getting those audit reports in. It is a bit more of a struggle. However, in the scheme of the funding we have spent, we have seen few instances of issues. There have been a couple, but not significant. Timeliness is the main issue.

Senator Neufeld: Is the maintenance, then, between on-reserve homes and off-reserve social housing about the same? Do you find mould in off-reserve housing as you would on the on-reserve housing?

Ms. Kinsley: No, I would say the incidence is likely higher on reserve. As I mentioned earlier, it is not just an issue around the maintenance of the homes, which is an issue in and of itself, but you also have the problem of overcrowding on reserve, which adds to the issue of mould in First Nation communities relative to off-reserve housing, which does not generally have the same degree of overcrowding.

Senator Neufeld: You spoke about regional councils for First Nations. I assume that is across Canada.

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Neufeld: Are those regional councils chosen by the First Nations themselves, or is there input from Aboriginal Affairs or from CMHC in those regional councils to decide how this money is dispersed into different regions?

I am from British Columbia, where there are over 200 bands. One third of all bands in Canada reside in British Columbia. I do not know how many regional councils there are for the bands in British Columbia. Perhaps you can explain that a bit.

Ms. Kinsley: You are asking about how the regional councils are chosen.

Senator Neufeld: Yes.

Sharon Matthews, Vice-President, Assisted Housing, Canada Mortgage and Housing Corporation: We call them regional liaison committees. We have a national liaison committee that works with the Assembly of First Nations, Aboriginal Affairs, ourselves, and often Health Canada. We meet regularly. Funds are allocated. Each region has a different composition but each is composed with the input of the local First Nations. Sometimes they are chosen through elections; sometimes the main group appoints different members. It is a mixed bag, which is not a bad thing because every region is different in terms of their politics. We work with the local circumstances and set up those liaison committees.

Senator Neufeld: Thank you. Would you provide the committee with a list of the regional councils in British Columbia?

Mme Kinsley : Les résultats sont un peu plus variables pour ce qui est des échéances — c'est-à-dire que nous avons du mal à obtenir ces rapports de vérification. C'est un peu plus difficile. Cependant, dans l'ensemble, il y a eu peu de cas où les fonds n'avaient pas été utilisés à bon escient. Il y a eu quelques exemples, mais rien d'important. Le respect des échéances reste le principal problème.

Le sénateur Neufeld : Est-ce que l'entretien est à peu près le même pour les logements dans les réserves et les logements sociaux hors réserve? Y a-t-il de la moisissure dans les logements hors réserve comme il y en a dans les logements dans les réserves?

Mme Kinsley : Non, je dirais que l'incidence est beaucoup plus élevée dans les réserves. Comme je l'ai déjà mentionné, le problème ce n'est pas seulement l'entretien, qui est un problème en soi, mais il y a aussi la surpopulation des réserves, ce qui aggrave le problème de la moisissure dans les collectivités des Premières nations comparativement aux logements hors réserve qui ne sont en général pas aussi surpeuplés.

Le sénateur Neufeld : Vous avez parlé de conseils régionaux pour les Premières nations. Je suppose que c'est pour l'ensemble du pays?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Neufeld : Est-ce que les Premières nations choisissent elles-mêmes les membres de ses conseils régionaux et est-ce que le ministère des Affaires autochtones ou la SCHL ont leur mot à dire sur la répartition de cet argent entre les différentes régions par les conseils régionaux?

Je viens de la Colombie-Britannique, où il y a plus de 200 bandes, soit le tiers de toutes les bandes du Canada. Je ne sais pas combien de conseils régionaux il y a pour les bandes de la Colombie-Britannique. Vous pourriez peut-être m'expliquer cela un peu.

Mme Kinsley : Vous me demandez comment sont choisis les membres des conseils régionaux?

Le sénateur Neufeld : Oui.

Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement, Société canadienne d'hypothèques et de logement : Nous les appelons comités de liaison régionaux. Nous avons un comité de liaison nationale qui travaille avec l'Assemblée des Premières nations, le ministère des Affaires autochtones, nous-mêmes, et souvent Santé Canada. Nous nous rencontrons régulièrement. Les fonds sont alloués. La composition de chaque comité régional est différente mais les membres sont toujours choisis en consultation avec les Premières nations locales. Dans certains cas, ils sont élus; dans d'autres cas le principal groupe nomme les membres. Ce n'est pas partout pareil, ce qui n'est pas une mauvaise chose, car chaque région a ses propres politiques. Nous travaillons en tenant compte des circonstances locales pour la création de ces comités de liaison.

Le sénateur Neufeld : Merci. Pourriez-vous nous fournir la liste des conseils régionaux en Colombie-Britannique?

Ms. Matthews: There is one regional council per region. There is one in British Columbia and one in Ontario. Yes, I can get you that information.

Senator Neufeld: There is one regional council for over 200 bands in British Columbia and one regional council for not nearly that many in another province?

Ms. Matthews: That is correct. The allocations would come from the national liaison committee, and it would be allocated based on a needs formula agreed to years ago. It is allocated to each region, and each region, based on how this liaison committee works, will do the allocation. In some regions, they will allocate the funding on the basis of every First Nation gets one or two units, whatever it is. In other regions, they have a waiting list and will say, "For this year, this First Nation has not had housing for four years in terms of allocation, so they will get a lump sum, because of economies of scale." Each regional committee has decided they will do those allocations differently.

Senator Neufeld: Are there 13 regional committees across Canada? Maybe I am misunderstanding you. You said one per province and territory.

Ms. Matthews: It is one per region, and it matches the Indian Affairs regions.

The Chair: If you would just provide us with a list, it would be helpful.

Senator Cordy: Thank you for being here today. I would like to go back to the new housing built on reserve. You said in response to a question that there are 1,000 new units built a year. That would be, if we are talking about provinces and territories — and I know it is not divided evenly — about 76 new units. Yet, the fastest growing population is the First Nations population. We hear so often about the overcrowding and the poor housing. Are the 1,000 units a year sufficient, or are there plans to increase that number due to the growing population?

Ms. Kinsley: As I think I mentioned, our budget for housing on reserve has remained constant.

Senator Cordy: Dollar wise, not percentage wise. Dollar wise, it has remained constant.

Ms. Kinsley: Dollar wise, it has remained relatively constant; we have had some increases.

The other thing the committee might be interested in hearing is that we are trying to find ways to close this gap on reserve. Many First Nation communities are able to afford market housing, but because of some of the security issues around land tenure on reserve, it is difficult to get mortgages from a financial institution. That was the genesis of the \$300 million I spoke of in response to a question that the federal government put aside in the First Nations Market Housing Fund. The idea was that if we could get

Mme Matthews : Il y a un conseil régional par région. Il y en a un en Colombie-Britannique et un en Ontario. Oui, je peux vous fournir cette information.

Le sénateur Neufeld : Il y a un conseil régional pour plus de 200 bandes en Colombie-Britannique et un conseil régional pour un nombre beaucoup moins élevé de bandes dans une autre province?

Mme Matthews : C'est juste. Les allocations sont faites par le comité de liaison nationale qui applique une formule fondée sur les besoins qui a été adoptée il y a de nombreuses années. Chaque région reçoit son allocation et le comité de liaison se charge de la répartition. Dans certaines régions, les fonds sont répartis de manière à ce que chaque Première nation obtienne une ou deux unités, ou quelque chose du genre. Dans d'autres régions, il y a une liste d'attente et ils disent : « Telle Première nation n'a pas reçu de fonds pour le logement depuis quatre ans et va donc recevoir cette année un montant forfaitaire, en raison des économies d'échelle. » Chaque comité régional décide de quelle manière les fonds seront distribués.

Le sénateur Neufeld : Y a-t-il 13 comités régionaux au Canada? Peut-être que je vous comprends mal. Vous avez dit qu'il y en avait un par province et territoire.

Mme Matthews : Un par région et nous utilisons les mêmes régions que le ministère des Affaires autochtones.

Le président : Si vous pouviez simplement nous fournir la liste, cela nous aiderait.

Le sénateur Cordy : Merci d'être venue aujourd'hui. J'aimerais revenir à la construction de nouveaux logements dans des réserves. En réponse à une question, vous avez dit que 1 000 nouvelles unités sont construites par année. Cela donne, pour chaque province et territoire — et je ne sais pas si la répartition est égale — environ 76 nouvelles unités. Or, ce sont les Premières nations qui ont la plus forte croissance démographique. Nous entendons souvent parler de logements surpeuplés et insalubres. Est-ce que ces 1 000 unités par année sont suffisantes ou prévoyez-vous accroître ce nombre en raison de l'augmentation de la population?

Mme Kinsley : Comme je pense l'avoir mentionné, notre budget pour le logement dans les réserves n'a pas changé.

Le sénateur Cordy : En termes de dollars, pas de pourcentage. Le montant est resté le même.

Mme Kinsley : Le montant est resté relativement constant mais nous avons eu quelques augmentations.

Vous serez peut-être intéressé aussi d'apprendre que nous cherchons des moyens pour combler cette lacune dans les réserves. De nombreuses collectivités des Premières nations peuvent se permettre des logements au prix du marché, mais en raison de l'incertitude quant aux droits fonciers dans les réserves, il est difficile pour elles d'obtenir des hypothèques d'une institution financière. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a fourni au Fonds pour les logements du marché destinés aux Premières

those First Nation communities that are able to afford market-based housing and we could facilitate that market-based housing by working with lenders in communities to overcome this land tenure security issue, then it might take some pressure off the subsidy budget that, as you have described, has a limited amount. We would then be able to, hopefully, provide more housing on reserve and use the limited subsidy funding for those communities that would not have market alternatives.

Senator Cordy: Are there plans in place now to look at market-based housing and land tenure?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Cordy: This happens in mobile home parks, where people own the mobile home but not the land underneath it.

Ms. Kinsley: In those cases, it is easier because they probably lease the land, and leasing is a relatively easy tenure form with which to provide security. The First Nations Market Housing Fund has been operational for just over two years. A number of First Nations have already qualified to participate. We have over eight major financial institutions in the country willing to participate. It is now up to the First Nation communities who qualify to work with their individual members to access the funding that is available.

Senator Cordy: However, there are no plans in place to increase the number of units built each year.

Ms. Kinsley: No, not through subsidized appropriated funding, but we are trying to do the additional units largely through the market-based approach.

Senator Cordy: That would fit with some people but not with everyone.

Ms. Kinsley: With some bands but not others, that is correct.

Senator Cordy: It seems that when we heard about H1N1, for example, all we heard about was the overcrowding. What are the waiting lists for housing on reserve?

Ms. Kinsley: There are no accurate numbers. The Auditor General talks about a shortfall in the report. Both CMHC and our federal colleagues try to gather numbers, but First Nation communities themselves do not keep records of it is difficult to get a precise number. We say 25,000 is the shortage that we see. The Assembly of First Nations and others might suggest that number is higher.

Senator Cordy: That would take 25 years, with no increase in population.

nations les 300 millions de dollars dont j'ai parlé en réponse à une autre question. L'objectif était d'aider les collectivités des Premières nations qui en avaient les moyens à obtenir des logements du marché en travaillant avec les prêteurs des collectivités pour surmonter ce problème des titres fonciers. Cela permettrait de réduire la pression sur le budget des subventions qui, comme vous le disiez, est plafonné. Nous espérons que nous pourrions alors fournir plus de logements dans les réserves et utiliser les fonds de subvention restreints pour les collectivités qui n'ont pas accès aux logements du marché.

Le sénateur Cordy : Avez-vous l'intention d'examiner la question des logements du marché et du titre foncier?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Cordy : La question se pose aussi dans les parcs pour maisons mobiles, où les gens sont propriétaires de leur maison mobile mais pas du terrain où celle-ci est installée.

Mme Kinsley : Pour eux, c'est plus facile car ils peuvent probablement louer le terrain et la location est une forme de titre foncier qui est assez facilement acceptée. Le Fonds pour les logements du marché destiné aux Premières nations fonctionne depuis un peu plus de deux ans seulement. Un certain nombre de Premières nations ont déjà été jugées admissibles. Il y a plus de huit grandes institutions financières prêtes à participer. Il appartient maintenant aux collectivités des Premières nations qui sont admissibles de travailler avec leurs membres pour obtenir accès aux fonds disponibles.

Le sénateur Cordy : Cependant, vous ne prévoyez pas augmenter le nombre d'unités construites chaque année.

Mme Kinsley : Non, pas en accordant des subventions, mais nous essayons de fournir les unités additionnelles par une approche fondée sur le marché.

Le sénateur Cordy : Cela peut convenir à certains, mais pas à tous.

Mme Kinsley : C'est exact, cela peut convenir à certaines bandes mais pas à d'autres.

Le sénateur Cordy : Il me semble que lors de l'épidémie du H1N1, par exemple, tout le monde ne parlait que de la surpopulation. Combien de temps faut-il attendre pour obtenir un logement dans les réserves?

Mme Kinsley : Il n'y a pas de chiffres précis. La vérificatrice générale mentionne une pénurie dans son rapport. La SCHL et nos collègues fédéraux essaient d'obtenir des chiffres, mais les collectivités de Premières nations elles-mêmes ne tiennent pas de dossiers et il est donc difficile d'obtenir un chiffre précis. Nous pensons qu'il manque 25 000 logements. L'Assemblée des Premières Nations et d'autres vous diront peut-être que le nombre réel est plus élevé.

Le sénateur Cordy : Cela va prendre 25 ans, à supposer que la population n'augmente pas.

Ms. Kinsley: Again, we have to look at other solutions as well, because in that shortfall there are many communities that can afford housing. We are trying to tackle the issue on multiple fronts. The solutions are not applicable to all communities, but the more tools we have, the better off we will be.

Senator Cordy: Do you deal with housing for Aboriginal First Nations seniors? Is that a responsibility of yours?

Ms. Kinsley: On reserve?

Senator Cordy: Yes, on reserve.

Ms. Kinsley: Yes, it includes all community members on reserve, but there is not anything specifically targeted on reserve to elders or seniors. That, again, is a community priority.

Senator Cordy: By 2026, in 15 years, the percentage of Aboriginal seniors is expected to triple. How much senior housing do we have on reserve in Canada?

Ms. Kinsley: I could not give you that number off the top of my head, but there have been many elder residences built with the funding that we have allocated. Again, that is a priority determined by the First Nations communities.

Senator Runciman: Going back to process and the accountability agreement you have, is there a requirement with respect to administrative costs? Of the \$130 million that you mentioned earlier, how much is taken up by administrative costs?

Ms. Kinsley: There is a cap on administrative costs. Of the \$253 million, \$239 million is available to provinces and territories. The balance is spent for administration on our part.

Senator Runciman: Is it a percentage cap?

Ms. Kinsley: There is an amount taken off the top for administration. The difference between the \$253 million and the \$239 million is administrative cost. The remaining money goes to the provinces. In order to deliver, they use various agents, and there are strict rules for how much those agents are paid.

Senator Runciman: I am trying to determine how much of the \$130 million that you said flows each year on reserve is devoted to administrative fees.

Ms. Kinsley: I am sorry; I was dealing with provinces and territories. We deliver the on-reserve funds ourselves.

Ms. Matthews: Our cost to deliver on reserve is 9 per cent to 10 per cent, which is very low.

Senator Runciman: Provinces play no role in on-reserve administration?

Mme Kinsley : Encore une fois, nous devons chercher d'autres solutions également, car il y a de nombreuses collectivités où il y a une pénurie de logements mais qui ont les moyens de s'en procurer. Nous essayons d'attaquer le problème sur plusieurs fronts. Les solutions ne s'appliquent pas à toutes les collectivités, mais plus nous aurons d'outils, plus nous serons en mesure d'agir.

Le sénateur Cordy : Est-ce que vous vous occupez du logement pour les membres des Premières nations qui sont âgés? Est-ce votre responsabilité?

Mme Kinsley : Dans les réserves?

Le sénateur Cordy : Oui, dans des réserves.

Mme Kinsley : Oui, nous sommes responsables de tous les membres des collectivités dans les réserves, mais nous n'avons pas de programmes qui s'adressent particulièrement aux aînés qui vivent dans les réserves. Encore une fois, il s'agit d'une priorité communautaire.

Le sénateur Cordy : D'ici 2026, donc dans 15 ans, on prévoit que le nombre d'Autochtones âgés va tripler. Combien y a-t-il de logements pour personnes âgées dans les réserves?

Mme Kinsley : Je ne peux pas vous dire comme ça combien il y en a, mais de nombreuses résidences pour personnes âgées ont été construites grâce au fonds que nous avons fourni. Encore une fois, c'est une priorité déterminée par les collectivités de Premières nations.

Le sénateur Runciman : Pour en revenir à vos processus et ententes de responsabilité, y a-t-il une exigence en ce qui concerne les frais administratifs? Quelle proportion des 130 millions de dollars que vous mentionniez tout à l'heure, sert à couvrir les frais administratifs?

Mme Kinsley : Les frais administratifs sont plafonnés. Des 253 millions de dollars, il y en a 239 millions disponibles pour les provinces et les territoires. Le reste sert à couvrir nos frais d'administration.

Le sénateur Runciman : Est-ce que ce plafond est un pourcentage?

Mme Kinsley : Il y a un montant réservé pour l'administration. Les frais d'administration sont égaux à la différence entre 253 millions de dollars et 239 millions de dollars. Le reste de l'argent va aux provinces. Pour exécuter le programme, elles ont recours à divers agents, et il y a des règles rigoureuses sur la rémunération de ces agents.

Le sénateur Runciman : J'essaie de déterminer quelle proportion des 130 millions de dollars que vous versez chaque année aux réserves est consacrée à l'administration.

Mme Kinsley : Je suis désolée. Je pensais aux provinces et aux territoires. Nous administrons nous-mêmes les fonds dans les réserves.

Mme Matthews : Nos frais d'exécution du programme dans les réserves sont de 9 à 10 p. 100, ce qui est très faible.

Le sénateur Runciman : Les provinces n'ont aucun rôle à jouer dans l'administration dans les réserves?

Ms. Kinsley: They do not. That is a federal responsibility only.

Senator Runciman: The off-reserve reference is to First Nations? When you talk about off reserve, are you talking about the general population?

Ms. Kinsley: That is correct. It will include Aboriginal people, but living off reserve.

Senator Runciman: I had the opportunity in my past life to visit a number of communities in northern and north-western Ontario to look at the housing stock. You touched on the maintenance challenges in some of these communities.

Is there an average life expectancy for the housing stock? Is there an assessment of the homes five years, for example, after we make the investment?

Ms. Kinsley: That varies depending on the living conditions in a given community. Some are no different than off reserve, so a 25- or 30-year amortization of a mortgage would be reasonable.

When we do look at this, it is typically through the evaluations of our programs. I believe that in the last on-reserve evaluation report it was 15 years on average. That statistics exist and I would be happy to get a more accurate figure for you, but it does vary by community.

Senator Runciman: It would be nice to know how that compares with off-reserve housing.

Ms. Kinsley: That was part of the evaluation.

Senator Runciman: I would appreciate getting that information.

In terms of a breakdown of the funds, how much is government owned, municipally owned, private and non-profit?

Ms. Kinsley: Of the close to 615,000 households that the \$1.7 billion supports, there are about 25,000 units of public housing. In addition, there are cooperatives and non-profits. On reserve there is rent assistance, which is different.

Senator Runciman: To save time, will you send us a breakdown of the figures for the public housing?

Ms. Kinsley: Yes.

Senator Eggleton: The amount of money in Supplementary Estimates (A) is small. The real story is in the Main Estimates, where you were cut by 40 per cent, a severe cut.

Mme Kinsley : Non. La responsabilité revient entièrement au fédéral.

Le sénateur Runciman : Lorsque vous parlez des logements hors réserve, vous voulez dire des logements pour les Premières nations? Lorsque vous parlez des logements hors réserve, est-ce que vous parlez de l'ensemble de la population?

Mme Kinsley : C'est exact. Cela inclut les Autochtones qui vivent hors réserve.

Le sénateur Runciman : J'ai eu l'occasion, lors d'une vie antérieure, de visiter un certain nombre de collectivités dans le Nord et le Nord-Ouest de l'Ontario pour examiner le parc de logements. Vous avez parlé des problèmes d'entretien dans certaines de ces collectivités.

Quelle est, en moyenne, la durée utile prévue du parc de logements? Est-ce que vous faites une évaluation des logements, par exemple, cinq ans après notre investissement?

Mme Kinsley : Cela dépend des conditions de vie dans une collectivité donnée. Dans certains cas, elles sont tellement différentes des conditions hors réserve qu'un amortissement de 25 ou 30 ans de l'hypothèque serait raisonnable.

En général, c'est dans le cadre de l'évaluation de nos programmes que nous examinons cette question. Je crois que dans le dernier rapport d'évaluation des logements dans les réserves, la moyenne était de 15 ans. Cette statistique existe et je serais heureuse de vous trouver le chiffre exact, mais cela varie d'une collectivité à l'autre.

Le sénateur Runciman : J'aimerais savoir de quelle manière cela se compare aux logements hors réserve.

Mme Kinsley : Cela fait partie de l'évaluation.

Le sénateur Runciman : J'aimerais beaucoup recevoir cette information.

Pour ce qui est de la ventilation des fonds, quelle proportion appartient au gouvernement, à la municipalité, au secteur privé et à des groupes sans but lucratif?

Mme Kinsley : Parmi les quelque 615 000 ménages que nous aidons avec le fonds de 1,7 milliard de dollars, il y a environ 25 000 unités de logements sociaux. En outre, il y a des coopératives et des groupes sans but lucratif. Dans les réserves, il y a des subventions au loyer, ce qui est autre chose.

Le sénateur Runciman : Pour gagner du temps, pouvez-vous nous envoyer une ventilation des chiffres se rapportant aux logements sociaux?

Mme Kinsley : Oui.

Le sénateur Eggleton : Le montant prévu du Budget supplémentaire des dépenses (A) est petit. Les chiffres importants se trouvent dans le Budget principal des dépenses, dans lequel vous subissez une réduction radicale de 40 p. 100.

In the recent budget, the assisted housing initiative and the affordable housing program were sunsetted. Yet, over 3 million Canadians are looking for decent, affordable housing. We have very long waiting lists with people waiting for years.

What is happening? You are not meeting your mandate. How will you meet this mandate of increasing the availability of safe, affordable housing for Canadians?

Ms. Kinsley: I will address those comments and make some corrections.

In the Main Estimates, there has been a reduction, but one must remember that the reduction is about \$1.2 billion. Almost \$1 billion of that is the sunset of *Canada's Economic Action Plan*. This was one-time funding of \$2 billion over two years that was provided on top of our core funding for additional social housing investments. As you know, that funding ended on March 31 of this year, so our Main Estimates for the current fiscal year would show a decline, as one would expect, of over \$1 billion, due to the end of *Canada's Economic Action Plan*.

The other component of the reduction to which you referred, I believe, was the end of the affordable housing and the renovation programs. In fact, those programs did not end. The purpose of the supplementary estimates today is to have that funding continue. We were given five year's worth of funding in 2008. We were given it in our budget for two years, hence the end of the funding in our Main Estimates. We are now seeking the remaining three years of that funding to continue those programs.

The \$253 million, which is affordable housing and RRAP, continues at exactly the same funding level as we have had in previous years, so that would reinstate the decline to which you pointed. The balance of the decline in our Main Estimates was really the scheduled expiry of the additional economic action plan funding. Our core funding has not been reduced.

Senator Eggleton: We still have a large number of Canadians waiting a long time for decent, affordable housing. Keeping the funding at the same level, as you are suggesting, is obviously not doing the job. What about getting the job done?

Ms. Kinsley: There is no question that we have Canadians in need of housing. We track that need. Since the last census we have had some improvement in that number, but over 12 per cent of Canadians are still in need of core housing.

Le récent budget annonce que l'Initiative d'aide au logement et l'Initiative en matière de logement abordable seront éliminées progressivement. Or, plus de trois millions de Canadiens se cherchent un logement décent et abordable. Les listes d'attente sont très longues; les gens attendent pendant des années.

Qu'arrive-t-il? Vous ne remplissez pas votre mandat. Comment allez-vous pouvoir remplir votre mandat d'accroître le nombre de logements salubres et abordables disponibles pour les Canadiens?

Mme Kinsley : Je vais répondre à vos commentaires et apporter quelques corrections.

Le Budget principal des dépenses prévoit une réduction, mais il faut se rappeler que la réduction est d'environ 1,2 milliard de dollars. Près d'un milliard de dollars de cette réduction est attribuable à la fin du *Plan d'action économique du Canada*. Il s'agissait d'un financement ponctuel de deux milliards de dollars sur deux ans qui s'est ajouté à notre financement de base pour des investissements supplémentaires dans le logement social. Comme vous le savez, ce financement a pris fin le 31 mars 2011, de sorte que notre Budget principal des dépenses pour l'exercice financier en cours indique une baisse, prévisible, de plus d'un milliard de dollars puisque le *Plan d'action économique du Canada* est arrivé à échéance.

L'autre élément de la réduction que vous avez mentionnée, je crois, concerne l'élimination des programmes de logements abordables et de rénovations. En fait, ces programmes ne sont pas terminés. L'objectif du Budget supplémentaire des dépenses que vous examinez aujourd'hui est d'assurer la continuité de ce financement. En 2008, nous avons reçu des fonds pour cinq ans. Nous l'avons reçu dans les deux budgets précédents, d'où la fin de ce financement dans notre Budget principal des dépenses. Nous demandons maintenant les fonds pour les trois années qui restent afin de pouvoir continuer à offrir ces programmes.

Le niveau de financement de l'Initiative en matière de logement abordable et du Programme d'aide à la remise en état des logements propriétaires-occupants est maintenu au même niveau que les années précédentes, soit 253 millions de dollars, ce qui rétablit la baisse que vous avez signalée. La baisse dans notre Budget principal des dépenses représente en fait l'arrivée à échéance prévue du financement additionnel en vertu du Plan d'action économique. Notre financement de base n'a pas été réduit.

Le sénateur Eggleton : Il y a encore beaucoup de Canadiens et de Canadiennes qui sont sur une liste d'attente pour un logement convenable et abordable. Le maintien du financement au même niveau, que vous suggérez, ne suffit manifestement pas à la tâche. Comment y parvenir?

Mme Kinsley : C'est indubitable : il y a des Canadiens et des Canadiennes qui ont besoin de logement. Nous suivons ce besoin. Depuis le dernier recensement, on enregistre un certain progrès, mais plus de 12 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes ont toujours des besoins impérieux en matière de logement.

Senator Eggleton: You are not doing anything to close that gap; you are just marking time with the same amount of money?

Ms. Kinsley: Well, we thought that *Canada's Economic Action Plan* was a good approach. It was a \$2 billion one-time investment, a significant sum, in social housing. When the opportunity arose, we suggested that this was a good place to invest that funding because of the need you described and also because of the jobs that housing creates.

Senator Eggleton: I understand that, but you have just admitted that it is not doing the job, that 12 percent of or over 3 million Canadians are still in need. We are not doing the job.

Senator Nancy Ruth: That is our job, I think, senator, not the job of the civil service.

Senator Eggleton: I am just pointing out that the government is not giving the necessary resources to allow CMHC to do the job. I have no complaint about CMHC's history in terms of trying to develop affordable housing in this country. It has a great history, but the government is not giving it the funds it needs to house Canadians.

The Chair: That point has been made. There is no point in commenting further. You are doing a fine job with what you have.

Senator Dickson: Thank you for appearing this morning.

My question relates to taking a macro, new approach to the First Nations or Aboriginal housing problem. As I understand it, the government is moving forward to accelerate the settlement of the Aboriginal land claims.

This approach focuses on new methods of funding. Are you at the table in those negotiations so conditions are attached to some of that money to address this need insofar as housing is concerned? In other words, money is coming from the government to settle land claims. Why are conditions not attached to that money so some of it can be used to satisfy this need?

Ms. Kinsley: The short answer is no, that would be the responsibility of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada.

Senator Dickson: Probably you would like to follow up with Aboriginal Affairs and Northern Development Canada. I am confused myself. There are so many programs.

The Chair: Thank you, Senator Dickson.

Ms. Kinsley, you anticipated this comment where you indicate why you are in Supplementary Estimates (A) with respect to this affordable housing at \$253 million. We have a habit of comparing

Le sénateur Eggleton : Vous ne faites rien pour combler le fossé. Vous faites du sur place en maintenant simplement le financement existant?

Mme Kinsley : Eh bien, nous avons pensé que le *Plan d'action économique du Canada* était une bonne approche : un investissement ponctuel de deux milliards de dollars, somme considérable, dans le logement social. Quand l'occasion s'est présentée, nous avons suggéré que c'était un bon domaine où investir l'argent, à cause des besoins que vous avez mentionnés, ainsi que des emplois que créent les logements.

Le sénateur Eggleton : Je comprends cela, mais vous avez admis que cela ne suffit pas à la tâche, que plus de 12 p. 100 des Canadiens, soit plus de trois millions, ont encore des besoins. Nous n'accomplissons pas la tâche.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est notre travail, je crois, sénateur, pas celui des fonctionnaires.

Le sénateur Eggleton : Je souligne simplement que le gouvernement ne donne pas à la SCHL les ressources nécessaires pour accomplir la tâche. Je n'ai rien contre la SCHL qui, par le passé, s'est efforcée de créer des logements abordables au pays. Elle a connu des réussites marquées, mais le gouvernement ne lui donne pas les fonds dont elle a besoin pour loger les Canadiens et les Canadiennes.

Le président : Le point est noté. Rien ne sert de s'appesantir. Vous faites du bon travail avec les ressources dont vous disposez.

Le sénateur Dickson : Merci d'avoir accepté de comparaître ce matin.

Ma question a trait à une approche nouvelle globale du problème de logement chez les Premières nations ou les Autochtones. À ce que je comprends, le gouvernement va de l'avant et s'efforce d'accélérer le règlement des revendications territoriales autochtones.

C'est une approche qui s'attache à de nouvelles méthodes de financement. Participez-vous à ces négociations, afin que certaines de ces sommes soient octroyées sous réserve de régler cette question du logement? En d'autres termes, le gouvernement consacre certaines sommes au règlement des revendications territoriales. Pourquoi ne pas formuler de réserve afin qu'une partie de cet argent puisse répondre aux besoins en question?

Mme Kinsley : Non, nous ne participons pas aux discussions, qui sont du ressort d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Le sénateur Dickson : Peut-être souhaiteriez-vous effectuer un suivi auprès d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada? Je suis un peu perdu moi-même, vu la multiplicité des programmes.

Le président : Merci, sénateur Dickson.

Madame Kinsley, vous vous attendiez sans doute à notre question quand vous avez précisé figurer dans le Budget supplémentaire des dépenses (A), sous le logement abordable,

Main Estimates to Main Estimates. The point that Senator Eggleton made of reduction with respect to affordable housing is as a result of you not having that appropriation in the Main Estimates for this year.

Ms. Kinsley: That is correct.

The Chair: Therefore, we have to look for it somewhere else, which we do not always have a chance to do.

If this program is a five-year program and you are in the middle of it, why would you not be ready with an appropriation request in the Main Estimates, and why would the request appear in the supplementary estimates?

Ms. Kinsley: When the five-year funding was announced, it was announced with two years of policy approval, with the intent that the government would consult stakeholders, provinces and territories on the best way to deliver the remaining three years of funding. Those two years expired in March 2011.

As I mentioned earlier, we have been in those discussions with provinces, territories and stakeholders. Of course, we had the federal election, which created a hiatus in terms of those discussions. However, the reason there was a break in the funding was to have discussions with our partners about what the best way is to deliver the funding. The funding was there; it was only the policy approval that was in two tranches.

The Chair: Is there anything further on that point? Everyone saw that it was Supplementary Estimates (A) rather than the Main Estimates for this particular initiative?

Honourable senators, on your behalf I want to thank Ms. Kinsley and her team for being here to help us. I know there are many other areas of CMHC that we might like to explore, but we wanted to focus on Supplementary Estimates (A) in this particular session. We may see you again with respect to some of the many worthwhile initiatives you are leading.

In the second session this morning, we will turn our attention to Natural Resources Canada, and in particular with respect to appropriations requested under Supplementary Estimates (A). We are pleased to welcome, on behalf of the department, Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Energy Sector; Brian Gray, Assistant Deputy Minister, Earth Science Sector; Dave McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division; Martin Bergmann, Director, Polar Continental Shelf Program; and Doug Metcalfe, Senior Manager, Nuclear Legacy Liabilities.

We have one hour for this session, and five witnesses. We will try to get through it and do our best.

We have two presentations, and I understand Mr. Gray will start.

pour une somme de 253 millions de dollars. Nous comparons habituellement le Budget principal des dépenses au Budget principal. Quand le sénateur Eggleton a parlé d'une diminution dans les sommes allouées au logement abordable, c'était parce qu'il n'y avait pas ce crédit pour la SCHL dans le Budget principal des dépenses de cette année.

Mme Kinsley : Effectivement.

Le président : Il faut donc que nous le cherchions ailleurs, ce que nous n'avons pas toujours l'occasion de faire.

S'il s'agit d'un programme de cinq ans et que vous êtes au milieu du programme, pourquoi n'étiez-vous pas prête à faire une demande de vote dans le Budget principal des dépenses, plutôt que dans le Budget supplémentaire des dépenses?

Mme Kinsley : Quand le financement sur cinq ans a été annoncé, c'était avec deux ans d'approbation de la politique, l'intention du gouvernement étant de consulter les parties prenantes, provinces et territoires sur la meilleure façon d'assurer la prestation des trois autres années de financement. Les deux ans en question ont expiré en mars 2011.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes en pourparlers avec les provinces, les territoires et les intéressés. Bien sûr, il y a l'élection fédérale, qui a créé un hiatus dans les discussions en question. Toutefois, la raison de l'interruption du financement est attribuable aux discussions tenues avec nos partenaires sur la meilleure façon d'apporter le financement. Le financement existait; c'était seulement l'approbation de la politique qui s'est effectuée en deux tranches.

Le président : Des choses à ajouter sur ce point? Tout le monde a vu que c'était le Budget supplémentaire des dépenses (A), plutôt que le Budget principal des dépenses, pour cette initiative là?

Honorables sénateurs, en votre nom, laissez-moi remercier Mme Kinsley et son équipe de leur présence ici et de l'aide qu'ils nous ont apportée. Je sais qu'il y a bien d'autres domaines relevant de la SCHL qui mériteraient d'être explorés, mais nous tenions à cibler le Budget supplémentaire des dépenses (A), dans la session d'aujourd'hui. Nous vous reviendrons peut-être au sujet des nombreuses initiatives louables que vous menez.

Lors de la seconde session de ce matin, nous allons nous pencher sur Ressources naturelles Canada, notamment aux crédits demandés dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Nous sommes heureux d'accueillir les représentants du ministère : Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur énergétique; Brian Gray, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre; Dave McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs; Martin Bergmann, directeur, Programme du plateau continental; et Doug Metcalfe, gestionnaire principal, Responsabilités nucléaires héritées.

Nous disposons d'une heure pour cette session, avec cinq témoins. Nous essayerons de tout voir de notre mieux.

À ce que je comprends, nous avons deux exposés, en commençant par M. Gray.

Brian Gray, Assistant Deputy Minister, Earth Science Sector, Natural Resources Canada: Thank you very much. We have a deck that I will walk honourable senators through.

On page 1, I want to recognize Martin Bergmann, Director of the Polar Continental Shelf Program. I am pleased to be here today to speak to this program at a reasonably high level, but Mr. Bergmann is here for questions I am not capable of answering at a greater level of detail.

If we can turn to page 2, this picture is to situate our facility in Resolute Bay, so you are hovering over the North Pole looking south. There are a couple of things we want to show you here. It is hard to see from the scale, but distributed across the Arctic here you can see various field camps. Every year we have about 160-some odd research projects in about 70 to 80 different field camps.

In these activities, about 1,100 Arctic scientists are supported. Notable projects we are supporting this year include the United Nations Convention on the Law of the Sea, the Geo-mapping for Energy and Minerals program and ArcticNet.

The Polar Continental Shelf Program provides safe, cost-effective and efficient air transport to field camps throughout the entire Canadian Arctic. As you can see from this slide, that transport is no small task.

We provide specialized and rugged field equipment to remote research camps, operate the largest science and technology facility in the Arctic, providing Canadian researchers with modern accommodations, offices, a warehouse and a laboratory at our facility in Resolute Bay.

We are the lifeline to Arctic researchers. We are the hub of the activities. Our program ensures the health and safety of folks in these rugged field camps, so every day, twice a day, we check in to make sure things are okay in the camps. We have protocol to follow if individuals are not in contact with us on a daily basis. This terrain is remote, rugged and dangerous, so we take the lifeline aspect seriously.

Slide 3 is a look at the Polar Continental Shelf Program facility, and I will walk quickly through the various colour phases. Looking first at the red — and if you do not have colour, it is labelled the PCSP living accommodations building, the existing storage and our operations centre — these are existing facilities, and collectively they are about 3,800 metres square.

This April, we finished off the funding from the Arctic Research Infrastructure Fund that enabled the addition to our facilities. If you look at the blue colouring on slide 3, you will see we have a new dining and recreation area. We have new accommodations, so essentially we have established another

Brian Gray, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre, Ressources naturelles Canada : Merci beaucoup. Nous avons un jeu de diapositives que j'aimerais commenter pour les honorables sénateurs.

À la page 1, laissez-moi reconnaître Martin Bergmann, directeur du Programme du plateau continental polaire. Je suis heureux de parler aujourd'hui du programme dans ses grandes lignes, mais c'est M. Bergmann qui répondra aux questions plus détaillées auxquelles je ne serai pas en mesure de répondre moi-même.

Si nous passons à la diapositive 2, vous y voyez nos installations à Resolute Bay, si vous survolez le pôle Nord avec le regard tourné vers le Sud. Il y a une ou deux choses que nous voudrions vous montrer plus particulièrement. C'est difficile à constater d'après l'échelle, mais il y a parsemé ici et là dans l'Arctique différents camps. Chaque année, quelque 160 projets de recherche sont menés dans 70 à 80 différents camps.

Dans le cadre de ces activités, nous appuyons environ 1 100 chercheurs dans l'Arctique. Citons parmi les projets d'intérêt que nous appuyons cette année : la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, le Programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux, ainsi qu'ArcticNet.

Le Programme du plateau continental polaire assure un transport par voie aérienne sûr, abordable et efficace pour rejoindre les camps parsemés dans l'Arctique canadien. Comme le montre la diapositive, le transport n'est pas une mince affaire.

Nous fournissons un équipement spécialisé et robuste aux camps de recherche reculés, nous exploitons les installations de sciences et de technologie les plus importantes de l'Arctique, qui fournissent aux chercheurs canadiens des installations modernes d'hébergement, de bureaux, d'entreposage et de laboratoires, à Resolute Bay.

Nous sommes le filin de sécurité des chercheurs de l'Arctique, le cœur des activités. Notre programme assure la santé et la sécurité des personnes qui travaillent dans ces camps sommaires, si bien que, tous les jours, deux fois par jour, nous entrons en contact pour vérifier que tout se passe bien dans les camps. Nous avons un protocole à suivre quand les individus n'effectuent pas ce contact quotidien avec nous. C'est un terrain reculé, âpre et dangereux, si bien que nous prenons au sérieux notre fonction de filin de sécurité.

À la diapositive 3, figurent les installations du Programme du plateau continental polaire, dont j'évoquerai brièvement les différentes phases, marquées par des couleurs différentes. Prenons le rouge, pour commencer ou, si vous n'avez pas une version en couleurs, les parties étiquetées lieu d'hébergement PPCC, entrepôt existant et centre d'opération. Ce sont les installations existantes, qui représentent en tout environ 3 800 mètres carrés.

En avril, nous avons fini d'utiliser le financement du Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, qui nous a permis d'agrandir nos installations. Si vous regardez les bâtiments en bleu sur la diapositive 3, vous constatez que nous avons une nouvelle aile de restauration et de loisirs. Nous avons un nouvel

facility for about 35 to 40 staff. Collectively now, at this moment, we can house and bed about 75 scientists, and we have a dining facility that can accommodate about 100 individuals.

We are here today to talk about the expansion of the Canadian Forces Arctic Training Centre, which is depicted in green. There are two additions; one is an additional suite for lodging, and the other is a future training centre. I will talk about those additions in more detail on a subsequent slide.

Looking quickly at the expansion that we recently completed, I have not been able to travel there and see that expansion yet because it was completed only at the end of March, but we have three components there. As I indicated in the previous slide, these pictures show you the dining and recreation facility, the accommodations wing and the laboratory building.

Senator Runciman: I have a point of order, chair. I thought we were here to discuss the Nuclear Legacy Liabilities Program.

The Chair: Yes; you will note in Supplementary Estimates (A), page 42, there are two items under voted appropriations. One is funding to support the Nuclear Legacy Liabilities Program, and we have that debt coming up next, and the other is the funding for the construction of the Canadian Forces Arctic Training Centre.

Senator Runciman: We were not provided with any background material on that item.

The Chair: No, you are right. We are trying to move quickly on these matters. We understand that it is sometimes difficult for the Library of Parliament to provide us with background material, but this background material is forthcoming.

Senator Nancy Ruth: Is that the Department of Fisheries and Oceans, DFO, storage space?

The Chair: We will go to questions shortly, but is this question a clarification for presentation purposes? Can you clarify that point for us?

Mr. Gray: Yes, it is Department of Fisheries and Oceans.

The Chair: Thank you. There may be questions on that space later.

Mr. Gray: My point here is that as part of *Canada's Economic Action Plan*, the Arctic Research Infrastructure Fund was a competitive fund wherein our department was able to acquire \$11 million to build the expansion that you see on this page, and we are proud of the new facilities.

Moving to slide 5, we have recently started a strong collaboration with the Department of National Defence. Starting in 2008, we have been involved in an Arctic Operations

hébergement, qui nous a permis d'établir une autre installation pour 35 ou 40 membres du personnel. Dans l'ensemble, à l'heure actuelle, nous pouvons loger et coucher environ 75 chercheurs et nous avons un réfectoire où peuvent manger environ 100 personnes.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de l'agrandissement du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique, représenté ici en vert. Il y a deux nouveaux bâtiments : un centre d'hébergement supplémentaire et un futur centre d'entraînement. Je parlerai de ces nouveaux bâtiments dans plus de détails dans une diapositive à venir.

Si on se penche rapidement sur l'agrandissement déjà effectué, que je n'ai pas pu observer par moi-même, vu qu'il n'a été achevé qu'à la fin de mars, il comporte trois composantes. Comme je l'ai indiqué dans la diapositive précédente, les photos représentent la salle à manger et le complexe récréatif, l'aire d'hébergement et l'immeuble à laboratoire.

Le sénateur Runciman : J'ai un rappel au Règlement, monsieur le président. Je croyais que nous étions ici pour discuter du Programme des responsabilités nucléaires hérité.

Le président : Oui; vous constaterez qu'il y a deux points dans les crédits votés à la page 42 du Budget supplémentaire des dépenses (A) : un financement à l'appui du Programme des responsabilités nucléaires héritées, dette que nous allons aborder ensuite, et un financement pour la construction du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique.

Le sénateur Runciman : On ne nous a donné aucune information sur ce point.

Le président : Non, effectivement. Nous essayons d'aller de l'avant rapidement. Il est parfois difficile à la Bibliothèque du Parlement de nous donner des renseignements de fond, mais cela va venir.

Le sénateur Nancy Ruth : L'entrepôt appartient-il au ministère des Pêches et des Océans?

Le président : Nous passerons bientôt aux questions, mais c'est une clarification sur l'exposé? Pourriez-vous clarifier ce point, s'il vous plaît?

M. Gray : Oui, c'est le ministère des Pêches et des Océans.

Le président : Merci. On aura peut-être des questions sur cet entrepôt plus tard.

M. Gray : Je voulais dire que, dans le cadre du *Plan d'action économique du Canada*, le Fonds pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique, fonds concurrentiel, a permis à notre ministère d'obtenir 11 millions de dollars pour l'expansion que vous voyez sur la diapositive. Nous sommes fiers de ces nouvelles installations.

Passons à la diapositive 5. Nous avons récemment entamé une collaboration soutenue avec le ministère de la Défense nationale. Depuis 2008, nous participons à un cours de conseiller sur les

Advisor course at the Resolute Bay facility, Operation Nunaliut in 2011 and then Operation Nanook last year and this year that we hosted at our existing facilities.

In July 2007, the Prime Minister announced that the Department of National Defence would build the Canadian Forces Arctic Training Centre in Resolute Bay. I am happy to report that the Department of National Defence and our department, Natural Resources Canada, have developed a memorandum of understanding that was signed in December of 2010 to work collaboratively on the expansion to the facilities. That is the Supplementary Estimates (A) item I am here in front of you to talk about.

If we can move to slide 6, a contract was awarded in April of this year to Sanaqatiit Construction Limited. Awarding this contract followed the standard federal government request for proposal process. We had a specific service agreement with Public Works and Government Services Canada for the management of this contract. The total cost of the project, as I will describe in the next slide, is estimated to be \$18 million.

The project at this point is in the design and permit phase, with preliminary on-site work expected to begin in July of this year. The whole project is scheduled for completion in July of 2013.

The next slide, page 7, shows the estimated costs by year. The first column, estimated cost, FY 2011-12 is the supplementary estimate of \$6 million. It was a timing thing. The MOU was not signed until December of 2010, so that is why the estimate is in the supplementary package, as I understand it.

For the breakdown, you can see the lion's share of the cost is to the contractor for the design and construction of this project. There is the fee and other disbursements that Public Works and Government Services Canada is managing, and then we as a department, NRCan, have project management costs. We have tried to lay out those costs for you on slide 7.

If we move to slide 8, we can look at the footprint of the proposed Canadian Forces Arctic Training Centre facilities. You can see in green here, if you have colour — if not, the upper left building indicates future CFATC accommodation wing, and on the far right, you will see the future training centre, CFATC. The accommodations wing will have 35 rooms and each room, in my understanding, is able to handle up to four people in a bunk layout. My understanding is the Department of National Defence needs facilities for an additional 100 people, so this wing will be adequate for that need.

The other large facility is the training and storage centre, and this will be connected to our existing operations centre.

opérations dans l'Arctique qui se donne aux installations de Resolute Bay, à l'Opération Nunaliut en 2011 et à l'Opération Nanook, l'an dernier et cette année, que nous avons accueillies dans nos installations existantes.

En juillet 2007, le premier ministre a annoncé que le ministère de la Défense nationale construirait un Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique à Resolute Bay. Je suis heureux de pouvoir annoncer que le ministère de la Défense nationale et notre ministère, Ressources naturelles Canada, ont conclu un protocole d'entente qui a été signé en décembre 2010, afin de collaborer à l'agrandissement des installations. C'est le point qui figure dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) et que je suis ici pour discuter.

Si vous voulez bien passer à la diapositive 6, vous constaterez qu'un contrat a été octroyé en avril de cette année à Sanaqatiit Construction Limited. L'octroi du contrat a obéi aux exigences habituelles du gouvernement fédéral en matière d'appel d'offres. Nous avons une convention particulière de services avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour la gestion du contrat. Le projet, dont je parlerai dans la diapositive suivante, devrait coûter environ 18 millions de dollars.

Au stade actuel, nous en sommes à la conception et à l'octroi de permis, le travail préliminaire sur le terrain devant commencer en juillet de cette année. L'ensemble du projet devrait être achevé en juillet 2013.

La diapositive suivante, à la page 7, montre les coûts estimatifs par année. La première colonne, coût estimatif, AF 2011-2012, correspond à la ligne de 6 millions de dollars dans le budget supplémentaire. C'était une question de calendrier. On a signé le protocole d'entente en décembre 2010 seulement, si bien que le crédit figure dans le budget supplémentaire, du moins c'est ce que je comprends.

Pour la ventilation, vous pouvez constater que la part du lion va au contrat des services de conception-construction du projet. Il y a également des frais et autres décaissements, gérés par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, puis les coûts de la gestion du projet par notre ministère, Ressources naturelles Canada. Nous avons tenté de préciser ces coûts pour vous à la diapositive 7.

Et voici, à la diapo 8, l'empreinte du Centre de formation des Forces canadiennes dans l'Arctique (CFFCA) telle que proposée. En vert, si vous avez cette couleur — sinon, en haut à gauche, l'immeuble dortoir, et tout à fait à droite, le futur centre de formation, le CFFCA. L'immeuble dortoir comptera 35 chambres, qui pourront loger quatre personnes dans des lits superposés. D'après ce que j'ai compris, le ministère de la Défense nationale aura besoin de loger une centaine de personnes, donc ce pavillon devrait satisfaire au besoin.

L'autre gros bâtiment est le centre d'entreposage et de formation, qui sera relié à notre centre d'exploitation existant.

Moving on to slide 9, we feel this project is a good-news story. As I mentioned at the outset, the Polar Continental Shelf Program has been a lifeline to Arctic researchers. This cooperation between federal departments builds on Canada's Northern Strategy. I remind the committee that Canada's Northern Strategy has four priority areas: exercising Arctic sovereignty, protecting our environmental heritage, promoting economic development and improving and devolving Northern governance. We feel this collaborative arrangement with the Department of National Defence will maximize the use of limited Arctic facilities and provide significant savings to Canadian taxpayers.

Finally, on the last slide, we believe this collaborative arrangement will allow the Polar Continental Shelf Program to extend the facility operating season. Normally, we run the facility for scientists from early April until the end of September. This project will enable the facility to be open year-round.

The project will increase capacity and our level of support to Arctic science in the future. It demonstrates Canadian public value, a cost-effective operation by the government departments. We feel it strengthens the positive relationship between the federal government and the community of Resolute Bay, and provides direct benefits such as more demand for services jobs on the project and environmental improvements.

On August 5, we are having our fourth open house at Resolute Bay where we invite the community, the locals, scientists and dignitaries to attend, so I am happy to extend the invitation to senators to visit the site in early August.

The Chair: That was August 5?

Mr. Gray: Yes, August 5. We have brochures on the Polar Continental Shelf Program as well as a few DVDs. If senators are interested, we have materials available.

The Chair: Thank you. We are interested but we are also pressed for time, so I will go to Mr. Corey before taking questions on your matter.

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Energy Sector, Natural Resources Canada: We have a deck as well on the Nuclear Legacy Liabilities Program. I will go through it quickly.

The overview is to provide supporting information on the Nuclear Legacy Liabilities Program, the funding requested in the Supplementary Estimates (A). There is the actual wording.

The reason the funding request is in Supplementary Estimates (A) is because we are finishing the first five year cycle of the program, and approval of the program came too late to be in Main Estimates. We are asking for only one year of funding, and any further funding will be announced by ministers.

À la diapo 9, une bonne nouvelle. Comme je le disais au début, le Programme du plateau continental polaire a été la moelle épinière pour les chercheurs dans l'Arctique. Il s'agit d'une coopération entre les ministères fédéraux qui donne son impulsion à la Stratégie pour le Nord du Canada. Permettez-moi de vous rappeler que cette stratégie compte quatre domaines prioritaires : exercice de notre souveraineté dans l'Arctique, protection de notre patrimoine environnemental, promotion du développement économique et amélioration et dévolution de la gouvernance dans le Nord. Nous estimons que cette entente de collaboration avec le ministère de la Défense nationale nous permettra d'optimiser les installations dans l'Arctique et de réaliser des économies pour le contribuable.

Enfin, à la dernière diapo, nous voyons que cette entente de collaboration permettra au Programme du plateau continental polaire de prolonger sa saison d'exploitation. Normalement, cette installation est ouverte aux scientifiques du début du mois d'avril à la fin du mois de septembre. Grâce à ce projet, l'installation sera ouverte à longueur d'année.

Ce projet améliorera notre capacité et notre niveau de soutien aux scientifiques de l'Arctique pour l'avenir. Il démontre une optimisation de l'utilisation de l'argent du contribuable par les ministères. De plus, il renforce les relations positives entre le gouvernement fédéral et la communauté de Resolute Bay, et offre des avantages directs, par exemple la création d'emplois et l'amélioration de la gestion environnementale.

Le 5 août, nous tiendrons notre quatrième journée portes ouvertes à Resolute Bay, dans le cadre de laquelle nous invitons la communauté, les résidents, les scientifiques et des personnalités de marque. Je suis donc heureux d'inviter les sénateurs à nous rendre visite au site au début du mois d'août.

Le président : Vous avez bien dit le 5 août?

M. Gray : Oui, le 5 août. Nous avons des brochures sur le Programme du plateau continental polaire, ainsi que quelques DVD. Si ça vous intéresse, nous pouvons vous transmettre cette documentation.

Le président : Merci. Nous y sommes intéressés, mais nous sommes également pressés, donc je vais passer à M. Corey avant de répondre aux questions.

Mark Corey, sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie, Ressources naturelles Canada : Nous avons un exposé sur le Programme des responsabilités nucléaires héritées (PRNH). J'irais assez vite.

En fait, nous souhaitons vous fournir de l'information complémentaire sur ce programme, afin de justifier la demande de crédit supplémentaire A. Voici le libellé.

Si l'on demande des crédits supplémentaires, c'est que nous touchons le terme du premier cycle de cinq ans du programme, et l'approbation du programme est intervenue trop tard pour qu'on puisse l'intégrer au Budget principal des dépenses. Nous ne demandons qu'un an de financement, et tout autre financement supplémentaire sera annoncé par les ministres.

[Translation]

The second page provides some background on Canada's nuclear legacy liabilities. The history of nuclear research and development in Canada dates back to the 1940s. Generally speaking, half of our current liabilities date back to the 1940s. That is to say that, from the 1940s to the 1960s, we did not have enough information to manage waste as we do today. Our liabilities also include buried and stored wastes, the shutdown of research buildings and related infrastructure as well as contaminated lands.

In general, our liabilities are located at the Chalk River Laboratories, which account for 70 per cent of waste, Whiteshell Laboratories in Manitoba, which count for 20 per cent, and are also related to the shutdown of two prototype reactors in Ontario and one in Quebec.

[English]

That is the history of the program. The next slide is a map showing where these wastes are located.

The next slide is to say that in 2005 the government developed a long-term strategy for managing the liabilities related to these sites. It developed a comprehensive 70-year decommissioning site cleanup and managing plan. In my experience, this is probably the longest program that I am aware of. The reason it is so long, again, is that much of the work, for example, at Chalk River, is still ongoing and this plan foresees the eventual close-down and cleanup of those operations.

The program was recognized as a \$2.75-billion net present value liability in public accounts in 2005. The view in the program is that dealing with the waste and decommissioning sooner avoids future care and maintenance requirements and reduces costs. This is the program we are dealing with overall. We are talking about the next year of funding for the program.

The government, as I mentioned, launched the program in 2006. Estimates for the first five years were \$520 million. I will ask Dave McCauley, who is the director, to walk through quickly what was accomplished in the first five years and what we propose to do in the next phase.

Dave McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division, Natural Resources Canada: As Mr. Corey mentioned, the Nuclear Legacy Liabilities Program was launched in 2006, right after the liability was booked in the Public Accounts of Canada. The government launched the NLLP with the first five years of funding at \$520 million. The key priorities for those five years were to focus on specific health, safety and environmental issues at the Atomic Energy of Canada Limited, AECL, sites; to decommission and shut down redundant buildings and infrastructure; to move forward on the planning and establishment of waste management facilities for the longer term; and, finally, to undertake various care and maintenance activities at the sites.

[Français]

La deuxième page consiste à démontrer la chronologie des responsabilités nucléaires du Canada. L'histoire de la recherche et du développement nucléaires remonte aux années 1940. En général, la moitié de nos responsabilités actuelles datent des années 1940. Ce qui veut dire les années, 1940, 1950 et 1960 pour lesquelles nous n'avions pas suffisamment d'informations pour avoir une gestion des déchets comme nous l'avons maintenant. Nous avons également la responsabilité des déchets enfouis et stockés, les fermetures d'installations de recherche et d'infrastructure connexes et les terres contaminées.

De façon générale, nos responsabilités sont localisées au laboratoire de Chalk River, qui représente 70 p. 100 des déchets, au laboratoire de Whiteshell au Manitoba, qui représente 20 p. 100, et en ce qui a trait à la fermeture des deux prototypes de réacteur en Ontario ainsi que celui au Québec.

[Traduction]

Voilà l'historique du programme. À la prochaine diapo, une carte des sites d'enfouissement des déchets.

La prochaine diapo explique qu'en 2005, le gouvernement a élaboré une stratégie de gestion des responsabilités liées à ces sites pour le long terme. Il s'est doté d'un plan de gestion et de nettoyage de 70 ans pour ces sites. D'après mon expérience, c'est probablement le programme le plus long du gouvernement du Canada. Il est si long parce qu'une grande partie de ce travail, par exemple à Chalk River, est toujours en cours et le programme prévoit l'éventuelle fermeture et le nettoyage de ces sites.

Dans les comptes publics, en 2005, ce programme était inscrit à titre de valeur actualisée nette de 2,75 milliards de dollars. On considère que le traitement des déchets et un déclassement précoce permettront d'éviter des services d'entretien à l'avenir et de réduire les coûts. Donc voilà le programme dans son ensemble, le financement que nous demandons est pour l'année prochaine.

Le gouvernement, comme je l'ai dit, a lancé le programme en 2006. Le financement pour les cinq premières années du programme était de l'ordre de 520 millions de dollars. Je vais demander à Dave McCauley, le directeur du programme, de nous expliquer brièvement ce qui a été fait au cours de ces cinq premières années et ce que nous comptons faire dans la prochaine étape.

Dave McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs, Ressources naturelles Canada : Comme l'a mentionné M. Corey, le Programme des responsabilités nucléaires héritées (PRNH) a été lancé en 2006, juste après que cette valeur actualisée nette ait été consignée dans les Comptes publics du Canada. Le gouvernement a lancé le PRNH avec un financement de 520 millions de dollars sur cinq ans. Les priorités pour les cinq premières années étaient la santé, la sécurité, et l'environnement dans tous les sites d'Énergie atomique du Canada limitée; le déclassement des immeubles désaffectés; la planification et l'établissement des installations de gestion des déchets sur le long terme; enfin, diverses activités d'entretien à ces sites.

Moving on to the next slide, there has been significant progress over the last five years. I am giving a snapshot here of some things that have been accomplished.

First, many of the buildings have been safely decommissioned. Two of the more challenging ones were the radio chemistry laboratory at Chalk River Laboratories, and a portion of the National Research Experimental, NRX Reactor Fuel Handling Facility, which had high levels of contamination associated with it.

There were many other non-nuclear buildings where there was no radioactive contamination. Those buildings were also decommissioned, particularly at the Whiteshell facility.

Many volumes of buried wastes have been recovered and properly stored: at Chalk River, solvent bunkers, which are storage bunkers for liquid wastes that are heavily contaminated with chemical and radioactive contaminants; buried fuel rods at Chalk River Laboratories that resulted from the accident at the NRX reactor in 1952 where the fuel rods were just buried in the ground; and former Chalk River experimental waste burials that were assessments of how waste would react when buried in the ground to carry out various studies.

Also, waste clearance facilities have been built at both Chalk River labs and at Whiteshell labs, and a waste-handling facility has been built at the Whiteshell labs. This slide follows with a couple of pictures. I mentioned the radio-chemistry lab at Chalk River that has been decommissioned. It was built in the mid-1940s. There is a picture of it with the yellow surrounding.

When AECL goes into decommissioning, they have to characterize the building fully, then establish a plan, then decontaminate the building and then deconstruct it. In the first picture, on slide 8, is the building. Afterward is the site after it had been demolished. You can see the pad, a bit of the foundation in the foreground. Then, slide 10 is after the site has been completely decommissioned and that site is now open for reuse by AECL, should they wish to build on it. In fact, I think they have.

The next slide is recovery of waste from the CRL solvent bunkers and, as I mentioned, these bunkers were chemically and radioactively contaminated liquid wastes. There were some canisters with fissile material in them. That situation is very dangerous. A lot of caution must be taken to remediate these bunkers. This situation is exacerbated by not having all the information in the inventory: when they start the excavation and there is a surprise that can hold them back in terms of their progress.

Slide 12 shows the CRL Waste Analysis Facility that was built in 2007, I believe. At this facility, they can now take waste from the Chalk River site and confirm that it is clean so it can go to municipal or commercial waste facilities instead of having to go to expensive radioactive waste management facilities on site.

À la prochaine diapo, on constate que nous avons fait pas mal de progrès au cours de ces cinq dernières années. Voici quelques-unes de nos réalisations.

D'abord, un grand nombre d'immeubles ont été déclassés en toute sécurité. Deux immeubles particulièrement difficiles étaient les laboratoires de radiochimie à Chalk River, et une partie des installations de manutention du combustible au réacteur NRX, qui présentait des niveaux de contamination élevés.

Il y avait également d'autres immeubles non nucléaires où il n'y avait aucune contamination radioactive. Ces immeubles ont également été déclassés, notamment à Whiteshell.

Nous avons procédé à la récupération et au stockage adéquat d'une grande quantité de déchets enfouis : à Chalk River, les caissons de solvant, pour l'entreposage des déchets liquides très contaminés par des produits chimiques et radioactifs; des barres de combustible qui ont été enfouies aux laboratoires de Chalk River à la suite de l'accident du réacteur NRX en 1952; les anciens sites d'enfouissement expérimentaux de Chalk River, où l'on a enfoui des déchets pour voir l'incidence de leur enfouissement.

De plus, on a construit des installations de tri de déchets aux laboratoires de Chalk River et de Whiteshell, et une installation de manutention des déchets a été construite à Whiteshell. Dans cette diapo, quelques photos. J'ai mentionné le laboratoire de radiochimie à Chalk River qui a été déclassé. Il avait été construit dans les années 1940, le voici, en jaune.

Lorsque EAACL déclassé des installations, elle doit d'abord bien comprendre les utilisations passées de l'immeuble, puis élaborer un plan, ensuite, décontaminer l'immeuble, et enfin le démanteler. Dans la première image, à la diapo 8, vous voyez l'immeuble. Après, le site une fois l'immeuble démolit. Vous pouvez voir la fondation, et l'ancienne empreinte de l'immeuble en premier plan. Ensuite, la diapo 10 montre le site qui a été complètement déclassé et qui peut maintenant être réutilisé par EAACL, si la société souhaite reconstruire. En fait, je pense qu'elle a déjà reconstruit quelque chose.

À la prochaine diapo, la récupération des déchets dans les caissons à solvant aux laboratoires de Chalk River et, comme je le disais, ces caissons étaient très contaminés par des déchets liquides chimiques et radioactifs. Voici certains contenants remplis de matière fissile. La situation est extrêmement dangereuse. Il faut faire extrêmement attention et prendre beaucoup de précautions pour nettoyer ces caissons. Pire encore, nous n'avons pas d'information complète sur le contenu de ces caissons : une fois qu'ils commenceront à creuser, il peut y avoir toutes sortes de surprises.

À la diapo 12, l'installation d'analyse des déchets aux laboratoires de Chalk River, construite en 2007. À cette installation, on peut prendre des déchets de Chalk River et confirmer qu'ils ne sont plus contaminés afin qu'ils puissent être déposés dans les installations commerciales ou municipales plutôt que dans des installations radioactives, qui sont beaucoup plus chères.

Going forward, as Mr. Corey mentioned, we are seeking, through Supplementary Estimates (A), \$129.4 million of funding in 2011-12. The program of work was approved after the Main Estimates deadline and that is why we are in Supplementary Estimates (A). The key milestones for this year are, first, we will start operations at a new Whiteshell waste storage facility that was constructed as part of the first five years. This year, we will start operations so we will be able to move a lot of the decommissioning waste into this new facility. It is called a shielded, modular, above-ground storage facility for waste.

Another item I wish to highlight is that we will complete the construction of a fuel packaging and storage facility that takes nuclear fuel that was buried in tile holes, or cylindrical holes, in the ground and has since corroded over the years. We will take out that fuel, move it into this new building, dry it out, and then prepare it for long-term management at a nuclear fuel waste facility that will be sited in Canada at some point.

The next slide shows a breakdown of the funding for this year. Waste management is the lion's share of the funding at \$55.3 million. Much of that waste management relates to the fuel packaging and storage facility item that I identified in the previous slide. It is an expensive facility and a lot of that funding is associated with that facility. As well, there are various other waste management activities.

Infrastructure decommissioning: We continue to do a lot of work at Whiteshell because that site is being decommissioned all together and much of the monies associated with infrastructure decommissioning go to the removal of the main research and development lab at Whiteshell.

Environmental restoration: \$13.1 million, much of this money relating to groundwater treatment and also removal of contaminated materials at the Chalk River site in particular.

Care and maintenance, \$32 million: That amount looks like a large number and it is, but I should also identify that there are monitoring and security activities that take place that are part and parcel of that amount, and required under the Canadian Nuclear Safety Commission, CNSC, licence to AECL. Then we have program management of \$5.2 million.

That is all I wanted to point out right now.

Mr. Corey: In conclusion, this program is long-term. We are finishing the first five years of the program. By way of anticipation, I know the AECL's restructuring is in the news a lot. That restructuring is a different part of the department. We do not deal with that restructuring. We deal only with the waste. This particular waste program is what we came to talk to you about today.

Comme M. Corey l'a mentionné, nous demandons, en vertu du Budget supplémentaire des dépenses (A), 129,4 millions de dollars de financement pour 2011-2012. Le programme de travail a été approuvé après l'échéance du Budget principal des dépenses, c'est pourquoi nous présentons une demande en vertu du Budget supplémentaire des dépenses (A). Les principaux jalons pour cette année : premièrement, nous entamerons les opérations à une nouvelle installation de stockage de déchets à Whiteshell, installation construite dans le cadre de la première phase quinquennale du projet. Cette année, nous allons ouvrir cette installation afin de pouvoir y transférer un grand volume de déchets. Il s'agit d'une installation de stockage en surface, modulaire et protégée pour recevoir les déchets.

Nous allons également terminer la construction d'une installation de stockage et de conditionnement de combustible pour les déchets nucléaires qui avaient été enfouis dans des trous de stockage, des sortes de trous cylindriques, qui se sont corrodés au fil des ans. Nous allons retirer ce combustible, le faire sécher, et le conditionner à des fins de gestion sur le long terme dans cette nouvelle installation au Canada.

À la prochaine diapo, une ventilation du financement pour cette année. L'essentiel du budget, à savoir 55,3 millions de dollars, est consacré à la gestion des déchets. Et la majeure partie de cette somme sera consacrée à cette installation de stockage et de conditionnement de combustible dont je parlais à l'occasion de la diapositive précédente. C'est une installation très onéreuse et l'essentiel de financement y sera consacré. Mais il y a également d'autres activités de gestion des déchets.

Déclassement des infrastructures : Nous continuons de travailler à Whiteshell car cette installation est en cours de déclassement et une grande partie des sommes liées au déclassement des infrastructures serviront à déclasser le laboratoire principal de recherches et développement de Whiteshell.

Restauration environnementale : 13,1 millions de dollars, l'essentiel étant voué au traitement des nappes phréatiques de Chalk River et à l'enlèvement de matières contaminées.

Entretien, 32 millions de dollars : Ce montant vous semblera élevé, et il l'est, mais il faut savoir que des activités de contrôle et de sécurité en font partie. Ces dépenses sont imposées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire, délivrance de permis à l'EAEL. Ensuite, il y a 5,2 millions de dollars pour la gestion du programme.

Voilà tout ce que nous avons à vous dire.

M. Corey : En conclusion, il s'agit d'un programme de longue échéance. Nous en sommes au bout de la première étape quinquennale. Je sais que la restructuration de l'EAEL fait les manchettes, mais cette restructuration tombe sous un autre ministère. Nous n'avons rien à voir avec cette restructuration car nous nous concentrons exclusivement sur les déchets. Nous sommes venus ici aujourd'hui pour vous parler de programme particulier.

You can see a lot was accomplished in the first five years. Again, in the next year the program will continue on with that work.

The Chair: Mr. McCauley, you indicated that point at page 14, care and maintenance, \$32 million, is part of a licensing requirement of AECL. Why is that amount not part of their request for appropriations? Licensing surely seems to be part of operations.

Mr. McCauley: No, we have separated out the Nuclear Legacy Liabilities Program from AECL's ongoing operations. The Whiteshell facility, virtually in its entirety, has been put over onto the government's liability in terms of legacy liabilities. We absorb the costs associated with care and maintenance of that site. The faster we decommission it, the better able we are to reduce the care and maintenance costs.

The Chair: To clarify your point, Mr. Corey, with respect to any of the facilities that are likely to be, or may become, part of the sale or the privatization of AECL, there will not be any buildings that you have constructed or any continuing legacy requirements?

Mr. McCauley: The restructuring is addressing another aspect of AECL, the CANDU division. We are associated with the research laboratories — Chalk River, Whiteshell and the prototype reactors. These liabilities are government liabilities and will continue regardless of any restructuring that takes place.

The Chair: I think that answers my question.

Senator Marshall: I will keep my questions short. Will the \$129.4 million be paid to AECL or is that amount administered by the department?

Mr. McCauley: Those funds are appropriated to the department and put into a special account that we manage. AECL invoices us on a monthly basis. We review their invoices and ensure that they meet their business plan for that year, and then we make payments once we are satisfied.

Senator Marshall: When the request came in — maybe it was not for \$129 million — who challenges the numbers? Is your department a partner with AECL? Do you challenge the numbers, or is that the Treasury Board Secretariat? I ask because we have had numerous meetings regarding AECL. Who would challenge these numbers?

Mr. McCauley: In terms of the proposal for \$129 million, we ensured that there was a third party review of all the elements of the business plan that AECL had proposed. Subsequently, as the invoices come in, Mr. Metcalfe's shop performs a rigorous review of them compared to the plan, et cetera, and Mr. Metcalfe's group has an intimate knowledge of the sites.

Vous pouvez voir que nous avons abattu beaucoup de travail pendant les cinq premières années. Les cinq prochaines années ne seront pas différentes.

Le président : Monsieur McCauley, vous avez indiqué à la page 14, que les frais d'entretien et de maintenance, de 32 millions de dollars, font partie des normes de délivrance de permis de l'EAEL. Pourquoi n'avez-vous pas demandé ce montant dans votre demande de crédit? La délivrance de permis fait assurément partie des opérations.

M. McCauley : C'est que nous avons compté le programme des responsabilités nucléaires héritées à part des opérations continues de l'EAEL. L'ensemble de l'installation Whiteshell a été mise sur les livres du gouvernement à titre de responsabilités nucléaires héritées. Nous absorbons les coûts liés à l'entretien de ce site. Plus vite il sera déclassé, plus vite nous pourrions réduire les coûts associés.

Le président : À titre d'information, monsieur Corey, en ce qui concerne les installations qui pourraient être incluses dans la vente ou la privatisation de l'EAEL, n'y aurait-il pas d'immeubles que vous auriez construits ou d'autres exigences continues?

M. McCauley : La restructuration concerne un autre aspect de l'EAEL, à savoir la division CANDU. Nous sommes associés aux laboratoires de recherches — Chalk River, Whiteshell, autres réacteurs prototypes. Il s'agit là de responsabilités que le gouvernement devraient continuer d'assumer, peu importe les restructurations.

Le président : Voilà qui répond à ma question.

Le sénateur Marshall : Je serai bref. Les 129,4 millions de dollars, seront-ils versés à l'EAEL ou seront-ils administrés par le ministère?

M. McCauley : Ces fonds sont versés au ministère, dans un compte spécial que nous gérons. L'EAEL nous envoie des factures mensuelles. Nous étudions les factures, nous nous assurons qu'elles répondent à notre plan d'affaires pour cette année, et nous acquittons ces factures une fois que nous sommes convaincus qu'elles sont justifiées.

Le sénateur Marshall : Lorsque la demande rentre — peut-être pour 129 millions de dollars — qui vérifie ces chiffres? Votre ministère, en partenariat avec l'EAEL? Est-ce vous qui vérifiez ces chiffres ou est-ce le Secrétariat du Conseil du Trésor? Je m'interroge car nous nous sommes réunis à plusieurs reprises avec l'EAEL. Qui donc vérifie ces chiffres?

M. McCauley : En ce qui concerne la demande de 129 millions de dollars, nous avons fait évaluer par une tierce partie chaque élément du plan d'affaires de l'EAEL. Ensuite, au fur et à mesure que les factures sont rentrées, le service de M. Metcalfe scrute ces factures et les compare au plan. Il faut dire que le groupe de M. Metcalfe connaît ces sites à fond.

Senator Marshall: The amount is broken down into five categories. Is it broken down further? For example, is the \$55 million for waste management broken down by site?

Mr. McCauley: Yes, it is. Mr. Metcalfe has more details on that breakdown. We could provide it to you. We have specific milestones.

Senator Marshall: How big would that list be? Is it half a dozen sites or 80 or 90 sites?

Mr. McCauley: With waste management, there are about six sites. Mr. Corey mentioned Whiteshell; there is Chalk River; and there are the three prototype reactors. That is five sites. The bulk of the activity takes place at Chalk River and Whiteshell. Within that activity, we have specific milestones at each site that will be achieved in the fiscal year.

Senator Marshall: For waste management, it is site-specific. Infrastructure decommissioning is site-specific.

Mr. McCauley: That is correct; buildings on the site.

Senator Marshall: Environmental restoration would be site-specific.

Mr. McCauley: Yes.

Senator Marshall: Is care and maintenance site-specific too?

Mr. McCauley: Yes, it is.

Senator Marshall: However, the program management, AECL, is general administration?

Mr. McCauley: That is correct. The reporting, the planning that we require of them, et cetera, is program management.

Senator Marshall: I would appreciate that list broken down by site and the cost linked per site.

Mr. McCauley: Certainly.

Senator Marshall: The \$2.75 billion liability that is now booked in the public accounts of Canada, is that also site-specific? It would have to be, would it not?

Mr. McCauley: It is a 70-year strategy that deals with all the liabilities at all the sites. Yes, it would be.

Senator Marshall: There is a big list then?

Mr. McCauley: There would be a very big list.

Senator Marshall: Would it have a matching dollar amount per item?

Mr. McCauley: That is correct.

Senator Marshall: Can we also have that information as well, please?

Le sénateur Marshall : Ce montant est ventilé en cinq catégories. Est-il ventilé davantage? Par exemple, est-ce que les 55 millions de dollars pour la gestion des déchets sont ventilés par site?

M. McCauley : Oui, effectivement. M. Metcalfe possède tous les détails sur la ventilation. Nous pouvons vous les fournir. Nous avons des objectifs très précis.

Le sénateur Marshall : La liste est longue, y a-t-il une demi-douzaine de sites, 80, 90?

M. McCauley : En ce qui concerne la gestion des déchets, il y a une demi-douzaine de sites. M. Corey a mentionné Whiteshell; il y a aussi Chalk River et trois réacteurs prototypes. Ça fait cinq sites en tout. L'essentiel des activités se déroule à Chalk River et Whiteshell. À l'intérieur de ces activités, nous avons des objectifs précis à chaque site qui devraient être atteints pendant l'exercice.

Le sénateur Marshall : La gestion des déchets est donc ventilée par site. Il en va de même pour le déclassement des infrastructures.

M. McCauley : C'est exact, c'est ventilé selon les immeubles sur les sites.

Le sénateur Marshall : La restauration environnementale serait également ventilée selon les sites?

M. McCauley : Oui.

Le sénateur Marshall : Les frais d'entretien et de maintenance sont-ils ventilés par site également?

M. McCauley : Oui.

Le sénateur Marshall : Toutefois, la gestion des programmes, l'EACL, est un budget d'administration générale?

M. McCauley : C'est exact. Les exigences de rapport, de planification, et tout le reste, représentent la gestion de des programmes.

Le sénateur Marshall : J'aimerais que vous ventiliez cette liste par site avec les coûts à l'appui.

M. McCauley : Mais certainement.

Le sénateur Marshall : La responsabilité de 2,75 milliards de dollars qui se trouvent dans les Comptes publics du Canada, sont-ils également ventilés par site? Il faudrait que ce le soit n'est-ce pas?

M. McCauley : Il s'agit d'une stratégie de 70 ans qui compte toutes les responsabilités de tous les sites. Donc, ce serait ventilé.

Le sénateur Marshall : La liste est longue alors?

M. McCauley : Effectivement, elle serait très longue.

Le sénateur Marshall : Y aurait-il une ventilation des dépenses?

M. McCauley : Absolument.

Le sénateur Marshall : Pourrions-nous également obtenir cette information?

The Chair: Maybe there is a summary of that information. Any documents that you are able to produce that go to this point can be made available to our clerk, who can circulate them to all our senators.

Mr. Corey: As well, to elaborate on that point, \$2.75 billion is the net present value. That figure is the amount of money we would need to have in the bank today to pay out over time. By the time we reach 70 years down the road, the amount we will have spent on the program is closer to about \$6 billion.

Senator Marshall: I would be interested in those site-specific amounts.

Senator Neufeld: Were the Chalk River, Whiteshell and the three prototype reactors part of generation for some province? I do not know when they were built. I am trying to determine that.

Mr. McCauley: There are three of them: Gently-1, which was built in the 1970s; Nuclear Power Generation, NPD, which was built in the 1960s and is located at Rolphton, northwest of Pembroke; and the Douglas Point reactor, which is in the area of the Bruce Peninsula in southwestern Ontario. Gently never produced electricity commercially. I do not believe NPD did either.

Doug Metcalfe, Senior Manager, Nuclear Legacy Liabilities, Natural Resources Canada: Yes, NPD and Douglas Point, the two reactors in Ontario, did produce electricity for the grid, but they were, as the name indicates, prototype reactors. They were built to help AECL develop a design of its CANDU reactor and through agreements over time, all three reactor sites are the responsibility of the federal government.

Senator Neufeld: What happens to the sites when everything is decommissioned? Are they used for something else? I have never been to any of these sites. Is something else planned for those sites?

Mr. McCauley: The waste facilities, for example, at Chalk River, will continue. AECL will make use of vacated lands as necessary. With Whiteshell, we are trying to completely decommission the entire site so that in the long term, areas of the site could be made of use commercially, or would be available.

There are other sites as well that we have not mentioned. For example, there is a site at Glace Bay and a site in Quebec as well where there is no radioactive contamination. The sites were used for heavy water production. These sites could be released and sold commercially.

Senator Neufeld: In a program overview, I read that "in 1952, AECL has safely and cost-effectively managed Canada's nuclear research facilities and the waste generated by their operation."

I assume that what you are looking after and what you are doing in this legacy fund is prior to 1952?

Le président : Peut-être qu'il existe un résumé de cette information. Toute documentation que vous pourriez produire et que vous pourriez remettre à notre greffier serait très appréciée. Nous la ferions circuler parmi les sénateurs.

M. Corey : Pour vous donner un peu plus d'information, les 2,75 milliards de dollars représentent la valeur nette actualisée. Il s'agit du montant que nous devrions avoir en banque aujourd'hui pour le déboursier petit à petit au fil du temps. Dans 70 ans, le montant que nous aurons dépensé sur le programme sera plus proche de 6 milliards de dollars.

Le sénateur Marshall : Je voudrais avoir une ventilation de cette somme en fonction des sites.

Le sénateur Neufeld : Les réacteurs prototypes, de Whiteshell et de Chalk River, faisaient-ils partie d'une génération pour une province? Je ne sais pas quand ils ont été construits. J'essaye de le découvrir.

M. McCauley : Il y en a trois : Gently-1, construit dans les années 1970; le réacteur nucléaire de puissance canadien, NPD, construit dans les années 1960 à Rolphton, au nord-ouest de Pembroke; enfin, le réacteur Douglas Point, dans la région de la péninsule Bruce, dans le sud-ouest de l'Ontario. Gently n'a jamais produit d'électricité à des fins commerciales. Et je pense que c'est le cas également pour le NPD.

Doug Metcalfe, directeur principal, Responsabilités nucléaires héritées, Ressources naturelles Canada : Oui, les réacteurs NPD et Douglas Point, deux réacteurs de l'Ontario, ont produit de l'électricité à des fins commerciales, mais comme leur nom l'indique, il s'agissait de réacteurs prototypes. Ils ont été construits pour aider l'AECL à créer et concevoir son réacteur CANDU. Depuis, à la faveur de diverses ententes, les trois sites réacteurs sont devenus la responsabilité du gouvernement fédéral.

Le sénateur Neufeld : Qu'arrive-t-il aux sites lorsque tout est déclassé? Sont-ils réutilisés? Je n'ai jamais visité l'un de ces sites. A-t-on prévu une autre utilisation?

M. McCauley : Les installations de déchets, par exemple celles de Chalk River, continueront d'être utilisées. L'AECL réutilise ses terrains vagues au besoin. Par exemple, pour Whiteshell, nous essayons de déclasser le site au complet afin qu'à longue échéance, il puisse être utilisé à des fins commerciales.

Il y a d'autres sites dont nous n'avons pas encore parlé. Par exemple il y a le site de Glace Bay au Québec où il n'y a aucune contamination radioactive. Ces sites ont été utilisés à des fins de production d'eau lourde. Ils pourraient être vendus sur le marché.

Le sénateur Neufeld : Dans un aperçu de programme, j'ai lu, et je cite : « En 1952, l'AECL a géré de façon sûre et efficace les installations de recherche nucléaire du Canada ainsi que les déchets connexes. »

J'imagine que tous les dossiers qui vous occupent datent d'avant 1952?

Mr. McCauley: It is prior to March 31, 2006.

Senator Neufeld: Tell me what that paragraph means then.

Mr. McCauley: I expect that they were storing and managing the material from a regulatory perspective. They were doing what was necessary to adhere to their licence but they were not making any advances on the long-term management.

Senator Neufeld: They “cost-effectively managed” it. That is in your paper.

They did not effectively manage it; is that what you are saying?

Mr. Metcalfe: If I might add, they managed it according to the standards of the day. The standards of the day in the 1950s were different from the standards today. There is a need to go in now and clean up the waste.

Senator Neufeld: In 2020, looking at the waste management in your graph in the program overview, does that relate to deep underground storage for this waste? I know there has been lots of talk about deep underground and searching for that storage around Canada. Is that the target? Is that what we are talking about?

Mr. Metcalfe: Can you remind me what the chart says for 2020?

Senator Neufeld: It says, “Waste management facilities in place, strategy implementation under way.”

Mr. Metcalfe: That is in the period between 2020 and 2030. It is 2020s with an “s” on the end. The expectation is that, by 2030, we will have all the required waste management facilities in place and operational. Some waste management facilities will come on stream earlier than 2030. Some will come on stream this year and next year. There is a wide variety of wastes at AECL sites after 60 years of research and development and Cold War activities, and there is such a wide variety of facilities — some very complex, and some will take a longer period of time to come on line.

Senator Neufeld: I appreciate that. Does that graph have any connection with the deep underground waste storage that AECL has been looking for and is presently looking for? That is my question. Is that a target, or is this something totally different?

Mr. McCauley: This item is separate. I think you are referring to the Nuclear Waste Management Organization’s proposal to site a nuclear fuel waste disposal facility in Canada, and this proposal is totally separate.

Senator Neufeld: Will AECL be responsible for that facility, or are you responsible?

Mr. McCauley: The Nuclear Waste Management Organization, which is an organization of waste producers like the utilities, will be responsible for that facility and will pay for it. The federal

M. McCauley : Il date d’avant le 31 mars 2006.

Le sénateur Neufeld : Que veut dire ce paragraphe alors?

M. McCauley : J’imagine qu’ils parlent de l’aspect réglementaire du stockage et de la gestion des matières. Ils faisaient tout ce qu’ils devaient faire pour respecter leurs conditions de permis mais ne songeaient pas encore au long terme.

Le sénateur Neufeld : Ils « ont géré efficacement au niveau des coûts ». C’est ce qu’on trouve dans votre rapport.

Ils ne l’ont pas géré efficacement. Est-ce ce que vous êtes en train de dire?

M. Metcalfe : C’est qu’ils ont géré leurs matières en respectant les normes de l’époque. Les normes des années 1950 sont très différentes des normes d’aujourd’hui. Il faut maintenant y retourner et nettoyer les déchets.

Le sénateur Neufeld : Je regarde le graphique relativement à la gestion des déchets dans votre aperçu de programme. En 2020, parle-t-on du stockage de déchets souterrains? Je sais qu’on a longuement parlé des recherches de déchets souterrains partout au Canada. Est-ce là votre objectif? S’agit-il bien de déchets enfouis?

M. Metcalfe : Pourriez-vous me rappeler ce que dit le graphique pour l’année 2020?

Le sénateur Neufeld : Ça dit « Installations de gestion des déchets en place, stratégie de mise en œuvre en cours. »

M. Metcalfe : C’est pour la période comprise entre 2020 et 2030. Il s’agit de toute la décennie des années 2020. J’imagine qu’en 2030, toutes les installations de gestion des déchets seront ouvertes et en cours d’exploitation. C’est-à-dire que certaines installations seront ouvertes avant 2030. Par exemple, il y en a qui seront ouvertes cette année et l’année prochaine. Il y a toute une variété de sites de déchets de l’EACL après 60 ans de recherches et d’activités liées à la guerre froide. Il y a une si grande variété d’installations, certaines étant si complexes, qu’il va falloir une plus longue période pour les faire fonctionner.

Le sénateur Neufeld : Oui, je le comprends. Ce graphique comprend-il les installations souterraines que cherche l’EACL? Voilà ma question. Est-ce votre objectif ou est-ce tout à fait différent?

M. McCauley : C’est une question distincte. Je pense que vous faites référence à la proposition de la Société de gestion des déchets nucléaires pour l’établissement d’un site d’évacuation de déchets de combustible nucléaire au Canada; et cette proposition est totalement distincte.

Le sénateur Neufeld : Qui sera responsable de ces installations : EACL ou votre ministère?

M. McCauley : La Société de gestion des déchets nucléaires, qui réunit les producteurs de déchets tels que les entreprises de services publics, sera responsable de ces installations et en

government will not pay for it. Some of AECL's nuclear fuel waste will go there, but only a minor element of that waste, and they will pay for that.

Senator Murray: Was there nothing for this program in the Main Estimates for 2011-12?

Mr. McCauley: No, nothing.

Senator Murray: In the Main Estimates it says there was a decrease of \$130.7 million related to the Nuclear Legacy Liabilities Program. I presume that is what you are making up with your request for \$129.4 million in this supplementary estimate.

Mr. McCauley: That is correct. In 2010-11, there was funding of roughly \$131 million for the Nuclear Legacy Liabilities Program. Then, because the program did not make it into the Main Estimates, it looks like funding declined by \$130 million.

Senator Murray: There was nothing in the Main Estimates.

Mr. McCauley: Exactly.

Senator Murray: I still do not have a good understanding of what happens with regard to nuclear power plants that reach the end of their life. They are now provincial — Ontario Hydro, New Brunswick Power, et cetera. Are you saying another organization is responsible for waste management?

Mr. McCauley: Yes, that is correct.

Senator Murray: What is this other organization?

Mr. McCauley: It is an organization known as the Nuclear Waste Management Organization. It was established pursuant to federal legislation known as the Nuclear Fuel Waste Act. It is a body that is made up of nuclear energy corporations, meaning Ontario Power Generation, Hydro-Québec and New Brunswick Power. Basically, they have formed an organization, at the federal government's direction. They are responsible for the development and implementation of an approach and funding for that approach for the long-term management of all nuclear fuel waste in Canada.

Senator Murray: Is the organization up and running and doing something now?

Mr. McCauley: They are involved in siting right now. They have developed their conceptual approach. It is known as the Adaptive Phased Management approach to nuclear fuel waste management. They are now in a siting process, where they are looking for a volunteer community to host this material.

Senator Murray: They exist and are governed by federal legislation, I suppose?

assumera les coûts. Le gouvernement fédéral n'y a aucune responsabilité financière. Une partie des déchets de combustible nucléaire d'EAEL y sera acheminé, mais ce ne sera qu'une petite partie des déchets, et la société en paiera les coûts.

Le sénateur Murray : N'y avait-il pas de fonds alloués pour ce programme dans le Budget principal des dépenses de 2011-2012?

M. McCauley : Non, aucun.

Le sénateur Murray : On peut lire dans le Budget principal des dépenses qu'il y a eu une réduction de 130,7 millions de dollars en ce qui a trait au Programme des responsabilités nucléaires héritées. J'imagine que votre demande de 129,4 millions de dollars dans ce Budget supplémentaire des dépenses vous permettra de combler cette réduction.

M. McCauley : C'est exact. En 2010-2011, il y avait des crédits d'à peu près 131 millions de dollars pour le Programme des responsabilités nucléaires héritées. Le programme n'a pas été comptabilisé dans le Budget principal des dépenses, et c'est pourquoi il semble y avoir eu une baisse de financement de 130 millions de dollars.

Le sénateur Murray : Il n'y avait rien dans le Budget principal des dépenses.

M. McCauley : C'est exact.

Le sénateur Murray : Je ne comprends pas encore tout à fait ce qui advient des centrales nucléaires lorsqu'ils atteignent la fin de leur vie utile. Ils relèvent du provincial — que ce soit Ontario Hydro, Énergie Nouveau-Brunswick, et le reste. Êtes-vous en train de me dire qu'une autre organisation est responsable de la gestion des déchets?

M. McCauley : Oui, C'est exact.

Le sénateur Murray : Quelles est cette autre organisation?

M. McCauley : L'organisme s'appelle la Société de gestion des déchets nucléaires. Elle a été établie en vertu d'une loi fédérale, la Loi sur les déchets de combustible nucléaire. C'est un organisme qui comprend les sociétés d'énergie nucléaire telles qu'Ontario Power Generation, Hydro-Québec et Énergie Nouveau-Brunswick. En bref, c'est eux qui ont formé cet organisme à la demande du gouvernement fédéral. Ces sociétés sont responsables du développement, de la mise en œuvre et du financement d'une stratégie de gestion à long terme de tous les déchets de combustible nucléaire au Canada.

Le sénateur Murray : Est-ce que l'organisme est en opération et que fait-il présentement?

M. McCauley : À l'heure actuelle, l'organisme s'affère à la sélection de sites. Il a conçu sa propre approche conceptuelle, soit l'approche de la gestion adaptative progressive pour la gestion du combustible nucléaire. L'organisme est en processus de sélection d'un site et recherche une collectivité volontaire pour accueillir ce type de matériel.

Le sénateur Murray : Je suppose que l'organisme a été créé et est administré en vertu d'une loi fédérale, n'est-ce pas?

Mr. McCauley: That is correct.

Senator Murray: Are they funded by the provinces concerned?

Mr. McCauley: No, they are funded by the operators, so by the utilities themselves. They are mainly public utilities.

Senator Murray: They are Crown corporations, in all cases. I am sure other questions will occur to people better informed than me.

Senator Nancy Ruth: My question is about all of the above, and the question is unclear. I know since Elizabeth Dowdeswell presented the report of the nuclear industry, they have been looking for a volunteer community, with no success to date; is that correct? Is that your understanding, too?

Mr. McCauley: I would not say that, actually.

Senator Nancy Ruth: You would not? What would you say?

Mr. Corey: I would say you would probably want to have the Nuclear Waste Management Organization come in, because we cannot answer questions on their behalf.

Senator Nancy Ruth: They have not found a community, as far as I have heard. Here we are expanding Highway 407 outside of Toronto so that Pickering can expand and we can still truck stuff around. Nuclear energy is being considered everywhere, perhaps except for Japan at the moment. None of this money here is for the future. It is to tidy up the past from AECL. If AECL is sold off, will those buyers be responsible for the mess that they create, and not you?

Mr. McCauley: The situation is that the facilities that are built under the Nuclear Legacy Liabilities Program may be used by AECL as it produces its ongoing waste, and it pays for access to those facilities. For example, AECL makes use of the waste analysis facility I showed you a picture of, and they pay us for their use of that facility when they have waste that is put through the facility. I cannot remember the second part of your question.

Senator Nancy Ruth: The whole thing is a little crazy for me, because this is the Department of Natural Resources, and this nuclear stuff is everywhere in the world. If it is the Department of Natural Resources rather than AECL doing it, why is there not some accountability and responsibility for the future nuclear waste that we are generating? We still have not found a volunteer community that wants to take that waste.

Mr. McCauley: We have a policy in Canada known as the Policy Framework for Radioactive Waste. That requires that all producers of radioactive waste are responsible for the funding and management of radioactive materials. The government is not responsible for the production of new radioactive waste. We step in to situations where there is a legacy liability, for example. This

M. McCauley : C'est exact.

Le sénateur Murray : Est-ce que cette société est financée par les provinces concernées?

M. McCauley : Non, elle est financée par les exploitants, c'est-à-dire, par les sociétés de services publics. Ce sont pour la plupart des sociétés de services publics.

Le sénateur Murray : En tous les cas, ce sont des sociétés d'État. Je suis certain que des personnes mieux renseignées que moi auront d'autres questions.

Le sénateur Nancy Ruth : Ma question est reliée à tout ce dont on vient de parler, et elle n'est pas tout à fait claire. Je sais que depuis la présentation du rapport d'Elizabeth Dowdeswell, l'industrie nucléaire recherche une collectivité volontaire, mais sans succès; est-ce exact? Est-ce aussi ce que vous avez entendu?

M. McCauley : En fait, ce n'est pas ce que j'affirmais.

Le sénateur Nancy Ruth : Non? Que diriez-vous?

M. Corey : Je dirais que vous voudriez probablement inviter la Société de gestion des déchets nucléaires à venir témoigner, parce que nous ne pouvons répondre en leur nom.

Le sénateur Nancy Ruth : Pour autant que je sache, ils n'ont pas trouvé de collectivité. Il y a des travaux en cours pour prolonger l'autoroute 407 à l'extérieur de Toronto afin que Pickering puisse étendre ses activités et que l'on puisse encore acheminer le matériel par camion. À l'heure actuelle, on envisage l'utilisation de l'énergie nucléaire partout sauf au Japon. L'argent en question ici ne servira pas pour l'avenir, mais plutôt pour régler des problèmes laissés par EACL dans le passé. Si EACL était vendu, serait-ce les acheteurs ou vous qui seriez responsables de leur gâchis?

M. McCauley : Ce qui se passe, c'est que les installations que l'on est en train de construire dans le cadre du Programme des responsabilités nucléaires héritées pourraient être utilisées par EACL alors que cette dernière produit des déchets courants et paie pour avoir accès à ces installations. Par exemple, EACL utilise les installations d'analyse des déchets dont je vous ai montré une photo et nous paie pour utiliser ces installations lorsqu'elle a des déchets qui passent par ces installations. Je ne me souviens plus de la deuxième partie de votre question.

Le sénateur Nancy Ruth : Tout cela est un peu fou pour moi, car il s'agit du ministère des Ressources naturelles et on retrouve ces déchets nucléaires partout dans le monde. Si le ministère des Ressources naturelles s'en occupe plutôt que EACL, pourquoi n'a-t-il pas une responsabilité pour les déchets nucléaires futurs que nous produisons? Nous n'avons toujours pas trouvé de collectivité qui est prête à accepter ces déchets.

M. McCauley : Au Canada, nous avons une politique qui est connue sous le nom de Politique-cadre en matière de déchets radioactifs. Cette politique exige que tous les producteurs de déchets radioactifs soient responsables du financement et de la gestion des déchets radioactifs. Le gouvernement n'est pas responsable pour la production de nouveaux déchets radioactifs.

situation is one of those situations where AECL, in the past, did not have the funds. It was not their business line to be looking at long-term management. The government has accepted that responsibility. Any producers of radioactive waste today are absolutely responsible for the management and funding of that waste and looking for solutions for it as well.

Senator Nancy Ruth: To which they have not found a working solution yet. They have theoretical ones.

Mr. McCauley: They are in the siting process now.

Senator Nancy Ruth: I will go to the continental shelf next, not to leave you out, Mr. McCauley. I am interested in the relationship between the Department of National Defence and the continental shelf exploration. My understanding is that the Arctic countries are cooperative in terms of research. There is a lot of give-and-take among all the nations involved. Why is it important for your scientific programs to have this link with DND?

Mr. Gray: I think it is win-win. It does not make a lot of sense to site a location in a remote area that has extraordinarily expensive heating costs. We have to ship fuel there to run generators to power our systems. It does not make sense to have two facilities run by two different organizations. We would have the overhead costs, the people cost, the redundant cost. By putting the two together here, we are able to reduce the overhead costs, the annual maintenance cost and the management cost.

The neat thing about this program is that we can facilitate logistics such that, if we have enough advance notice, the military can have the whole facility in which to operate at certain times of year while at other times the whole facility can be used by scientists. It is a good relationship; it is about efficiencies and effectiveness.

The Chair: I presume that there will be an annual chargeback from one department to the other?

Martin Bergmann, Director, Polar Continental Shelf Program, Natural Resources Canada: Yes; this program is expanding beyond our existing footprint, which was built for a cooperative framework where universities, government departments, and international scientists work together in Canada's Arctic. This new expansion will be fully funded by DND. All costs associated with the expansion and the operation will be billed to them directly. We share a facility that provides better accommodation for more scientists, if that is required, and it allows the government to move forward on its agenda for the military in the North.

Senator Callbeck: The liability fund does not apply to the Point Lepreau Nuclear Generating Station. That liability is up to the Nuclear Waste Management Organization. What is the federal

Nous intervenons dans des situations où il y a une responsabilité nucléaire héritée. Il s'agit d'une situation où par le passé, EACL n'avait pas les fonds à cet effet. La gestion à long terme ne faisait pas partie de leur secteur d'activité. Le gouvernement a accepté cette responsabilité. Dorénavant, tous les producteurs de déchets radioactifs sont absolument responsables de la gestion et du financement de ces déchets et de trouver des solutions également.

Le sénateur Nancy Ruth : Ils n'ont toujours pas trouvé de solution à ce problème. Ils n'ont que des solutions théoriques.

M. McCauley : Ils sont actuellement à l'étape de la sélection d'un site.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vais maintenant parler du plateau continental, pour ne pas que vous soyez laissé pour compte, monsieur McCauley. Je m'intéresse à la relation entre le ministère de la Défense nationale et l'exploration du plateau continental. Je crois comprendre que les pays de l'Arctique coopèrent au niveau de la recherche. Il y a de nombreuses concessions mutuelles entre toutes les nations intéressées. Pourquoi est-il important que vos programmes scientifiques aient ce lien avec le ministère de la Défense nationale?

M. Gray : Je pense que tout le monde y est gagnant. Il n'est pas très logique de choisir un endroit éloigné où les coûts de chauffage sont extrêmement coûteux. Nous devons expédier le carburant là-bas pour alimenter les générateurs qui font fonctionner nos systèmes. Il n'est pas logique d'avoir deux installations dirigées par deux organisations différentes. Il y a les coûts indirects, les coûts en ressources humaines, les coûts redondants. En ayant les deux au même endroit, nous sommes en mesure de réduire les coûts indirects, le coût d'entretien annuel et le coût de gestion.

Ce qui est bien avec ce programme, c'est qu'il nous permet de faciliter la logistique de façon à ce qu'avec un préavis suffisant, les militaires puissent disposer de ces installations à certains moments de l'année tandis qu'à d'autres moments de l'année ces installations peuvent être utilisées par des scientifiques. C'est une bonne relation; cela permet d'être plus efficaces et de réaliser des efficacités.

Le président : Je présume qu'il y a une rétrofacturation annuelle d'un ministère à l'autre?

Martin Bergmann, directeur, Programme du plateau continental polaire, Ressources naturelles Canada : Oui; ce programme va au-delà de notre empreinte actuelle. Il avait été mis sur pied dans un cadre de coopération où les universités, les ministères gouvernementaux et les scientifiques internationaux travaillent ensemble dans l'Arctique canadien. Cette nouvelle expansion sera entièrement financée par le MDN. Tous les coûts liés à l'expansion et au fonctionnement leur seront directement facturés. Nous partageons des installations qui offrent de meilleurs locaux aux scientifiques, au besoin, et qui permet au gouvernement de réaliser son programme pour les militaires dans le Nord.

Le sénateur Callbeck : Le fonds pour la responsabilité nucléaire ne s'applique pas à la centrale de Point Lepreau. Cela relève de la responsabilité de la Société de gestion des déchets nucléaires. Ou

government's responsibility here? What is the total cost of this project estimated to be? As well, what are the indirect costs estimated to be, such as transporting the electricity from the United States? For how much of those costs is the federal government responsible?

Mr. Corey: That is a broader AECL question, and a different part of the department is dealing with the restructuring of AECL. We can comment on the waste side of AECL, but we do not deal with that part of the program.

Senator Callbeck: Is it possible for you to provide that information or to ask them to provide it to the committee?

Mr. Corey: Yes, we will provide what we can.

Senator Callbeck: I want to know the anticipated costs, the indirect costs and what costs the federal government is responsible for.

Mr. Corey: Again, not being responsible for that part, if you can put the question to the department we will see what information we can provide.

Senator Callbeck: I have put the question to you. Will you ask the department?

Mr. Corey: Yes, we will.

Senator Runciman: What is happening with these communities in terms of consultation and public reaction? I am thinking about the Bruce situation where they are trying to clean up some boilers and there has been a negative reaction from certain groups. Are you receiving any negative reaction on this program? What has been happening?

Mr. Corey: Part of the program is local community consultation.

Mr. McCauley: AECL already has committees in place around Whiteshell and Chalk River, and consults regularly with them on their developments. When the program was first announced, Natural Resources Canada undertook public consultation to provide feedback on it. This year, we intend to develop a strategy to obtain further information from the public on how they see the strategy developing for the future.

Public consultation is part of the program, and we have had some public consultation. The response has been positive. There are not a lot of concerns. It would be fair to say that the surrounding communities are fairly comfortable with the activities on the sites now.

Senator Runciman: There is no transportation of waste for significant distances for storage or treatment that might raise alarm bells with certain people?

Mr. McCauley: No; the wastes are dealt with on-site at Chalk River as well as Whiteshell.

est la responsabilité du gouvernement fédéral à cet égard? Quel est le coût total estimatif de ce projet? Par ailleurs, quels sont les coûts indirects estimatifs, notamment pour transporter l'électricité en provenance des États-Unis? Quelle est la part de responsabilité du gouvernement fédéral à cet égard?

M. Corey : Il s'agit d'une question plus générale concernant EACL et c'est un autre service du ministère qui s'occupe de la restructuration d'EACL. Nous pouvons parler d'EACL en ce qui concerne les déchets nucléaires, mais nous ne sommes pas responsables de cette partie du programme.

Le sénateur Callbeck : Est-il possible pour vous de fournir cette information ou de leur demander de la fournir au comité?

M. Corey : Oui, nous vous fournirons ce que nous pouvons.

Le sénateur Callbeck : Je veux connaître les coûts prévus, les coûts indirects et les coûts dont le gouvernement fédéral est responsable.

M. Corey : Encore une fois, n'étant pas responsable de cette partie du programme, si vous pouvez poser la question au ministère, nous verrons quelle information nous pouvons fournir.

Le sénateur Callbeck : Je vous ai posé la question. Allez-vous demander au ministère de le faire?

M. Corey : Oui, nous le ferons.

Le sénateur Runciman : Que se passe-t-il dans ces collectivités sur le plan de la consultation et quelle est la réaction du public? Je pense à la situation à la centrale de Bruce où ils sont en train d'essayer de nettoyer des chaudières et où il y a eu une réaction négative de la part de certains groupes. Avez-vous une réaction négative à l'égard de ce programme? Que se passe-t-il?

M. Corey : Il y a consultation des collectivités locales dans le cadre de ce programme.

M. McCauley : EACL a déjà des comités en place à Whiteshell et à Chalk River, et consulte régulièrement ces collectivités au sujet des développements. Lorsque le programme a été annoncé, Ressources naturelles Canada a entrepris une consultation publique pour obtenir une rétroaction. Cette année, nous avons l'intention d'élaborer une stratégie afin d'obtenir davantage d'information de la part du public quant à la façon dont ils entendent la stratégie pour l'avenir.

La consultation publique fait partie du programme et nous avons fait certaines consultations publiques. La réaction a été positive. Il n'y a pas beaucoup de préoccupations. On peut dire que les collectivités environnantes sont assez à l'aise avec les activités qui se déroulent sur les sites à l'heure actuelle.

Le sénateur Runciman : Il n'y a pas de transport de déchets sur des distances importantes pour l'entreposage ou le traitement qui pourrait sonner l'alarme chez certaines personnes?

M. McCauley : Non; on s'occupe des déchets sur place à Chalk River et à Whiteshell.

Senator Runciman: Similar to what Bruce is doing, there is no need to go offshore for treatment of the equipment?

Mr. McCauley: No; some of the waste is sent to the United States where they have facilities that we do not. It is more economic. They have commercial facilities, for example, to incinerate or compact some waste.

Senator Runciman: What is the average radioactive level on that kind of material?

Mr. McCauley: I think it is fairly low.

Mr. Metcalfe: It varies, but for the most part it is low.

Senator Runciman: How is the waste transported?

Mr. Metcalfe: The transport of radioactive materials is heavily regulated by the Canadian Nuclear Safety Commission. The packages have to be designed, tested and approved. The safety record for transportation of nuclear materials worldwide is good.

Senator Runciman: I support what is happening in Bruce and know that this is happening on a regular basis, which I guess the public is not aware of. They are reacting to Bruce in a way I do not understand, given the radioactive levels of that material.

You talked about almost \$6 billion over 70 years, and you have a laundry list of areas. Does it cover an area like Port Hope? There has been much concern over the years about that site.

Mr. McCauley: No; Port Hope is another area of responsibility of the federal government, but there is a different type of waste there. It is radioactive waste, but it is what we call historic waste, as opposed to legacy waste. The issue is the same kind of issue, but historic wastes are radioactive wastes located across Canada for which the owner cannot be held responsible. That situation is the case in Port Hope; the owners of the waste cannot be held responsible. The waste is related to a former Crown corporation, Eldorado Nuclear Limited, and its predecessors.

Senator Runciman: What happens in those instances?

Mr. McCauley: The government steps in and is responsible for finding a long-term management solution. The government has found one and is moving forward on implementation.

Senator Runciman: It is only in the planning process at the moment? No funds have been allocated?

Mr. McCauley: Yes, funds have been allocated and the planning process ends this year. If the government approves both projects, it will move into implementation next year.

Le sénateur Runciman : Comme on le fait à la centrale de Bruce, il n'est pas nécessaire d'aller à l'étranger pour le traitement de l'équipement?

M. McCauley : Non; certains déchets sont envoyés aux États-Unis où se trouvent des installations que nous n'avons pas. Cela est plus économique. Ils ont des installations commerciales, par exemple, pour incinérer ou compacter certains déchets.

Le sénateur Runciman : Quel est le niveau moyen de radioactivité pour ce genre de matériel?

M. McCauley : Je pense qu'il est assez peu élevé.

M. Metcalfe : Cela varie, mais dans l'ensemble c'est assez peu élevé.

Le sénateur Runciman : Comment les déchets sont-ils transportés?

M. Metcalfe : Le transport des matières radioactives est fortement réglementé par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. Les emballages doivent être conçus, testés et approuvés. Le transport des matières nucléaires présente un excellent bilan de sécurité dans le monde entier.

Le sénateur Runciman : J'appuie ce qui se fait à Bruce et je sais que cela se fait de façon régulière, et je suppose que le public n'est pas au courant. Il réagit à Bruce d'une façon que je ne comprends pas, étant donné les niveaux de radioactivité de ce matériel.

Vous avez parlé d'environ 6 milliards de dollars sur une période de 70 ans, et vous avez toute une liste de décontamination de divers secteurs. Est-ce que cela couvre un secteur comme celui de Port Hope? Au fil des ans, ce site a soulevé de nombreuses préoccupations.

M. McCauley : Non; Port Hope est un autre secteur de responsabilité du gouvernement fédéral, mais il y a un type de déchets différent là-bas. Ce sont des déchets radioactifs, mais c'est ce que nous appelons des déchets historiques, par opposition aux déchets hérités. Le problème est le même, mais les déchets historiques sont des déchets radioactifs que l'on retrouve d'un bout à l'autre du pays et dont le propriétaire ne peut pas être tenu responsable. C'est le cas à Port Hope; les propriétaires des déchets ne peuvent pas être tenus responsables. Les déchets sont liés à une ancienne société d'État, Eldorado Nucléaire Limitée, et ses prédécesseurs.

Le sénateur Runciman : Qu'arrive-t-il dans de tels cas?

M. McCauley : Le gouvernement intervient et il est responsable de trouver une solution de gestion à long terme. Le gouvernement en a trouvé une et est en train de la mettre en œuvre.

Le sénateur Runciman : En est-on seulement à l'étape de la planification en ce moment? Aucun fonds n'a été alloué?

M. McCauley : Oui, des fonds ont été alloués et le processus de planification prend fin cette année. Si le gouvernement approuve les deux projets, ils seront mis en œuvre l'an prochain.

The Chair: You say “the government.” You are the government. What do you mean “the government”? You are confusing me with Port Hope. Is this someone down the hall from you?

Mr. McCauley: No, it is our division.

Mr. Corey: It is only that it is separate. For example, when Eldorado Nuclear was privatized in the 1980s and merged with Saskatchewan Mining Development Corporation to form Cameco, the waste and the legacy was taken out of the company, and that is part of the Port Hope area initiative currently.

Senator Murray: The waste is the government’s responsibility?

Mr. Corey: It is our responsibility, absolutely; yes.

The Chair: Senator Runciman was wondering where we look in the estimates for that item. Is that under Natural Resources Canada?

Mr. Corey: That is ours as well.

The Chair: That is part of your operation?

Mr. McCauley: That is right.

Mr. Corey: You might want to talk about that item as well.

Senator Murray: What is historic?

The Chair: “Historic” as opposed to “legacy.”

Mr. McCauley: Most of the historic wastes emanate from the operations of Eldorado Nuclear Limited and its private-sector predecessors. They brought ore from Great Bear Lake in the Northwest Territories down to Port Hope, where it was refined and later converted. Therefore, we have contamination in Port Hope. Ninety-five per cent of historic wastes in Canada are in Port Hope.

Other aspects are along the northern transportation route, from Great Bear Lake and Great Bear River down the Mackenzie River to Fort McMurray. There are pockets of contamination there for which my division is responsible for managing and finding a long-term facility. That is the bulk of the historic waste in Canada.

The Chair: It is your division but it is not part of the \$129.4 million?

Mr. McCauley: No; that is for legacy wastes at AECL sites. These are other sites.

The Chair: What kind of budget do you seek for the historic waste sites? It is buried in operations, but can you tell us roughly how much is dedicated to that type of activity?

Le président : Vous dites « le gouvernement ». Vous êtes le gouvernement. Qu’entendez-vous par « le gouvernement »? Je ne sais plus très bien ce que vous voulez dire en ce qui concerne Port Hope. C’est la responsabilité d’un autre secteur que le vôtre?

M. McCauley : Non, c’est notre division.

M. Corey : C’est seulement que cela est séparé. Par exemple, dans les années 1980 lorsque Eldorado Nuclear a été privatisée et qu’il y a eu fusion avec la Saskatchewan Mining Development Corporation pour former Cameco, on a enlevé la responsabilité des déchets à cette société pour la donner à l’initiative actuelle de la région de Port Hope.

Le sénateur Murray : Les déchets sont la responsabilité du gouvernement?

M. Corey : C’est notre responsabilité, absolument; oui.

Le président : Le sénateur Runciman se demandait où trouver ce poste dans le budget des dépenses. Est-ce sous Ressources naturelles Canada?

M. Corey : Cela relève également de notre responsabilité.

Le président : Cela fait partie de votre fonctionnement?

M. McCauley : C’est exact.

M. Corey : Vous voudrez peut-être parler de ce poste également.

Le sénateur Murray : Qu’entendez-vous par historique?

Le président : « Historique » par opposition à « hérité ».

M. McCauley : La plupart des déchets historiques remontent à l’époque de Eldorado Nucléaire Limitée et de ses prédécesseurs du secteur privé. Elle faisait venir le minerai du Grand lac de l’Ours dans les Territoires-du-Nord-Ouest jusqu’à Port Hope où il était alors raffiné et plus tard transformé. Par conséquent, il y a de la contamination à Port Hope. Quatre-vingt-quinze pour cent des déchets historiques au Canada se trouvent à Port Hope.

Il y en a d’autres le long de la route de transport du Nord, à partir du Grand lac de l’Ours et de la rivière Great Bear en passant par le MacKenzie jusqu’à Fort McMurray. Il y a des poches de contamination là-bas, ma division est responsable de la gestion et de trouver des installations à long terme. Cela représente la majeure partie des déchets historiques ou antérieurs à la réglementation au Canada.

Le président : Cela relève de votre division mais cela ne fait pas partie des 129,4 millions de dollars?

M. McCauley : Non; cet argent, c’est pour les déchets hérités sur les sites d’EACL qui sont des sites différents.

Le président : Quel genre de budget demandez-vous pour les sites de déchets historiques? Est-ce que cela fait partie du budget de fonctionnement, mais pouvez-vous nous dire environ quel montant est consacré à ce type d’activité?

Mr. McCauley: In 2001, the government provided \$260 million for the Port Hope Area Initiative, which is a project to deal with historic wastes in Port Hope and neighbouring Clarington.

That project is now moving to implementation. If cabinet approves the proposal, that project will move to implementation. Currently, we are finishing the planning phase.

Senator Wallace: I believe my question has been answered. Being from New Brunswick, Point Lepreau is uppermost in our minds, especially currently with the work going on there.

I want to be clear that there were no activities at Point Lepreau that could ever give rise to legacy liabilities similar to those AECL sites you are seeking funding for here, which would involve your department.

Mr. McCauley: That is correct. Point Lepreau is all managed by New Brunswick Power.

The Chair: Honourable senators, on your behalf I want to thank our guests.

We did not have too many questions with respect to the continental shelf and the military interplay at Resolute Bay, but I thank Senator Nancy Ruth for giving our guests the opportunity to explain those areas further. Your deck was helpful.

Mr. McCauley, you did most of the fending off of questions, but we thank you for explaining this area to us. We look forward to receiving the follow-up information. We may have an opportunity to talk to you again along the way.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, June 22, 2011

The Standing Senate Committee on National Finance met this day at 3:31 p.m. to examine the subject matter of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on National Finance.

[*Translation*]

This afternoon, we begin our study of Bill C-3, An Act to implement certain provisions of the 2011 budget as updated on June 6, 2011.

M. McCauley : En 2001, le gouvernement a investi 260 millions de dollars dans l'Initiative dans la région de Port Hope, projet qui vise à s'occuper des déchets historiques à Port Hope et à la municipalité avoisinante de Clarington.

Ce projet passe maintenant à l'étape de la mise en œuvre. Si le Cabinet approuve la proposition, le projet sera mis en œuvre. À l'heure actuelle, nous sommes en train de terminer l'étape de la planification.

Le sénateur Wallace : Je crois que l'on a répondu à ma question. Étant du Nouveau Brunswick, Point Lepreau est prioritaire pour nous, particulièrement à l'heure actuelle avec le travail qui se fait là-bas.

Je veux qu'il soit bien clair qu'il n'y a aucune activité à Point Lepreau qui pourrait créer des responsabilités héritées semblables à celles que l'on retrouve sur ces sites d'EAACL pour lesquels vous demandez du financement pour votre ministère.

M. McCauley : C'est exact. Point Lepreau est géré entièrement par la Société d'Énergie du Nouveau Brunswick.

Le président : Honorables sénateurs, j'aimerais remercier nos invités en votre nom.

Nous n'avons pas beaucoup de questions en ce qui concerne le plateau continental et l'interaction avec les militaires à la baie Resolute, mais je remercie le sénateur Nancy Ruth d'avoir donné à nos invités l'occasion de nous expliquer ces questions davantage. Votre exposé a été utile.

Monsieur McCauley, vous avez éludé la plupart des questions, mais nous vous remercions de nous avoir expliqué la situation à cet égard. Nous sommes impatients de recevoir l'information à suivre. Nous aurons peut-être l'occasion de vous parler à nouveau plus tard.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 22 juin 2011

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales se réunit aujourd'hui, à 15 h 31, pour examiner la teneur du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

[*Français*]

Cet après-midi nous entamons notre étude du projet de loi C-3, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget de 2011 mis à jour le 6 juin 2011.

[English]

We will begin by hearing from the Honourable Ted Menzies, M.P., Minister of State for Finance, who will provide us with an overview of the bill and what the executive is hoping to achieve with this particular bill.

Unfortunately, due to scheduling problems and trying to complete work in short order, he is able to stay with us only briefly. He has indicated 15 minutes, possibly a little bit longer. However, if we get him interested, he might forget what time it is. The Parliamentary Secretary to the Minister of Finance, Shelly Glover, will be pleased to answer any policy-related questions if Mr. Menzies has to leave before questions have concluded.

Once we have heard from the Minister of State and the parliamentary secretary, we will invite departmental officials to explain each of the 12 parts one at a time, starting with Part 1 and ending with Part 12.

The floor is yours, Mr. Menzies.

Hon. Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance): Thank you. I do keep my promises. A few weeks ago, you had asked me in the airport to come here and I said I would be happy to. I wish I could stay longer but I would have to beg forgiveness from the cabinet committee I am supposed to be at right now. Minister Flaherty is filling in for me, so I had best not strain that relationship.

Thank you for inviting me here and for the opportunity. I will make some brief comments and hope I can stay long enough for some of your questions.

I want to thank the committee, not only on behalf of myself but on behalf of Canada's vulnerable seniors. I think you all realize how urgent it is that we get this done. Having said that, I do appreciate the fact that you have pre-studied the bill in order to move it forward. We have a deadline, as we have said.

I would like to recognize the Parliamentary Secretary to the Minister of Finance. I cannot claim her. She helps me out too, but she takes orders from the Minister of Finance. Ms. Shelly Glover is the Member of Parliament for Saint Boniface. She is a wonderful addition to our team — much better than the last parliamentary secretary was, by the way.

The Chair: Look where he is now.

Mr. Menzies: He is late for a cabinet meeting. We also have officials here with us who will be able to answer the detailed questions, as usual.

Today's legislation plays an important part in the next phase of *Canada's Economic Action Plan* by implementing key provisions from the recent federal budget. Without a doubt, *Canada's*

[Traduction]

Nous allons tout d'abord entendre l'honorable Ted Menzies, député et ministre d'État aux Finances, qui nous donnera un aperçu de ce que contient le projet de loi et de ce qu'il accomplit.

Malheureusement, en raison de problèmes de calendrier et de l'échéancier de nos travaux, la présence du ministre sera très brève. Il nous a dit qu'il pourrait rester 15 minutes, peut-être un peu plus. Cependant, si nous arrivons à susciter son intérêt, il pourrait oublier l'heure. La secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Shelly Glover, sera heureuse de répondre à toute question touchant les politiques si M. Menzies doit quitter avant la fin de la période de questions.

Une fois que nous aurons entendu le ministre d'État et la secrétaire parlementaire, nous inviterons les représentants du ministère à venir nous expliquer chacune des 12 parties de la mesure législative, une à la fois.

Monsieur Menzies, la parole est à vous.

L'honorable Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finances) : Merci. Je tiens mes promesses. Il y a quelques semaines, à l'aéroport, vous m'aviez demandé de comparaître devant le comité et je vous avais répondu que j'en serais ravi. J'aurais aimé rester plus longtemps, mais je devrai m'excuser auprès de mes collègues du comité du cabinet avec qui je suis censé être en ce moment. Le ministre Flaherty me remplace, alors je n'ai pas intérêt à gâcher cette relation.

Merci de m'avoir invité aujourd'hui. Je vais faire une brève déclaration et j'espère pouvoir rester assez longtemps pour répondre à quelques-unes de vos questions.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier le comité, non seulement en mon nom, mais aussi au nom de tous les aînés vulnérables du Canada. Je pense que vous êtes tous conscients de l'urgence d'agir. Cela dit, je vous suis reconnaissant d'avoir considéré le projet de loi d'avance afin que nous puissions aller de l'avant aujourd'hui. Comme nous l'avons dit, nous avons une échéance à respecter.

J'aimerais aussi remercier la secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Elle ne relève pas de moi. Même si elle me donne un bon coup de main, elle reçoit ses ordres du ministre des Finances. Mme Shelly Glover est députée dans la circonscription de Saint Boniface. Elle constitue un merveilleux ajout à notre équipe — bien meilleur que le dernier secrétaire parlementaire, soit dit en passant.

Le président : Regardez qui parle.

M. Menzies : Il est en retard à une réunion du cabinet. Nous sommes également accompagnés de représentants du ministère, qui seront en mesure de répondre en détail à vos questions, comme d'habitude.

Le présent projet de loi aura un rôle important à jouer dans la prochaine phase du *Plan d'action économique du Canada* puisqu'il nous permettra de mettre en œuvre les principales mesures

Economic Action Plan has been effective in creating jobs, fuelling economic growth and keeping Canada in a strong position compared to other industrialized countries.

Canada has seen over 560,000 net new jobs created since July 2009. Even better, we have seen seven straight quarters of economic growth. However, we have heard many times, and we all realize, that the global economic recovery remains very fragile and too many Canadians are still looking for work. I recently had a conversation with MP Scott Brison who was sharing his concerns. In his riding of Kings-Hants there is over 7 per cent unemployment. There are still too many unemployed in various regions in this country. That is important.

As I say, I appreciate your speedy passage of this piece of legislation to help many of those people. That is why we need to stay on track and move forward with Bill C-3, the Supporting Vulnerable Seniors and Strengthening Canada's Economy Act. Among the key measures included in this bill are enhancing the Guaranteed Income Supplement, GIS, support for low-income seniors. That measure will start July 1 of this year.

The bill authorizes \$65 million in support for Genome Canada; \$20 million for Canada Youth Business Foundation; and nearly \$1 billion in Total Transfer Protection payments to affected provinces, which are Quebec for \$368 million, Nova Scotia for \$175 million, New Brunswick for \$149 million and Manitoba for \$275 million. That measure is an extension of guaranteeing the protection payments they received last year; it was to ensure payments were not reduced.

This bill amends the Canada Shipping Act to eliminate mandatory registration of small vessels like canoes and kayaks. Senators can go back home and you will not have to register your kayaks like you did last summer. It was one of those little things that the House of Commons and the Senate did not see, and it was troubling to many people.

We are also trying to make part-time study more affordable for more Canadians by reducing the in-study interest rate for part-time students to bring them in line with full-time students. This measure applies to this coming academic year.

We are moving forward with the national strategy on financial literacy, following up on the report delivered earlier this spring.

We are providing tax relief for purchases of Remembrance Day poppies as well as wreaths by the Royal Canadian Legion. We are improving the Registered Disability Savings Plan for those with shortened life expectancies, removing hurdles to potential eligibility.

énoncées dans le récent budget fédéral. Sans l'ombre d'un doute, le *Plan d'action économique du Canada* a contribué à créer des emplois, à stimuler l'économie et à maintenir le Canada dans une position favorable par rapport aux autres pays industrialisés.

Même si l'économie canadienne profite de la création de plus de 560 000 emplois nets depuis juillet 2009 et de sept trimestres consécutifs de croissance, trop de Canadiens sont encore sans travail, et la reprise de l'économie mondiale demeure fragile. J'ai récemment eu une conversation avec le député Scott Brison, qui s'inquiétait également de la situation. Dans sa circonscription de Kings-Hants, le taux de chômage est de 7 p. 100. Il y a encore beaucoup trop de personnes sans emploi dans diverses régions du pays. C'est un enjeu important.

Comme je l'ai déjà dit, je vous suis reconnaissant de bien vouloir adopter rapidement ce projet de loi, qui viendra en aide à beaucoup de gens. C'est d'ailleurs pourquoi nous devons maintenir le cap et aller de l'avant avec le projet de loi C-3, Loi concernant le soutien aux aînés vulnérables et le renforcement de l'économie canadienne. Parmi les principales mesures incluses dans ce projet de loi, mentionnons la bonification du Supplément de revenu garanti, le SRG. Les aînés à faible revenu peuvent donc s'attendre à recevoir leurs prestations complémentaires à compter du 1^{er} juillet 2011.

Ce projet de loi autorise l'octroi de 65 millions de dollars à Génome Canada, un financement de 20 millions de dollars à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs et la prolongation de la protection temporaire des transferts totaux, ce qui représente un soutien de près de 1 milliard de dollars aux provinces visées. Dans le cadre de cette initiative, le Québec recevra 368 millions de dollars; la Nouvelle-Écosse, 175 millions; le Nouveau-Brunswick, 149 millions; et le Manitoba, 275 millions. On a prolongé cette mesure pour éviter que leurs paiements soient réduits.

La mesure législative modifie la Loi sur la marine marchande du Canada en éliminant l'enregistrement obligatoire des petits bâtiments comme les canoës et les kayaks. Les sénateurs peuvent donc rentrer chez eux sans être obligés d'enregistrer leurs kayaks comme ils ont dû le faire l'été dernier. Ce sont des petits détails qui avaient complètement échappé à la Chambre des communes et au Sénat, et cela a causé des problèmes à bien des gens.

Nous essayons également de faciliter l'accès aux études à temps partiel en ramenant le taux d'intérêt à zéro pendant les études, comme dans le cas des étudiants à temps plein. Cette mesure s'applique à la prochaine année scolaire.

À la suite du rapport qui a été publié plus tôt ce printemps, nous allons de l'avant avec la stratégie nationale cohésive sur la littératie en matière financière.

Le projet de loi appuie également la Légion royale canadienne en lui accordant une exemption de la taxe de vente lorsqu'elle fait l'achat de coquelicots et de couronnes pour le jour du Souvenir. Nous apportons aussi d'importantes améliorations au régime enregistré d'épargne-invalidité en assouplissant les règles concernant l'accès aux actifs pour les bénéficiaires dont l'espérance de vie est abrégée.

We are allowing ratifications of tax information exchange agreements, and removing mandatory retirement age for the Auditor General's position.

There are other things in Bill C-3, honourable senators, and I am sure you will see the benefits from those things.

Before concluding, I want to speak to the provision in this bill to enhance the Guaranteed Income Supplement for low-income seniors starting on July 1.

We understand the importance of secure and dignified retirement for people who have spent their lives building Canada through their hard work. In recognition of their contributions, our government has taken significant action since 2006 to improve seniors' quality of life, including over \$2 billion in new annual targeted tax relief.

The next phase of *Canada's Economic Action Plan*, through this bill, builds on that record by improving the financial security of the most vulnerable seniors. The bill proposes a new GIS top-up benefit targeted at Canada's 680,000 most vulnerable seniors.

Effective July 1, seniors with little or no income other than their Old Age Security and GIS will receive an additional benefit of up to \$600 for single seniors and \$840 for senior couples. This additional benefit would represent the single biggest increase to the GIS in over 25 years.

I want to underline that while Canada's most vulnerable and poor seniors are counting on the GIS top-up, this bill needs to be passed before then to allow the act to come into effect on July 1, as promised.

In my brief time here today, I have presented a few highlights of this bill. Clearly, this bill is important to protecting our economy and helping the most vulnerable seniors. That is why I urge Parliament to support this legislation as the next step in Canada's economic recovery.

With that, and along with Ms. Glover, who will stay long after I have left you, we would be pleased to take questions.

Senator Ringuette: Thank you, Mr. Menzies. Ms. Glover, it is nice to have you before us for the first time.

I want to ask a question with respect to Part 11 of the act. While the offices of ministers and the Prime Minister's Office have increased spending by 14.2 per cent over the last two years, in this proposed piece of legislation, in Part 11, you are contemplating cutting tens of thousands of public service jobs. That situation is sad.

In the last few days, I read an article in the *Ottawa Citizen* that referred to the fact that the government is proposing to cut over 500 jobs, particularly with regard to auditors.

Nous autorisons la ratification d'accords d'échange de renseignements à des fins fiscales et l'élimination de l'âge de retraite obligatoire pour le poste de vérificateur général.

Le projet de loi C-3 prévoit d'autres mesures, honorables sénateurs, et je suis certain que vous en verrez les bienfaits.

Avant de conclure, j'aimerais parler de la disposition visant à bonifier le Supplément de revenu garanti pour les aînés à faible revenu, mesure qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet.

Le gouvernement est conscient de l'importance d'assurer une retraite sûre et dans la dignité aux personnes qui ont contribué à l'édification du Canada en travaillant fort toute leur vie. C'est pourquoi il prend d'importantes mesures depuis 2006 pour améliorer leur qualité de vie, notamment des allègements fiscaux ciblés additionnels d'environ 2 milliards de dollars.

La prochaine phase du *Plan d'action économique du Canada*, dans le cadre de ce projet de loi, permettra d'améliorer la sécurité financière des aînés les plus vulnérables. On propose ainsi une nouvelle prestation complémentaire du SRG qui sera versée à plus de 680 000 personnes dans l'ensemble du Canada.

À compter du 1^{er} juillet, les aînés ayant peu ou pas de revenu autre que leurs prestations de Sécurité de la vieillesse ou du SRG recevront une prestation complémentaire pouvant atteindre 600 \$, s'ils vivent seuls, ou 840 \$, s'ils sont en couple. Il s'agit de la plus grosse augmentation du SRG depuis 25 ans.

Les aînés les plus vulnérables au pays comptent énormément sur cette mesure. Par conséquent, pour nous acquitter de notre engagement, nous devons adopter cette loi afin qu'elle puisse entrer en vigueur le 1^{er} juillet.

Je vous ai brièvement présenté les points saillants de ce projet de loi. Il va sans dire que cette mesure législative est importante puisqu'elle vise à renforcer notre économie et à venir en aide aux personnes âgées les plus vulnérables. C'est pourquoi j'exhorte le Parlement à appuyer ce projet de loi dans le cadre de la prochaine phase de la relance économique du Canada.

Cela dit, en compagnie de Mme Glover, qui restera ici après mon départ, c'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le sénateur Ringuette : Merci, monsieur Menzies. Madame Glover, nous sommes heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

J'aimerais poser une question concernant la partie 11 du projet de loi. Alors que les bureaux des ministres et le cabinet du premier ministre ont accru leurs dépenses de 14,2 p. 100 ces deux dernières années, dans ce projet de loi, à la partie 11, on prévoit couper des dizaines de milliers d'emplois à la fonction publique. Cette situation est très malheureuse.

Au cours des derniers jours, j'ai lu un article dans l'*Ottawa Citizen* à propos de l'intention du gouvernement d'abolir plus de 500 postes, particulièrement au sein des vérificateurs.

At least two times a year, this committee has the Auditor General in front of us. In 2006, this committee reviewed the Accountability Act, which your government put before us, and one of the central portions of the act was to have auditors.

When the Auditor General was in front of us, she repeatedly told us that it was highly difficult to recruit qualified auditors. She has invested a lot of time, energy and money over the years to have qualified auditors so that the pertinent accountability would be available, not only through her offices but also through the different departments.

Minister, was the reporting in the newspaper accurate with regard to over 500 auditors being without employment in the near future?

Mr. Menzies: I cannot clarify that number. I do not deal with internal manpower in that department. To your first comment, I understand there has been some reduction in staff.

In the 2010 Budget, we froze ministers' office budgets. The ministers' office budgets overall, government-wide, have been reduced each year since 2006, a lower level than they were for many years before that, and those ministerial department office budgets remain frozen, as MPs and senators wages were.

We are embarking on the strategic operating review. We have had strategic operating reviews in each department to try to streamline and ensure that we are using taxpayers' dollars in the most efficient form possible. We gained some positive results and we have cut some of the fat out of spending.

During this last election campaign, we told Canadians that if we formed the government, we would come back here and ensure that we treated their tax dollars with the utmost respect. We received a solid mandate to come back and do that, and that is what we are embarking on.

This mandate will impact on some public servants and on some programs, and that will be difficult. Back in the 1990s, we saw serious cuts that were arguably necessary to ensure we returned to balance and that we cut down our deficits. Those cuts were made, unfortunately, on the backs of the provinces. We have said we will not do that again. We will not off-load our short-term deficit, which was necessary to help Canadians in this recession. We will not cut transfers to provinces or people.

Senator Ringuette: I realize that in your electoral platform you did not indicate that you would have an increased number of cabinet ministers and ministers of state. Nevertheless, you

Au moins deux fois par année, le comité reçoit la visite de la vérificatrice générale. En 2006, le comité a examiné la Loi fédérale sur la responsabilité, que votre gouvernement avait présentée. Sachez que l'un des principaux objectifs de cette loi consistait à recruter des vérificateurs.

Lorsque la vérificatrice générale a comparu devant le comité, elle n'a cessé de répéter à quel point il était difficile de recruter des vérificateurs qualifiés. Elle a investi beaucoup de temps, d'énergie et d'argent au cours des dernières années pour doter la fonction publique de vérificateurs qualifiés capables de veiller à la reddition de comptes, non seulement au sein de son bureau, mais aussi partout à l'échelle du gouvernement.

Monsieur le ministre, est-il vrai que plus de 500 vérificateurs se retrouveront sans emploi dans un avenir rapproché?

M. Menzies : Je ne peux pas me prononcer sur le nombre exact. Je ne m'occupe pas de l'effectif du ministère. Toutefois, je peux confirmer qu'il y a une réduction des effectifs.

Dans le budget de 2010, nous avons gelé le budget dont disposent les bureaux des ministres. Chaque année depuis 2006, on a réduit le budget des bureaux des ministres, à la grandeur du gouvernement, à un niveau inférieur à ce qu'il était pendant de nombreuses années, et ces budgets demeurent gelés, tout comme les salaires des députés et des sénateurs.

Nous entreprenons l'examen stratégique et fonctionnel. Nous avons procédé à des examens stratégiques et fonctionnels au sein de chaque ministère afin de rationaliser et de nous assurer que l'argent des contribuables était utilisé de la façon la plus rentable possible. Nous avons obtenu des résultats positifs et éliminé des dépenses inutiles.

Durant la dernière campagne électorale, nous avons promis aux Canadiens que si nous étions élus, nous traiterions les deniers publics avec le plus grand respect. On nous a donc confié un solide mandat et nous donnons suite à nos engagements.

Ce mandat aura une incidence sur certains fonctionnaires et sur certains programmes, et nous devons prendre des décisions difficiles. Dans les années 1990, nous avons assisté à d'importantes compressions qui se sont avérées nécessaires pour nous permettre de rétablir l'équilibre budgétaire et de réduire nos déficits. Malheureusement, ces coupes ont été faites au détriment des provinces. Nous nous sommes promis de ne pas commettre les mêmes erreurs. Nous ne rembourserons pas notre déficit à court terme sur leur dos, déficit engendré par la crise économique. Nous ne sabrerons pas non plus dans les paiements de transferts aux provinces ou à la population.

Le sénateur Ringuette : Je vous fais remarquer que dans votre programme électoral, vous n'aviez pas précisé qu'il y aurait davantage de ministres et de ministres d'État au sein du Cabinet.

mentioned three key words, and they are “strategic operating review.” Can you tell the members of this committee the criteria that will be used with regard to the strategic operating review?

Mr. Menzies: We will review \$80 billion of program expenditures. The details of how we will get that remain to be seen. The minister and the deputy minister will be tasked with conducting an internal audit of their programs and reporting back to the committee, which is chaired by the Honourable Tony Clement, to find those savings.

We have committed to a figure, a 5-per-cent figure of \$4 billion ongoing when we have realized all the savings, which is achievable. Most businesses that survived the recession — and I would argue most homes that lived through the recession — cut their expenses by 5 per cent. The figure is attainable. It will not be easy or painless, as Minister Flaherty said, but the cut is necessary to get back to balance.

Senator Ringuette: May I, in a positive way, make a suggestion?

Mr. Menzies: Please do.

Senator Ringuette: Since you are not telling us the criteria that will be used with regard to this review, I know where you can find \$1 billion right now. It is the Minister of Finance’s pet project, namely the Public-Private Partnerships, PPP, program. This program has over \$1 billion and 48 employees full time, and in the last two years it has approved only three projects. I make this important suggestion that will help you meet your objective pretty fast.

Mr. Menzies: That is an interesting suggestion. One has to be careful. I answered this question in Question Period one day. I was wearing a pink shirt and a pink tie, and I referred to PPP Inc. I quickly received a note saying that was a little too obvious wearing pink. PPP Inc. is looking at investing in infrastructure and projects in every region of this country. If you have travelled in Chile, they have incredible roads down there. The roads are all PPP projects.

Senator Ringuette: They also have incredible weather, too.

Senator Callbeck: I thank both of you for taking the time to come to committee.

You mentioned the Old Age Security Act. I know there is an initiative in the bill to help some seniors, but 1.6 million seniors are receiving the Old Age Security and the supplement. They are receiving the supplement, so that means they are in low income. Most of them are living below the poverty line. This initiative will help 680,000, so there are still one million people that will not receive any help, as I understand it. I am wondering why you chose that cut-off.

Pourtant, vous avez parlé d’un « examen stratégique et fonctionnel ». Pourriez-vous donner aux membres du comité les critères sur lesquels vous allez vous fonder dans le cadre de cet examen?

M. Menzies : Nous examinerons à la loupe 80 milliards de dollars en dépenses de programmes. Il reste à voir comment nous procéderons. Chaque ministre et sous-ministre sera chargé de mener une vérification interne de ses programmes et d’en faire rapport au comité, présidé par l’honorable Tony Clement, afin de dégager des économies.

Nous nous sommes engagés à réduire nos dépenses de 5 p. 100, ce qui représente 4 milliards de dollars. C’est un objectif réaliste. La plupart des entreprises qui ont survécu à la récession — et je dirais même la plupart des ménages — ont réduit leurs dépenses de 5 p. 100. C’est donc possible. Cela ne se fera pas sans peine, comme l’a indiqué le ministre Flaherty, mais il s’agit d’un mal nécessaire si on veut rétablir l’équilibre budgétaire.

Le sénateur Ringuette : Pourrais-je vous faire une proposition utile?

M. Menzies : Allez-y, je vous prie.

Le sénateur Ringuette : Puisque vous ne nous dites pas sur quels critères vous vous fondez dans le cadre de cet examen, je vais vous dire où vous pourriez économiser tout de suite 1 milliard de dollars. Les initiatives en matière de partenariat public-privé, PPP, auxquelles tient le ministre des Finances, nous coûtent 1 milliard de dollars et exigent 48 employés à temps plein. De plus, ces deux dernières années, on n’a approuvé que trois projets. Je vous fais donc cette suggestion pour vous permettre d’atteindre rapidement vos objectifs.

M. Menzies : C’est une proposition intéressante. N’empêche qu’il faut faire preuve de prudence. L’autre jour, j’ai répondu à cette question durant la période des questions. Je portais une chemise rose et une cravate rose ce jour-là, et j’ai parlé de PPP Inc. On m’a rapidement fait remarquer que le rose était déjà assez présent et que je n’avais pas besoin d’en rajouter. PPP Inc. cherche à investir dans des infrastructures et des projets partout au pays. Si vous avez déjà voyagé au Chili, vous avez probablement remarqué à quel point les routes y sont superbes. Elles ont été construites dans le cadre de projets en PPP.

Le sénateur Ringuette : Le temps qu’il fait là-bas est également superbe.

Le sénateur Callbeck : Je tiens à vous remercier tous les deux d’avoir pris le temps de venir comparaître devant le comité.

Vous avez mentionné la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Je sais que ce projet de loi prévoit une initiative destinée à venir en aide aux personnes âgées, mais sachez qu’il y a 1,6 million d’aînés qui touchent la Sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu. Cela signifie qu’ils gagnent un faible revenu. La plupart d’entre eux vivent sous le seuil de la pauvreté. Cette initiative permettra d’aider 680 000 aînés, donc, si je comprends bien, un million d’autres seront laissés pour compte. Je me demande pourquoi vous avez choisi cette réduction.

Mr. Menzies: Those decisions are tough. Sincerely, we wrestled with it. At what level do we top up the Guaranteed Income Supplement? To be frank, many recipients of this initiative are widows whose husbands did not have a pension plan and did not prepare or did not have enough time to prepare for his retirement. We wished we could have helped more but, realistically, this initiative is helping. I look at it on the other side. We are helping 680,000 seniors. Many of these seniors have lived through difficult times. Many have lived through the Depression.

This increase is substantive. It is the largest one in many, many years. Sure, we would like to have done more. We have reduced taxes for those seniors that are paying taxes. We have taken many seniors off the tax roll, as I said earlier. We have reduced seniors' taxes by \$2 billion. We have taken one million low-income Canadians, not only seniors, right off the tax roll. We are trying to help them.

We are encouraging more people to save. That is why we are working on financial literacy, to ensure that young people now coming up plan for their retirement, plan for downturns in the economy and plan for drops in their Registered Retirement Savings Plans. The decision is difficult, but these seniors are the lowest income seniors, the ones that receive both OAS as well as the GIS.

Senator Callbeck: I know that 1.6 million are the lowest income seniors. You are leaving many of them still living below the poverty line. How was that decision made? Do you decide that a certain amount of money is set aside and that will cover so many seniors? How is that decision made?

Mr. Menzies: The decision is not an easy one. We are working within a budget. We are on a medium-term plan to return to balance. That is not the only way we are helping seniors, but it is a positive way to help them.

I beg your forgiveness. I do have to leave, but I will leave you in the capable hands of Ms. Glover.

The Chair: Mr. Menzies, however brief, it has been good having you here. Thank you for keeping your promise.

Mr. Menzies: I always enjoy coming here. As I told you before, we receive the best questions here; better than in that other place.

Senator Ringuette: We have good suggestions too.

The Chair: Ms. Glover, it is a pleasure to have you here.

M. Menzies : Ces décisions sont difficiles à prendre. Sincèrement, nous avons beaucoup débattu de cette question. Jusqu'à quel point pouvons-nous bonifier le Supplément de revenu garanti? Pour être honnête, bon nombre des bénéficiaires sont des veuves dont le mari n'avait pas de régime de pension et n'avait pas préparé sa retraite ou n'avait pas eu suffisamment de temps pour le faire. Nous aurions aimé les aider davantage, mais de façon réaliste, cette initiative est tout de même utile. Je vois le verre à moitié plein. Il reste que nous aidons 680 000 aînés. Pour beaucoup d'entre eux, les temps ont été très durs. Bon nombre ont vécu au temps de la Grande Crise.

Cette augmentation est considérable. Il s'agit de la plus importante jamais vue depuis longtemps. Évidemment, nous aurions aimé en faire plus. Nous avons réduit l'impôt des personnes âgées de 2 milliards de dollars. Comme je l'ai dit plus tôt, nous avons rayé un million de Canadiens à faible revenu, et pas seulement des personnes âgées, du rôle d'imposition. Nous faisons notre possible pour les aider.

Nous encourageons les gens à épargner. Si nous intervenons au chapitre de la littératie financière, c'est pour nous assurer que les jeunes planifient leur retraite et prévoient de l'argent pour faire face aux ralentissements économiques et pour compenser les pertes subies dans leurs REER. Ce n'est pas évident, mais sachez que les aînés qui bénéficient à la fois de la SV et du SRG sont ceux au revenu le plus faible.

Le sénateur Callbeck : Je sais qu'il y a 1,6 million d'aînés dont les revenus sont les plus modestes. Il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre eux resteront sous le seuil de la pauvreté. Sur quels facteurs cette décision repose-t-elle? Vous avez déterminé qu'un certain montant permettrait de venir en aide à un certain nombre de personnes âgées?

M. Menzies : Cette décision n'a pas été facile à prendre. Nous avons un budget à respecter. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'un plan à moyen terme visant à rétablir l'équilibre budgétaire. Il ne s'agit pas de la seule mesure destinée à aider les aînés, mais c'est une mesure qui leur est très favorable.

Je vous demande de m'excuser, mais je dois partir. Toutefois, je vous laisse entre bonnes mains, avec Mme Glover.

Le président : M. Menzies, même si votre comparution a été brève, ce fut agréable de vous voir. Merci d'avoir tenu votre promesse.

M. Menzies : C'est toujours un plaisir pour moi de venir ici. Comme je l'ai dit plus tôt, les questions qu'on y pose sont meilleures qu'à la Chambre.

Le sénateur Ringuette : Nous avons aussi de bonnes propositions.

Le président : Madame Glover, nous sommes ravis de vous compter parmi nous.

Shelly Glover, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance: Thank you very much. It is a pleasure to be here. I thank you for being patient as I enjoy this visit. I must look a little star-struck. I have never been in a Senate committee. I had to figure out who the fellow with the bowtie was. Thank you for welcoming me.

The Chair: Who is the fellow with a bowtie?

Ms. Glover: I think he is a page.

The Chair: This is your first visit to a Senate committee. You are starting at the right committee, the Standing Senate Committee on National Finance, with a fine deputy chair from Toronto, Senator Gerstein.

We will go to Senator Eggleton, from Toronto, unless Senator Callbeck had further questions.

Senator Callbeck: Yes, I have further questions. One is on youth. Right now, we have hundreds of thousands of youth, students, trying to find jobs for the summer. The unemployment rate is roughly 17 per cent, which is double the national average.

You have in this bill an initiative with regard to part-time students and the interest rate. Other than that initiative, there is nothing new to help them. Seventy per cent of these students rely partly on that summer job to pay their tuition.

I was surprised that there was not a new program, or that the existing programs were not topped up to help them, because students have really suffered with the downturn in the economy. Last year, 128,000 jobs were lost. I was surprised that the government did not have initiatives in this bill.

Ms. Glover: I thank you for the question, senator. I might perhaps give you some information with regard to your first question that was not touched upon, and that was about the Old Age Security.

I want to make note for senators that when we talk about the GIS supplement, there are people who are counted into the numbers who receive OAS and GIS who do not qualify or who are under the level of income that we deem acceptable, which frankly often is not acceptable. Immigrants, for example, do not necessarily qualify.

When we talk about the numbers, we will probably have to invite officials up to the front, senator, for the exact numbers, because the numbers are skewed a little bit. I believe you are counting the immigrants who do not qualify for some of the supplements. If you want to look at it closer, we can do that with the help of the officials.

You talked about youth, and I am glad you asked that question. This original budget implementation act, this first one, contains only measures that are urgent, for a variety of reasons. The part-time student interest rate is absolutely crucial, because

Shelly Glover, secrétaire parlementaire du ministre des Finances : Merci beaucoup. C'est un plaisir d'être ici aujourd'hui. Je vous prierais d'être indulgents à mon égard, puisqu'il s'agit de ma première comparution devant un comité du Sénat. Je dois avoir l'air subjuguée. Je ne sais même pas qui est cet homme avec un nœud papillon. Quoi qu'il en soit, je vous remercie de m'accueillir.

Le président : De qui s'agit-il?

Mme Glover : Je pense que c'est un page.

Le président : Il s'agit de votre première comparution devant un comité sénatorial. Vous êtes au bon comité, le Comité sénatorial permanent des finances nationales, avec un excellent vice-président, le sénateur Gerstein, de Toronto.

Je vais maintenant céder la parole au sénateur Eggleton, de Toronto également, à moins que le sénateur Callbeck n'ait d'autres questions.

Le sénateur Callbeck : En effet, j'ai d'autres questions, dont une concernant les jeunes. À l'heure actuelle, il y a des centaines de milliers de jeunes, d'étudiants, qui se cherchent un emploi pour l'été. Le taux de chômage frôle les 17 p. 100, ce qui est le double de la moyenne nationale.

Dans le cadre du projet de loi, vous prévoyez une mesure visant le taux d'intérêt appliqué aux prêts des étudiants à temps partiel. Mise à part cette initiative, il n'y a rien d'autre pour leur venir en aide. Soixante-dix pour cent de ces étudiants comptent sur cet emploi d'été pour payer leurs frais de scolarité.

J'ai été étonnée de voir qu'il n'y avait pas de nouveaux programmes en place ni de bonification des programmes actuels. Les étudiants ont été durement touchés par le ralentissement économique. L'an dernier, 128 000 emplois ont été éliminés. Je suis donc surprise que le gouvernement n'ait pas pris d'initiative à cet égard.

Mme Glover : Je vous remercie pour cette question, madame le sénateur. Si vous me le permettez, je vais revenir à votre première question en vous donnant un peu plus d'information sur la Sécurité de la vieillesse.

Premièrement, j'aimerais que vous sachiez qu'il y a des gens qui touchent la SV et le SRG qui ne sont pas admissibles à la prestation complémentaire du SRG ou qui se situent sous le niveau de revenu jugé acceptable qui, en toute honnêteté, ne l'est souvent pas. Les immigrants, par exemple, n'y sont pas nécessairement admissibles.

Il faudrait probablement inviter des représentants du ministère pour obtenir les chiffres exacts, car les chiffres ici sont un peu faussés. Je pense qu'on tient compte des immigrants qui ne sont pas admissibles à certaines prestations. Si vous voulez examiner la situation de plus près, il faudrait le faire avec l'aide de représentants du ministère.

Vous avez parlé des jeunes, et je suis contente que vous me posiez cette question. Pour diverses raisons, cette première loi d'exécution du budget renferme seulement des mesures dites urgentes. La réduction du taux d'intérêt appliqué aux prêts des

we have students who will start shortly in the fall, and we must pass this bill so that they can qualify for this new measure that will help them to keep more money in their pockets.

A number of other measures were announced in the budget, senator, that will help students. As the mother of five, with two children who are in university, I was pleased and proud of our government because they have made a number of other commitments, including student loan forgiveness for doctors and nurses who work in rural and remote areas.

We will extend tax relief for skills certification exams. We will support Canadian students abroad. We will double the in-study income exemption. We will reduce, under this BIA, the in-study interest rate for part-time Canadian students. We will increase the family income threshold for part-time Canada Student Loan and Canada Student Grant recipients.

We will invest in education in the North. That is a \$9 million investment to expand territorial colleges, and literacy and numeracy programs.

There are a number of measures, and unfortunately they could not all fit into the first budget implementation act. They will be seen in the next budget implementation act in the fall. Again, this one we are addressing today is only for urgent measures that must receive attention before the fall, before we rise.

I can also tell all senators that it has been important that Canada Summer Jobs be available to the students who need to pay for their university. The minister responsible for that program put \$10 million more into that program so that students can benefit from more opportunities to practice in jobs that will further their study.

We also have Young Canada Works. A number of programs exist, senator, and it would be highly inappropriate to think that this budget implementation act mentions them all. We are providing a number of programs for youth. I know our government is committed to ensuring that our youth have the opportunities they deserve to thrive.

Senator Callbeck: I know there are a number of programs. You say this budget is to deal with measures that are needed urgently. I cannot think of anything more urgent right now than summer jobs. We have a youth unemployment rate of 15 per cent, and my question is regarding the summer jobs for youth. The government has not put in any more money. You mentioned that \$10 million.

Ms. Glover: It is already in place.

étudiants à temps partiel est une mesure essentielle. Étant donné que beaucoup d'étudiants entreprendront des études à l'automne, nous devons rapidement adopter ce projet de loi afin qu'ils puissent y être admissibles et ainsi avoir plus d'argent dans leurs poches.

Madame le sénateur, sachez qu'on a annoncé d'autres mesures dans le budget visant à aider les étudiants. Je suis mère de cinq enfants, dont deux qui fréquentent l'université, et je peux vous dire que j'ai été heureuse et fière d'apprendre que notre gouvernement prenait des engagements à cet égard, notamment l'exonération du remboursement des prêts pour les médecins et infirmières qui travaillent dans les régions rurales et éloignées.

Nous allons accorder un allègement d'impôt au titre des examens d'accréditation. Nous allons soutenir les étudiants canadiens à l'étranger et doubler le montant du revenu en cours d'études qui sera exonéré. Nous allons réduire, en vertu de la LFI, le taux d'intérêt pendant les études à temps partiel. Nous augmenterons le plafond de revenu familial des étudiants à temps partiel aux fins de l'admissibilité aux prêts et aux bourses d'études canadiens.

Nous allons investir dans l'éducation dans le Nord. Nous allons affecter 9 millions de dollars aux collèges des territoires ainsi qu'aux programmes d'alphabétisation et de numérisation.

On prévoit plusieurs mesures, mais malheureusement, elles ne peuvent pas toutes s'inscrire dans la première loi d'exécution du budget. Elles seront mises en œuvre dans le cadre de la prochaine loi, à l'automne. Encore une fois, le projet de loi dont il est question aujourd'hui vise strictement les mesures urgentes qui nécessitent notre attention avant l'automne, avant que la Chambre ne s'ajourne pour l'été.

Je tiens également à dire aux sénateurs qu'il était important pour nous que les étudiants puissent bénéficier du programme Emplois d'été Canada pour payer leurs frais de scolarité. Le ministre responsable de ce programme a injecté 10 millions de dollars supplémentaires afin que les étudiants puissent décrocher un emploi qui leur permettra de parfaire leurs études.

Nous offrons également Jeunesse Canada au travail. Madame le sénateur, plusieurs programmes existent, mais il serait tout à fait illogique de penser qu'ils peuvent tous s'inscrire dans le cadre de cette loi d'exécution du budget. Plusieurs de nos programmes sont destinés aux jeunes. Je sais que notre gouvernement a à cœur de fournir aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour réussir.

Le sénateur Callbeck : Je sais que plusieurs programmes sont en place. Vous dites que ce budget vise uniquement les mesures urgentes. À mon sens, il n'y a rien de plus urgent en ce moment que les emplois d'été. Le taux de chômage chez les jeunes s'élève à 15 p. 100. En ce qui concerne les emplois d'été offerts aux jeunes, le gouvernement n'a pas injecté d'autres fonds. Pourtant, vous avez mentionné la somme de 10 millions de dollars.

Mme Glover : Il s'agit d'un programme déjà en place.

Senator Callbeck: It was in place for the last two years. It was announced as a two-year program. Sometime in June, the minister said the program would be permanent, but there is no more money this year for students than there was in the last two years.

I find that situation to be rather surprising, when you consider that the unemployment rate for students is twice the national average.

Ms. Glover: I will have to disagree with you, senator. Clearly, the fact that the interest rates will be at zero for these part-time students will mean money in their pockets. That is more money for the part-time students. That measure is addressed in the budget implementation act. The other measures that I mentioned that will come in the BIA to follow in the fall will put money back into the pockets of our students.

With regard to Canada Summer Jobs, it was announced a while ago but this is the first time that my riding benefits from thousands more dollars because of the extra \$10 million. I can assure you that as I looked through all the applications for Canada Summer Jobs, as a member of Parliament I could see that, yes, there is more to be done, but I am proud that our government took the initiative to put more money into this program, and will continue to support youth in that way.

Senator Callbeck: I have a final comment. My point is that there is no more money this year. That \$10 million has been there for the past two years.

Ms. Glover: As it is not my file, that question would be better asked of the minister responsible for that file. I can assure you it is more money than the previous Liberal government put toward that program.

The Chair: We will have government officials here to help us with that question shortly, Senator Callbeck.

Senator Eggleton: Mr. Menzies talked about helping some of the most vulnerable people in our population, seniors. I appreciate that initiative is an attempt, but it is arguable that there is not enough and not enough seniors on GIS being covered. It is always a dilemma to provide enough to help people.

The budget is silent on other people that are vulnerable in our population. As Statistics Canada indicated in its recent report, about one in ten Canadians still lives in poverty. That total is over 3 million people. That is more people than live in all of the Atlantic Provinces combined. One in five of them are children. In spite of the attempts of Parliament going back to 1989 to eliminate child poverty by the year 2000, we still have as much as ever: double digits in many provinces. We have many people who are severely disabled. Yes, we want to have as many people as we can in the job

Le sénateur Callbeck : On offre ce programme depuis déjà deux ans. On avait annoncé qu'il s'agissait d'un programme de deux ans. En juin dernier, le ministre a indiqué que le programme serait permanent, toutefois, il n'y a pas plus d'argent cette année pour les étudiants qu'il n'y en a eu au cours des deux dernières années.

Je trouve la situation plutôt étonnante, d'autant plus que le taux de chômage chez les étudiants est deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Mme Glover : Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec vous, madame le sénateur. De toute évidence, en ramenant à zéro le taux d'intérêt sur les prêts des étudiants à temps partiel, nous permettons à ces étudiants d'avoir plus d'argent dans leurs poches. Cette mesure figure dans le projet de loi d'exécution du budget. Les autres mesures dont j'ai parlé seront mises en œuvre à l'automne, dans le cadre de la LFI, et permettront aussi aux étudiants de disposer de plus d'argent.

Pour ce qui est du programme Emplois d'été Canada, cette initiative a été annoncée il y a quelque temps déjà, mais c'est la première fois que ma circonscription peut bénéficier de milliers de dollars supplémentaires, compte tenu de la somme additionnelle de 10 millions qui a été injectée. Je peux vous assurer qu'en voyant le nombre de demandes pour Emplois d'été Canada, en tant que députée, je conviens qu'il y a du chemin à faire, mais je suis fière que notre gouvernement ait pris l'initiative d'investir davantage dans ce programme et de continuer d'appuyer les jeunes.

Le sénateur Callbeck : J'ai une dernière chose à ajouter. Ce que je dis, c'est qu'on n'a pas investi plus d'argent cette année. Le montant de 10 millions dont vous parlez a servi à financer le programme au cours des deux dernières années.

Mme Glover : Étant donné que ce dossier ne relève pas de moi, il vaudrait peut-être mieux vous en remettre au ministre responsable. Je peux toutefois vous garantir qu'on a accordé plus de fonds que les libéraux à l'époque.

Le président : Nous ferons bientôt comparaître les représentants du gouvernement afin d'obtenir la réponse à cette question, madame Callbeck.

Le sénateur Eggleton : M. Menzies a parlé d'aider les gens les plus vulnérables au sein de la population, c'est-à-dire les aînés. Je comprends que cette initiative est une tentative, mais on peut soutenir qu'il n'y a pas suffisamment de personnes âgées qui sont admissibles au SRG. C'est toujours un dilemme de fournir assez d'argent pour aider les gens.

Le budget ne fait aucun cas des autres personnes qui sont vulnérables au sein de la population. Comme Statistique Canada l'a indiqué dans son plus récent rapport, il y a près d'un Canadien sur dix qui vit dans la pauvreté. On parle ici de plus de 3 millions de gens. C'est plus que le nombre d'habitants de toutes les provinces de l'Atlantique ensemble. Une personne sur cinq est un enfant. Malgré les efforts déployés par le Parlement depuis 1989 pour enrayer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000, la situation est pire que jamais et le taux de pauvreté atteint presque les 10 p. 100 dans de

market, but there are people, perhaps, who cannot enter the job market. Maybe the severely disabled should enjoy the same kind of benefits that you are talking about here for seniors.

Why is there not more in the budget to help other parts of the vulnerable population, in addition to the seniors?

Ms. Glover: I believe that we have taken measures to address other vulnerable people in the budget itself. Again, the budget implementation act, the act we are referring to today, does not include all these measures. However, it does include the measures with regard to the Registered Disability Savings Plan. The RDSP is absolutely crucial to some of our disabled Canadians, particularly during their time of need in their last few years of life, which is why the Conservative government has taken a step toward allowing Canadians who have RDSPs to withdraw amounts if they have a shortened life expectancy, which I think is a good measure, particularly for those who have tremendous needs.

We have also removed the cap on medical expenses for those folks who have to pay for equipment and have other needs so that they can live their lives more easily. As they have challenges, we are trying to make it much easier for them to cope by taking away that \$10,000 limit. I think these measures are good. These measures will help those vulnerable.

We have other vulnerable people who will benefit from this budget aside from the disabled and seniors. Families who have children will benefit who in the past may not have been able to benefit from things like tax credits for cultural activities or for music lessons. That initiative is a step forward.

I was lucky to have parents who belonged to a community club that allowed us to play for free if our parents coached. That situation does not exist anymore. We are trying to find innovative ways to ensure that some families who cannot afford these things can give their kids opportunities to participate.

I say they are vulnerable because I have seen through my policing experience many of these children fall through the cracks because they have not had the benefits of sports or Girl Guides or Boy Scouts. These children have sometimes fallen through the cracks and been dragged into a life of crime, or they have been exploited for whatever reason. I value this type of move toward assuring that these children and these families are able to afford these kinds of measures.

Again, the budget has a number of measures that will address the needs of a number of our Canadian people who have challenges, who have vulnerabilities. I will never be one to say that we do not have more to do. We have more to do; that is absolutely true. However, this budget is a balanced attempt to address those needs while also taking into account the economy and the need of Canada to ensure that we do not put ourselves at risk.

nombreuses provinces. Beaucoup de gens sont lourdement handicapés. Nous avons beau tout faire pour attirer les gens sur le marché du travail, certaines personnes ne sont tout simplement pas en mesure de travailler, notamment les personnes gravement handicapées, qui devraient peut-être bénéficier des mêmes prestations que vous offrez aux personnes âgées.

Pourquoi le budget ne prévoit-il pas de mesures destinées à aider d'autres groupes vulnérables de la population?

Mme Glover : Si je ne me trompe pas, le présent budget renferme des mesures visant à aider d'autres groupes vulnérables au sein de la population. Comme je l'ai déjà dit, ces mesures ne s'inscrivent pas toutes dans le cadre de cette loi d'exécution du budget. Cependant, elle prévoit des mesures concernant le régime enregistré d'épargne-invalidité. Le REEI est absolument essentiel pour certaines personnes handicapées, particulièrement durant leurs dernières années de vie. C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement conservateur a permis aux bénéficiaires dont l'espérance de vie est réduite de retirer des sommes de leur REEI. Je considère que c'est une mesure favorable, surtout pour ceux qui ont d'immenses besoins.

En outre, nous avons éliminé le plafond de 10 000 \$ applicable aux frais médicaux admissibles pour les gens qui doivent payer un équipement et qui ont des besoins particuliers. Étant donné que ces personnes sont aux prises avec des difficultés, nous essayons de leur rendre la vie plus facile. Je pense que ce sont d'excellentes mesures destinées à aider les gens les plus vulnérables.

Outre les personnes handicapées et âgées, il y a d'autres groupes vulnérables à qui ce budget profitera. Contrairement aux années passées, les familles qui ont des enfants pourront maintenant bénéficier de crédits d'impôt pour des activités culturelles ou artistiques. C'est déjà un pas en avant.

J'ai eu la chance d'avoir des parents qui appartenaient à un club communautaire permettant aux enfants de participer à des activités gratuitement si les parents étaient entraîneurs. On ne voit plus cela aujourd'hui. Nous nous efforçons de trouver des moyens innovateurs de permettre à toutes les familles d'inscrire leurs enfants à des activités.

Je dis qu'ils sont vulnérables car, durant ma carrière au sein de la police, j'ai vu ce qu'il est advenu de ces enfants qui n'ont pas eu la possibilité de pratiquer des sports ou de faire partie des scouts ou des guides. Ces enfants, laissés pour compte, ont souvent été entraînés dans le crime ou ont été exploités pour diverses raisons. J'attache donc beaucoup d'importance à ces initiatives afin que ces familles puissent avoir les moyens d'inscrire leurs enfants à ce genre d'activités.

Encore une fois, le budget prévoit des mesures qui répondront aux besoins des Canadiens aux prises avec des difficultés et des vulnérabilités. Je suis consciente qu'il y a encore beaucoup à faire. Toutefois, ce budget est un moyen équilibré de répondre à ces besoins tout en tenant compte de l'économie et en veillant à ne pas placer le Canada dans une situation de risque.

The Chair: Senator Eggleton, I am sorry to interrupt you but Senator Eaton has asked to intervene with a supplementary question.

Senator Eggleton: That question does not count against my time, though, does it?

The Chair: No, but it may count against hers.

Senator Eaton: Senator Eggleton asked you about who was eligible for the GIS top-up. Is there, Ms. Glover, consideration as to where people live? If they live in Parry Sound, perhaps, or in some other smaller place, it is less expensive to live than in a large urban centre like Toronto or Vancouver where we all know real estate is expensive. Is that difference taken into consideration in the top-up?

Ms. Glover: If you will allow me, I want to invite the officials responsible for this file forward so that they can answer your question accurately because I am not sure how they came to the decision; whether that difference played any part in it. I do not believe it did, but I do not want to give you wrong information. Will you allow me to invite the officials?

The Chair: We have the officials here. We will hold that question until we get to the officials. We are trying to deal with overall issues at this point in time, but we will not forget your question.

Ms. Glover: Forgive me. I thought I was here for the BIA.

The Chair: We have not started the other. We are still on the overview here. Senator Eggleton, you are still over-viewing.

Senator Eggleton: Let me pick up on your final comment, that there is more to be done. Yes, I think we all agree. The question is, are we doing enough at this point in time? Does it have enough priority? I think the government should adopt a poverty reduction strategy and have a comprehensive examination. One of the things we found out is that poverty is costing us a fortune. Some notable economists recently indicated that poverty costs the governments — provincial and federal — some \$30 billion a year in Canada. That is an awful lot of money.

In health care, to give you an example, the lowest income quarter of Canadians spend twice as much on health care as do the highest income quarter of Canadians. There is obviously a disparity there. If we can move more people out of poverty into jobs or give them the support they need, like disabled people and seniors, I think we can better spend the money.

You have raised this issue, if I might follow up, on the tax credit programs. You mentioned it in terms of the disabled and in terms of children's programming, like the fitness program and the arts program. One of the difficulties with these programs is that they are non-refundable, which means the people in the lowest

Le président : Monsieur Eggleton, je suis désolé de vous interrompre, mais le sénateur Eaton a demandé à poser une question.

Le sénateur Eggleton : Cette interruption compte-t-elle dans le temps qui m'est alloué?

Le président : Non, dans le sien.

Le sénateur Eaton : Le sénateur Eggleton vous a demandé qui était admissible à la prestation complémentaire du SRG. Madame Glover, pouvez-vous me dire si on tient compte de l'endroit où habitent les gens? Par exemple, s'ils vivent à Parry Sound, où dans une autre petite région, le coût de la vie est beaucoup moins élevé que dans un grand centre urbain comme Toronto ou Vancouver, où les maisons sont extrêmement dispendieuses. Cet écart est-il pris en considération?

Mme Glover : Si vous me permettez, j'aimerais inviter les représentants responsables de ce dossier à répondre à cette question car j'ignore comment on en est arrivé à cette décision; si cette différence a pesé dans la balance ou non. Je ne crois pas, mais je ne voudrais pas vous induire en erreur. Est-ce que vous me permettez de les inviter?

Le président : Les représentants du gouvernement sont ici. Nous allons leur poser la question un peu plus tard. Pour l'instant, nous nous concentrons sur les questions générales, mais nous n'oublierons pas votre question.

Mme Glover : Pardonnez-moi. Je pensais avoir été convoquée ici pour la Loi d'exécution du budget.

Le président : Nous n'avons pas commencé. Nous sommes encore au survol. Sénateur Eggleton, c'est là où vous êtes.

Le sénateur Eggleton : Permettez-moi de revenir à votre dernière observation, qu'il y a davantage à faire. Oui, je pense que nous sommes tous d'accord. La question est : en faisons-nous actuellement assez? Est-ce suffisamment prioritaire? Je pense que le gouvernement devrait adopter une stratégie de réduction de la pauvreté et commander un examen exhaustif. Nous avons notamment découvert que la pauvreté nous coûte une fortune. Des économistes réputés ont récemment avancé que la pauvreté coûte à l'État — provincial et fédéral — quelque 30 milliards de dollars par année au Canada. C'est faramineux.

Dans les soins de santé, par exemple, le quart des Canadiens les plus nécessiteux a dépensé deux fois plus que le quart des Canadiens les plus aisés. La disparité est évidente. Si nous pouvons sortir les gens de la pauvreté et leur donner des emplois ou l'appui dont ils ont besoin, comme aux personnes handicapées et aux aînés, je pense que nous pouvons mieux dépenser l'argent.

Vous avez soulevé cette question, si vous me permettez de poursuivre dans la même veine, sur les programmes de crédit d'impôt. Vous en avez parlé relativement aux personnes handicapées et relativement aux programmes qui s'adressent aux enfants, comme le programme de conditionnement physique

income, the people that you have cut the tax rate for, cannot take advantage of it at all. In fact, these boutique tax credits, as I call them, they favour higher income filers in the tax system.

For example, two thirds of all the claimants for the Children's Fitness Tax Credit have incomes above \$50,000. Higher income people are able to take advantage of the tax credit, while lower income people are not able to do so.

According to a University of Alberta survey of 1,000 parents, the tax credit plays a negligible role in encouraging participation in youth sports. For low-income families, researchers said it is entirely ineffective because parents do not receive very much money, if any.

If we want to help low-income people, why do we not make some of these measures refundable?

Ms. Glover: Thank you for the follow-up question. This is exactly why — and we have to look at the big picture — the Conservative government cut taxes over 120 times so that families could enjoy more money in their pocket and we could elevate the number of low-income earners to potentially middle income area. This is the reason why the Universal Child Care Benefit was so important, namely, so that parents could have more money to take that participation into consideration.

Senator Eggleton: That amount of money is awfully small.

Ms. Glover: If you add every dollar that we have put back into the pockets of families, you would see a \$3,000-a-year increase with all the tax measures that have been taken. That substantial amount of money is helping our families to move forward, and it is bringing some of them out from under the poverty line. Again, it is imperative that we look at these things and say yes, there is more to do. However, I believe that this budget addresses some of those things.

I mentioned the students. Many of those students still live at home. Many of them, unfortunately, have been negatively impacted because their parents' incomes were taken into consideration. These measures will allow our students to move forward now without having to be penalized because their parents may have a better income.

Again, taking a look at segmented, specific, targeted measures, you have to look at the big picture or you miss it.

Senator Eggleton: I agree with the big picture but remember the most vulnerable, too. That is why I think the government needs to look comprehensively at the most vulnerable through some kind of poverty reduction strategy that most provinces in this country are taking already. I think our federal government must look at this strategy as well.

et le programme des arts. L'une des difficultés que posent ces programmes, c'est de ne pas donner droit à un remboursement, ce qui signifie que les personnes les plus nécessiteuses, celles dont vous avez réduit le taux d'imposition ne peuvent absolument pas en profiter. En fait, ces crédits d'impôt de luxe, comme je les appelle, favorisent les contribuables qui déclarent les plus hauts revenus.

Par exemple, les deux tiers des demandeurs du crédit d'impôt pour la condition physique des enfants déclarent des revenus supérieurs à 50 000 \$. Les classes aisées sont les seules en mesure d'en profiter.

D'après une enquête de l'Université de l'Alberta auprès de 1 000 parents, le crédit d'impôt incite peu les jeunes à faire du sport. Les chercheurs ont constaté que la mesure était absolument inefficace pour les familles nécessiteuses, parce que les parents, le cas échéant, recevaient très peu d'argent.

Si nous voulons aider les gagne-petit, pourquoi ne pas rendre les coûts remboursables?

Mme Glover : Je vous remercie pour la question. C'est la raison précise pourquoi — et il faut tenir compte de la situation générale — le gouvernement conservateur a réduit les impôts plus de 120 fois, pour laisser aux familles plus d'argent disponible, de manière à faire passer plus de gagne-petit dans la catégorie des revenus moyens. Voilà pourquoi la prestation universelle pour la garde d'enfants était si importante, à savoir pour que les parents disposent de plus d'argent pour songer à y participer.

Le sénateur Eggleton : Ce montant d'argent est terriblement petit.

Mme Glover : L'ensemble de toutes nos mesures fiscales visant à retourner l'argent dans les poches des familles font qu'elles disposent de 3 000 \$ de plus par année. Ce montant notable les aide à joindre les deux bouts et, pour certaines d'entre elles, à se sortir de la pauvreté. Encore une fois, après analyse, il est impérieux de constater que nous pouvons faire davantage. Cependant, je crois que le budget s'attaque à certains de ces problèmes.

J'ai parlé des étudiants. Beaucoup vivent encore à la maison. Beaucoup, malheureusement, ont souffert de la prise en considération du revenu de leurs parents. Ces mesures leur permettraient de poursuivre leurs études sans être pénalisés par le revenu élevé de leurs parents.

Encore une fois, en parlant de mesures ciblées, précises, segmentées, il faut garder à l'esprit la situation générale, sinon, la perspective est faussée.

Le sénateur Eggleton : D'accord, mais n'oublions pas les plus vulnérables. C'est pourquoi je pense que le gouvernement doit s'intéresser à toutes les personnes vulnérables, grâce à une espèce de stratégie de réduction de la pauvreté que la plupart de nos provinces sont déjà en train d'adopter. Il doit également l'envisager.

The Chair: Senator Eaton, you are next on my list. Do you have another question?

Senator Eaton: That is kind but I will wait for the officials because my questions are more specific.

The Chair: More detailed as opposed to policy-oriented?

Senator Eaton: Yes.

The Chair: I have Senator Murray and Senator Mockler on my list for questions from a policy point of view.

Senator Murray: I have questions on the stabilization program and on fiscal equalization that are more of a technical nature. I will pass until the officials are up.

The Chair: We will wait for the departmental officials, then. Thank you.

[Translation]

Senator Mockler: First of all, I would like to emphasize that New Brunswickers are pleased to see that they will be receiving more than \$140 million, as the minister indicated earlier.

Yesterday, I had the opportunity to meet with representatives from the Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick and from the Association des cités du Nouveau-Brunswick. I also met people who are very interested in the public-private partnership program. They tell us that it is a good program.

Though one New Brunswick senator who has just spoken feels that the government wants to cut the program, I personally hope that they will not. These PPPs will let New Brunswickers, whether from the northeast, the south, the east or the west, have access to funds for infrastructure renewal, which is a necessity in New Brunswick, not a luxury. Despite what I have just heard, I must stress that this program should not be cut. The people I met yesterday in my office deserve some follow-up on my part. I would just like to state that this program will be of benefit to New Brunswickers.

Ms. Glover: Thank you for those comments, senator. I agree with you completely. I know the program very well. It helped my home town of Winnipeg. We received money from partners in the group. They decided to extend the Chief Peguis Trail in Winnipeg. That is an important project for Manitoba. If there were no PPPs, tax money would not be enough to support infrastructure programs in all provinces and territories across the country. With the PPPs, we can pool private and public resources. Partnerships of that kind help to meet infrastructure needs in all regions. It really is an exceptional program.

Le président : Madame le sénateur Eaton, vous êtes la prochaine sur ma liste. Avez-vous une autre question?

Le sénateur Eaton : C'est gentil, mais j'attendrai de pouvoir questionner les agents du ministère, parce que mes questions sont plus pointues.

Le président : Plus détaillées, plutôt que de porter sur les grandes orientations?

Le sénateur Eaton : Exactement.

Le président : J'ai les noms des sénateurs Murray et Mockler pour ce genre de question.

Le sénateur Murray : J'ai des questions sur le programme de stabilisation et sur la péréquation, qui sont de nature plus technique. J'attendrai, pour les poser aux agents du ministère.

Le président : Nous les attendrons donc. Merci.

[Français]

Le sénateur Mockler : J'aimerais d'abord souligner que les gens du Nouveau-Brunswick sont contents de voir qu'ils recevront plus de 140 millions de dollars, comme l'indiquait plus tôt le ministre.

Hier, j'ai eu l'occasion de rencontrer des membres de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick et des représentants de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick. J'ai rencontré également des gens très intéressés au programme de partenariat public-privé. Ces gens nous disent que ce partenariat public-privé est un bon programme.

Contrairement aux propos que l'on vient d'entendre de la part d'un sénateur du Nouveau-Brunswick selon lesquels on veuille couper ce programme, pour ma part, j'espère que le gouvernement ne le fera pas. Les PPP permettront à la population du Nouveau-Brunswick du Nord-Ouest, du Sud, de l'Est et de l'Ouest d'avoir accès à des fonds qui permettront de moderniser les infrastructures, ce qui est une nécessité et non un luxe au Nouveau-Brunswick. Je tiens à souligner que, contrairement à ce que je viens d'entendre, ce programme ne devrait pas être coupé. Les personnes que j'ai rencontrées hier, à mon bureau, auront droit à un suivi de ma part. J'aimerais simplement indiquer que ce programme bénéficiera aux gens du Nouveau-Brunswick.

Mme Glover : Je vous remercie, sénateur, de ce commentaire. Je suis tout à fait d'accord avec vous. Je connais très bien ce programme. Il a aidé ma ville de Winnipeg. Nous avons reçu de l'argent des partenaires qui faisaient partie de ce groupe. Ils ont décidé de faire une extension du Chief Peguis Trail à Winnipeg. Pour le Manitoba, cette initiative est importante. Sans le PPP, les fonds des contribuables ne suffiraient pas pour appuyer les projets d'infrastructures de toutes les provinces et territoires du pays entier. Grâce au PPP, nous pouvons partager les fonds entre le secteur privé et le secteur public. Un tel partenariat aidera à combler les besoins en infrastructures dans toutes les régions. C'est vraiment un programme exceptionnel.

I have met with a number of people and no one has told me that the program must be stopped. People always tell me how good they find the idea to be; they thank me and they urge me to continue it. So thank you in turn, because the program is equally important in Manitoba as the other programs that our government has put in place.

Senator Rivard: If I refer to section 4 in the book we have in front of us, I am very pleased to see that the government has decided to help Genome Canada to the tune of \$65 million and the Canadian Youth Business Association to the tune of \$20 million over two years. I understand the importance of passing the budget. A lot of the Canadian Youth Business Association's activities will take place during the summer. That is why we cannot wait until the fall. So the government deserves our congratulations.

Section 2 mentions tax information exchange agreements. You will remember a few months ago in Quebec, a very prominent businessman came to an agreement on a federal tax situation. Revenu Québec had trouble getting the information passed along to it so that the company or the individual could pay their share like everyone else.

But I recall over the years that, if someone failed to declare income, whether to the federal or the provincial government — Quebec has its own income tax system, as you know — the appropriate government authority was contacted.

With this businessman in Montreal, I have a hard time understanding why it was so difficult for the federal government to pass the information to the provincial government. Can you help me with that?

Ms. Glover: I would really like to give you an answer, but, since this deals with a specific case, I will have to look at the details because I am not up to speed on it. Are you referring to section 2?

Senator Rivard: I am referring to section 2 that talks about agreements with other countries. If we can come to agreements with 14 other countries around the world in order to find people who are trying to get out of paying Canadian tax, how is it that we are not able to easily exchange information inside the country so that the Quebec government can collect the taxes that people tried to get out of paying there?

Whether it is an individual taxpayer who fails to provide information, or big companies that self-report, and get caught with undeclared income, how come information cannot be automatically sent to the Government of Québec or vice versa?

Ms. Glover: I understand. The arrangements in this section deal with tax havens. Canadian money kept overseas poses a problem. We are trying to eliminate tax loopholes. That is why we are dealing with the matter here. Several agreements have

J'ai rencontré plusieurs personnes et aucune ne m'a dit qu'il fallait retirer ce programme. Les gens me disaient constamment comment ils trouvaient l'idée bonne, en me remerciant et m'enjoignant de continuer. Par conséquent, je vous remercie car, au Manitoba, ce programme est aussi important que les autres programmes mis de l'avant par notre gouvernement.

Le sénateur Rivard : Si je me réfère au le livre qui est devant nous, notamment à la section 4, je suis très heureux de voir que le gouvernement ait décidé d'aider Génome Canada avec 65 millions de dollars et la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs avec 20 millions de dollars sur deux ans. Je comprends l'urgence de faire adopter le budget. Dans le cas de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs, beaucoup d'activités auront lieu durant l'été. C'est pourquoi on ne peut attendre à l'automne. Il faut donc féliciter le gouvernement.

Dans la section 2, on parle d'accords d'échanges de renseignements à des fins fiscales. On se souviendra, au Québec, il y a quelques mois, un entrepreneur très connu à Montréal a fait l'objet d'une entente en ce qui a trait à l'impôt fédéral. Pour sa part, Revenu Québec a de la difficulté à permettre que cette preuve soit transmise pour que la compagnie ou l'individu cotise comme tout autre contribuable.

J'ai souvenir, au fil des ans, que si toutefois un individu omettait de déclarer un revenu, que ce soit au gouvernement provincial ou fédéral — car on sait que le Québec a son propre système d'impôt — l'autorité gouvernementale concernée était avisée.

Dans le cas de cet entrepreneur montréalais, j'ai peine à comprendre qu'il y ait tant de difficulté à ce que le gouvernement fédéral transmette l'information au gouvernement provincial. Pourriez-vous m'aider sur ce point?

Mme Glover : J'aimerais bien vous répondre, mais puisqu'il s'agit d'un cas particulier, il faudra que j'examine les détails car je ne suis pas au courant. Vous vous réferez à la section 2?

Le sénateur Rivard : Je me réfère à la section 2 où on parle des accords avec d'autres pays. Si on fait des accords avec 14 autres pays au monde pour trouver ceux qui tentent d'échapper à l'impôt canadien, comment se fait-il qu'au pays on ne puisse pas transmettre facilement des renseignements qui pourraient permettre au gouvernement du Québec de réclamer les impôts qu'on a tenté d'éluder?

Dans le cas d'un simple contribuable qui commet une omission, ou de grandes entreprises qui font une déclaration volontaire ou sont prises avec des revenus non déclarés, comment se fait-il que les renseignements ne puissent pas être transmis automatiquement au gouvernement du Québec ou vice versa?

Mme Glover : Je comprends. Les arrangements dont il est question dans cette section visent les paradis fiscaux. L'argent canadien gardé à l'extérieur du pays pose problème. Nous tentons d'éliminer les échappatoires fiscales. C'est pourquoi on traite de

been signed, but they have not yet been implemented. In our opinion, there is some urgency in doing so because we want to move forward with our plan to eliminate tax loopholes.

We studied tax havens at the House of Commons Finance Committee. It was a very interesting study and it is a pity that we lost so many members who were working on it.

I understand the point you are raising about arrangements within the country, and, in that context, we should look at all possible loopholes. There is no doubt that a lot remains to be done. But this bill was about something else.

Senator Rivard: I find it curious that we are making agreements with other countries while inside the country, when someone self-declares, or is caught by the tax man, there is no mechanism to allow the federal government to pass that information to the provinces automatically. We come to agreements with other countries so that taxation is fair. Inside our own country, while we have the tools to find people who have cheated on their taxes or left things out, information is not automatically sent to the provinces, which then have to gather the evidence again. I find that quite illogical. It's a conundrum; I just hope that there will be an answer some day.

Ms. Glover: We are working with the provinces in good faith and we are doing our best to achieve fairness for all provinces and territories. But it is not always as simple as we would like and there are challenges. We are trying to reach agreements to the best of our ability.

[English]

Senator Gerstein: Thank you for appearing before us today, Ms. Glover. I was taken by our honourable colleague's comment that there is always more to be done. I totally agree.

The fact is, on May 2, there was an election that gave Canadians a choice: either a continuation of the economic recovery program that we have had in place or a coalition of tax and spend. The Canadian public spoke overwhelmingly in terms of the program they wanted to see continued.

The question I ask you is, are you satisfied that what is being presented to us in Bill C-3 continues the economic program as was enunciated to Canadians — the platform that we ran on and that we are fulfilling?

Ms. Glover: Not only do I believe that this budget is what the Canadian people wanted, but I wholeheartedly — and this is a heartfelt “wholeheartedly” — believe that it is the right thing for my family. It is the right thing for my children.

I took the budget door-to-door with me before the election was called. That is how proud I was of the budget that was presented. Not much changed when we reintroduced the budget June 6, and

cette question ici. Plusieurs accords ont été signés, toutefois on ne les a toujours pas mis en œuvre. Il est, à notre avis, urgent de le faire car nous voulons aller de l'avant avec notre plan visant à éliminer les échappatoires fiscales.

Nous avons étudié les paradis fiscaux au Comité des finances de la Chambre des communes. Cette étude fut très intéressante et il est dommage que nous ayons perdu tant de députés qui y travaillaient.

Je comprends le point que vous soulevez au sujet des arrangements à faire au pays et, à ce titre, nous devons examiner les échappatoires possibles. Il ne fait aucun doute qu'il reste encore beaucoup à faire. Toutefois, ce projet de loi vise quelque chose de différent.

Le sénateur Rivard : Je trouve curieux qu'on fasse des ententes avec d'autres pays alors qu'ici, au pays, il n'existe pas de mécanisme, dans le cas où une personne ferait une déclaration volontaire ou est découverte par le fisc, qui ferait en sorte que le gouvernement fédéral puisse transmettre ces renseignements automatiquement aux provinces. On conclut des accords avec d'autres pays au profit d'une justice fiscale. Or, au pays, alors qu'on dispose des outils pour découvrir les personnes qui ont fraudé l'impôt ou commis des omissions, les renseignements ne sont pas envoyés automatiquement aux provinces et on doit refaire la preuve. Je trouve cela tout à fait illogique. J'ose espérer qu'on aura un jour réponse à cette énigme.

Mme Glover : Nous travaillons de bonne foi avec les provinces et faisons de notre mieux pour avoir une justice équitable pour toutes les provinces et territoires. Toutefois, ce n'est pas toujours aussi simple qu'on le souhaiterait et des défis se posent. Nous tentons, au meilleur de nos capacités, d'arriver à des ententes.

[Traduction]

Le sénateur Gerstein : Je vous remercie de votre présence, madame Glover. L'observation de notre honorable collègue selon laquelle on peut toujours faire davantage m'a interpellé. Je suis totalement d'accord.

Aux élections du 2 mai, les Canadiens se sont prononcés sur le choix suivant : poursuivre le programme de rétablissement économique en place ou le remplacer par une combinaison de dépenses et d'une fiscalité plus lourde. Une vaste majorité s'est prononcée pour la poursuite du programme.

Voici ma question : êtes-vous convaincue que le projet de loi C-3 est dans la droite ligne du programme économique proposé aux Canadiens — la plateforme sur laquelle nous nous sommes appuyés et que nous sommes en train de réaliser?

Mme Glover : Non seulement je crois que ce budget est ce que voulaient les Canadiens, mais, de tout cœur — et je le dis sincèrement — je crois que c'est la bonne chose pour ma famille. C'est la bonne chose pour mes enfants.

Pour faire le porte-à-porte avant les élections, je me suis munie du budget. C'est dire à quel point j'en étais fière. La mouture du 6 juin était à peine différente, parce que nous tenons parole.

it is because our word is our bond. I belong to a party that said one thing and did it. That is something to be proud of. That is something that Canadian people expect. Unfortunately, they have been disappointed many times over the years.

I thank you for the question because this budget will help us to maintain our economic advantage. We have been seen by the world as the country to envy. The International Monetary Fund and the Organisation for Economic Co-operation and Development have both stated that Canada has weathered the recession better than any other G7 country. They have said that Canada is the best country to do business in, and will continue to be for many years. They look to us for some hope for their own countries. I am proud to be part of a government that will protect that economic advantage, while also taking care of the vulnerable, of families and businesses. This budget is balanced because it does just that. This budget was promised before an election, and a majority government is now promising this budget during this session. I am proud of it and we will continue it.

The Chair: I am sorry to interrupt you, but we are receiving tremendous pressure to focus on Bill C-3, which is the budget implementation act, 12 parts. That is the bill we have to deal with and report back as quickly as possible so that the government will be satisfied that we have done everything we can.

Do you have any more leading questions, Senator Gerstein?

Senator Gerstein: Not at all, but I will take the opportunity to thank Ms. Glover for that good answer. I must say, it is not only what she delivered but with the passion that was exhibited as well.

Ms. Glover: I believe in it.

Senator Gerstein: Thank you.

The Chair: We thank you both for your interesting question and answer.

We will now bring in the officials and see how the government proposes to achieve the policy that we have discussed. Please stay on, Ms. Glover. We will now bring on Mr. Lalonde and Mr. Cook.

I wish to welcome Gerard Lalonde. He has been with us on a number of occasions. You know the manner in which we like to deal with things. You are dealing with Part 1 of the bill. The overall title is "Amendments to the Income Tax Act, a Related Act and a Related Regulation." We each have the act in front of us. We want you to tell us what clauses 1, 2, 3 and 4 are trying to achieve; that kind of approach.

Mr. Cook, are you familiar with the approach we want to take? We welcome you as well.

J'appartiens à un parti qui va au bout de ses idées. C'est un motif de fierté. C'est ce à quoi les Canadiens s'attendent. Malheureusement, ils ont été souvent fois déçus au fil des ans.

Je vous remercie de la question, parce que ce budget nous aidera à conserver notre avantage économique. Le monde entier envie le Canada. Le Fonds monétaire international et l'Organisation de coopération et de développement économiques ont tous deux déclaré que le Canada s'est mieux tiré de la récession qu'aucun autre pays du G7. Ils ont affirmé que le Canada est le meilleur pays pour faire des affaires et qu'il en sera encore de même pendant de nombreuses années. Nous sommes une source d'espoir pour les pays qu'ils représentent. Je suis fière de faire partie d'un gouvernement qui protégera l'avantage économique en question, pendant qu'il prendra également soin des personnes vulnérables, des familles et des entreprises. Le budget est équilibré, parce que c'est tout ce qu'il fait. Un gouvernement majoritaire promet désormais d'appliquer pendant la présente session ce budget promis avant les élections. Je suis fière de ce budget et nous le conserverons.

Le président : Je suis désolé de vous interrompre, mais nous sommes soumis à de très fortes pressions pour concentrer nos travaux sur le projet de loi C-3, la loi d'exécution du budget en 12 parties. C'est le projet de loi dont nous devons nous occuper et sur lequel nous devons faire rapport le plus tôt possible pour que le gouvernement soit convaincu que nous avons fait tout ce que nous pouvions.

Avez-vous d'autres questions tendancieuses, sénateur Gerstein?

Le sénateur Gerstein : Pas du tout, mais je saisis l'occasion pour remercier Mme Glover de sa bonne réponse. Je dois préciser que ce n'est pas seulement par les propos qu'elle a tenus, mais c'est également par la passion qu'elle y a mise.

Mme Glover : J'y crois.

Le sénateur Gerstein : Merci.

Le président : Nous vous remercions tous les deux pour votre question et votre réponse intéressantes.

Nous allons maintenant inviter les agents du ministère à se joindre à nous et nous verrons comment le gouvernement se propose de réaliser la politique dont nous avons discuté. Veuillez rester madame Glover. Nous accueillons maintenant MM. Lalonde et Cook.

Je souhaite la bienvenue à Gerard Lalonde pour la énième fois. Vous connaissez notre façon de procéder. Nous sommes dans la partie 1 du projet de loi, qui s'intitule « Modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et d'une loi et d'un règlement connexes ». Nous avons tous le texte du projet de loi sous les yeux. Dites-nous quels sont les objectifs des articles 1 à 4; ce genre de chose.

Monsieur Cook, connaissez-vous notre façon de procéder? Nous vous souhaitons également la bienvenue.

Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation Division, Department of Finance Canada: Thank you, but it is my first time here.

The Chair: I am sure it will not take you long to settle in.

Senator Murray: We have the material before us. Pardon me for suggesting that the appropriate thing to do would be to ask questions as you take us through the bill.

The Chair: Absolutely.

Senator Murray: I do not think we need any further explanation than that which we have before us.

The Chair: Absolutely; we have heard the policy side of things. If you feel that a particular section has not been explained in terms of policy, Ms. Glover is here to help us with that explanation. We want to know what specifically you are attempting to achieve with these various clauses.

Mr. Lalonde, do you have any comments before we proceed to questions?

Gerard Lalonde, Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Thank you for kindly noting that I have indeed been here before and know the routine.

Mr. Cook has recently taken over the position of Chair of the Interdepartmental Tax Legislation Review Committee. As a result, he is familiar with the measures in the bill. I am in the course of relinquishing many of my duties to Mr. Cook. I am pleased to let you know that. Therefore, you will probably not hear much from me after I finish relating this information to you, unless Mr. Cook gets into deep trouble, although I am sure he will not.

The Chair: We welcome Mr. Cook but you left us hanging, Mr. Lalonde, in terms of where we might find you next.

Mr. Lalonde: I will be around still but in the background.

Senator Murray: Do I take it that other officials will come forward as we proceed to discuss, for example, the Old Age Security Act and so on?

The Chair: Yes, we will deal with one part at a time, and we are dealing with Part 1.

Mr. Cook, can you tell us in general terms what Part 1 is attempting to achieve, and discuss the various clauses that we see here?

Mr. Cook: Certainly: Part 1 of the bill contains two income tax measures. One was first announced in Budget 2011 and one was first announced in November 2010 and then referred to in Budget 2011.

Ted Cook, chef principal, Législation, Division de la législation de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci, mais c'est la première fois que je me présente devant le comité.

Le président : Je suis convaincu que vous vous sentirez bien vite chez vous.

Le sénateur Murray : Nous avons le document sous les yeux. Pardonnez-moi de vous suggérer que la chose qu'il convient de faire serait de poser des questions pendant que vous nous faites faire le tour du projet de loi.

Le président : Absolument.

Le sénateur Murray : Je ne pense pas que nous ayons besoin d'autres explications, si ce n'est sur le document que nous avons sous les yeux.

Le président : Absolument. Nous connaissons maintenant ses grandes orientations. Si, de ce point de vue, vous estimez qu'un article particulier reste nébuleux, Mme Glover prendra la relève. Nous voulons connaître le résultat que l'on cherche à obtenir au moyen de ces divers articles.

Monsieur Lalonde, avez-vous des observations avant que nous ne passions aux questions?

Gerald Lalonde, directeur, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Merci d'avoir gentiment fait remarquer que ce n'est pas la première fois que je me présente devant le comité et que je connais sa façon de procéder.

M. Cook vient d'être nommé président du Comité interministériel d'examen de la législation fiscale. Il connaît donc les mesures exposées dans le projet de loi. Je suis en train de lui refiler beaucoup de mes tâches. Je suis heureux de vous l'apprendre. En conséquence, je me ferai probablement bien discret après cette intervention, à moins que M. Cook ne se retrouve dans le pétrin, ce qui m'étonnerait.

Le président : Nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur Cook, mais vous, monsieur Lalonde, vous entretenez le suspense en ce qui concerne vos tâches à venir.

M. Lalonde : Je ne serai pas très loin, mais je me tiendrai à l'arrière-plan.

Le sénateur Murray : Je suppose que d'autres agents du ministère se joindront à nous à mesure que la discussion avancera, par exemple, lorsqu'elle portera sur la Loi sur la sécurité de la vieillesse, et cetera?

Le président : Oui. Nous nous occuperons d'une partie à la fois du projet de loi. Nous sommes actuellement à la première.

Monsieur Cook, pouvez-vous nous dire, de façon générale, à quoi sert la partie 1, puis discuter des divers articles qu'elle comporte?

M. Cook : Bien sûr : cette partie renferme deux mesures concernant l'impôt sur le revenu. On en a annoncé une dans le budget de 2011, l'autre en novembre 2010, pour la mentionner ensuite dans le budget de 2011.

Most of Part 1 relates to the Budget 2011 measure; in fact, all of Part 1 except for clause 3 relates to a measure regarding Registered Disability Savings Plans. RDSPs are long-term tax-assisted savings plans for individuals who have severe or prolonged impairment of their mental or physical functions. RDSPs are generally designed to fund long-term care for these individuals.

This particular measure is designed to allow individuals who have determined that they have a shortened life expectancy to withdraw amounts from their RDSP without some of the harsh consequences that would arise on a normal withdrawal from a RDSP.

RDSPs are eligible for two kinds of government support: Registered Disability Savings Grants and Registered Disability Savings Bonds. Normally, when a withdrawal is made from an RDSP, all the grants and bonds that have been contributed to by the government over the last 10 years are required to be repaid. This repayment is to ensure that RDSPs are consistent with their basic objective, which is to provide for the long-term care of an individual.

Normally, it is expected that by the time an individual starts taking out money from an RDSP, all the applicable government grants and bonds have been contributed well before the prior 10 years.

The government grants that are eligible with respect to an RDSP are in the nature of matching grants. On the first \$500 that is contributed to an RDSP each year, \$3 of grant are applicable. On the next \$1,000 contributed to an RDSP, a grant is available in the amount of \$2 per \$1 contributed.

Therefore, an individual with an RDSP, depending on family income, can receive grants each year of up to \$3,500. The bond has no requirement that there be a contribution; the existence of the RDSP is enough to allow government assistance to be paid in to the amount of \$1,000. This amount may depend on family income.

As I indicated, under the normal rules, when amounts start to be taken out of a RDSP, the grants and bonds that had been contributed to the plan over the prior 10 years all have to be repaid. When we talk about individuals who have shortened life expectancies, the exigencies around their care are not the same as for a person trying to fund long-term care.

The amendment is meant to allow withdrawals to be made on a RDSP that has elected to become what we are calling a Specified Disability Savings Plan. These are plans for which a medical practitioner has certified that a person is not likely to survive for more than five years and for which the plan has made an election to be treated as a Specified Disability Savings Plan. Once that election is made, normal withdrawal limits with respect to RDSPs do not apply. Taxable portions — the grants, bonds and investment incomes of up to \$10,000 a year — can be withdrawn, and we do not have the requirement of repayment of the grants and bonds.

La partie 1 concerne principalement la mesure mentionnée dans le budget de 2011; en fait, toute la partie 1, sauf l'article 3, touche les régimes enregistrés d'épargne-invalidité, ou REEI. Les REEI sont des régimes d'épargne à long terme défiscalisés, pour les personnes souffrant d'un handicap grave ou prolongé de leurs fonctions mentales ou physiques. Ils sont généralement conçus pour financer les soins à long terme de ces personnes.

Il s'agit de permettre aux personnes dont on a déterminé que leur espérance de vie était écourtée de retirer des montants de leur REEI sans encourir les conséquences rigoureuses d'un retrait normal.

Les REEI sont admissibles à deux types de mesure d'aide de l'État : la Subvention pour l'épargne-invalidité et les Bons pour l'épargne-invalidité. Normalement, quand on retire de l'argent d'un REEI, tous les bons et subventions versés par l'État au cours des 10 années précédentes doivent être remboursés. Ce remboursement vise à s'assurer que le REEI reste fidèle à l'objectif de départ, qui est de pourvoir aux soins à long terme du titulaire.

Normalement, on s'attend, quand commencent les retraits, à ce que l'État ait versé les subventions et payé les bons applicables depuis bien plus de 10 ans.

Les subventions admissibles de l'État pour un REEI sont des subventions de contrepartie. À la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles au REEI, la subvention applicable est de 3 \$. Pour la tranche suivante de 1 000 \$, l'État offre 2 \$ pour chaque dollar de cotisation.

Selon son revenu familial, le titulaire du REEI peut recevoir jusqu'à 3 500 \$ de subventions annuellement. Le bon n'est pas conditionnel à une cotisation; il suffit que le REEI existe pour que l'État verse une aide de 1 000 \$, montant qui peut dépendre du revenu familial.

Comme je l'ai dit, quand, normalement, on retire de l'argent d'un REEI, il faut rembourser les subventions et les bons versés dans le régime depuis les 10 dernières années. La personne dont l'espérance de vie est écourtée a, pour ses soins, des exigences différentes de celles d'une personne qui essaie de financer des soins à long terme.

L'amendement vise à permettre les retraits d'un REEI qu'on a choisi de transformer en régime d'épargne-invalidité déterminé. C'est le choix que peut faire le titulaire dont le médecin a attesté qu'il est peu probable qu'il survive plus de cinq ans. Quand ce choix est fait, les limites de retrait normales du REEI ne s'appliquent pas. Les parties imposables — les subventions, les bons et les revenus d'investissement jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par année — peuvent être retirées, et il n'y a nulle obligation de rembourser les subventions et les bons.

The measure also has conditions for remaining a Specified Disability Savings Plan. If a condition changes, a person can elect out of the Specified Disability Savings Plan and there is a waiting period to go back into it.

To implement this plan, there are also consequential amendments made in Part 1 to the Canada Disability Savings Act and also the regulations relating to that act.

The Chair: Refresh my memory: Did we deal with this legislation last year? We were dealing with bonds and grants. What does this bill achieve and what did we miss last year such that we need this legislation again this year?

Mr. Cook: I do not know if we missed anything. The current system had a provision that if an individual was certified as likely to have a shortened life expectancy, the individual could make withdrawals. However, it did not deal specifically with the main part of this measure, which is the assistance hold-back amount. The assistance hold-back amount is the repayment of the grants or bonds.

The other thing this amendment changes is the exemption from the regular withdrawal limits on an RDSP. The limits used to apply for a five-year period; now they apply only once. The plan is a Specified Disability Savings Plan. If a person happens to live more than five years, the new regime applies as long as it remains a Specified Disability Savings Plan.

The main difference for most individuals is dealing with the assistance hold-back amount, or the repayment of the grants or bonds.

The Chair: What were we trying to achieve in the amendments last year?

Mr. Cook: The amendments announced in Budget 2010 also related to this regime but they primarily related to allowing entitlements for disability savings grants and bonds to be carried forward for different years. If an individual had an entitlement for a bond or a grant — a grant in particular, because there is a matching amount depending on the income that individuals put into it — the Budget 2010 measure related to carrying those entitlements across years so that it maximized the benefit available out of the RDSP. However, it was a different aspect than the one we are looking at in this bill.

The Chair: Does this measure continue to improve the regime for people with disabilities?

Mr. Cook: Certainly this is a more flexible regime for individuals who have been certified, in the sense that the grants or bonds do not have to be repaid upon withdrawal.

The Chair: Thank you for that clarification. Are there any questions with respect to Part 1?

Senator Ringuette: Will we be able to ask questions as we go along with each part?

La mesure est également assortie de conditions pour que le régime reste un régime d'épargne-invalidité déterminé. Si la situation de la personne change, elle peut changer le régime, et on impose une période d'attente pour qu'elle y revienne.

On a également apporté des modifications consécutives à la partie 1 de la Loi canadienne sur l'épargne-invalidité et aux règlements sous son régime.

Le président : Rafrâchissez ma mémoire. Avons-nous examiné cette loi l'année dernière? Il était question de subventions et de bons. Qu'est-ce que le projet de loi permet d'obtenir et qu'est-ce qui nous a échappé l'année dernière pour que nous en ayons besoin encore cette année?

M. Cook : J'ignore si quelque chose nous a échappé. D'après le régime en vigueur, des retraits étaient possibles s'il avait été attesté que l'espérance de vie du titulaire était écourtée. Cependant, il n'y avait rien sur le cœur de cette mesure, le montant de retenue. Le montant de retenue est le remboursement des subventions ou des bons.

L'amendement modifie une autre chose, l'exemption des limites ordinaires de retrait d'un REEI. Ces limites s'appliquaient à une période de cinq ans; maintenant elles ne s'appliquent qu'une fois. Le régime est un régime d'épargne-invalidité déterminé. Si la personne survit plus de cinq ans, le nouveau régime s'applique tant qu'il reste un régime d'épargne-invalidité déterminé.

Pour la plupart des individus, la principale différence réside dans le montant de retenue ou le remboursement des subventions ou des bons.

Le président : L'année dernière, à quoi visaient les amendements?

M. Cook : Les amendements annoncés dans le budget de 2010 concernaient également le régime en question, mais ils visaient principalement à autoriser le report, en différentes années, des droits aux subventions et aux bons d'épargne-invalidité. Si la personne avait droit à un bon ou à une subvention — à une subvention, notamment, parce que la contrepartie dépend du revenu que la personne y consacre — la mesure prévue dans le budget de 2010 concernait le report de ces droits sur plusieurs années, ce qui maximisait la prestation que l'on pouvait retirer du REEI. Il s'agit cependant d'un élément distinct de celui auquel nous nous intéressons dans ce projet de loi.

Le président : Est-ce que cette mesure continue d'améliorer le régime pour les personnes handicapées?

M. Cook : C'est assurément un régime plus souple pour les personnes dont l'état a été attesté, car elles ne sont plus tenues de rembourser les subventions ou les bons quand elles retirent de l'argent.

Le président : Merci de cette précision. Y a-t-il d'autres questions concernant la partie 1?

Le sénateur Ringuette : Pourrions-nous poser des questions au fur et à mesure des différentes parties?

The Chair: As we normally do.

Senator Ringuette: What happens to the bonds and the funds of such a plan, and the government subsidizing of that plan if a person dies?

Mr. Cook: I am sorry. I have to refer to my notes here.

Senator Ringuette: You are talking about reduced life expectancy.

Mr. Cook: If a person dies, then there is the specified repayment of grants and bonds. Are you talking generally, or out of an RDSP generally?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Cook: Out of an RDSP generally, when an individual dies, there may be a required repayment of grants and bonds if there are still funds left in the RDSP.

Senator Ringuette: If there are still funds there, the government grant portion would be repayable to the government. Is that what you are saying?

Mr. Cook: That is right.

Senator Ringuette: Thank you.

The Chair: Senator Ringuette is the only person who indicated any desire to discuss anything further with respect to Part 1.

Mr. Cook: There was one other measure in Part 1. That measure was the main measure and there was a smaller measure. It is clause 3.

It also deals in a fashion with Registered Disability Savings Plans. To open a Registered Disability Savings Plan, the individual must be eligible for the Disability Tax Credit under the Income Tax Act. There was a gentleman by the name of Giovanni Tozzi who applied to the Canada Revenue Agency for a Disability Tax Credit simply so that he could open up an RDSP. The CRA disagreed with him and said that he was not eligible for the Disability Tax Credit so Mr. Tozzi contested that decision in the Tax Court of Canada. Since Mr. Tozzi had no tax payable for the particular year in which the dispute arose, the Tax Court ruled it had no jurisdiction to determine whether he was eligible for the Disability Tax Credit and to open up an RDSP because there was no tax at issue. The Tax Court declined jurisdiction.

To correct this situation and allow individuals who wish to open an RDSP to contest their eligibility for a Disability Tax Credit, the Income Tax Act is being amended so that the CRA can make a determination with respect to a person's eligibility for the Disability Tax Credit. If the person disagrees with that determination, the person has objection rights and ultimate rights to appeal to the Tax Court of Canada.

The Chair: They are appealing the decision as opposed to an amount of tax?

Mr. Cook: That is correct.

Le président : Comme nous le faisons normalement.

Le sénateur Ringuette : À la mort du titulaire, qu'arrive-t-il aux bons et aux fonds d'un tel régime et aux contributions de l'État?

M. Cook : Je suis désolé. Je dois consulter mes notes.

Le sénateur Ringuette : Vous parlez d'une espérance de vie écourtée.

M. Cook : À la mort du titulaire, il y a le remboursement prévu des subventions et des bons. Parlez-vous en général ou d'un REEI en général?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Cook : Du REEI en général, on peut exiger, à la mort du titulaire, le remboursement des subventions et des bons s'il y reste des fonds.

Le sénateur Ringuette : S'il reste de l'argent, la partie constituée de la subvention de l'État serait remboursable. C'est ce que vous dites?

M. Cook : C'est juste.

Le sénateur Ringuette : Merci.

Le président : Le sénateur Ringuette est la seule personne à avoir manifesté le désir de discuter plus amplement de la partie 1.

M. Cook : Une autre mesure était prévue dans la partie 1. Nous venons de parler de la mesure la plus importante. Une mesure de moindre envergure fait l'objet de l'article 3.

D'une certaine manière, l'article concerne les régimes enregistrés d'épargne-invalidité. Pour constituer un tel régime, le bénéficiaire doit être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, sous le régime de la Loi de l'impôt sur le revenu. Un certain Giovanni Tozzi a demandé ce crédit à l'Agence du revenu du Canada, l'ARC, tout simplement pour pouvoir mettre en place un tel régime. Pas d'accord, l'agence a refusé de reconnaître son admissibilité au crédit. M. Tozzi a donc contesté la décision à la Cour canadienne de l'impôt. Comme M. Tozzi n'avait pas d'impôt à payer pour l'année en question, la cour a jugé qu'elle n'avait pas compétence pour déterminer s'il était admissible à recevoir le crédit demandé et à instituer un REEI, parce qu'il n'y avait pas d'impôt en cause. La cour s'est récusée.

Pour corriger la situation et autoriser les particuliers qui souhaitent instituer un REEI de faire appel d'une décision concernant leur admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées, on modifie la Loi de l'impôt sur le revenu pour que l'ARC puisse décider de l'admissibilité du particulier au crédit d'impôt en question. Si le particulier n'est pas d'accord avec la décision, il possède des droits suprêmes et des droits d'opposition à la Cour canadienne de l'impôt.

Le président : Il fait appel de la décision sur le montant de la cotisation?

M. Cook : C'est exact.

The Chair: Thank you for bringing that to our attention. Part 1 amends the Income Tax Act, the Canada Disability Savings Act and the Canada Disability Savings Regulations.

Mr. Cook: That is correct.

The Chair: Mr. Lalonde, do you have some final words?

Mr. Lalonde: I will hang around for the next panel as well and then I will go.

The Chair: Please stay right there.

Next, we ask for Pierre Mercille and Lucia Di Primio to join us. We are now on Part 2 of 12 parts.

While the new team is coming in, honourable senators, I propose that when we go to clause-by-clause consideration, I will go through the parts the same way, as opposed to each clause. That is how we want to fix this bill in your mind in terms of parts.

We are now into Part 2, which runs from page 8 to page 10, entitled "Measures Relating to Excise Duties and Sales and Excise Taxes."

Who is the spokesperson for this group?

Lucia Di Primio, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: I will speak to the excise measures in Part 2 of the bill.

With respect to the excise measures, it is proposed that two statutes be amended: the Excise Act 2001 as well as the non-GST portion of the Excise Tax Act.

The proposed amendments in the bill will allow the sharing of information obtained under these statutes with countries or tax jurisdictions with which Canada has entered into a tax information exchange agreement, TIEA. Generally, a TIEA signed by Canada and another country provides for the mutual exchange of tax information between taxation authorities of these countries to enforce taxation laws better and to help prevent international fiscal evasion. However, under the federal taxation statutes, confidential information cannot be shared generally unless a specific provision in the legislation allows it to be shared.

These proposed amendments will create that specific exemption, allowing the sharing of the confidential tax information in accordance with the TIEA. These proposed amendments to the excise statutes are already in existence under the Income Tax Act. Consistent measures already exist in the Income Tax Act.

The Chair: Presumably there was some difficulty, and some court case required this legislation to be cleaned up?

Ms. Di Primio: The Income Tax Act provisions had been put in place already, and these proposed amendments will put in place similar amendments with respect to excise.

Le président : Merci de porter cela à notre attention. La partie 1 modifie la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi canadienne sur l'assurance-invalidité et les règlements sous son régime.

M. Cook : C'est juste.

Le président : Monsieur Lalonde, avez-vous un dernier mot à dire?

M. Lalonde : Je resterai pour entendre le groupe suivant de témoins, puis je m'en irai.

Le président : Je vous prie de rester.

Nous accueillons Pierre Mercille et Lucia Di Primio. Nous sommes à la partie 2 sur les 12 du projet de loi.

Pendant que les témoins s'installent, je propose, mesdames et messieurs les sénateurs de passer à l'examen article par article, plus précisément, à l'examen partie par partie. Il faut mentalement subdiviser le projet de loi en ses parties.

Nous sommes maintenant à la partie 2, qui va de la page 8 à la page 10. Elle est intitulée « Mesures relatives aux droits d'accise et aux taxes de vente et d'accise ».

Qui est le porte-parole de ce groupe?

Lucia Di Primio, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe de vente, ministère des Finances Canada : Je parlerai des mesures relatives aux droits d'accise de la partie 2 du projet de loi.

En ce qui concerne ces mesures, le projet de loi propose la modification de deux lois : la Loi de 2001 sur l'accise ainsi que la partie de la Loi sur la taxe d'accise qui ne concerne pas la TPS.

Les modifications proposées dans le projet de loi permettront le partage de renseignements obtenus grâce à ces lois avec des pays ou des juridictions fiscales avec qui le Canada a conclu un accord d'échange de renseignements fiscaux. En général, un tel accord prévoit l'échange mutuel de renseignements de nature fiscale entre les autorités fiscales du Canada et de l'autre partie afin d'améliorer l'application des lois fiscales et aider à prévenir l'évasion fiscale internationale. Toutefois, en vertu des lois fédérales de l'impôt, on ne peut généralement pas communiquer de renseignements confidentiels, sauf disposition précise à cette fin dans la loi.

Les amendements proposés permettront d'aménager cette exemption particulière, qui permettra la communication de renseignements fiscaux confidentiels, conformément aux accords en question. Ces amendements proposés aux lois sur l'accise existent déjà dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Cette loi est déjà dotée de mesures en ce sens.

Le président : Il y avait vraisemblablement des problèmes, et des affaires judiciaires exigeaient le nettoyage des lois?

Mme Di Primio : Les dispositions nécessaires étaient déjà en place en ce qui concerne la Loi de l'impôt sur le revenu, et les amendements proposés permettront de modifier de manière semblable les lois sur l'accise.

The Chair: Thank you. That is clear.

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Sales Tax Division, Department of Finance Canada: In Part 2 of the bill, there is also an amendment with respect to the Goods and Services Tax legislation. There are two such amendments. The first one is in respect of a tax information exchange agreement, identical to what was described, to ensure consistency across tax acts.

The second measure in this part is basically the measure to provide for a 100-per-cent rebate of the Goods and Services Tax and the Harmonized Sales Tax paid by the Royal Canadian Legion on the purchase of poppies and wreaths for Remembrance Day.

The Chair: That is a restrictive piece of legislation, is it not? What happens to other people who buy poppies?

Mr. Mercille: Sometimes we have a bigger part for the GST and sometimes we have a smaller part.

The Chair: I see that at clause 12 amending section 259.2 of the Excise Tax Act, page 9.

Mr. Mercille: The clause dealing with poppies is clause 12; the TIEA is clause 11.

The Chair: Any further clarification needed?

Senator Murray: With regard to the sharing of information, I presume that the Privacy Commissioner is cheering on this provision, is she?

Mr. Mercille: When we propose an amendment to the exchange of information, because there is a general prohibition under the tax act, we usually consult with the Privacy Commissioner. This amendment is consequential to an amendment for income tax a few years ago.

Senator Murray: She has no objection?

Mr. Mercille: I am not aware of any objection that she might have.

Ms. Di Primio: I am not aware of any objections either.

Senator Murray: We will hear from her, then, if she has.

The Chair: It would be nice to hear from her beforehand rather than after the fact.

Senator Murray: We are still at pre-study, chair.

The Chair: Yes; the pre-study and the bill merged only this afternoon.

Senator Callbeck: You talked about sharing information with countries with which Canada has entered into a tax agreement. Roughly how many countries are we talking about?

Le président : Merci. C'est clair.

Pierre Mercille, chef principal, Législation, Législation sur la TPS, Division de la taxe de vente, Finances Canada : La partie 2 du projet de loi renferme aussi deux modifications concernant la Loi sur la taxe sur les produits et services. La première concerne un accord d'échange de renseignements fiscaux, identique à l'accord que l'on vient de décrire, pour assurer l'uniformité des lois en matière fiscale.

La deuxième vise essentiellement à accorder une remise de la totalité des montants de la TPS et de la taxe de vente harmonisée payés par la Légion royale canadienne à l'achat de pavots et de couronnes pour le jour du Souvenir.

Le président : N'est-ce pas une loi restrictive? Qu'arrive-t-il aux autres acheteurs de pavots?

M. Mercille : D'une fois à l'autre, la part de la TPS est variable.

Le président : Je le constate à la lecture de l'article 12, à la page 9, qui modifie l'article 259.2 de la Loi sur la taxe d'accise.

M. Mercille : L'article concernant les pavots est l'article 12; l'article 11 concerne l'accord d'échange de renseignements fiscaux.

Le président : D'autres éclaircissements sont-ils nécessaires?

Le sénateur Murray : En ce qui concerne l'échange de renseignements, je présume que la commissaire à la protection de la vie privée applaudit à cette disposition. Est-ce le cas?

M. Mercille : Quand nous proposons une modification aux modalités d'échange de renseignements, nous consultons habituellement la commissaire en raison d'une interdiction générale sous l'emprise de la loi sur l'impôt. Cette modification est consécutive à une modification effectuée il y a quelques années relativement à l'impôt sur le revenu.

Le sénateur Murray : Elle ne s'y oppose pas?

M. Mercille : Je ne suis pas au courant d'objections qu'elle aurait pu formuler.

Mme Di Primio : Moi non plus.

Le sénateur Murray : Eh bien! Si elle en a, nous en entendrons parler.

Le président : Ce serait bien de l'entendre avant de l'avoir mise devant le fait accompli.

Le sénateur Murray : Monsieur le président, nous sommes encore à l'étape de l'étude préliminaire.

Le président : Oui, on a fusionné l'étude préliminaire et l'étude du projet de loi seulement cet après-midi.

Le sénateur Callbeck : Vous avez parlé d'échange de renseignements avec des pays avec lesquels le Canada avait conclu un accord fiscal. En gros, de combien de pays s'agit-il?

Ms. Di Primio: Three agreements are currently in force with Bermuda, the Cayman Islands and Netherlands Antilles. Others have been signed. I could name them also. These agreements will be fully in force when these proposed amendments come into force. The agreements have been signed but are not yet ratified. I will ask my income tax colleague to add.

Mr. Lalonde: You are ahead of yourself. Two are in force with the Netherlands Antilles and the Caymans. Regarding the third, with Bermuda, all the procedural requirements have been completed but that particular treaty comes into force 30 days after the last event and, hence, will come into force on July 1 of this year.

For all intents and purposes, all the procedures have been in place. Another 11 TIEAs have been negotiated, of which I believe eight require the amendment that is in this bill to be ratified. As well, a number of tax treaties are in place that already have similar information exchange provisions in them. Eighty-seven treaties have those kinds of provisions.

The Chair: With that much activity, presumably, somewhere along the way Senator Murray's question has been answered.

Mr. Lalonde: Yes, absolutely: The government announced in the 2007 Budget that it would be engaged in a program of negotiating tax information exchange agreements to help prevent international tax evasion. The government put in place a Canadian tax incentive to encourage other countries to negotiate such agreements with Canada, and also provided that any new tax treaty and any revision of existing tax treaties would have to incorporate the latest OECD standard language on tax information exchange.

The Chair: You have the Privacy Commissioner's wand of approval of all these provisions?

Mr. Lalonde: The Privacy Commissioner does not generally approve measures but can give indications of whether they appear problematic. We have no indication that those measures will be problematic with the Privacy Commissioner.

The Chair: Can I assume that the Privacy Commissioner has been consulted that you have no indication of something being problematic, or are you saying, I have heard nothing, so I know nothing?

Mr. Lalonde: We have consulted the Privacy Commissioner on information exchange measures from time to time. In this particular case, there were existing information exchange authorities before the 2007 Budget measures were in place, and those authorities extended to comprehensive double tax treaties.

A tax information exchange agreement is somewhat similar to a comprehensive double tax treaty in that it includes a provision for the exchange of information, but that is all it includes. As a result, since the previously existing authority was in place for comprehensive double tax treaties, I do not have a personal

Mme Di Primio : Trois accords sont actuellement en vigueur, avec les Bermudes, les îles Caïmans et les Antilles néerlandaises. D'autres ont été signés. Je pourrais également les nommer. Ils n'entreront en vigueur que lorsque les modifications proposées seront elles-mêmes en vigueur. Il reste à ratifier les accords signés. Mon collègue à l'impôt sur le revenu voudra bien ajouter des précisions.

M. Lalonde : Vous anticipez. Deux accords sont en vigueur, avec les Antilles néerlandaises et les îles Caïmans. En ce qui concerne l'accord avec les Bermudes, toutes les formalités sont remplies, mais cette convention n'entre en vigueur que 30 jours après la ratification, c'est-à-dire le 1^{er} juillet.

Pratiquement toutes les procédures sont en place. On a négocié 11 autres de ces accords, et je crois qu'il faut la modification prévue dans le projet de loi pour en faire ratifier huit. En outre, un certain nombre de conventions fiscales en vigueur comportent déjà des clauses semblables pour l'échange de renseignements. Le nombre de conventions dotées de ce genre de clauses est de 87.

Le président : En décrivant toute cette activité, je pense que, à un certain moment, on a répondu à la question du sénateur Murray.

M. Lalonde : Oui, absolument. Le gouvernement a annoncé dans le budget de 2007 qu'il s'engageait dans un programme de négociation d'accords d'échange de renseignements fiscaux pour aider à prévenir l'évasion fiscale internationale. Il a mis en place un incitatif fiscal canadien pour encourager les autres pays à négocier de tels accords avec le Canada et il a également stipulé que toute nouvelle convention fiscale et toute révision aux conventions fiscales en vigueur devaient intégrer la terminologie normalisée la plus récente de l'OCDE sur l'échange de renseignements fiscaux.

Le président : Vous avez le sceau d'approbation de la commissaire à la protection de la vie privée pour ces dispositions?

M. Lalonde : En général, la commissaire n'approuve pas les mesures, mais elle peut nous faire savoir si certaines semblent problématiques. Elle ne nous a rien signifié de tel à l'égard des mesures en question.

Le président : Puis-je supposer qu'elle a été consultée et que, à la suite de cette consultation, vous n'avez aucune indication du caractère problématique des mesures ou bien êtes-vous en train de me dire que vous n'avez rien entendu et que, en conséquence, vous ne savez rien?

M. Lalonde : Nous avons consulté la commissaire de temps à autre sur les mesures d'échange de renseignements. Dans le cas qui nous occupe, des autorisations pour l'échange de renseignements ont précédé les mesures du budget de 2007, et on les a étendues aux conventions générales de double imposition.

L'accord d'échange de renseignements fiscaux ressemble à la convention générale de double imposition, sauf qu'il comporte seulement une disposition pour l'échange de renseignements. Comme l'autorisation antérieure était en place pour ces conventions, je ne me rappelle pas, personnellement, si on a

recollection right now as to whether the Privacy Commissioner was asked about this particular subset of double tax treaties. However, this legislation has not been an issue. It has been in place since 2007, and the government has announced and put in place three of these TIEAs and has a number of others under negotiation and ready to be ratified.

Senator Ringuette: Mr. Lalonde, from your statement, you are assuming that this legislation will be okay with the Privacy Commissioner.

Mr. Lalonde: If I look back on the transcript, I may well have used that word. The point I want to make is that these provisions are a subset of a type of instrument, which is an international tax treaty. We have had authority for this kind of information exchange in international tax treaties for a long time.

Senator Ringuette: It was not your words but my question to you because of your statement. Your statement indicates that you are assuming that what is before us is acceptable because it has been acceptable in the past in other legislation, but what is in front of us has not been accepted by the commissioner.

Mr. Lalonde: By the Privacy Commissioner?

Senator Ringuette: Yes.

Mr. Lalonde: I may have used the word “assume.”

Senator Ringuette: No, I did.

Mr. Lalonde: I will correct the record. If I said that, what I meant to say is that we have had authority to make international agreements that include tax information exchange for a long time, and this legislation is a subset of international tax agreements.

Senator Ringuette: Again, Mr. Lalonde, to correct the record, I am saying “assuming” because of your statement. I am assuming that you are making an assumption that this legislation is okay.

Does the other piece of legislation you are referring to include the wording “provides that the Minister of National Revenue may, by notice, require any person to provide information?” Is the Canadian citizen required to provide consent?

Mr. Lalonde: If another country asks for tax information about a particular Canadian that may be relevant to that other country’s tax administration, no: in the same way that if Canada were to go, for example, to the Cayman Islands and say, We are auditing an individual, and we think this individual has a bank account in the Cayman Islands and has unreported investment income; can you please provide us with the tax information we need to check out whether that is indeed the case or not?

Senator Ringuette: None of this legislation requires the consent of a Canadian citizen?

consulté la commissaire au sujet de ce sous-ensemble de conventions de double imposition. Toutefois, la loi n’a pas fait problème. Elle est en vigueur depuis 2007, et le gouvernement a annoncé et conclu trois de ces accords d’échange de renseignements fiscaux, tandis qu’un certain nombre d’autres sont l’objet de négociations et sont prêts à ratifier.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Lalonde, d’après vos propos, vous semblez supposer que le projet de loi aura l’aval de la commissaire à la vie privée.

M. Lalonde : Les transcriptions pourront bien montrer que c’est ce que j’ai dit. Mais ce que je veux dire, c’est que ces dispositions font partie d’un type d’instruments, la convention fiscale internationale. Nous possédons depuis longtemps l’autorisation pour cette sorte d’échange de renseignements dans les conventions fiscales internationales.

Le sénateur Ringuette : Ma question ne concerne pas votre choix de termes mais le sens de votre réponse. Vous semblez supposer que le projet de loi est acceptable, parce que ces dispositions des lois antérieures étaient acceptables. Mais ce projet de loi n’a pas été avalisé par la commissaire.

M. Lalonde : Par la commissaire à la vie privée?

Le sénateur Ringuette : Oui.

M. Lalonde : Il se peut que j’aie utilisé le mot « supposer ».

Le sénateur Ringuette : Non, c’est moi qui l’ai utilisé.

M. Lalonde : Que l’on corrige le compte rendu. J’ai voulu dire que nous avons eu l’autorisation de conclure des conventions internationales qui comportent depuis longtemps des clauses pour l’échange de renseignements fiscaux et que le projet de loi fait partie des conventions fiscales internationales.

Le sénateur Ringuette : Encore une fois, monsieur Lalonde, pour le compte rendu, je parle de supposition à cause de votre déclaration. Je suppose que vous faites la supposition que le projet de loi est acceptable.

Est-ce que l’autre loi dont vous parlez contient également l’énoncé suivant : « prévoit que le ministre du Revenu national peut, par avis, exiger d’une personne qu’elle livre des renseignements »? Doit-on au préalable obtenir le consentement des citoyens canadiens concernés?

M. Lalonde : Non, pas si un autre pays demande des renseignements de nature fiscale sur un citoyen canadien aux fins de son propre régime d’administration fiscale. Ce serait la même chose si le Canada demandait au gouvernement des îles Caïmans de lui fournir des renseignements fiscaux sur un citoyen qu’il soupçonne de cacher des revenus d’investissement dans un compte en banque là-bas.

Le sénateur Ringuette : Ni l’une ni l’autre de ces lois n’exige d’obtenir le consentement du citoyen canadien visé?

Mr. Lalonde: No; these agreements are between the countries and the tax authorities involved. It would be a pretty ineffective rule for the prevention of international tax evasion if those who evaded taxes were asked their permission first.

[Translation]

Senator Rivard: I am going back to the problem I brought up earlier. We have agreements with 14 countries. In the case I mentioned just now where someone was found guilty of federal tax evasion, how is it not possible to send the evidence to the taxing province? Quebec has its own taxes, as we know. For the other provinces, the money goes to the feds first and is then paid to the appropriate province.

Is this an area for which you are responsible? Can you tell me how come Quebec is not advised when someone is found guilty of tax evasion?

Mr. Lalonde: If I may, I will answer in English.

[English]

Mr. Lalonde: While the discussion was going on earlier, I was surprised by the discussion, so I contacted the department and our people who deal with federal-provincial relations to ask them about that. As well, my colleague Mr. Cook did some research on the spot.

In the Income Tax Act, we have authority for the federal government to exchange information with the province for the purpose of the administration of an act that imposes an income tax. Federally, we can exchange that information with the province.

I am advised by our people in the department that there is a similar exchange of information permission for Revenu Québec to exchange information with the Canada Revenue Agency.

I have no personal knowledge of the particular example that was cited, so I do not know what happened that caused the information not to have been exchanged, if indeed that was the case. I can tell you that agreements are in place with Revenu Québec and the federal government. In our own act, the Income Tax Act, section 241(4)(d)(iii), I am told, provides that the federal government can exchange such information with the provinces.

In other provinces that have a tax collection agreement with the federal government, of course, it is not necessary because we administer the taxes for them. Quebec is the only province that, at the personal level, is not a member of a tax collection agreement.

The Chair: Thank you very much. You have made it clear for us and that is why we asked you to be here. Mr. Mercille and Ms. Di Primio, thank you very much.

M. Lalonde : Non. Ce sont des ententes conclues entre les pays et les administrations fiscales concernées. Ce serait très difficile d'empêcher l'évasion fiscale internationale si nous devons demander la permission aux fraudeurs de l'impôt avant de vérifier leurs comptes.

[Français]

Le sénateur Rivard : Je reviens au problème que je soulevais plus tôt. Nous avons des accords avec 14 autres pays. Dans le cas que je mentionnais plus tôt où une personne fut trouvée coupable d'évasion fiscale au fédéral, comment se fait-il qu'on ne puisse transmettre la preuve à la province concernée en ce qui a trait à l'impôt? On sait que le Québec a ses propres impôts. Pour d'autres provinces, l'impôt est payé au fédéral, puis versé à la province concernée.

Ce domaine relève-t-il de votre compétence? Pouvez-vous me dire comment il se fait que le Québec ne soit pas avisé lorsqu'une personne est trouvée coupable d'évasion fiscale?

M. Lalonde : Avec votre permission, je répondrai en anglais.

[Traduction]

M. Lalonde : J'ai été un peu surpris par la tournure de la discussion un peu plus tôt, alors j'ai demandé aux responsables des relations fédérales-provinciales au ministère de faire des vérifications. M. Cook a également effectué quelques recherches à ce sujet.

La Loi de l'impôt sur le revenu confère le droit au gouvernement fédéral d'échanger de l'information avec une province aux fins de l'administration d'une loi qui régit l'impôt sur le revenu. Le gouvernement fédéral peut échanger ce genre de renseignements avec les provinces.

Le personnel du ministère m'a avisé que Revenu Québec prévoyait aussi ce genre d'échange avec l'Agence du revenu du Canada.

Je ne suis pas au courant de l'exemple donné, alors je ne peux vous dire ce qui a empêché l'échange d'information, si c'est bien ce qui est arrivé. Je peux vous affirmer que Revenu Québec et le gouvernement fédéral ont conclu des ententes en ce sens. On me dit que notre propre loi, la Loi de l'impôt sur le revenu, au sous-alinéa 241(4)d(iii), prévoit l'échange d'information entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Cela n'est toutefois évidemment pas nécessaire pour les autres provinces qui ont conclu un accord de perception fiscale avec le gouvernement fédéral, puisque nous administrons les impôts pour elles. Le Québec est la seule province qui n'a pas conclu ce genre d'accord.

Le président : Merci beaucoup. Vous nous avez permis de mieux comprendre la situation, et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous vous avons invités. Monsieur Mercille et madame Di Primio, merci beaucoup.

We move to Part 3, which seems to be the heart and soul of this piece of legislation. Part 3 deals with increasing the Guaranteed Income Supplement for seniors. We have heard quite a bit about this part from a policy point of view from the minister. Let us now hear from the government officials as to how this policy is achieved. A couple of other items appear in that part as well.

We have Bruno Rodrigue, David Tousignant, Nathalie Martel and Annette Vermaeten.

Would anyone like to be the spokesperson for Part 3 to tell us what is going on in the various sections that appear between page 10 and page 14?

Bruno Rodrigue, Chief, Income Security, Department of Finance Canada: My name is Bruno Rodrigue. I am with the Department of Finance. Part 3 of the legislation establishes a new guaranteed top-up benefit under the Old Age Security Act. With this new benefit, eligible single seniors can benefit from up to \$50 a month, or \$600 a year, and couples can be eligible for a new benefit of \$70 a month, or \$840 a year.

The benefit is an income-tested benefit and, therefore, eligibility is based on annual income.

Based on estimates prepared by the Office of the Chief Actuary, we estimate that about 680,000 seniors will benefit from this measure.

The Chair: They will not all benefit from the full amount, presumably. Does a clawback apply here?

Mr. Rodrigue: The benefit depends on the income.

The Chair: When does the clawback start and when does it stop?

Mr. Rodrigue: I have learned colleagues from Human Resources and Skills Development Canada here who are the administrators of the Old Age Security.

[Translation]

Nathalie Martel, Director, OAS Policy, Human Resources and Skills Development Canada: Is your question about how the top-up amount will decrease?

The Chair: Correct, and as of when.

[English]

Ms. Martel: As Mr. Rodrigue indicated, for single seniors the amount of the top-up is \$50 per month. It is reduced by 25 cents for each dollar of income that exceeds \$2,000. When I talk about \$2,000, I am excluding OAS benefits. It is \$2,000 of personal income.

In the case of couples, the amount is \$70 per month; \$35 for each member of the couple. The amount is reduced by 25 cents for each dollar of joint income, combined income of both spouses that exceeds \$4,000, again excluding OAS benefits.

Nous passons donc à la partie 3, qui semble être le cœur et l'âme de cette loi. Elle porte sur l'augmentation du Supplément de revenu garanti pour les aînés. Le ministre nous en a beaucoup parlé. Les représentants du gouvernement sont maintenant ici pour nous dire comment la politique est appliquée. Deux ou trois autres éléments sont aussi abordés dans cette partie.

Accueillons Bruno Rodrigue, David Tousignant, Nathalie Martel et Annette Vermaeten.

Qui aimerait nous parler de la partie 3 et nous dire ce qui se passe avec les articles qui sont donnés aux pages 10 à 14?

Bruno Rodrigue, chef, Sécurité du revenu, ministère des Finances Canada : Je m'appelle Bruno Rodrigue, et je représente le ministère des Finances. La partie 3 de la loi établit une nouvelle prestation complémentaire en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Grâce à cette nouvelle prestation, les aînés admissibles pourront recevoir jusqu'à 50 \$ de plus par mois, ou 600 \$ par année, et les couples admissibles recevront 70 \$ de plus par mois, ou 840 \$ par année.

La nouvelle prestation est calculée en fonction du revenu; l'admissibilité des bénéficiaires est ainsi déterminée selon le revenu annuel.

D'après les prévisions préparées par le Bureau de l'actuaire en chef, nous estimons qu'environ 680 000 aînés pourront profiter de cette mesure.

Le président : Ils ne recevront probablement pas tous le plein montant. Est-ce qu'une réduction sera appliquée?

M. Rodrigue : La prestation est calculée selon le revenu.

Le président : À partir de quand, et jusqu'à quel montant, la réduction s'applique-t-elle?

M. Rodrigue : Mes savants collègues ici présents, de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, sont ceux qui administrent la Loi sur la sécurité de la vieillesse.

[Français]

Nathalie Martel, directrice, Politique de la SV, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : La question est de savoir de quelle façon le montant complémentaire diminuera?

Le président : C'est exact, et à partir de quand.

[Traduction]

Mme Martel : Comme M. Rodrigue l'a indiqué, le montant complémentaire pour un aîné vivant seul est de 50 \$ par mois. On applique une réduction de 25 cents pour chaque dollar de revenu au-delà de 2 000 \$. Ce montant exclut les prestations de la Sécurité de la vieillesse. On parle de 2 000 \$ de revenus personnels.

Pour les couples, le montant est de 70 \$ par mois, soit 35 \$ par personne. On applique une réduction de 25 cents pour chaque dollar de revenus combinés au-delà de 4 000 \$, excluant encore une fois les prestations de la SV.

The Chair: You do not count Old Age Security. I am a single person and I will receive an additional amount of \$50 per month as long as I do not make more than \$2,000 of income per year.

Ms. Martel: That is correct. I will add that there is an exemption — this exemption has been in place since 2008 — of \$3,500 of employment income that we do not take into account when we calculate GIS benefits.

In your example, if you are a single senior with no income other than \$3,500 of employment income, you will receive your maximum GIS plus the maximum top-up.

The Chair: I think that is clear. Are there any questions? Everyone is anxious to have this bill passed so they can start receiving their extra \$50 a month here.

Senator Ringuette: In our briefing book, you indicate that the top-up will be indexed every three months, but will the maximum income also be indexed?

Ms. Martel: That is a good question. The amounts, the \$50 and the \$70, will be indexed but the thresholds, the \$2,000 and the \$4,000, are not indexed.

Senator Ringuette: They are not indexed?

Ms. Martel: No they are not; only the amounts.

Senator Ringuette: Why not?

The Chair: That is a policy decision, I would say. Ms. Glover, can you tell us why not?

Ms. Glover: I will defer to the officials. They are the ones who worked on the file extensively.

Ms. Martel: I do not want to lose you with the technical details. If you become bored, just stop me.

When we designed the benefit, we looked at the interactions with income supplements provided by provinces and territories. We tried to ensure that the reduction rates would not interact with the reduction rates of Provincial-Territorial supplements. I am looking at Ontario, for example. The income supplement provided by the Government of Ontario is completely phased out at an income level of \$2,000. That is how we chose the threshold of \$2,000. That PT benefit is not indexed. To remain consistent with other PT benefits, we recommended that the thresholds remain the same year after year. Only the amounts are indexed.

Am I going into too much technical detail?

Senator Ringuette: No, I understand. Your threshold was based on an Ontario-based income supplement?

Ms. Martel: As an example, yes.

Our goal was to minimize the situation where we would have reduction rates that would accumulate so that low-income seniors would have no incentives to save or to work because if they earn

Le président : Les prestations de la Sécurité de la vieillesse ne sont pas incluses dans le calcul. Une personne seule recevra donc une prestation complémentaire de 50 \$ par mois, pourvu que son revenu annuel ne dépasse pas 2 000 \$.

Mme Martel : C'est exact. J'ajouterais que depuis 2008, une exemption de 3 500 \$ est appliquée au revenu d'emploi dans le calcul des prestations du SRG.

Si je reprends votre exemple, une personne seule dont le revenu d'emploi n'excède pas 3 500 \$ recevra le montant maximal du SRG, ainsi que le plein montant de la prestation complémentaire.

Le président : Je crois que c'est clair. Y a-t-il des questions? Tout le monde a très hâte de faire adopter ce projet de loi pour recevoir les 50 \$ supplémentaires par mois.

Le sénateur Ringuette : Dans votre cahier d'information, vous indiquez que la prestation complémentaire sera indexée tous les trois mois. Est-ce que le montant maximal de revenu le sera aussi?

Mme Martel : C'est une bonne question. Les montants versés, de 50 et 70 \$, seront indexés, mais pas les seuils d'admissibilité de 2 000 et 4 000 \$.

Le sénateur Ringuette : Ils ne seront pas indexés?

Mme Martel : Non, seulement les prestations.

Le sénateur Ringuette : Pourquoi cela?

Le président : C'est une décision politique, j'imagine. Madame Glover, pouvez-vous nous l'expliquer?

Mme Glover : Je demanderais à nos fonctionnaires de répondre à la question. Ils ont beaucoup travaillé sur le dossier.

Mme Martel : Je ne voudrais pas vous ennuyer avec les détails techniques. Si je m'égare, je vous prie de m'arrêter.

Lorsque nous avons établi la prestation, nous avons examiné les seuils de revenu provinciaux et territoriaux donnant droit à des prestations. Nous avons voulu nous assurer que nos taux de réduction n'entreraient pas en conflit avec ceux des provinces et territoires. En Ontario, par exemple, les bénéficiaires se voient imposer une réduction du supplément de revenu offert par le gouvernement lorsque leur revenu atteint 2 000 \$. C'est pourquoi nous avons établi le seuil à 2 000 \$. Cette prestation provinciale n'est pas indexée. De façon à harmoniser toutes les prestations provinciales-territoriales, nous recommandons de conserver les mêmes seuils année après année. Seuls les montants versés sont indexés.

Est-ce trop technique?

Le sénateur Ringuette : Non, je comprends. Votre seuil a été établi en fonction des règles entourant le supplément de revenu offert en Ontario?

Mme Martel : C'est un exemple, mais oui.

Nous voulions éviter que les taux de réduction s'additionnent pour ne pas décourager les aînés à faire des économies ou à gagner un salaire. Ce ne serait pas intéressant pour eux de le faire si, pour

one additional dollar, they lose 50 cents of the regular GIS and 25 cents of the top-up. Depending on the province, they lose some benefits on their PT income supplement. We wanted to avoid situations where the cumulative reduction rates would be excessive. That is how we chose the threshold. The \$2,000 and \$4,000 thresholds represent thresholds where most of the PT income supplements are phased out. The thresholds avoid the issue of cumulative reduction rates.

Senator Ringuette: I understood everything you said. Thank you.

Ms. Martel: I am glad.

The Chair: Thank you very much for being here and helping us with this part and working on this particular program. When we first looked at the bill, we saw all these formulas of A times B minus C over 4 and I was worried until I asked Senator Gerstein and he was able to help me out.

We will now bring on our next group, dealing with Part 4 payments. That should not take long but it will be nice to know about it.

[Translation]

Ms. Glover: Senator Eaton asked me a question earlier and I would like to give him the opportunity to ask our officials.

The Chair: To ask Ms. Martel?

Ms. Glover: We could do it right away, with your permission.

The Chair: But I do not want to put pressure on Senator Eaton.

[English]

Senator Eaton: Chair, you said my question would not go unanswered. Thank you.

The Chair: There you have it. Did you hear the question or would you like to have it repeated?

Ms. Martel: Yes, I did. You asked if the top-up took into account regional differences.

The GIS is calculated based exclusively on marital status and income. It does not take regional differences into account.

Senator Eaton: I asked the question because I thought that what might seem poor in a large urban centre might not seem so uncomfortable in a small town.

Ms. Martel: That is a good comment.

If I were to take the example of a single senior with no income other than OAS benefits, he or she will receive the maximum OAS pension and GIS if he or she lives in a rural area where the low

chaque dollar gagné au-delà du seuil, ils devaient perdre 50 cents pour la prestation régulière du SRG, et 25 cents pour la prestation complémentaire. Selon l'endroit, les bénéficiaires se voient imposer une réduction sur leur prestation provinciale ou territoriale de supplément de revenu. Nous ne voulions pas que les taux de réduction s'additionnent de façon excessive. C'est de cette manière que nous avons établi les seuils. Les seuils de 2 000 \$ et de 4 000 \$ correspondent aux seuils à partir desquels la plupart des prestations de supplément de revenu provinciales et territoriales sont réduites. On évite ainsi les taux de réduction cumulatifs.

Le sénateur Ringuette : C'était très clair. Merci.

Mme Martel : Tant mieux.

Le président : Merci beaucoup d'avoir accepté de venir nous aider à mieux comprendre cette partie, et merci de travailler à ce programme. À notre première lecture du projet de loi, nous avons vu toutes ces formules, A multiplié par B moins C sur 4, et j'avoue avoir été un peu inquiet, mais le sénateur Gerstein a pu m'aider, heureusement.

Faisons maintenant entrer notre prochain groupe, qui nous parlera de la partie 4, sur les paiements. Cela ne devrait pas être trop long, mais ce sera tout de même utile d'en savoir plus à ce sujet.

[Français]

Mme Glover : J'aimerais donner la chance au sénateur Eaton, qui m'avait posé une question auparavant, de poser sa question à nos fonctionnaires.

Le président : À Mme Martel?

Mme Glover : On pourrait le faire tout de suite, si vous le permettez.

Le président : Mais je ne veux pas forcer le sénateur Eaton.

[Traduction]

Le sénateur Eaton : Monsieur le président, vous m'aviez dit qu'on répondrait à ma question. Merci.

Le président : Voilà. Avez-vous entendu la question ou aimeriez-vous qu'on la pose de nouveau?

Mme Martel : Je l'ai entendue. Vous vouliez savoir si la prestation complémentaire tenait compte des variations régionales.

Le SRG est calculé uniquement en fonction du salaire et de la situation familiale. Le calcul ne tient pas compte des variations régionales.

Le sénateur Eaton : Si j'ai posé la question, c'est que je crois qu'un montant qui peut paraître dérisoire dans un grand centre urbain pourrait sembler plus acceptable dans une petite ville.

Mme Martel : Votre commentaire est pertinent.

Prenons l'exemple d'une personne seule qui n'a pas d'autre salaire que ses prestations de la SV. Elle recevra les montants maximaux de la SV et du SGR si elle habite dans une région

income threshold, Statistics Canada's most common measure of poverty, is below the maximum OAS/GIS. Someone living in a rural area in Canada with no income will be above the threshold and is not considered living in poverty, while a similar individual in the same financial situation with no income receiving maximum OAS/GIS will be considered living under the low-income cut-off.

The Chair: Thank you, Ms. Glover, for reminding me of that point. Senator Eaton, you are satisfied?

Senator Eaton: Thank you, chair.

The Chair: We will go on to Part 4. This deals with Genome Canada. We want to have background on Genome Canada's funding over the years, what they are doing and how this work fits in with funding in previous years. The part is not an extensive part of this act, but it is a significant amount of money, nonetheless. I am looking at page 14, Part 4, Genome Canada. Mr. Ram.

Elisha Ram, Director, Microeconomic Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance, Department of Finance Canada: I am glad to have an opportunity to be here. The first time I came up, I was sent back to the bleachers.

The Chair: Let us see if we can warm you up.

Mr. Ram: Absolutely. Thank you for inviting me. I am from the economic development branch of the Department of Finance. I am here to talk to you about Part 4 of the budget implementation act.

Part 4 seeks appropriation solely for payment to two organizations. The first is Genome Canada, under clause 15. Specifically, it is proposed to provide Genome Canada with \$65 million under requisition of the Minister of Industry. That amount will be used to support new competition as well as research in the area of human health and funding to support the operating costs of Genome Canada and the six regional genome centres until 2013-14.

Would you like me to move on to the second clause, or should I take questions now for Genome Canada?

The Chair: Are there any questions with respect to Genome Canada?

[Translation]

Senator Rivard: You mention that there are six genome centres in Canada. Can you tell me which provinces they are in? Are they mostly in Quebec and Ontario, or are they all over the country?

Mr. Ram: Can I answer in English?

Senator Rivard: Yes, of course.

rurale où le seuil de faible revenu, la mesure de la pauvreté la plus courante à Statistique Canada, se situe sous les seuils de la SV et du SGR. Une personne vivant dans une région rurale du Canada n'ayant aucun revenu se situera au-dessus du seuil de la pauvreté, tandis qu'une autre ayant la même situation financière pourrait se trouver sous le seuil de faible revenu.

Le président : Merci, madame Glover, de me l'avoir rappelé. Sénateur Eaton, est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Eaton : Merci, monsieur le président.

Le président : Passons donc à la partie 4, qui porte sur Génome Canada. Nous voulions avoir un aperçu du financement accordé à Génome Canada au fil des ans, de son mandat et de ce à quoi ont servi les fonds qui lui ont été versés lors des années précédentes. Cette partie n'occupe pas beaucoup de place dans la loi, mais il s'agit tout de même d'une importante somme. Je suis à la page 14, partie 4, sur Génome Canada. Monsieur Ram.

Elisha Ram, directeur, Analyse des politiques microéconomiques, Développement économique et finances intégrées, ministère des Finances Canada : Je suis heureux d'être ici aujourd'hui. À ma première visite, on m'avait renvoyé dans les gradins.

Le président : Voyons voir si nous pouvons changer cela.

M. Ram : Absolument. Merci de m'avoir invité. Je représente la Direction du développement économique du ministère des Finances. Je suis ici pour vous parler de la partie 4 de la loi portant exécution du budget.

La partie 4 vise à obtenir des crédits parlementaires uniquement en vue d'effectuer des paiements à deux organisations. La première est Génome Canada, à l'article 15. Il est proposé de fournir à Génome Canada 65 millions de dollars à la demande du ministre de l'Industrie. Ce montant servirait à financer de nouveaux concours et la recherche sur la santé humaine, ainsi qu'à soutenir les coûts de fonctionnement de Génome Canada et des six centres de génomique régionaux jusqu'en 2013-2014.

Aimeriez-vous que je passe tout de suite au prochain article, ou préférez-vous que je réponde maintenant aux questions sur Génome Canada?

Le président : Y a-t-il des questions concernant Génome Canada?

[Français]

Le sénateur Rivard : On mentionne qu'il y a six centres de génomique au Canada. Pouvez-vous me dire dans quelle province ils sont situés? Est-ce surtout au Québec et en Ontario, ou est-ce réparti à la grandeur du territoire?

M. Ram : Puis-je répondre en anglais?

Le sénateur Rivard : Bien sûr.

[English]

Mr. Ram: There are six regional genome centres located across the country. They are in British Columbia, in Alberta, in the Prairies covering Manitoba and Saskatchewan, the Ontario Genomics Institute in Ontario, Genome Quebec and Genome Atlantic.

Senator Ringuette: If I understood correctly, this funding is for two years of operations?

Mr. Ram: Is it for the operations through 2013-14, so this fiscal year as well as the next two.

Senator Ringuette: This funding is for three years?

Mr. Ram: For the operating costs, yes.

Senator Ringuette: This funding is for the operating costs for three years for six centres. How much would that mean per year per centre?

Mr. Ram: That is a good question. The details need to be finalized through the funding agreement. The Minister of Industry will be negotiating with Genome Canada. They will have to come to a decision as to the best allocation of the funding between the research part, the competition and the operating costs.

In general, Genome Canada and its centres have an operating cost that ranges between 8 per cent and 10 per cent of the overall budget. You can make a general statement that approximately \$6 million of the \$65 million might be used for operating, but those details still have to be worked out.

Senator Ringuette: How does this funding compare to the last agreement?

Mr. Ram: In Budget 2010, the government gave Genome Canada \$75 million. That \$75 million was for two purposes. One was to have a competition that was focused primarily on the environment and forestry. The other was to support the cost of the technology centres that Genome Canada operates. The budgets are not exactly comparable. The funding for Genome Canada and its regional centres was included until now in previous funding that the government had provided.

Senator Ringuette: Comparing operating cost to operating cost, how does it compare? I want to be able to compare apples with apples, not apples with oranges, Mr. Ram.

Mr. Ram: Of course. I do not think I have that information specifically in front of me. I would be happy to provide it to you. In terms of determining the amount, it was chosen to ensure that the operating costs would remain comparable from year to year.

Ms. Glover: I might add that Genome Canada has benefited from more than \$900 million from the Government of Canada. We cannot forget that they also receive donations that are, frankly, more than what is provided from the Government of Canada. It is difficult to break down specific amounts when much

[Traduction]

M. Ram : Il y a six centres de génomique régionaux au Canada. Ils sont situés en Colombie-Britannique, en Alberta et dans les Prairies (pour le Manitoba et la Saskatchewan). Il y a également l'Ontario Genomics Institute, Génome Québec et Génome Atlantique.

Le sénateur Ringuette : Si j'ai bien compris, ce financement couvre deux années d'activités, n'est-ce pas?

M. Ram : Le financement couvrira les activités jusqu'à la fin de l'exercice 2013-2014, c'est-à-dire le présent exercice et les deux suivants.

Le sénateur Ringuette : Le financement sera donc réparti sur trois années?

M. Ram : Oui, et il servira à payer les coûts d'exploitation.

Le sénateur Ringuette : Ce financement couvrira donc les coûts d'exploitation des six centres pendant trois ans. Quelle somme touchera chaque centre annuellement?

M. Ram : C'est une bonne question. Le ministre de l'Industrie et Génome Canada devront négocier afin de régler les derniers détails de l'entente de financement. Ils devront trouver la meilleure façon de répartir les fonds entre la recherche, les concours de recherche et les coûts d'exploitation.

Dans l'ensemble, les coûts d'exploitation des centres de Génome Canada représentent entre 8 et 10 p. 100 du budget global. Puisque celui-ci s'élève à 65 millions de dollars, on peut estimer que 6 millions de dollars serviront à payer les coûts d'exploitation, mais les détails ne sont pas encore réglés.

Le sénateur Ringuette : Quelle est la différence entre ce financement et l'entente précédente?

M. Ram : Dans le budget de 2010, le gouvernement a accordé 75 millions de dollars à Génome Canada, et ce, pour deux raisons. L'argent devait servir à lancer un concours de recherche axé principalement sur la foresterie et l'environnement, ainsi qu'à payer une partie des coûts des centres technologiques de Génome Canada. Les deux budgets ne sont pas tout à fait comparables, car auparavant, le financement des centres régionaux de Génome Canada faisait partie de la somme accordée.

Le sénateur Ringuette : Qu'en est-il des coûts d'exploitation des années précédentes, par rapport à ceux de cette année? Monsieur Ram, il ne faut pas mêler les pommes et les oranges.

M. Ram : Bien entendu. Je ne crois pas avoir l'information avec moi, mais je vous la ferai parvenir sans problème. La somme a été déterminée de façon à ce que les coûts d'exploitation demeurent comparables d'un exercice à l'autre.

Mme Glover : J'aimerais ajouter que Génome Canada a reçu plus de 900 millions de dollars de la part du gouvernement du Canada. N'oublions pas non plus que l'organisme récolte des dons franchement plus élevés que ce que lui donne le gouvernement. Il est difficile de décomposer les sommes puisque

of the money that is given to Genome Canada is under their purview. An example is the competition. It will be under their purview to hold the competition and distribute those funds. The operational costs might change from year to year, depending on things like even climate. It is difficult to say A and B equals C because most of the time, unfortunately, there are factors that affect those things. I do not want to leave you with the impression that there are not other revenues that come into Genome Canada, because a number of private donation are made every year that help Genome Canada do the great work that they do.

I suggest, honourable senators, that you would find it interesting to have Cindy Bell appear before your committee. Genome Canada has done some amazing things, and we are leaders in the world, thanks to some of their research. I would invite you to ask her to come. She is a wonderful example of some of the talent we have, and she can provide you with examples of the creative minds that have come up with important resolutions to challenges that the world faces.

Senator Ringuette: I have absolutely no doubt about that. I have listened to many excellent documentaries. Bravo if the private sector invested in genome research and technology. However, I have a concern because, in 2010, for two years, we provided \$75 million to Genome Canada, and we are now looking at \$65 million, which is \$10 million less, but with an additional year of operation. I want to compare apples and apples to see whether, effectively, this funding is a reduction in contribution to Genome Canada.

Mr. Ram: Senator, I should clarify that the funding that was provided by Budget 2010 was not for the operating costs of Genome Canada and genome centres but rather for the operations of the technology centres, which is another kind of activity.

I refer now to Genome Canada's annual report for 2010-11. I can tell you that, over the first 10 years of Genome Canada's operation, they spent \$92 million for the science platforms, \$52 million for the operation of the regional genome centres and approximately \$63 million on the Genome Canada operations. Their forecast for 2010-11, last year, was \$5.5 million for the genome centres and about \$8 million for Genome Canada itself. The expectation is that the funding provided through this budget will sustain approximately that same level of operating going forward.

Senator Ringuette: Thank you very much.

Senator Callbeck: There is a genome centre in Atlantic Canada. Where is that centre?

Mr. Ram: The centre itself is located in Halifax, but they also have regional offices in other parts of Atlantic Canada. It is not located only in a single place.

c'est l'organisme lui-même qui va chercher la majeure partie de son argent. Le concours de recherche en est un exemple : l'organisme sera responsable de l'organiser et de distribuer les fonds. Toutes sortes de raisons peuvent influencer les coûts d'exploitation, même le climat. Malheureusement, l'équation peut difficilement demeurer simple parce que la plupart du temps, d'autres facteurs viennent changer la donne. N'allez pas croire que Génome Canada n'a pas d'autres sources de revenus, car il reçoit chaque année plusieurs dons de particuliers qui l'aident à accomplir son excellent travail.

Mesdames et messieurs, je crois que vous seriez très intéressés d'entendre le témoignage de Cindy Bell. Génome Canada a réalisé des choses extraordinaires, et certaines de ses recherches ont permis au Canada d'être chef de file à l'échelle mondiale. Je vous invite à convoquer Mme Bell. Cette femme extrêmement douée pourra vous donner des exemples d'esprits créatifs qui ont trouvé des solutions importantes à certains défis qui se présentent à la face du monde.

Le sénateur Ringuette : Je n'en doute pas, car j'ai visionné bon nombre d'excellents documentaires. Je suis ravie que le secteur privé ait investi dans la recherche et la technologie entourant la génomique. Toutefois, ce qui m'inquiète, c'est qu'en 2010, nous avions accordé 75 millions de dollars à Génome Canada pour deux ans, mais que nous voulons maintenant leur verser 65 millions de dollars, soit 10 millions de moins pour une année d'activités de plus. Je veux des données comparables pour voir si nous avons effectivement réduit notre financement de Génome Canada.

M. Ram : Madame le sénateur, permettez-moi de préciser que le financement accordé à Génome Canada dans le budget de 2010 ne couvrirait pas les coûts d'exploitation de l'organisme et de ses centres, mais bien celui des centres de technologie, une tout autre activité.

D'après le rapport annuel de Génome Canada pour l'exercice 2010-2011, je peux vous dire qu'au terme de ses 10 premières années d'activités, l'organisme avait dépensé 92 millions de dollars pour les plateformes scientifiques, 52 millions de dollars pour les activités des centres régionaux du génome et environ 63 millions de dollars pour l'exploitation de Génome Canada. L'année dernière, c'est-à-dire pour l'exercice 2010-2011, les dépenses prévues s'élevaient à 5,5 millions de dollars pour les centres de génomique et à environ 8 millions de dollars pour Génome Canada. On s'attend à ce que le présent budget et les suivants couvrent environ les mêmes coûts d'exploitation.

Le sénateur Ringuette : Merci beaucoup.

Le sénateur Callbeck : Pouvez-vous me dire où se trouve le centre de génomique du Canada atlantique?

M. Ram : Le centre lui-même est situé à Halifax, mais des bureaux régionaux se trouvent dans d'autres secteurs du Canada atlantique. Les activités ne sont pas concentrées à un seul endroit.

Senator Callbeck: I take from what you said that you do not have the breakdown for that \$65 million and how that will be divided up regionally?

Mr. Ram: That is right. For the regional breakdown, you have to remember that the bulk of Genome Canada's funding is allocated through research competitions, and the funding is allocated on the basis of scientific merit as determined through international scientific peer review. A lot will depend on the terms of the competition that Genome Canada moves with this funding and the kinds of applications they receive.

I can give you some sense as to the historical distribution of Genome Canada funding, but it is premature to talk about how the current round of funding might be allocated.

Senator Callbeck: What about last year, the \$75 million?

Mr. Ram: I have with me the announcement that was made this March. Of the \$75 million, \$60 million was used for competition. With respect to summaries that were posted on Genome Canada's website in terms of the projects that were funded, I can provide that summary to you. We have historical breakdowns that show how much of Genome Canada's previous funding went to particular regions. I can provide that breakdown to you as well.

Senator Callbeck: You will provide that information to the committee?

Mr. Ram: Yes, I think it is more efficient for us to provide that to the members of the committee.

The Chair: You can provide that information to our clerk and he will distribute it to all members of the committee.

Mr. Ram: Yes, we would be happy to do that.

The Chair: Thank you very much. Clause 16 at page 15 is the Canadian Youth Business Foundation.

Mr. Ram: Under this clause, the government is seeking to provide \$20 million to the Canadian Youth Business Foundation in the current fiscal year and the next fiscal year to continue its support for promising young entrepreneurs. The foundation supports entrepreneurs between the ages of 18 and 34, either starting up their own businesses or taking over existing businesses. The foundation does so through a mixture of loans as well as mentoring and business support services.

The government has provided funding previously to this foundation on a number of occasions, mostly through \$10 million in each of 2009 and 2010. The current funding is intended to continue that level of support at the same level over the next two years.

The Chair: Help us with the background of the foundation. Does it act merely as a conduit for the money, or does it provide some of these services as well?

Le sénateur Callbeck : D'après ce que vous avez dit, puis-je comprendre que vous ignorez comment les 65 millions de dollars seront répartis entre les régions?

M. Ram : C'est exact. N'oubliez pas que Génome Canada répartit la majeure partie de son financement au moyen de concours de recherche, en fonction de la valeur scientifique des recherches établie à la suite d'un examen scientifique international par des pairs. Les résultats dépendront en grande partie des modalités du concours et du genre de projets qui leur sont soumis.

Je peux vous donner un aperçu de la façon dont Génome Canada a distribué son financement par le passé, mais il est trop tôt pour savoir comment le financement actuel sera réparti.

Le sénateur Callbeck : Savez-vous comment les 75 millions de l'année dernière ont été répartis?

M. Ram : En mars dernier, l'organisme annonçait que 60 des 75 millions de dollars accordés avaient servi aux concours de recherche. Je peux vous fournir le résumé des projets financés qui est affiché sur le site web de Génome Canada. Je pourrai aussi vous faire parvenir la répartition passée du financement de Génome Canada entre les régions.

Le sénateur Callbeck : Allez-vous envoyer l'information au comité?

M. Ram : Oui, je crois que ce sera plus efficace si nous l'envoyons aux membres du comité.

Le président : Vous pourrez faire parvenir l'information au greffier, qui en fera la distribution à tous les membres du comité.

M. Ram : Oui, bien sûr.

Le président : Merci beaucoup. L'article 16 qui se trouve à la page 15 porte sur la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs.

M. Ram : Le gouvernement a créé cet article pour continuer à appuyer ses jeunes entrepreneurs prometteurs en allouant 20 millions de dollars à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs au cours de l'exercice actuel et du suivant. La fondation vient en aide aux entrepreneurs âgés de 18 à 34 ans qui démarrent leur propre entreprise ou qui reprennent la barre d'une entreprise existante. La fondation offre à la fois des prêts, du mentorat et des services de soutien à l'entreprise.

Le gouvernement a déjà accordé du financement à la fondation, notamment 10 millions de dollars en 2009 et en 2010. Le financement du budget actuel sera du même ordre pour les deux prochaines années.

Le président : Pourriez-vous nous en dire plus au sujet de la fondation? S'agit-il d'un simple intermédiaire qui distribue des fonds? Sinon, dispense-t-elle certains services?

Mr. Ram: The foundation works through a network primarily of volunteers that provide primarily for people from the business sector who have extensive business expertise. The network works by twinning a young entrepreneur with someone with experience who provides them with advice, helps them to develop a business plan and helps them through some of the regulatory processes required to set up a new business.

At the same time, on the basis of a business plan, the foundation then provides loans of up to \$15,000 per entrepreneur, which are repayable over three years at relatively low interest rates.

In addition, the foundation has a strong relationship with the Business Development Bank of Canada, and the BDC will often match and, in fact, exceed the foundation's loan support, providing up to \$30,000 of support per entrepreneur.

The maximum that a young entrepreneur can receive through their association with the foundation is up to \$45,000 in loans.

Senator Callbeck: That funding is \$10 million a year. Do you know what the total budget of that foundation is?

Mr. Ram: The foundation uses the funding provided by the government to seek matching contributions from other partners. In the past, the foundation has received contributions from provincial governments as well as endowments from the private sector. To date, the foundation has provided loans to more than 4,200 entrepreneurs, rising up to \$46 million in loan support.

Senator Callbeck: You say they raise matching money. If you contribute \$10 million a year, they raise \$10 million. Is that right?

Mr. Ram: I believe that to date, contributions account for slightly more than half the foundation's total support. They have not quite reached 50/50. In addition, they also have access to repayments on the loans. They have a high recovery rate, over 95 per cent, and are able to use that recovery money to make new loans as well.

Senator Callbeck: How does a young person apply to this program?

Mr. Ram: That is an excellent question. The foundation, because it is a small organization, does not have its own front counter; there is no office that one can go to beyond the national office. The foundation works through a network of partner organizations, over 150 of them across the country. Many of them are Community Futures Development Corporations, while others are interprovincial economic development organizations as well as regional development agencies.

A young entrepreneur can approach one of these organizations that have a relationship with the foundation and ask for support. That organization will then match that entrepreneur with one of

M. Ram : La fondation forme un réseau composé surtout de bénévoles et est conçue principalement pour ceux qui connaissent très bien le milieu des affaires. Il permet de jumeler un jeune entrepreneur avec un entrepreneur chevronné, qui pourra lui donner des conseils, l'aider à élaborer son plan d'affaires et l'orienter dans certains processus réglementaires nécessaires au démarrage d'une entreprise.

La fondation consent aussi des prêts ne dépassant pas 15 000 dollars par entrepreneur, en fonction de son plan d'affaires. Ces prêts à taux d'intérêt relativement bas doivent être remboursés en trois ans.

En outre, la fondation entretient une relation solide avec la Banque de développement du Canada, qui accorde souvent aux entrepreneurs un prêt d'un montant équivalent ou même supérieur à celui de la fondation, d'un maximum de 30 000 dollars.

Ainsi, un jeune entrepreneur qui fait appel à la fondation peut recevoir au total 45 000 dollars en prêts.

Le sénateur Callbeck : Le gouvernement accordera 10 millions de dollars par année à la fondation. Connaissez-vous son budget total?

M. Ram : La fondation se sert du financement du gouvernement pour solliciter des contributions équivalentes auprès d'autres partenaires. Elle a déjà reçu des contributions de gouvernements provinciaux et des fonds du secteur privé. À ce jour, la fondation a accordé à plus de 4 200 entrepreneurs des prêts totalisant 46 millions de dollars.

Le sénateur Callbeck : Vous dites que la fondation réunit des fonds équivalents au financement que nous lui accordons. Ainsi, elle ira chercher 10 millions pour l'année si nous leur octroyons cette somme, n'est-ce pas?

M. Ram : Je crois qu'à ce jour, les contributions représentent un peu plus de la moitié des fonds que la fondation réunit; la répartition n'est pas encore tout à fait équilibrée. De plus, la fondation utilise l'argent du remboursement des prêts pour en accorder de nouveaux. Elle bénéficie d'un taux de recouvrement élevé de plus de 95 p. 100.

Le sénateur Callbeck : Comment un jeune a-t-il accès au programme?

M. Ram : C'est une excellente question. Étant donné sa petite taille, la fondation ne dispose d'aucun comptoir de services ou bureau pour recevoir les jeunes; elle n'a que son siège social national. Elle réunit un réseau de plus de 150 organismes partenaires d'un bout à l'autre du pays, dont bon nombre sont des Sociétés d'aide au développement des collectivités, tandis que d'autres sont des organismes de développement économique interprovinciaux et des organismes de développement régional.

Un jeune entrepreneur peut demander de l'aide auprès de tout organisme associé à la fondation, qui s'occupera ensuite de jumeler l'entrepreneur avec un des mentors bénévoles de la

the foundation's volunteer mentors who will help them to develop a business plan. That business plan then will be submitted to the national office of the foundation. On that basis, they will receive their loan support.

Senator Callbeck: Thank you.

The Chair: Any further questions on that particular area?

[Translation]

Senator Rivard: Do Genome Canada and the Canadian Youth Business Foundation have to present their annual financial statements or a business plan in order to receive grants; is there any oversight of their activities at all?

[English]

Mr. Ram: That is an excellent question. Naturally, there is accountability and oversight. The government, through its funding contribution agreement with these organizations, puts in place both accountability and evaluation provisions. That means that each one of the organizations must undergo periodically an independent outside audit to ensure that they are using the funds in the way the government has prescribed for them. In addition, the organizations are subject to regular evaluations to ensure that the government and Canadians are receiving value for money for their investment.

The Chair: Thank you very much, Mr. Ram. We appreciate your help on these two sections.

Mr. Ram: Thank you very much.

The Chair: I have not missed any, have I?

Mr. Ram: No.

The Chair: Thank you. We will go to Part 5. This is the Auditor General Act. It is topical as a new Auditor General is being sought at the present time.

We have a number of colleagues here to help us ensure there is nothing hidden in this rather minimal section of clause 17, which states that "Subsection 3(2) of the *Auditor General Act* is repealed."

Mr. Guéranger, Mr. O'Callaghan and Mr. Nevison: Mr. O'Callaghan is not here?

Gonzague Guéranger, Acting Assistant Comptroller General, Financial Management Sector, Treasury Board of Canada: No, not for this part. He will return.

Senator Murray: Are you both from the Department of Finance?

Mr. Guéranger: No, I am from the Treasury Board Secretariat. I am the Assistant Comptroller General.

fondation. Celui-ci l'aidera à créer son plan d'affaires, qui sera envoyé au siège social de la fondation et servira à établir le montant du prêt.

Le sénateur Callbeck : Merci.

Le président : Y a-t-il d'autres questions à ce sujet?

[Français]

Le sénateur Rivard : Est-ce que Génome Canada et la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs doivent présenter leurs états financiers annuels ou un plan d'affaires pour recevoir ces subventions ou est-ce qu'il n'y a absolument aucune vérification effectuée sur leurs activités?

[Traduction]

M. Ram : C'est une excellente question. Il y a naturellement un système de reddition de comptes et de surveillance. D'ailleurs, l'entente de financement conclue entre le gouvernement et ces organismes contient des dispositions sur la reddition de comptes et l'évaluation qui obligent les organismes à se soumettre périodiquement à une vérification externe indépendante. Le gouvernement s'assure ainsi que l'argent est utilisé aux fins prévues. De plus, les organismes font l'objet d'évaluations courantes pour veiller à ce que le gouvernement et les Canadiens en aient pour leur argent.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Ram. Nous vous sommes reconnaissants de l'aide que vous nous avez apportée au sujet de ces deux articles.

M. Ram : Merci beaucoup.

Le président : Je n'en ai oublié aucun, n'est-ce pas?

M. Ram : Non.

Le président : Merci. Nous allons passer à la partie 5, qui touche la Loi sur le vérificateur général. C'est un sujet d'actualité puisqu'on est justement à la recherche d'un nouveau vérificateur général.

Nous recevons plusieurs collègues pour nous aider à nous assurer que rien ne se cache derrière le court article 17, qui dit ceci : « Le paragraphe 3(2) de la *Loi sur le vérificateur général* est abrogé. »

Nous accueillons donc MM. Guéranger, O'Callaghan et Nevison; M. O'Callaghan n'est pas ici?

Gonzague Guéranger, sous-contrôleur général intérimaire, Secteur de la gestion financière, Conseil du Trésor du Canada : Non, pas pour cette partie de l'étude. Il viendra plus tard.

Le sénateur Murray : Travaillez-vous tous les deux au ministère des Finances?

M. Guéranger : Non, je suis le sous-contrôleur général du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

Douglas Nevison, Director, Economic and Fiscal Policy Branch, Department of Finance Canada: I am the director of fiscal policy division from the Department of Finance.

The Chair: We see this section under Part 5. Please help us with that.

Mr. Guéranger: In a nutshell, relatively speaking, compared with the other parts, this one is straightforward. It proposes to repeal subsection 3(2) of the Auditor General Act. To put this clause into context, section 3 of this act provides that the Auditor General may hold office for a term of 10 years. Subsection 3(2) of the act, though, requires that the Auditor General retire at the age of 65. This requirement limits the number of candidates with the appropriate skills that would be interested in applying to the position. The repealing of subsection 3(2) would ensure that a larger number of experienced candidates could apply to the position.

The Chair: That provision seems logical.

Senator Eaton: Is 65 the new 45?

Senator Murray: Are you saying there are no age limitations at all?

Mr. Guéranger: Yes; this amendment is also in line with other amendments that have been made in different acts, such as in different parts of the human rights statutes.

The Chair: There was a qualification the Auditor General could not serve beyond the age of 65. There was another qualification that the Senate removed in relation to the Auditor General's qualifications, and that is that the Auditor General must be a chartered accountant, CA. We had that qualification removed in 2006, yet the advertising for the position continued to have that qualification as a requirement.

How can we be assured if we make this amendment that the requirement that the Auditor General can serve only until 65 will not be repeated?

Mr. Guéranger: As soon as it is in the act.

The Chair: It will not be in the act any longer. As soon as it is gone, do you mean?

Mr. Guéranger: Yes, when it is gone. It gives the flexibility.

The Chair: Flexibility is the word.

Ms. Glover: When talking about policy, this amendment is important to us because we feel it is the right thing to do. In other areas of the budget, you will see that we have committed to remove the mandatory retirement age for federal employees. This removal goes hand in hand with what we believe is the right thing to do.

Douglas Nevison, directeur, Direction de la politique économique et fiscale, ministère des Finances Canada : Quant à moi, je suis le directeur de la Direction de la politique fiscale du ministère des Finances.

Le président : J'aimerais que vous éclairiez notre lanterne sur cet article de la partie 5.

M. Guéranger : Somme toute, cette partie est simple si on la compare aux autres. Elle propose d'abroger le paragraphe 3(2) de la Loi sur le vérificateur général. Je vais commencer par situer l'article dans son contexte : en vertu de l'article 3, le vérificateur général peut occuper sa charge pour un mandat de 10 ans. Toutefois, le paragraphe 3(2) exige qu'il prenne sa retraite à 65 ans. Cette exigence empêche nombre de candidats compétents de poser leur candidature. L'abrogation du paragraphe 3(2) ouvrirait la voie à davantage de candidats d'expérience.

Le président : La disposition semble logique.

Le sénateur Eaton : Plutôt que 45 ans, c'est désormais 65 ans?

Le sénateur Murray : Dites-vous qu'il n'y a aucune limite d'âge?

M. Guéranger : Oui; des modifications correspondantes ont été apportées à d'autres lois, notamment à différents articles des lois sur les droits de la personne.

Le président : Cette condition d'emploi empêchait le vérificateur général de poursuivre son travail après l'âge de 65 ans. Le Sénat a retiré une autre qualité requise pour le poste de vérificateur général, à savoir qu'il doit être comptable agréé, ou CA. Or, la condition se trouve encore dans l'appel de candidatures même si elle a été retirée de la loi en 2006.

Si la modification est adoptée, comment pouvons-nous être certains que l'âge du vérificateur général ne sera plus limité à 65 ans dans l'appel de candidature?

M. Guéranger : Ce sera fait dès que la loi aura été modifiée.

Le président : Cette disposition va disparaître de la loi. Dites-vous que l'appel de candidature sera modifié dès que l'article ne s'y trouvera plus?

M. Guéranger : Oui, dès que l'article sera abrogé. Le processus de sélection sera plus souple ainsi.

Le président : Vous avez choisi le mot juste.

Mme Glover : Cette modification de politique est importante à nos yeux, car nous croyons que c'est la chose à faire. Ailleurs dans le budget, vous verrez que nous nous sommes engagés à éliminer l'âge de retraite obligatoire des fonctionnaires fédéraux. Nous sommes convaincus que c'est ce qu'il faut faire.

The Chair: We felt it was important to remove the qualification that the Auditor General must be from one auditing association when there are several. It did not seem to be right in legislation; however, the qualification has continued to be applied in the hiring.

Senator Murray: Who is hiring? These people are servants of Parliament.

The Chair: They are, indeed, but they put that qualification in the ad by the Privy Council Office.

We wanted you to know that we keep following these things. We do not go away, until age 75.

Is there anything further regarding the Auditor General? Thank you very much. We appreciate you staying here to help us out with that short but important part.

Next up is Part 6: Canada Student Financial Assistance Act. We have Ms. Miller or Ms. Clark and Mr. LeBrun.

Who will take the floor?

Gina Clark, Policy Analyst, Labour Markets, Employment and Learning, Department of Finance Canada: This measure was straightforward. Part 6 will eliminate the in-study interest rate for part-time students. Currently, they accrue interest on their loans at a rate of prime plus 2.5 per cent, while full-time students do not pay interest on their loans.

There is a clarification in one of the French clauses that no fees of any kind will be charged on student loans. This part was a technical amendment to clarify that provision.

That provision is in subclause 18(2) and it clarifies the issue of while the student is in study.

The Chair: Are there any questions? I think that part is a good initiative. Are there any part-time students here that want to question this part further?

[Translation]

Senator Rivard: Mr. Chair, I do not see the cost of that initiative in the report. Would it be a few thousand dollars, a few hundred thousand dollars? Has the amount been calculated?

Marc LeBrun, Director General, Canada Student Loans Program, Human Resources and Skills Development Canada: The cost has been calculated to be \$5.6 million dollars annually.

Ms. Glover: That is for about 10,000 students.

The Chair: That is all? Thank you, Ms. Clark and Mr. LeBrun.

Le président : À notre avis, il était important de ne plus exiger que le vérificateur général soit membre d'une association de vérification en particulier puisqu'il en existe plusieurs. Cette disposition de la loi ne convenait pas. Pourtant, l'exigence n'a toujours pas été retirée du processus d'embauche.

Le sénateur Murray : Qui est responsable de l'embauche? Ces gens sont au service du Parlement.

Le président : C'est vrai, mais l'exigence apparaît pourtant dans l'annonce publiée par le Bureau du Conseil privé.

Nous voulions que vous sachiez que nous ne cessons de surveiller tout cela. Nous n'irons nulle part, du moins, pas avant 75 ans.

Y a-t-il d'autres commentaires à propos du vérificateur général? Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'être restés pour nous aider avec cette partie importante malgré sa concision.

Nous allons maintenant examiner la partie 6, qui porte sur la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants. Nous accueillons Mme Miller, ou plutôt Mme Clark, et M. LeBrun.

Qui veut prendre la parole?

Gina Clark, analyste de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage, ministère des Finances Canada : Cette mesure est simple. La partie 6 permettra d'éviter que des intérêts s'ajoutent au prêt des étudiants à temps partiel en cours d'études. À l'heure actuelle, le taux d'intérêt appliqué à leur prêt s'établit au taux préférentiel majoré de 2,5 p. 100, tandis qu'il est nul pour les étudiants à temps plein.

Une précision est apportée à l'un des articles en français, à savoir qu'aucuns frais afférents aux prêts d'études ne peuvent être imposés à l'emprunteur. Il s'agit d'une modification de forme qui éclaircit la disposition.

Cette disposition du paragraphe 18(2) précise que la modification vise la période d'études de l'emprunteur.

Le président : Y a-t-il des questions? Je crois que l'intention est bonne. Y a-t-il des étudiants à temps partiel dans la salle qui aimeraient en savoir plus à ce sujet?

[Français]

Le sénateur Rivard : Monsieur le président, je ne vois pas, dans le rapport, le coût financier de cette mesure. Est-ce que cela représente quelques milliers de dollars, quelques centaines de milliers de dollars? Est-ce que le montant a été calculé?

Marc LeBrun, directeur général, Programme canadien de prêts aux étudiants, Ressources humaines et Développement des compétences Canada : Le coût a été évalué à 5,6 millions de dollars par année.

Mme Glover : C'est pour environ 10 000 étudiants.

Le président : C'est tout? Merci, madame Clark et monsieur LeBrun.

[English]

Next we will discuss Part 7. It can be found at page 16 of this bill. It is entitled “Mortgage or Hypothecary Insurance: Enactment of Protection of Residential Mortgage or Hypothecary Insurance Act.”

Who would like to begin, to help us with Part 7?

Diane Lafleur, General Director, Financial Sector Policy Branch, Department of Finance Canada: I will start, and if you have really tough questions, I will leave them to my colleague.

The Chair: This part seems extensive. It goes from page 16 through to page 36.

Ms. Lafleur: It does, but Part 7 creates a new act, the Protection of Residential Mortgage and Hypothecary Insurance Act, which formalizes in legislation the government’s protection in respect of certain mortgage insurance contracts provided to private mortgage insurers.

This legislation will replace the existing contracts that are in place with the private mortgage insurers; it will formalize arrangements in place and make them more transparent by virtue of being in legislation. It will also make consequential amendments to the National Housing Act to ensure that the Canada Mortgage and Housing Corporation is treated as the private insurers are treated.

The new legislation is designed to support the efficient functioning of the housing market and the financial stability of the system in Canada. It will continue to foster a competitive mortgage market in Canada. It will also modernize the risk management framework for mortgage insurance in Canada.

The government does not expect this legislation to have any kind of impact on the structure or functioning of the mortgage market because the government is taking contractual arrangements and putting them in legislation as they were, without making significant changes.

This act will be brought into effect only once significant regulations are in place. It is proposed that the coming into force of the act await the passage of the regulations so that the complete framework can come into place at once. Therefore it will not disrupt the contractual arrangements that are in place until the legislative framework is complete.

Senator Neufeld: When is it expected the regulations will be in place?

Ms. Lafleur: We cannot start the regulation making process until the act is passed through Parliament. Therefore, we need first to have this piece of legislation passed, and then we will start the regulation making process. We intend to have the regulations go through the regular regulation making process so there is sufficient time to comment through the pre-publication period, et cetera.

[Traduction]

Nous allons maintenant discuter de la partie 7, qui se trouve à la page 16 du projet de loi et qui s’intitule « Assurance hypothécaire : Édicition de la Loi sur la protection de l’assurance hypothécaire résidentielle. »

Qui aimerait prendre la parole en premier?

Diane Lafleur, directrice générale, Direction de la politique du secteur financier, ministère des Finances Canada : Je vais commencer, et si vous nous posez des questions très épineuses, je laisserai mon collègue y répondre.

Le président : Cette partie semble longue; elle couvre les pages 16 à 36.

Mme Lafleur : C’est vrai. La partie 7 crée une nouvelle loi, la Loi sur la protection de l’assurance hypothécaire résidentielle, qui codifie la protection offerte par le gouvernement aux assureurs hypothécaires privés dans le cadre de certains contrats d’assurance hypothécaire.

Ces mesures législatives servent à remplacer les contrats conclus auprès des assureurs hypothécaires privés et à officialiser les ententes actuelles, qui gagneront ainsi en transparence. Des modifications corrélatives à la Loi nationale sur l’habitation sont aussi prévues afin que la Société canadienne d’hypothèques et de logement soit traitée au même titre que les assureurs privés.

Ces dispositions visent à soutenir le bon fonctionnement du marché de l’habitation et la stabilité financière du système canadien. Ainsi, le marché hypothécaire canadien demeurera compétitif et la structure de la gestion des risques dans le domaine de l’assurance hypothécaire au Canada s’en trouvera modernisée.

Le gouvernement ne s’attend pas à ce que ces mesures législatives changent quoi que ce soit à la structure ou au fonctionnement du marché hypothécaire, puisqu’elles codifient les ententes contractuelles existantes sans y apporter de modifications importantes.

Cette loi n’entrera en vigueur que lorsque l’ensemble des règlements sera prêt. On propose d’attendre l’adoption des règlements avant d’appliquer la loi pour que le cadre législatif complet prenne effet d’un seul coup. Il n’y aura donc pas d’interruption des ententes contractuelles en place avant que l’ensemble du cadre législatif ne soit prêt.

Le sénateur Neufeld : À quel moment les règlements devraient-ils prendre effet?

Mme Lafleur : Le processus de réglementation ne peut être lancé qu’une fois que le Parlement aura promulgué la loi. Lorsque les mesures législatives auront été adoptées, nous pourrions commencer à élaborer les règlements. Nous comptons suivre le processus habituel de réglementation, ce qui nous laissera suffisamment de temps pour tenir compte des commentaires à la suite de la publication préalable, entre autres.

Much of that process is out of our control in terms of timing, but we want this framework in place by next year at the latest.

Senator Neufeld: Let us say Monday, as a hypothetical. How long from Monday? What is your estimate? I know you cannot tell me the exact day. I appreciate that; I am used to regulations. Give me a sense of how difficult it will be to put together the regulations.

Ms. Lafleur: If you look at the regulation making provisions within the act, an extensive set of regulations needs to be drafted. It will be a significant package of regulations and, because it is significant, it will require some good consultation with the affected parties. We want to ensure that everyone has a chance to comment. As I said, 2012 is when we expect to have the framework in place.

Senator Neufeld: That is when you think the regulations will be done.

Ms. Lafleur: Yes, they will be finalized and everything comes into force.

Senator Neufeld: Thank you.

The Chair: You are right. At page 31, an extensive regulatory authority appears there and carries on to page 32.

Did you say that the private contracts between the government and certain financial institutions will be put in statutory form? Did I interpret that information correctly?

Ms. Lafleur: Right now, the federal government has contracts with the private mortgage insurance providers. The contracts provide a certain level of guarantee to allow the companies to be competitive with CMHC, which has the full backing of the federal government. Essentially, we are taking the provisions of these contracts and bringing them into legislation and therefore cancelling the contracts, as well.

The Chair: Do I find that in this legislation or will that be in the regulations?

Ms. Lafleur: The cancellation of the contracts?

The Chair: No, the level of guarantee.

Ms. Lafleur: The level of guarantee will remain the same. Right now, the guarantee is 90 per cent, and it will remain the same going forward.

The Chair: Will we find that guarantee in the regulations? Where will we find that guarantee once you do away with the contracts?

Ms. Wang: It is in the legislation. Sections 16 to 26 of the proposed act spell out the level of government protection.

The Chair: It is in the statute as opposed to the regulation then.

Ms. Wang: That is correct.

Nous n'avons aucun contrôle sur la majeure partie de l'échéancier, mais nous voulons que le cadre législatif entre en vigueur l'année prochaine, au plus tard.

Le sénateur Neufeld : Admettons que le projet de loi est adopté lundi prochain. De combien de temps croyez-vous avoir besoin à partir de ce jour pour élaborer les règlements? Je sais que vous ne pouvez me donner aucune date exacte. J'en suis conscient, car j'ai l'habitude des règlements. J'aimerais avoir une idée de la difficulté que représentera l'élaboration de ces règlements.

Mme Lafleur : Si vous examinez les dispositions relatives à l'élaboration des règlements, vous constaterez qu'il en faudra toute une série. Puisque la réglementation sera considérable, il faudra consulter largement les parties touchées. Nous voulons que tout le monde ait la chance d'intervenir. Comme je l'ai dit, nous nous attendons à ce que le cadre législatif entre en vigueur en 2012.

Le sénateur Neufeld : Vous croyez donc que les règlements seront prêts à ce moment.

Mme Lafleur : Oui, ils seront terminés, et c'est à ce moment que l'ensemble du cadre législatif prendra effet.

Le sénateur Neufeld : Merci.

Le président : Vous avez raison. On trouve, de la page 31 à la page 32, un énoncé fort détaillé des pouvoirs de réglementation.

Avez-vous dit que les contrats privés conclus entre le gouvernement et certaines institutions financières seront consacrés dans un texte de loi? Ai-je bien interprété l'information?

Mme Lafleur : À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral est lié par contrat aux assureurs hypothécaires privés. La garantie prévue dans ces contrats permet aux entreprises de faire concurrence à la SCHL, qui, elle, bénéficie d'une garantie gouvernementale complète. Pour l'essentiel, nous sommes en train de codifier les dispositions de ces contrats, lesquels seront de ce fait annulés.

Le président : Est-ce que cette disposition se trouve dans le projet de loi ou bien dans les règlements qui seront rédigés?

Mme Lafleur : Parlez-vous de l'annulation des contrats?

Le président : Non, de la garantie.

Mme Lafleur : La garantie ne changera pas. Elle est actuellement de 90 p. 100 et va demeurer à ce niveau.

Le président : Sera-t-elle précisée dans la réglementation? Où se trouvera-t-elle une fois que les contrats auront été résiliés?

Mme Wang : La garantie se trouve dans le projet de loi. D'ailleurs, les articles 16 à 26 expliquent clairement la protection gouvernementale.

Le président : Dans ce cas, il en est question dans la loi plutôt que dans la réglementation.

Mme Wang : C'est exact.

The Chair: Before I go to other senators, at page 34 we see that “Part 9 of the *Budget Implementation Act, 2006* is repealed.” What was that provision? I did not bring that with me today.

Ms. Lafleur: That provision set a cap on the amount of business that the private mortgage insurers could write with the benefit of the government guarantee. As the economy grows and more people buy homes, et cetera, that limit has, from time to time, been raised. Now that limit is being brought into proposed section 27, on page 27, so the new limit is \$300 billion, the protected loan limit.

The Chair: I see it. \$300 billion: That is a lot of houses.

The upper level is \$300 billion for all of the private insurers, excluding CMHC?

Ms. Lafleur: That is right.

The Chair: That was my understanding. Okay.

Senator Ringuette: This \$300 billion, was this limit not at \$600 billion?

Ms. Lafleur: That is the CMHC you are thinking about, not the private insurers.

Senator Ringuette: This limit does not include CMHC?

Ms. Lafleur: That is right. It is for the private-sector mortgage insurers.

Senator Ringuette: We recall the mortgage buy-backs that occurred in the last two years, and I still do not know how much of these mortgage buy-backs were from AIG Life of Canada that no longer exists, like the old Chrysler incorporation act that no longer exists in regard to repaying these loans.

To compare what you say is in the existing contracts of those private insurance providers and what is the legislation before us — of course remove the names — can we see an existing contract?

Ling Wang, Executive Advisor, Financial Institutions Division, Department of Finance Canada: One of the largest private insurers is Genworth Financial, and it is a public company. They file, as part of the public disclosure requirement, with the Toronto Stock Exchange. They file the contract that they have with the Government of Canada. The contract is a public document.

Senator Ringuette: If we go through that private sector website, we will be able to see the exact wording of the existing contracts they have with the Government of Canada?

Ms. Wang: I do not know whether it is listed on their website, but I know it is filed and available to the public probably through SEDAR, where the disclosures of public companies are for Canada.

Le président : Avant de laisser la parole à d’autres sénateurs, j’aimerais savoir de quelle disposition il est question à la page 34, lorsqu’on dit que « La partie 9 de la *Loi d’exécution du budget de 2006* est abrogée. » Je n’ai pas ce texte législatif entre les mains.

Mme Lafleur : Cette disposition impose aux assureurs hypothécaires privés un plafond des prêts qu’ils peuvent souscrire et qui sont protégés par la garantie gouvernementale. Cette limite a été haussée au besoin, compte tenu de la croissance économique et des gens qui sont plus nombreux à acheter des maisons, entre autres. L’article 27, qui se trouve à la page 27 du projet de loi, propose d’augmenter le plafond des prêts protégés à 300 milliards de dollars.

Le président : Je le vois; 300 milliards de dollars, cela équivaut à beaucoup de maisons.

Le plafond est de 300 milliards de dollars pour tous les assureurs privés, à l’exception de la SCHL?

Mme Lafleur : C’est exact.

Le président : C’est bien ce que j’avais compris. Très bien.

Le sénateur Ringuette : Le plafond n’était-il pas de 600 milliards de dollars plutôt que de 300?

Mme Lafleur : Vous parlez du plafond imposé à la SCHL, et non aux assureurs privés.

Le sénateur Ringuette : Ce plafond ne s’applique pas à la SCHL, alors?

Mme Lafleur : Non. C’est le plafond qui s’applique aux assureurs hypothécaires privés.

Le sénateur Ringuette : Nous n’avons pas oublié les rachats hypothécaires des deux dernières années. J’ignore encore la part qui provenait d’AIG Life of Canada, qui n’existe plus, tout comme l’ancienne loi constitutive de Chrysler n’existe plus en ce qui concerne le remboursement des prêts.

J’aimerais comparer les clauses des contrats conclus avec les assureurs privés et les dispositions du projet de loi dont nous sommes saisis; pourrions-nous voir un contrat en vigueur, dans lequel vous aurez naturellement enlevé les noms?

Ling Wang, conseillère exécutive, Division des institutions financières, ministère des Finances Canada : L’un des plus importants assureurs privés est Genworth Financial, une société ouverte. Conformément à son obligation d’informer le public, elle est inscrite à la bourse de Toronto. Le contrat conclu entre la société et le gouvernement du Canada est un document public.

Le sénateur Ringuette : Le libellé exact du contrat actuel que la société privée a conclu avec le gouvernement du Canada se trouve-t-il sur son site web?

Mme Wang : J’ignore si le contrat est en ligne, mais je sais qu’il est accessible au public, probablement sur le site web du SEDAR, où se trouvent les documents des sociétés ouvertes canadiennes.

Senator Ringuette: To facilitate our task here, because we are asked to work quickly on this piece of legislation, can you provide the clerk of our committee with a copy of that document through whatever agency that you have?

Ms. Wang: Certainly.

Senator Ringuette: I have a few more questions in regard to this part.

With respect to the \$300 billion that is stated here, what is the capital requirement for the private insurers to go to this maximum?

Ms. Lafleur: The private insurers are regulated financial institutions, and their prudential capital requirements are set by the Office of the Superintendent of Financial Institutions.

Senator Ringuette: When you looked at putting this legislation together, and that is a major issue in regard to capital requirements, what is the additional capital requirement that will be required from these companies?

Ms. Lafleur: I want to be clear that we understand what the \$300 billion is. It allows these private insurers to continue to grow their business.

In the normal course of events, financial institutions hope to grow their businesses. Their capital levels are set as percentages, so to the extent that the business grows, the dollar amount of capital that has to be set aside grows proportionately with it.

Senator Ringuette: Exactly: To increase their level of market participation to reach \$300 billion, what is the level of additional capital that they are required to provide through the Office of the Superintendent of Financial Institutions?

Ms. Lafleur: They do not provide the capital to OSFI.

Senator Ringuette: I know, but they need to have on their books —

Ms. Lafleur: It depends on how much their business grows and whether they take advantage of this increased cap. The percentage of capital that they have to set aside stays the same.

Senator Ringuette: What is that percentage?

Ms. Wang: There is a formula, and each company has a different capital requirement set by the Superintendent of Financial Institutions. I am not sure those numbers are public, because they are set between the superintendent and the financial institutions. However, I can tell you that in this act, in addition to the capital requirement set by OSFI, we also include a requirement that the private mortgage insurers set aside capital on top of that capital requirement, as determined by the Minister of Finance, with the advice of the superintendent. This requirement is to ensure that any risks to the government are further reduced.

Le sénateur Ringuette : Puisque nous avons très peu de temps pour examiner ce projet de loi, pourriez-vous faire parvenir au greffier une copie du document en question afin de nous faciliter la tâche?

Mme Wang : Bien sûr.

Le sénateur Ringuette : Il me reste quelques questions à propos de cette partie.

En ce qui a trait aux 300 milliards de dollars qui figurent dans le projet de loi, quelle est la norme de fonds propres que les assureurs privés doivent respecter pour atteindre ce plafond?

Mme Lafleur : Puisque les assureurs privés sont des institutions financières réglementées, c'est le Bureau du surintendant des institutions financières qui leur impose une règle de prudence à cet égard.

Le sénateur Ringuette : D'après ce que vous avez constaté lors de l'élaboration du projet de loi, qu'est-ce qu'on exigera de ces sociétés en ce qui concerne les fonds propres additionnels? C'est une question importante.

Mme Lafleur : Je veux m'assurer que tout le monde comprend bien que ces 300 milliards de dollars permettront aux assureurs privés de continuer à croître.

D'ailleurs, c'est habituellement ce que souhaitent les institutions financières. Puisque les fonds propres correspondent à un pourcentage des prêts assurés, ils augmentent au même rythme que la croissance de l'institution financière.

Le sénateur Ringuette : Exactement. Si les institutions financières veulent que leur part de marché atteigne 300 milliards de dollars, quels fonds propres additionnels le Bureau du surintendant des institutions financières exigera-t-il de leur part?

Mme Lafleur : Les institutions financières ne remettent pas les fonds propres au BSIF.

Le sénateur Ringuette : Je sais, mais les fonds propres doivent se trouver dans leurs livres...

Mme Lafleur : Tout dépend de la croissance de l'institution financière et de la mesure dans laquelle elle profite du nouveau plafond. Quoi qu'il en soit, le pourcentage de fonds propres qu'elle doit mettre de côté reste le même.

Le sénateur Ringuette : Pourriez-vous nous donner ce pourcentage?

Mme Wang : Il s'appuie sur une formule. Le BSIF fixe une norme de fonds propre différente pour chaque société. Je ne sais pas si ces chiffres sont du domaine public puisqu'il s'agit d'un accord entre le BSIF et chaque institution financière. Toutefois, je peux vous dire que le projet de loi prévoit d'exiger que les assureurs hypothécaires privés mettent de côté un montant supplémentaire, déterminé par le ministre des Finances en collaboration avec le BSIF, en plus des fonds propres exigés par le BSIF. Le gouvernement cherche ainsi à réduire davantage le risque qu'il court.

This level of capital will be determined in the regulation-making process. Even though it will not be in regulation, we will determine that capital as we go forward.

Senator Ringuette: That requirement will be in the regulation that is yet to be drafted?

Ms. Wang: This particular requirement will not be in regulation. It will be a determination by the Minister of Finance for the private mortgage insurers. It will be determined concurrently during the regulation process.

Ms. Glover: If I might assist, we held a BIA briefing, and this subject came up again. It was best explained that the \$300 billion is a cap. It is not that there is a money flow as a result of this increase. It is the cap upon which those insurers can negotiate the mortgages. Because there is increased need for housing, as that need increases, as the population grows, as we receive more wonderful immigrants to this country, the need to raise that cap has been created.

Insurers can now make deals based on a \$300 billion cap, where before it was only a \$250 billion cap. That cap has absolutely no impact on borrowers and no impact on the capital, except when insurers negotiate the mortgages.

Senator Ringuette: Let us be clear here. The Canadian taxpayers through these — right now three — private sector housing loan insurers, are guaranteeing to these insurers 80 per cent of what they insure as loans. Their risk is 20 per cent and the Canadian taxpayers' risk is 80 per cent because that is the guarantee we provide.

Ms. Lafleur: May I just —

Senator Ringuette: In this bill —

The Chair: Do you accept that?

Ms. Lafleur: I want to be clear and step back for a minute.

Under the Bank Act, when somebody goes for a mortgage, if they do not have 20 per cent down they must have mortgage insurance. It is a legal requirement. To get that mortgage insurance, they have two choices essentially. They can get it from CMHC or they can get it from a private mortgage insurer. If it is from CMHC it is fully guaranteed by the government. The guarantee is 100 per cent.

Senator Ringuette: At the cost of 6 per cent, roughly.

Ms. Lafleur: If they go to the private sector, the guarantee is 90 per cent. In fact, the taxpayer is a little less on the hook when it is a private mortgage insurer than when the mortgage is with CMHC.

Senator Ringuette: Yes, but CMHC is a Crown corporation so therefore any profit goes back to the taxpayers where the issue is not the same in regard to the private sector. This point goes back

Ces fonds propres additionnels seront établis lors du processus de réglementation. Même s'ils n'apparaissent pas aux règlements, ils seront fixés au fil du temps.

Le sénateur Ringuette : Cette exigence se trouvera dans la réglementation à venir?

Mme Wang : Les fonds propres additionnels exigés ne s'y trouveront pas. C'est le ministère des Finances qui les imposera aux assureurs hypothécaires privés, mais la décision sera prise au cours du processus de réglementation.

Mme Glover : Si vous me permettez d'intervenir, j'ai assisté à la séance d'information à propos de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, et ce sujet a encore été soulevé. On y a bien expliqué que les 300 milliards de dollars constituent un plafond, et que l'augmentation n'entraînera aucun flux monétaire. Il s'agit du montant des prêts hypothécaires souscrits que les assureurs ne doivent pas dépasser. Il a fallu augmenter ce plafond en raison des besoins grandissants en matière d'habitation, de l'augmentation de la population et du grand nombre d'immigrants formidables que nous accueillons au pays.

Les assureurs peuvent maintenant souscrire au maximum 300 milliards de dollars en assurances, plutôt que 250 milliards de dollars, comme auparavant. Ce plafond n'a pas le moindre effet sur les emprunteurs ou sur les fonds propres; il n'a d'effet que sur le montant des prêts hypothécaires que les assureurs souscrivent.

Le sénateur Ringuette : Soyons clairs. Les contribuables canadiens garantissent 80 p. 100 des assurances sur les prêts des assureurs hypothécaires privés — ils sont maintenant trois. Le risque des assureurs est de 20 p. 100, alors que celui des contribuables s'élève à 80 p. 100 en raison de la garantie gouvernementale.

Mme Lafleur : Puis-je simplement...

Le sénateur Ringuette : Dans le projet de loi...

Le président : Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

Mme Lafleur : Par souci de clarté, j'aimerais récapituler un peu.

Selon la Loi sur les banques, quand quelqu'un contracte une hypothèque, s'il n'a pas 20 p. 100 de comptant, il doit prendre une assurance hypothécaire. C'est ce que dicte la loi. Pour cette assurance, la personne a deux choix, en gros. Elle peut la souscrire de la SCHL ou encore d'un assureur hypothécaire privé. Si elle se tourne vers la SCHL, le gouvernement offre une garantie complète, à 100 p. 100.

Le sénateur Ringuette : Au coût de 6 p. 100, environ.

Mme Lafleur : Dans le secteur privé, la garantie est de 90 p. 100. En fait, il en coûte un peu moins cher au contribuable quand l'assureur hypothécaire est du secteur privé que quand il assure son hypothèque à la SCHL.

Le sénateur Ringuette : Oui, mais la SCHL est une société de la Couronne, donc tous ses profits retournent dans les poches de contribuables, alors qu'il en va tout autrement dans le secteur

to my primary concern if we raise the level by \$50 billion. You said we are raising the level from \$250 billion to \$300 billion, so we are raising that ceiling by \$50 billion, to private insurance companies and we, the taxpayer, guarantee 80 per cent of that amount. We guarantee 100 per cent to CMHC but we guarantee, what, 90 per cent — no, sorry.

Ms. Lafleur: Eighty per cent is the loan-to-value ratio that triggers the mortgage insurance requirement.

Senator Ringuette: There is a lot of risk that we are adding to this guarantee by the federal government to these private entities.

Ms. Glover: The risk has not changed. What has changed is, if we demand and require Canadians to have mortgage insurance, we must allow the insurers to have the ability to have a cap that is realistic. If the private insurers have only a \$250-billion ceiling, and one more person comes to the table to a private insurer with only 15 per cent down, the government says that person must have an insurer and the insurer has to say sorry, we are at our top level, we cannot help you. We have told a Canadian that they cannot buy a house.

Senator Ringuette: I am sorry, but the ceiling for CMHC is \$600 billion.

Ms. Glover: It is a ceiling as well.

Senator Ringuette: As I said earlier, CMHC provides profits to the treasury of the Government of Canada. I have major concerns. We have seen in the last three years, around the world, major issues in regard to mortgages and here we are asking the Canadian taxpayer to add to their risk by \$50 billion.

Ms. Lafleur: Senator, you have to look at this issue not only in isolation of the cap. You have to look as well at what has been Canada's strength in the last several years and that strength is our supervisory and regulatory framework. The cap does not exist in isolation. These institutions are subject to OSFI supervision. As we have seen, it is an effective supervisory regime. They have had a good track record and, as my colleague pointed out, we are also building in additional capital requirements to create additional loss absorbency buffers in the event that some of these companies might go through difficult times. There will be better prudence and better safeguards built into the system to ensure against failure of these institutions.

Senator Ringuette: I still have my doubts anyway.

Senator Murray: Because I do not see any exemption, at least in my notes, I presume you will confirm that all the regulations that might be promulgated under these various authorities are subject to the Statutory Instruments Act?

privé. Cela me ramène à ma crainte de départ si nous haussons le seuil de 50 milliards de dollars. Vous dites que nous faisons passer le seuil de 250 à 300 milliards de dollars, donc le plafond est augmenté de 50 milliards, pour les sociétés d'assurance privées, et nous, les contribuables, garantissons 80 p. 100 de cette somme. Nous garantissons 100 p. 100 à la SCHL, mais nous garantissons, quoi... 90 p. 100? Non, je m'excuse.

Mme Lafleur : C'est à partir de 80 p. 100 de la valeur d'emprunt que l'assurance hypothécaire est exigée.

Le sénateur Ringuette : Nous ajoutons beaucoup de risques à la garantie que le gouvernement fédéral accorde aux sociétés privées.

Mme Glover : Le risque ne change pas. Ce qui change, c'est que si nous exigeons des Canadiens qu'ils souscrivent une assurance hypothécaire, nous devons donner aux assureurs un plafond réaliste. Si les assureurs privés n'ont un plafond que de 250 milliards de dollars et qu'il y a une personne de plus qui s'adresse à eux avec un comptant de seulement 15 p. 100, même si le gouvernement oblige la personne à avoir une assurance, l'assureur est contraint de lui dire non, désolé, nous avons atteint notre maximum, nous ne pouvons pas vous aider. Du coup, nous nous trouvons à dire à un Canadien qu'il ne peut pas acheter de maison.

Le sénateur Ringuette : Je m'excuse, mais le plafond de la SCHL est de 600 milliards de dollars.

Mme Glover : C'est un plafond dans ce cas-là aussi.

Le sénateur Ringuette : Comme je l'ai déjà dit, la SCHL verse ses profits au Trésor du gouvernement du Canada. J'ai de sérieuses réserves. Depuis trois ans, on observe d'énormes problèmes dans le monde pour ce qui est des hypothèques, et nous venons demander aux contribuables canadiens d'augmenter leur risque de 50 milliards de dollars.

Mme Lafleur : Madame, vous ne pouvez pas analyser cet enjeu seulement sous l'angle du plafond. Il faut aussi tenir compte de la force du Canada depuis plusieurs années, c'est-à-dire de la force de notre cadre réglementaire et de nos mécanismes de supervision. Ce plafond n'est pas le seul mécanisme de sécurité. Ces institutions sont soumises à la supervision du BSIF. Comme nous avons pu le constater, c'est un régime de supervision efficace. Il a un bon bilan, et comme ma collègue l'a souligné, nous sommes aussi en train d'établir de nouvelles exigences en matière de capital pour pouvoir mieux absorber les pertes dans l'éventualité où certaines entreprises connaîtraient des temps difficiles. La prudence sera de plus en plus grande, et il y aura de meilleurs mécanismes de sécurité dans le système pour nous prémunir contre l'effondrement de ces institutions.

Le sénateur Ringuette : J'ai quand même encore mes doutes.

Le sénateur Murray : Comme il ne semble pas y avoir d'exemption, du moins selon mes notes, je présume que vous allez me confirmer que tous les règlements qui peuvent être promulgués par les différentes autorités devront découler de la Loi sur les textes réglementaires?

Ms. Lafleur: They are.

Senator Murray: Thank you. That is all I wanted to be sure of.

Senator Callbeck: I have a question on fees. If a person goes for a mortgage and they do not have 20 per cent to pay down, then they have to obtain insurance, so what is the difference in fees if they obtain the mortgage with the private mortgage insurers rather than the CMHC?

Ms. Wang: The fees are the same.

Senator Callbeck: What is guaranteed is different: 100 per cent with CMHC and 90 per cent with the private insurers.

Ms. Wang: As a point of clarification, the insurance, the fees are paid by the borrower but the claim, in case there is a default, is paid to the lender so it is the mortgage lender that benefits. The difference does not have an impact on the borrower; it has an impact on the lenders in the event of default: what it matters to them in paying the claim.

The Chair: I noted, relating to page 32, we talked about the various agreements and Senator Ringuette had raised the issue of agreements. Proposed section 43 lists a significant number of agreements that will come to an end as a result of this legislation being passed.

We obviously would not have the time or the inclination to review all those various agreements, but the important aspects of the agreements will be reflected in the legislation before these agreements are cancelled, before this legislation comes into force?

Is there anything further on that? If not, thank you Ms. Lafleur and Ms. Wang. I appreciate your coming and staying on to help us. This part was the largest part of the bill, I believe.

Now we will go to Part 8, which deals with the Federal-Provincial Fiscal Arrangements Act, and is intended to address equalization payments. Senator Murray has been awaiting his opportunity anxiously so I will put his name on the top of my list.

Mr. McGirr, do you remember us?

Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy, Department of Finance Canada: I certainly do, yes, and it is a pleasure having an opportunity to be here again.

The Chair: This committee has dealt with equalization payments and equalization schemes over a considerable period of time and we have always appreciated your help along the way.

Mr. McGirr: Perhaps since I have been at it only for five years, I could seek your guidance with some of the questions you may be asking.

The Chair: Can you look at Part 8 that starts at page 36 and ends at page 37 and then tell us what is trying to be achieved?

Mme Lafleur : En effet.

Le sénateur Murray : Merci. C'est ce dont je voulais m'assurer.

Le sénateur Callbeck : J'aurais une question sur les taux. Si une personne veut contracter une hypothèque, mais qu'elle n'a pas 20 p. 100 de comptant à investir, elle doit prendre une assurance, donc quelle est la différence entre les taux qu'elle peut obtenir pour son hypothèque d'un assureur hypothécaire privé et ce qu'elle peut obtenir de la SCHL?

Mme Wang : Les taux sont les mêmes.

Le sénateur Callbeck : C'est la garantie qui est différente : elle est de 100 p. 100 à la SCHL et de 90 p. 100 chez les assureurs privés.

Mme Wang : Il faut préciser que c'est l'emprunteur qui paie le taux pour l'assurance, mais en cas de non-paiement, le montant de la réclamation est versé au prêteur, donc c'est le prêteur hypothécaire qui en bénéficie. Cette différence n'a pas d'impact sur l'emprunteur; elle a un impact sur les prêteurs en cas de non-paiement : ce qui importe pour eux, c'est de se faire payer la somme due.

Le président : Au sujet de la page 32, j'ai remarqué que nous avons parlé des divers accords, et le sénateur Ringuette a soulevé des questions à ce propos. L'article 43 proposé dresse une liste importante d'accords qui seront résiliés à l'adoption de ce projet de loi.

Évidemment, nous n'avons peut-être pas le temps ni l'envie de les examiner tous en détail, mais les aspects importants de ces accords seront abordés dans la loi avant qu'ils ne soient résiliés, avant que la loi n'entre en vigueur.

Avez-vous autre chose à ajouter à ce sujet? Sinon, je vous remercie, madame Lafleur et madame Wang. Je vous remercie d'être venues et d'être restées pour nous aider. La partie que nous venons d'aborder est, je crois, la plus longue du projet de loi.

Nous allons maintenant prendre la partie 8, qui porte sur la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et qui vise à régler la question des paiements de péréquation. Le sénateur Murray attend cette occasion avec impatience, donc je vais inscrire son nom tout en haut de ma liste.

Monsieur McGirr, est-ce que vous vous rappelez de nous?

Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT, ministère des Finances Canada : Bien sûr, et c'est un plaisir pour moi d'avoir l'occasion d'être parmi vous de nouveau.

Le président : Ce comité s'est penché pendant assez longtemps sur les différentes possibilités pour les paiements de péréquation, et votre aide a toujours été très appréciée.

M. McGirr : Comme je n'occupe ces fonctions que depuis cinq ans, c'est peut-être à vous que je vais demander des conseils pour répondre à certaines de vos questions.

Le président : Pouvez-vous prendre la partie 8, qui commence à la page 36 et se termine à la page 37, et nous dire quel en est le but?

Mr. McGirr: It comprises three clauses. In December of 2010, the government announced its intention to provide total transfer protection of payments to provinces in 2011-12, to ensure provinces would receive at least the same amount in total major transfers, which is equalization, Canada Health Transfer, Canada Social Transfer, as they did in the previous year, including the total transfer protection payments made in 2010-11.

A second provision in Part 8 provides special payments to Ontario and Prince Edward Island. These payments arise from the fact that subsequent to the announcement of equalization payments in December of 2010, it was discovered that erroneous data was used in the equalization calculation. With corrected data, the amounts to be paid to Ontario and Prince Edward Island are lower than what was announced in December, and so the government decided to make payments to these two provinces in 2011-12 to ensure that their budget planning is not impacted negatively from the corrected data.

These payments will be recovered from the two provinces over the next 10 years. The final provision is simply changing the stabilization legislation to ensure that the total transfer protection payments that are being made in 2011-12 are treated in exactly the same way as the payments made in 2010-11.

Senator Murray: My information on much of this stuff is rather dated. You can bring me up to date and correct me. Let us talk about the stabilization program. My recollection is that it is a program that will compensate provinces that suffer a precipitous decline in revenues through no fault of their own. For example, the decline in revenues was not because they lowered their tax rates; it was because of economic circumstance.

My recollection, and here you might want to correct me, is that this program has not often been used. I recall an occasion in the early 1990s when Saskatchewan was about to hit the wall, and there was imaginative use of the stabilization program to help them out. I think that both Ontario and Alberta availed themselves of the stabilization program. Has it been used more frequently in recent years?

Mr. McGirr: I do not have the exact figures in front of me, but I believe the last payment made under the stabilization program was 1994-95, but do not quote me on that date.

Every province has benefited from stabilization, but I must correct you on Saskatchewan. Saskatchewan did in fact make a stabilization claim, but when the final assessment was made, Saskatchewan did not qualify.

Senator Murray: Was that in the early nineties?

M. McGirr : Elle comprend trois articles. En décembre 2010, le gouvernement a annoncé son intention de protéger la totalité des paiements de transfert aux provinces en 2011-2012, pour que les provinces reçoivent au moins le même montant que l'année précédente pour tous les principaux transferts, pour la péréquation, soit pour le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, y compris pour qu'elles reçoivent les paiements de protection des transferts versés en 2010-2011.

La deuxième disposition de la partie 8 confère des paiements spéciaux à l'Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard. Ces paiements viennent du fait qu'après l'annonce des paiements de péréquation en décembre 2010, on a découvert que les données utilisées dans le calcul de la péréquation étaient erronées dans leur cas. Selon les données corrigées, les montants à verser à l'Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard sont inférieurs aux montants annoncés en décembre, donc le gouvernement a décidé de verser ces paiements à ces deux provinces en 2011-2012 pour que leur planification budgétaire ne soit pas compromise par les données corrigées.

Ces paiements seront récupérés des deux provinces au cours des 10 prochaines années. La dernière disposition modifie simplement les dispositions de stabilisation pour que les paiements de protection de la totalité des transferts versés en 2011-2012 soient traités exactement comme les paiements versés en 2010-2011.

Le sénateur Murray : Mes informations sur la plupart de ces questions datent un peu. Vous pouvez me mettre à jour et me corriger. Parlons un peu du programme de stabilisation. Si je m'en souviens bien, c'est un programme qui vise à dédommager les provinces qui connaissent une baisse de revenus précipitée dont elles ne peuvent porter la responsabilité. Par exemple, cette baisse n'est pas attribuable à une diminution d'impôt, mais plutôt à des circonstances économiques.

Si ma mémoire est bonne, et vous pouvez peut-être me corriger, c'est un programme qui ne sert pas souvent. Je me rappelle d'une fois où il s'est appliqué au début des années 1990, quand la Saskatchewan s'apprêtait à frapper le mur et qu'on a dû faire preuve d'imagination avec le programme de stabilisation pour l'aider. Je pense que l'Ontario et l'Alberta se sont toutes deux déjà prévalués du programme de stabilisation. A-t-il été utilisé plus souvent dans les dernières années?

M. McGirr : Je n'ai pas les chiffres exacts sous les yeux, mais je crois que les derniers paiements versés dans le cadre du programme de stabilisation l'ont été en 1994-1995, mais ne me citez pas sur la date.

Toutes les provinces ont déjà profité du programme de stabilisation, mais je dois vous corriger sur la Saskatchewan. La Saskatchewan a effectivement présenté une demande de stabilisation, mais au moment de la dernière évaluation, il a été établi qu'elle n'y était pas admissible.

Le sénateur Murray : Au début des années 1990?

Mr. McGirr: Yes.

Senator Murray: I read the book by Janice MacKinnon, who was the provincial treasurer under Premier Romanow for a while. She described the process by which the federal government helped them avoid the wall. I thought it was under the stabilization program, but let us not be detained by that.

Let us go back to equalization or to the additional fiscal equalization payment. You are proposing to pay four provinces money that they would otherwise have lost. In other words, they would have been subject to reductions of these amounts but for this provision.

Mr. McGirr: Without the payment, their total of major transfers would have fallen from 2010-11 to 2011-12; that is correct.

Senator Murray: It would have been by these amounts.

Mr. McGirr: Yes.

Senator Murray: I am reading the questions and answers, which is the lazy man's way of reading a bill. You are trying to ensure by the stabilization provisions that you do not pay twice; is that right?

Mr. McGirr: That is correct. That is simply because in the stabilization program the revenues subject to stabilization include equalization payments themselves.

Senator Murray: Yes, I understand. The treatment avoids stabilization compensation for the same declines that led to the transfer protection itself.

This is what I want to get at. I will make a statement that perhaps is not correct and you will correct me. My statement is that the declines that would otherwise be suffered by Quebec, Nova Scotia, New Brunswick and Manitoba are not attributable to precipitous economic declines but, rather, to the changes that the government has made in the equalization formula. The change you have made with the Canada Social Transfer in which the pool, because you went to equal per capita cash, is being more widely distributed. Those provinces would have suffered declines on that account also. Am I wrong about that? In the operation of the equalization formula, the government has put in two caps, right?

Mr. McGirr: Yes. There is what we refer to as the "fiscal capacity cap," and the "sustainable growth ceiling," yes.

Senator Murray: My argument would be that he has solved the problem as far as predictability is concerned. That is not my issue.

I want to get at whether these numbers here, the declines that would otherwise be suffered with this bill by these provinces, are attributable mostly to the operation of the equalization formula and to the changes you have made in the Canada Social Transfer program specifically going to per capita cash. Do you know whether I am right or wrong?

M. McGirr : Oui.

Le sénateur Murray : J'ai lu le livre de Janice MacKinnon, qui a été trésorière provinciale à l'époque du premier ministre Romanow pendant quelque temps. Elle a décrit la façon dont le gouvernement fédéral les a aidés à éviter le mur. Je croyais que c'était grâce au programme de stabilisation, mais ne nous arrêtons pas à ça.

Revenons à la péréquation ou aux paiements de péréquation fiscale supplémentaires. Vous proposez de verser à quatre provinces de l'argent qu'elles auraient perdu autrement. Autrement dit, leurs versements auraient été réduits si ce n'était de cette disposition.

M. McGirr : Sans ce paiement, le montant total de leurs principaux transferts aurait diminué de 2010-2011 à 2011-2012, c'est juste.

Le sénateur Murray : De ces sommes.

M. McGirr : Oui.

Le sénateur Murray : Je lis les questions et réponses, et c'est la façon paresseuse de lire un projet de loi. Par les dispositions sur la stabilisation, vous essayez de faire en sorte de ne pas faire le même paiement en double, n'est-ce pas?

M. McGirr : Exactement. C'est simplement parce que selon le programme, les revenus qui font l'objet de la stabilisation incluent les paiements de péréquation eux-mêmes.

Le sénateur Murray : Oui, je comprends. Ce traitement évite qu'il y ait des versements de stabilisation pour les baisses de revenus qui ont justifié la protection des transferts eux-mêmes.

C'est ce à quoi je veux en venir. Je vais dire une chose qui n'est peut-être pas juste, et vous pourrez me corriger. Je comprends que les baisses de revenus qu'auraient connues le Québec, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, sinon, ne sont pas attribuables à des déclinés économiques précipités, mais plutôt aux modifications que le gouvernement a apportées à la formule de péréquation. Le changement que vous avez apporté au Transfert canadien en matière de programmes sociaux fait en sorte que le bassin des capitaux, parce que vous avez décidé de verser des montants par habitant égaux partout, est distribué à plus grande échelle. Ces provinces auraient encaissé des baisses de revenu pour cette raison. Est-ce que je me trompe? Le gouvernement a inclus deux plafonds dans la formule de péréquation, n'est-ce pas?

M. McGirr : Oui. Il y a ce qu'on appelle le « plafond de capacité fiscale » et ce qu'on appelle le « plafond de croissance durable », oui.

Le sénateur Murray : Mon argument, c'est qu'il résout le problème de prévisibilité. Ce n'est pas cela qui me dérange.

Je veux savoir si ces chiffres, les baisses que ces provinces connaîtraient par application de ce projet de loi, sont surtout attribuables à la formule de péréquation et aux modifications que vous avez apportées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, particulièrement au montant per capita. Savez-vous si j'ai raison ou tort?

Mr. McGirr: Let me address my comments to the 2011-12 situation. Certainly, if you look at the composition of transfers in 2011-12 versus 2010-11, without the total transfer protection payments, the provinces in question here would have seen reductions in equalization.

I have figures here that I can quote. In terms of CST, just looking at the provinces that are getting the total transfer protection amounts, New Brunswick's CST is going up; Quebec's CST is going up; Manitoba's CST is going up and Nova Scotia's CST is going up. They are year-over-year increases. The same thing is with the CHT.

Senator Murray: They would not have suffered a decline as a result of the CST. I understand the CHT. They probably would have gotten more on the CST if the government had not gone to equal per capita cash. With equal per capita cash, it turned out to be very profitable for Alberta and Ontario, right?

Mr. McGirr: The crux of your issue is that you are trying to get at differences in transfers from one year to the next, and the CHT does still reflect the tax point transfer number and the CHT numbers did grow for those provinces.

Senator Murray: I was never concerned that there was a problem with CHT. It was CST, and you are telling me there were no declines in CST; rather, this compensation reflects mostly the declines they would have suffered under the operation of the equalization formula probably because of the two caps.

Mr. McGirr: Correct.

Senator Murray: It is not because I want to make a point of that. The question is important because looking ahead, how long is the government prepared to continue with what are essentially transitional payments? Are they not? Do you know the answer to that question?

Mr. McGirr: I like to refer to them as one-time payments, but this is the second year.

Senator Murray: We know that there will be a renegotiation of the Canada Health Transfer. That is in the works; we have heard a lot about it. Is equalization coming up for renewal? I cannot remember.

Mr. McGirr: Yes, equalization will be renewed in 2014-15, as will the CST.

Senator Murray: Meanwhile, it is conceivable that there will be further one-time transitional payments. Yes, it is conceivable. That is as far as we can get today.

The Chair: Is this just the second year of a two-year guarantee that there would not be a reduction or an attempt by the government to ensure that it would not happen?

M. McGirr : Je vais concentrer mes commentaires sur la situation de 2011-2012. Il est vrai que si l'on analyse la composition des transferts pour 2011-2012 par rapport à celle pour 2010-2011, sans les paiements de protection de la totalité des transferts, les provinces en question auraient vu leurs paiements de péréquation diminuer.

J'ai ici des chiffres que je peux citer. Pour le TCPS, si l'on prend les provinces qui touchent des versements de protection de la totalité des transferts, le TCPS du Nouveau-Brunswick augmente, celui du Québec augmente, celui du Manitoba augmente et celui de la Nouvelle-Écosse augmente. Ce sont des augmentations année après année. C'est la même chose pour le TCS.

Le sénateur Murray : Elles n'auraient pas connu de baisse de revenus en raison du TCPS. Je comprends pour le TCS. Elles auraient probablement reçu plus d'argent du TCPS si le gouvernement n'avait pas décidé de rendre le montant par habitant égal partout. Avec l'égalisation du montant par habitant, c'est très avantageux pour l'Alberta et l'Ontario, n'est-ce pas?

M. McGirr : Vous semblez essayer avant tout de cibler les différences dans les transferts d'une année à l'autre, mais le TCS tient toujours compte des transferts de points d'impôt, et les montants pour le TCS ont augmenté pour ces provinces.

Le sénateur Murray : Je n'ai jamais craint qu'il y ait un problème pour le TCS. C'est le TCPS qui m'inquiète, et vous me dites qu'il n'y a pas eu de baisse dans le TCPS, que ce dédommagement vient plutôt compenser pour les baisses de revenus que ces provinces auraient connues par application de la formule de péréquation, probablement en raison de ces deux plafonds.

M. McGirr : C'est juste.

Le sénateur Murray : Ce n'est pas parce que je veux avoir raison. La question est toutefois importante, parce que combien de temps le gouvernement est-il prêt à continuer de verser des paiements qui ont essentiellement une vocation transitoire? N'est-ce pas? Connaissez-vous la réponse à cette question?

M. McGirr : Je dis souvent qu'il s'agit de paiements uniques, mais c'est la deuxième année.

Le sénateur Murray : Nous savons que le Transfert canadien en matière de santé va faire l'objet d'une renégociation. C'est à l'horizon; nous en entendons beaucoup parler. Est-ce que la péréquation doit être renouvelée? Je ne m'en souviens plus.

M. McGirr : Oui, la péréquation va être revue en 2014-2015, tout comme le TCPS.

Le sénateur Murray : Entre-temps, il est concevable qu'il y ait d'autres paiements transitoires uniques. C'est concevable. C'est tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui.

Le président : Est-ce seulement la deuxième année d'une garantie de deux ans qu'il n'y aura pas de réduction et que le gouvernement fera tout pour qu'il n'y en ait pas?

Mr. McGirr: The payments made in 2010-11 were characterized as being one-time, but the government has decided they want to extend the measure for a second year.

Senator Murray: It is a lot of money.

The Chair: It is a lot of money, but this is the second year in a row, and it is being said, "Do not expect this next year."

Mr. McGirr: I am not saying that.

The Chair: How many years do you go before it is expected?

Ms. Glover: We hope they never "expect" because, of course, we never like the word "entitlement." We have to take into consideration that when these decisions are made, exterior circumstances are taken into consideration. We all know we have been through a global recession that requires government to look at all avenues of help for our provinces and territories.

The Chair: Ms. Glover, am I correct that this is characterized as being for this year only?

Ms. Glover: This is for this year only. You are correct in stating that. We will see how we do next year.

The Chair: Has the federal government communicated to the provinces that this is not something that you should necessarily be budgeting for in another year?

Ms. Glover: I believe that is correct.

The Chair: That was my understanding as well.

Senator Callbeck: I have one question on the amount that Prince Edward Island owes. That \$1 million must be paid back over the next 10 years. Is that to be paid evenly over the 10 years, or can the province pick the time when they want to pay it? How does that work?

Mr. McGirr: On an amount equal to one tenth of that payment. The legislation calls for it to be equal instalments.

Senator Callbeck: Is there an interest rate on that?

Mr. McGirr: No interest.

Ms. Glover: Senator, it starts in 2012.

The Chair: We will now go on to the next part, which, according to my list, is Part 9, Insurance Companies Act and demutualization. We keep seeing familiar faces here.

My recollection, Ms. Lafleur, is that in legislation not that long ago we dealt with demutualization in companies that are under federal jurisdiction.

Ms. Lafleur: I risk dating myself, but I think it was in the late nineties.

M. McGirr : Les paiements versés en 2010-2011 ont été qualifiés d'uniques, mais le gouvernement a décidé de répéter la mesure une deuxième année.

Le sénateur Murray : C'est beaucoup d'argent.

Le président : C'est beaucoup d'argent, mais c'est la deuxième année de suite et on nous dit : « Ne vous attendez pas à la même chose l'année prochaine. »

M. McGirr : Ce n'est pas ce que je dis.

Le président : Dans combien d'années est-ce attendu?

Mme Glover : Nous espérons que ce n'est jamais « attendu » parce que bien sûr, nous n'aimons pas que ce soit perçu comme un droit. Il faut tenir compte du fait que quand on prend des décisions du genre, on tient compte de circonstances extérieures. Nous savons tous que nous connaissons une récession mondiale qui oblige le gouvernement à tenir compte de toutes les solutions possibles pour aider nos provinces et nos territoires.

Le président : Madame Glover, ai-je raison de dire que ce ne devrait être que pour cette année?

Mme Glover : C'est pour cette année seulement. Vous avez raison. Nous verrons bien comment nous nous portons l'an prochain.

Le président : Le gouvernement fédéral a-t-il communiqué aux provinces que ce n'est pas quelque chose qui devrait nécessairement être inscrit au budget de l'année suivante?

Mme Glover : Je pense que oui.

Le président : C'est aussi ce que j'ai compris.

Le sénateur Callbeck : J'aurais une question à poser sur la somme que doit l'Île-du-Prince-Édouard. Ce million de dollars devra être remboursé au cours des 10 prochaines années. Son remboursement doit-il s'étaler uniformément sur 10 ans ou la province peut-elle choisir le moment où elle souhaite le rembourser? Comment est-ce que cela fonctionne?

M. McGirr : Elle doit rembourser l'équivalent du dixième de ce paiement. La loi prévoit des remboursements égaux.

Le sénateur Callbeck : Y a-t-il un taux d'intérêt qui s'y applique?

M. McGirr : Il n'y a pas d'intérêt.

Mme Glover : Madame le sénateur, cela commence en 2012.

Le président : Nous allons maintenant passer à la partie suivante, qui selon ma liste est la partie 9, Loi sur les sociétés d'assurances et démutualisation. On revoit toujours les mêmes visages.

Si je me souviens bien, madame Lafleur, nous avons été saisis il n'y a pas très longtemps d'un projet de loi qui portait sur la démutualisation des sociétés qui sont de compétence fédérale.

Mme Lafleur : Je risque de trahir mon âge en vous disant que je pense que cette mesure législative remonte à la fin des années 1990.

The Chair: No, I was not even here; I was not even born then.

Ms. Lafleur: Ms. Legault is nodding and she would know.

The Chair: It was one of those bills that were tucked away and I actually read it. I was hoping you could remind us.

Ms. Lafleur: You may be referring to the demutualizing framework for cooperatives, which would have been 18 months to two years ago. That sounds better, does it not?

The Chair: That sounds better than the 1990s, yes.

Senator Ringuette: You were born then.

The Chair: Has this got anything to do with that?

Ms. Lafleur: This is different from what you considered last time. Under the Insurance Companies Act there exist rules or a framework for mutually owned companies — that is, companies that are owned by their policyholders — to convert to stock companies. The details of the process for demutualization, for converting to a stock company, are contained in regulations.

When we created the framework some years ago in the Insurance Companies Act, it was determined that we would go ahead with regulations for life companies. However, at the time, in consulting with the industry, it was decided not to go ahead for P and C companies.

Now it has now come to our attention that a number of casualty companies may be interested in demutualizing, so we are proposing to move forward with a demutualization effort with some regulations for the P and C companies. We will be doing that through the regular regulation making process, and we will want to consult before we do so. However, in the meantime it has been brought to our attention that there may be a gap or a loophole in the legislation that would allow companies to effect a series of transactions that would essentially have the same result as demutualization but without doing it through a structured process that ensures fairness for all interested stakeholders. This piece of legislation closes that gap pending the coming into force of a structured regulatory framework that ensures fairness for all of the policyholders.

The Chair: Should we anticipate seeing that structured regulatory framework as a separate piece of legislation?

Ms. Lafleur: That is correct. The first step is to issue a consultation paper so that all stakeholders can express a view on the principles, priorities, how the process should be structured and whether it should be similar to the life process or whether there are things that are unique to the P and C sector that require adjustments.

After that consultation takes place, we will go into the regulation making process and that will go through the regular process of prepublication and consultation before it is finalized.

Le président : Je ne crois pas, car je n'étais même pas ici à cette époque-là; je n'étais même pas né.

Mme Lafleur : Mme Legault hoche la tête; elle doit bien savoir.

Le président : Il s'agissait d'un de ces projets de loi qui avaient été bien cachés, mais que j'avais lu. J'espérais que vous puissiez nous rafraîchir la mémoire.

Mme Lafleur : Vous parlez peut-être de la mesure concernant le cadre de démutualisation pour les coopératives, qui a été présentée il y a un an et demi ou deux ans. C'est plutôt cela, n'est-ce pas?

Le président : En effet, il s'agit plutôt de cela que de ce projet de loi des années 1990.

Le sénateur Ringuette : Vous étiez né à ce moment-là.

Le président : Est-ce que ces dispositions y sont reliées?

Mme Lafleur : C'est différent. La Loi sur les sociétés d'assurances énonce des règles ou un cadre régissant la conversion de sociétés mutuelles — c'est-à-dire les sociétés qui appartiennent aux titulaires de police — en sociétés par actions. Les détails du processus de démutualisation, autrement dit de la conversion en une société par actions, sont précisés dans le règlement.

Quand nous avons établi ce cadre il y a quelques années, nous avons déterminé que nous irions de l'avant avec l'établissement de règles pour les compagnies d'assurance-vie. Cependant, à cette époque, après avoir consulté l'industrie, nous avons décidé de ne pas inclure les sociétés d'assurances multirisques.

On nous a fait savoir qu'un certain nombre de sociétés d'assurances multirisques souhaiteraient maintenant procéder à une démutualisation, et c'est pourquoi nous proposons d'établir des règles pour ces sociétés. Pour ce faire, nous allons suivre le processus habituel d'établissement des règlements, mais nous voulons d'abord effectuer des consultations. Cependant, on nous a fait remarquer qu'il y a une lacune dans la loi qui pourrait permettre aux sociétés d'effectuer certaines transactions qui donneraient lieu essentiellement à une démutualisation, sans qu'elles aient toutefois suivi un processus structuré qui soit équitable pour toutes les parties prenantes. La présente mesure législative vient combler cette lacune en attendant l'entrée en vigueur d'un cadre réglementaire structuré qui sera équitable pour tous les titulaires de police.

Le président : Devons-nous nous attendre à ce que ce cadre réglementaire structuré soit présenté dans un projet de loi distinct?

Mme Lafleur : Oui. La première étape consiste à distribuer un document de consultation de sorte que toutes les parties prenantes puissent exprimer leur point de vue quant aux principes, aux priorités, à la façon dont le processus devrait être structuré et à la question de savoir si ce processus devrait être similaire à celui qui a été établi pour les compagnies d'assurance-vie ou s'il doit tenir compte de certains éléments propres aux compagnies d'assurances multirisques.

Une fois que la consultation sera terminée, nous allons entamer le processus d'établissement du règlement, qui comporte un processus de prépublication et de consultation.

The Chair: This applies only to companies that are under federal jurisdiction. There are mutual companies in the insurance business that are provincial jurisdiction as well.

Ms. Lafleur: That is correct.

The Chair: Are we just talking federal here?

Ms. Lafleur: We are just talking federal.

The Chair: There has been no federal and provincial collaboration for similar type legislation.

Ms. Lafleur: This is a federal initiative only.

The Chair: The legislation that we finally determined was only 18 months or so ago was for co-ops but not for insurance.

Ms. Lafleur: That was not for insurance. This is under the Insurance Companies Act. You were looking at the new Federal Cooperatives Act which allows institutions that are cooperatives under provincial jurisdiction currently to migrate into the federal regulatory framework to allow them to have a broader reach and set up cooperative banks.

The Chair: Some of us are old enough to remember a company by the name of Mutual Life of Canada Limited. That was an insurance company. I think it might be Sun Life now.

Ms. Lafleur: Most of the big mutual life companies went through a demutualization process. That is what I was talking about when I mentioned the late nineties. For example, Manulife, Standard Life, Clarica and Canada Life all went through that process.

The Chair: Like Senator Murray, I read a book on this, but he is not here to hear that.

Any further questions on Part 9? I think what you are doing is clear. We will look forward to the overall regulatory framework in due course, but this provides some interim relief.

Ms. Lafleur: Thank you.

The Chair: Thank you very much. Part 9 is concluded.

Next is Part 10, Assessment of Financial Institutions Regulations. We have with us Ms. Alexandra Dostal.

Alexandra J. Dostal, Chief, Financial Sector Stability Section, Department of Finance Canada: I am with the financial sector division of Finance Canada. I am here with Mr. Girard, also from the financial sector division. I am here to speak about Part 10 of Bill C-3.

To step back, the Office of the Superintendent of Financial Institutions supervises federally incorporated financial institutions. This includes banks, trust and loan companies,

Le président : Ce règlement visera seulement les sociétés qui sont de compétence fédérale. Certaines sociétés mutuelles d'assurances sont de compétence provinciale.

Mme Lafleur : C'est exact.

Le président : Il est question seulement des sociétés de compétence fédérale, n'est-ce pas?

Mme Lafleur : Oui, seulement des sociétés de compétence fédérale.

Le président : Il n'y a eu aucune collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'établir un règlement semblable pour les sociétés de compétence provinciale.

Mme Lafleur : Il s'agit d'un règlement fédéral.

Le président : La mesure législative dont nous avons parlé qui a été présentée il y a seulement un an et demi environ concernait les coopératives, mais pas les sociétés d'assurances.

Mme Lafleur : Non, pas les sociétés d'assurance. Il est question ici de la Loi sur les sociétés d'assurance. Vous faisiez référence à la nouvelle loi fédérale sur les coopératives, qui permet aux coopératives de compétence provinciale d'être assujetties au cadre réglementaire fédéral de sorte qu'elles puissent devenir des coopératives de crédit.

Le président : Certains d'entre nous sont assez âgés pour se souvenir d'une société qui s'appelait la Mutuelle du Canada. Il s'agissait d'une société d'assurances, qui est devenue maintenant, je crois, la Sun Life.

Mme Lafleur : La plupart des grandes sociétés mutuelles d'assurances ont procédé à une démutualisation. C'est ce à quoi je faisais référence quand j'ai parlé de la fin des années 1990. Par exemple, il y a eu Manuvie, la Standard Life, Clarica et La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Le président : À l'instar du sénateur Murray, j'ai lu un livre là-dessus, mais malheureusement il n'est pas ici pour entendre cela.

Y a-t-il d'autres questions au sujet de la partie 9? Je crois que c'est clair. Nous avons hâte d'examiner ce cadre réglementaire, mais en attendant, ces dispositions viennent corriger une lacune.

Mme Lafleur : Merci.

Le président : Je vous remercie beaucoup. L'étude de la partie 9 est terminée.

Passons maintenant à la partie 10, qui concerne le Règlement sur les cotisations des institutions financières. Nous accueillons maintenant Mme Alexandra Dostal.

Alexandra J. Dostal, chef, Section de la stabilité financière, ministère des Finances Canada : Je travaille au sein de la division du secteur financier de Finances Canada. Je suis accompagnée de M. Girard, qui travaille lui aussi au sein de la division du secteur financier. Je suis ici pour vous parler de la partie 10 du projet de loi C-3.

J'aimerais d'abord mentionner que le Bureau du surintendant des institutions financières supervise les institutions financières constituées en vertu d'une loi fédérale. Il s'agit de banques, de

insurance companies, as well as private pension plans. The supervisory costs of the Office of the Superintendent of Financial Institutions are recovered from the financial institutions that it supervises through assessment. Part 10 is a technical amendment to the assessment of financial institutions regulations that set out how the amounts of the assessments are calculated.

The proposal would amend the part of the regulations that deals with the amounts assessed against life insurance companies that have global operations. The proposed amendments will ensure that the regulations reflect the policy intent and the administrative practice by which assessments have been calculated for life insurance companies since 2001. The proposed amendments will not change past amounts assessed against life insurance companies, nor will it change current assessment practises.

The Chair: Thank you, Ms. Dostal.

Senator Ringuette: Could you repeat your last sentence?

Ms. Dostal: Sure. The proposed amendments will not change any of the past assessments of life insurance companies, nor will it change the current assessment processes.

Senator Ringuette: It will not change the assessments, but will it change the fees received by OSFI?

Ms. Dostal: No, it will not change the fees. They will continue as they have in the past and going forward.

Senator Ringuette: And going forward?

Ms. Dostal: Yes.

Senator Ringuette: Am I to understand that the global business activities or the funds supervised by OSFI currently include the global activities?

Ms. Dostal: That is correct, yes.

Senator Ringuette: Are you saying that global activities will no longer be part of the assessments?

Ms. Dostal: No, that is not the case. When OSFI does its supervision and assessments, it assesses — and it has since 2001 when the regulation came into place — based on both global and domestic operations. With the policy intent and the administrative practice, this change is a technical amendment to ensure that the language of the regulation reflects the policy intent.

Senator Ringuette: What has been done since 2001?

Ms. Dostal: Correct, and what will be done going forward.

sociétés de fiducie et de prêt, de sociétés d'assurances ainsi que de régimes de pension privés. Les coûts liés à la supervision effectuée par le Bureau du surintendant des institutions financières sont recouverts auprès des institutions supervisées au moyen de cotisations. La partie 10 comporte une modification de forme du Règlement sur les cotisations des institutions financières, qui précise comment le montant des cotisations est établi.

Les dispositions proposées visent à modifier la partie du règlement qui concerne le montant des cotisations imposées aux sociétés d'assurance-vie qui mènent des activités à l'étranger. Les modifications proposées visent à faire en sorte que le règlement soit conforme à la politique et à la méthode selon lesquelles les cotisations sont établies pour les sociétés d'assurance-vie depuis 2001. Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les montants des cotisations antérieures imposées aux sociétés d'assurance-vie ni sur les méthodes de calcul actuelles.

Le président : Merci, madame Dostal.

Le sénateur Ringuette : Pouvez-vous répéter votre dernière phrase?

Mme Dostal : Bien sûr. Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur les montants des cotisations antérieures imposées aux sociétés d'assurance-vie ni sur les méthodes de calcul actuelles.

Le sénateur Ringuette : Les modifications proposées n'auront aucune incidence sur le montant des cotisations, mais elles auront pour effet de modifier les frais exigés par le BSIF, n'est-ce pas?

Mme Dostal : Non, le montant des frais ne sera pas modifié. Il demeurera le même que dans le passé et il ne sera pas modifié dans l'avenir.

Le sénateur Ringuette : Il restera le même dans l'avenir?

Mme Dostal : Oui.

Le sénateur Ringuette : Dois-je comprendre que le BSIF supervise déjà des activités menées à l'étranger?

Mme Dostal : C'est exact.

Le sénateur Ringuette : Voulez-vous dire que les activités menées à l'étranger ne seront plus incluses dans le calcul du montant des cotisations?

Mme Dostal : Non, pas du tout. Quand le BSIF détermine les cotisations — et c'est ce qu'il fait depuis l'entrée en vigueur du règlement en 2001 — il inclut les activités menées au Canada et à l'étranger. Les modifications proposées sont des modifications de forme qui visent à faire en sorte que le libellé du règlement concorde avec la politique et les méthodes de calcul.

Le sénateur Ringuette : Qu'il concorde avec ce qui est fait depuis 2001?

Mme Dostal : C'est exact, et avec ce qui se fera dans l'avenir.

The Chair: Are there any other questions with respect to this area? Those of us who do not deal with this on a regular basis find this area somewhat difficult to understand. You are here to assure us that this will achieve what you are trying to achieve; is that correct?

Ms. Dostal: Yes.

The Chair: The Superintendent of Financial Institutions is requesting this change in the law?

Ms. Dostal: That is correct.

The Chair: Thank you very much, Mr. Girard and Ms. Dostal, for your clear presentation.

Next is Part 11 of 12 parts, transfers between departments. Mr. Guéranger was here before and is back again. Mr. O'Callaghan is here this time. We looked for him last time and he was not here. We also have Mr. Matiation, and Mr. Nevison is back again.

Mr. Guéranger: I will give a brief summary of this part of the bill. It proposes to add one section to the Financial Administration Act, that being section 29.2. The objective of this new section is to enable collaboration between departments so that they can provide administrative services amongst themselves.

There are four proposed subsections under section 29.2. Subsection (1) gives departments the authority to enter into these kinds of arrangements when they want to collaborate amongst themselves to exchange internal services.

Subsection (2) requires departments to have a written agreement before proceeding with such arrangements. This is for a disciplined and transparent approach.

Subsection (3) prohibits departments from providing specific services that are already provided by statute by other departments, such as Public Works and Government Services Canada.

Subsection (4) lists the internal administrative services that are covered under section 29.2. For example, they cover human resources management services, financial management services, information management services, et cetera.

The Chair: Senator Ringuette will lead off the questioning.

Senator Ringuette: You cannot bring forward issues of human resources and not have questions from me.

What is the purpose of the proposed section?

Mr. Guéranger: We have seen over the past years an increasing desire from departments to collaborate by sharing services. Rather than having two departments each providing the same service and paying twice for the same system, these two departments could collaborate and use the same system, thereby reducing the cost of operations for better use of their funds.

Le président : Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Ceux d'entre nous qui n'ont pas de connaissances dans ce domaine ont un peu de difficulté à comprendre. Êtes-vous ici pour nous assurer que ces modifications permettront la réalisation de l'objectif visé?

Mme Dostal : Oui.

Le président : C'est le Bureau du surintendant des institutions financières qui demande cette modification de la loi?

Mme Dostal : Oui.

Le président : Je vous remercie beaucoup, monsieur Girard et madame Dostal, pour vos explications claires.

Nous allons maintenant passer à la partie 11, qui concerne les transferts entre les ministères. M. Guéranger était là un peu plus tôt. M. O'Callaghan est là maintenant, mais il n'était pas là tout à l'heure. Nous avons aussi M. Matiation et nous retrouvons M. Nevison.

M. Guéranger : Je vais vous faire un bref résumé de cette partie du projet de loi, qui vise à ajouter un article dans la Loi sur la gestion des finances publiques, c'est-à-dire l'article 29.2. Le but de ce nouvel article est de permettre à des ministères fédéraux de fournir des services administratifs à d'autres ministères.

Cet article 29.2 comporte quatre paragraphes. Le paragraphe (1) vise à permettre aux ministères qui souhaitent fournir des services internes à d'autres ministères ou en recevoir de ceux-ci de conclure un accord à cet égard.

Le paragraphe (2) précise que les ministères doivent conclure un accord écrit avant d'aller de l'avant. C'est une question de rigueur et de transparence.

Le paragraphe (3) interdit aux ministères de fournir des services qui sont déjà fournis en vertu de la loi par d'autres ministères, comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le paragraphe (4) présente une liste des services administratifs internes visés par l'article 29.2. Par exemple, il s'agit des services de gestion des ressources humaines, des services de gestion financière, des services de gestion de l'information, et cetera.

Le président : C'est madame le sénateur Ringuette qui a d'abord la parole.

Le sénateur Ringuette : Quand on parle de ressources humaines, il est impossible que je ne pose pas de questions à ce sujet.

Quel est le but de cette disposition?

M. Guéranger : Au cours des dernières années, nous avons constaté que les ministères souhaitent de plus en plus partager des services. Plutôt que deux ministères fournissent chacun le même service, qui se trouve à être payé en double, ces deux ministères pourraient collaborer et utiliser le même service, ce qui permettrait une meilleure utilisation des fonds puisque les coûts seraient réduits.

However, surprisingly, departments currently do not have legal authority to do that. There is a legislative barrier that prevents that kind of collaboration. That is the main purpose of this.

Senator Ringuette: Minister Menzies told us about a strategic operating review, and you are saying that this is a fundamental part of doing this review.

Mr. Guéranger: No. It is independent of the strategic operating review, although it is certainly not contradictory to it. However, regardless of the strategic operating review, we would have proceeded with this proposed amendment because it is an issue we have been facing for many years. In fact, it is a response to recommendations in the Auditor General's 2008 report that pointed out that many small agencies across government do not have enough capacity to manage these administrative services and that they are struggling or are putting administrative services in place in a way that is not cost effective. It was recommended that we provide this flexibility in order to reduce the cost for small agencies, in particular, to increase their capacity.

Senator Ringuette: Give me an example of these small government entities.

Mr. Guéranger: Are you asking for the name of an agency or the kind of services?

Senator Ringuette: I want you to give me examples of those small government entities, those agencies.

Peter O'Callaghan, Senior Analyst, Financial Management Sector, Treasury Board of Canada: Agriculture Canada, for example, provides services to the dairy commission and to the inspection agency. Those are the kinds of arrangements that they enter into. They have done that, but they do not have the legal authority to do so. This amendment would provide that authority and would encourage others to enter into similar arrangements.

Senator Ringuette: We know that federal departments require the services of lawyers from the Department of Justice. Do they currently have the ability to do that?

Mr. O'Callaghan: Yes. Certain departments, and Justice is one of them, have specific legal authority to deliver services to all departments of government, but most regular departments do not have such authority.

Senator Ringuette: Have the various public service unions been in discussion with you about the proposal to contract out services from department to department and probably reduce staffing in departments depending on the services that need to be tendered?

Étonnamment, les ministères n'ont pas l'autorisation législative pour collaborer de cette manière. L'objectif principal de cette modification proposée est d'éliminer cet obstacle d'ordre législatif.

Le sénateur Ringuette : Le ministre Menzies nous a parlé d'un examen stratégique et fonctionnel, et vous dites que cette modification constitue un élément fondamental de cet examen.

M. Guéranger : Non. Cette modification n'est pas liée à l'examen stratégique et fonctionnel, mais elle va tout de même dans le sens de cet examen. Même s'il n'y avait pas eu cet examen stratégique et fonctionnel, nous aurions proposé cette modification, car il s'agit d'un problème auquel nous sommes confrontés depuis de nombreuses années. Cette modification vise en fait à donner suite aux recommandations formulées par la vérificatrice générale dans son rapport de 2008. Elle soulignait qu'un grand nombre des petits organismes du gouvernement n'ont pas les ressources nécessaires pour gérer ces services administratifs, ils ont du mal à le faire, ou ils mettent en place des services administratifs qui ne sont pas rentables. Elle recommandait donc d'offrir cette possibilité de collaboration afin de diminuer les coûts pour les petits organismes, en particulier, de façon à ce qu'ils puissent accroître leur capacité.

Le sénateur Ringuette : Donnez-moi un exemple de ces petits organismes.

M. Guéranger : Voulez-vous que je vous donne le nom d'un organisme ou un exemple de ce genre de service?

Le sénateur Ringuette : Je veux que vous me donniez des exemples de ces petits organismes du gouvernement.

Peter O'Callaghan, analyste principal, Secteur de la gestion financière, Conseil du Trésor du Canada : Agriculture Canada, par exemple, fournit des services à la Commission canadienne du lait et à l'Agence d'inspection des aliments. Ce ministère a conclu une entente à cet égard. C'est ce qu'il a fait, mais il ne possède pas l'autorisation législative de le faire. Cette modification vise à conférer cette autorisation et encouragerait d'autres ministères à conclure des ententes similaires.

Le sénateur Ringuette : Nous savons que des ministères fédéraux ont recours aux services d'avocats du ministère de la Justice. Ont-ils le droit de faire cela?

M. O'Callaghan : Oui. Certains ministères, dont le ministère de la Justice, disposent d'une autorisation législative particulière leur permettant de fournir des services à tous les ministères du gouvernement, mais la plupart des ministères n'ont pas cette autorisation.

Le sénateur Ringuette : Est-ce que les différents syndicats de la fonction publique ont discuté avec vous de la proposition qui a été faite de sous-traiter les services fournis par un ministère à un autre en vue de peut-être réduire les effectifs au sein des ministères en fonction des services visés?

Mr. Guéranger: No, the unions have not been consulted in this process. This process relates to the internal machinery of government in order to enable departments to collaborate, when appropriate, so that their operations are more efficient and effective.

This amendment does not force departments to enter into these kinds of arrangements. It will be at the initiative of at least two departments, when there are commonalities and synergies between them, to decide to proceed with this sharing of services. It does not mean that there will be an impact on jobs. That is not the intent. The intent is to ensure that the departments and agencies are agile enough to cooperate for greater efficiencies.

Senator Ringuette: Are any layoffs occurring as a result of Part 11 of the legislation?

Mr. Guéranger: It is impossible to indicate any direction in this regard. That is not the intent. As I said, it is to allow departments to collaborate for greater efficiencies. The strategic operating review is not about cutting jobs.

Senator Ringuette: Mr. Guéranger, every time we on this committee hear the phrase “greater efficiency,” it means reductions in jobs. I am wondering if there is a plan with regard to the implementation of this. Who will be supervising this?

Mr. Guéranger: In terms of the site of that, first, the accountability will reside primarily in departments because we have deputy heads and ministers accountable to and before Parliament. The deputy heads in particular are accounting officers, so they are in charge of their departments.

Treasury Board will also issue a directive, a policy, if you wish, for specific responsibility, accountability and transparency requirements, particularly as they relate to the region agreement I talked about earlier, in an effort to ensure that those arrangements are effective.

Ms. Glover: I unfortunately have to ask to be excused as the bells are now ringing. Before doing so, I thought I would mention for senators’ benefit that when Minister Menzies was here, I, too, was a little confused by the question you posed. You mentioned 11,000 jobs that you thought were at risk, which is why he went into the discussion about the strategic and operational review. However, they are separate and do not affect each other. In fact, this legislation is simply clarifying what is already happening, and it needed to be legislated.

For example, Treasury Board and the Finance Department share IT services, a service that has similarities and commonalities. We share that but it was not legislated. This is simply putting into legislation what is already happening, but it is completely different from the strategic and operational review that Minister Menzies was referring to.

Senator Ringuette: Honestly, I do not see that we should legislate cooperation between departments.

M. Guéranger : Non, les syndicats n’ont pas été consultés. Cette modification concerne le fonctionnement interne du gouvernement et elle vise à permettre aux ministères de collaborer, au besoin, afin de réaliser des gains d’efficience.

Ce type d’amendement n’oblige pas les ministères à prendre ce genre de dispositions. La décision de procéder au partage des services se prendra par au moins deux ministères qui ont des synergies ou des points communs. Cela n’implique pas des répercussions sur les emplois. L’intention n’est pas là. Il s’agit plutôt de faire en sorte que les ministères et organismes soient suffisamment souples pour coopérer en vue d’une plus grande efficacité.

Le sénateur Ringuette : Y a-t-il des mises à pied à la suite de l’application de la partie 11 de la loi?

M. Guéranger : Il est impossible d’indiquer quelque tendance que ce soit à cet égard. L’intention n’est pas là. Comme je l’ai dit, il s’agit de permettre aux ministères de collaborer en vue d’une plus grande efficacité. L’examen stratégique et fonctionnel n’a pas pour but de couper des postes.

Le sénateur Ringuette : Monsieur Guéranger, chaque fois qu’au comité nous entendons l’expression « plus grande efficacité », il faut comprendre « réduction d’emplois ». Je me demande s’il y a un plan concernant la mise en œuvre de cette mesure. Qui la supervisera?

M. Guéranger : Premièrement, la responsabilité en reviendra essentiellement aux ministères, où des administrateurs généraux et ministres rendent compte au Parlement. Les administrateurs généraux en particulier sont des agents comptables, qui sont donc responsables des ministères où ils travaillent.

Le Conseil du Trésor émettra en outre une directive ou une politique — si vous voulez — sur les besoins en matière de responsabilité, de reddition de comptes et de transparence, notamment en ce qui a trait à l’entente régionale dont je parlais tantôt, en vue d’assurer l’efficacité des arrangements.

Mme Glover : Malheureusement, je dois vous demander de m’excuser, car la sonnerie se fait entendre. Mais avant de partir, je voudrais indiquer aux sénateurs que lorsque le ministre Menzies était ici, moi aussi j’étais un peu confuse par cette question. Vous craigniez que 11 000 emplois soient à risque, raison pour laquelle il a abordé la question de l’examen stratégique et opérationnel. Il s’agit cependant de deux examens distincts qui n’ont aucune portée l’un sur l’autre. En fait, la loi précise tout simplement ce qui se passe déjà et qui était visé.

Par exemple, le Conseil du Trésor et le ministère des Finances partagent des services de TI, qui comportent des similitudes et des points communs. Or, cela n’était pas légiféré. Il s’agit simplement d’inscrire la réalité dans la législation, ce qui est complètement différent de l’examen stratégique et opérationnel dont parlait le ministre Menzies.

Le sénateur Ringuette : Honnêtement, je ne vois pas pourquoi nous devrions légiférer la coopération entre les ministères.

My question to Mr. Menzies was specific in regard to auditors and accountability. It has been indicated publicly that over 500 auditors are at risk of layoff, which is a very important function in all the different departments. In the last 10 years, they were extremely hard to recruit.

Ms. Glover: It has nothing to do with this legislation, senator. That problem is different.

Senator Ringuette: Every time we talk about efficiency, we are looking at downsizing. The loss of these auditing positions has been already indicated publicly, and they were very hard to recruit. If they are let go, the entire public service and accountability framework will take a strong hit.

I am still looking at this legislation. I find that sharing expertise between departments does not require legislation, so what is the real purpose of this legislation?

Ms. Glover: In fact, it does. Canadians would be quite surprised to know that we do not have the clear ability to share those services, which is why we are making it more efficient so that Canadians do benefit from the fact that we can share those services.

I have to be excused, if you would not mind. May I?

The Chair: We certainly understand that. We thank you for being with us through 11 of the 12 parts.

Ms. Glover: Thank you for your patience with me.

The Chair: Mr. Guéranger, did you expand on the deeming provision that appears at page 40?

Mr. Guéranger: No, it is not ours. That relates to Finance.

The Chair: We have Finance here. They just happen to be at the table.

Senator Nancy Ruth: In the example that Ms. Glover gave about Treasury Board and Finance sharing IT, do you each pay half the cost or does one department pay it all? Who collects money? How is it spent?

Mr. Guéranger: The costs are shared, so instead of duplicating efforts independently from each other, we are regrouping and making economies of scale. That is the first purpose of this collaborative regimen.

Senator Nancy Ruth: Are these IT people hired by the departments, or is it an outside contract? Would you each buy so much service? Can you just spell out the story a bit more about how it will work?

Mr. O'Callaghan: The most likely scenario is that one department will hire additional people to provide services not only for itself but for the other department, and it will in turn recover the additional costs or some costs from that other department. Each department will end up paying for its own

Ma question à M. Menzies concernait particulièrement les vérificateurs et la responsabilité. On a indiqué publiquement que plus de 500 vérificateurs risquaient de perdre leur emploi. Or, ceux-ci remplissent des fonctions très importantes dans tous les ministères et on a eu énormément de difficultés à en recruter au cours des 10 dernières années.

Mme Glover : Cela n'a rien à voir avec cette loi, madame. Il s'agit d'un problème différent.

Le sénateur Ringuette : Chaque fois que nous parlons d'efficacité, il faut envisager une réduction des effectifs. On a publiquement parlé de la perte de ces postes de vérificateur, qui ont été très difficiles à combler. Si on y renonce, ce sera un coup dur pour toute la fonction publique et le cadre de responsabilisation.

En examinant encore cette mesure législative, je trouve que le partage d'expertise entre les ministères ne doit pas s'y trouver. Quel est donc le but réel de cette mesure législative?

Mme Glover : En fait, il doit s'y trouver. Les Canadiens seraient très surpris d'apprendre que nous n'avons pas la capacité établie de partager ces services. C'est pourquoi nous la rendons plus efficace afin que les Canadiens puissent profiter du fait que nous pouvons partager ces services.

Si cela ne vous dérange pas, je dois partir.

Le président : Certainement. Nous vous remercions d'avoir été avec nous pour 11 des 12 parties.

Mme Glover : Merci d'avoir été patient à mon égard.

Le président : Monsieur Guéranger, avez-vous élaboré sur la disposition déterminative qui figure à la page 40?

M. Guéranger : Non, cela ne nous concerne pas, cela concerne les Finances.

Le président : Il se trouve que les représentants des Finances sont ici.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans l'exemple que Mme Glover a donné au sujet du partage des technologies de l'information entre le Conseil du Trésor et les Finances, chaque ministère paie-t-il la moitié du coût ou l'un des deux paie-t-il le tout? Qui perçoit l'argent? Comment l'argent est-il dépensé?

M. Guéranger : Les coûts sont partagés. Pour éviter les doublons, nous nous regroupons et faisons ainsi des économies d'échelle. C'est le but premier du régime de collaboration.

Le sénateur Nancy Ruth : Le personnel des technologies de l'information est-il embauché par les ministères ou s'agit-il d'entrepreneurs de l'extérieur? Chaque ministère achèterait-il un nombre donné de services? Pouvez-vous élaborer sur la façon dont cela fonctionnera?

M. O'Callaghan : Le scénario le plus probable est qu'un ministère embauchera du personnel supplémentaire, non seulement pour lui mais pour l'autre ministère, puis il récupérera les coûts supplémentaires ou autres auprès de celui-ci. Chaque ministère finira en fait par couvrir ses propres dépenses, puisque

costs, effectively, because any costs for the other department will be recovered. Overall, it should be more effective and efficient and make better use of technology.

Senator Nancy Ruth: Hypothetically, Finance contracts for IT. They sell services to Treasury Board, and Treasury Board pays Finance. What does Finance do with that money?

Mr. Guéranger: This money in the first place does not affect any votes approved by Parliament for Finance. It is completely independent. The revenue that Finance receives from Treasury Board Secretariat will be credited against the vote at the first instance. This money will be used only to pay for the incremental costs that Finance incurred because of providing the services to Treasury Board Secretariat.

Senator Nancy Ruth: Thank you.

Mr. Guéranger: Sorry for this complexity.

Senator Nancy Ruth: It is not complex.

The Chair: Are you okay with that?

Senator Nancy Ruth: Yes.

The Chair: I wish I could say the same.

Senator Callbeck: The bill states that the provision comes into effect June 1, 2011. Why June 1?

Mr. Guéranger: June 1 does not apply to this amendment but to the other amendment that my colleagues will talk about.

Mr. O'Callaghan: It does not apply to clause 34 of this bill. It only applies to clause 35 of this bill, which is a completely different matter altogether.

The Chair: It says section 35 is deemed to come into force June 1. You are at page 40 of the bill.

Stefan Matiation, Senior Privy Council Officer, Machinery of Government, Privy Council Office: Mr. Chair, I am here to speak to clauses 35 and 36 of the bill.

Clause 35 would add a provision to the Financial Administration Act that would clarify that a department to which a portion of the federal public administration is transferred under the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act may make expenditures in respect of that portion.

To explain this further, the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act is legislation that has been available for many years. It enables the Governor-in-Council to move portions of the public service from one department to another. The amendment would clarify that any unexpended money appropriated for the portion of the public service that is subject to such an order can be spent by the receiving department as of

tous les frais engagés pour l'autre ministère seront récupérés. Globalement, cela devrait être plus efficace et permettre de tirer un meilleur parti de la technologie.

Le sénateur Nancy Ruth : Dans l'hypothèse où le ministère des Finances passe des contrats de TI, vend des services au Conseil du Trésor et ce dernier les rembourse, que font les Finances avec cet argent?

M. Guéranger : Premièrement, cet argent n'a aucune incidence sur les crédits approuvés par le Parlement pour les Finances. Il s'agit d'un budget complètement indépendant. À la première occasion, les recettes que reçoivent les Finances du Secrétariat du Conseil du Trésor seront créditées sur le budget. Cet argent servira uniquement à payer les coûts supplémentaires engagés par les Finances pour fournir les services au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci.

M. Guéranger : Je suis désolé que ce soit aussi complexe.

Le sénateur Nancy Ruth : Cela ne l'est pas.

Le président : Est-ce que cela vous convient?

Le sénateur Nancy Ruth : Oui.

Le président : J'aimerais pouvoir en dire autant.

Le sénateur Callbeck : Le projet de loi stipule que la disposition entre en vigueur le 1^{er} juin 2011. Pourquoi le 1^{er} juin?

M. Guéranger : Le 1^{er} juin ne concerne pas cette modification, mais celle dont mes collègues vont parler.

M. O'Callaghan : Cette date ne concerne pas l'article 34 de cette loi. Elle ne concerne que l'article 35, qui porte sur un sujet totalement différent.

Le président : Le projet de loi stipule que l'article 35 est réputé entrer en vigueur le 1^{er} juin. Vous êtes à la page 40 du projet de loi.

Stefan Matiation, agent principal du Conseil privé, Appareil gouvernemental, Bureau du Conseil privé : Monsieur le président, je suis ici pour parler des articles 35 et 36 du projet de loi.

L'article 35 ajouterait à la Loi sur l'administration financière une disposition qui permettrait de préciser qu'un ministère auquel une partie de l'administration publique fédérale est transférée en vertu de la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique peut engager des dépenses à l'égard de cette partie.

À titre d'explication, la Loi sur les restructurations et les transferts d'attributions dans l'administration publique est en vigueur depuis de nombreuses années. Elle permet au gouverneur en conseil de déplacer d'un ministère à l'autre des parties de la fonction publique. La modification permettrait de préciser que toutes les sommes non dépensées des crédits votés pour la partie de la fonction publique assujettie à une telle ordonnance peuvent

the date of the order. This means that spending authority would thereby be aligned from the date the transfer is made with the department that receives the portion of the public service.

The Chair: In previous years Treasury Board would require a line item for \$1 to transfer these funds from one department to another?

Mr. Matiation: No. Previous to this provision, this operation or transfer of spending authority would occur at the next available supplemental estimates or in the estimates process. This will essentially deem the appropriation to have occurred as of the date of the transfer.

The Chair: We are accustomed to looking at the estimates. We are focused in that way. Treasury Board helps us through them. Before this piece of legislation comes into force, if a transfer of some activity in a government department had a vote item attached to it, would that be forfeited and the full amount appropriated for the rest of the year in one of the supplementary estimates, or would there be a \$1 transfer?

Mr. Guéranger: I have to admit that I cannot answer this question with full accuracy. I would need to talk to my colleague in another sector of TBS in charge of the expenditure management cycle. I am not in charge of that. I think the \$1 is right, but I could be wrong.

The Chair: The Privy Council Office is advising us that once this legislation comes into force on June 1, 2011, retroactively, then we know how it will be handled from then on. If there is a transfer of a portion of activity, then the money that relates to that goes with it automatically.

Mr. Matiation: Essentially, it means that the receiving department has the authority to spend that money.

The Chair: Without coming back to Parliament and saying, "Please authorize this"?

Mr. Matiation: Subsequently, the transfer would be reflected in the estimates process.

The Chair: It would be reflected in due course thereafter.

Can you tell us why the date of June 1?

Mr. Matiation: It was a matter of prudence to pick a clear date in the event that such orders-in-council were made during the period when this bill was before the house.

The Chair: There is no fundamental change that you are trying to catch up with this legislation?

Mr. Matiation: No. Since June 1, there have not been any such orders.

The Chair: Thank you.

Next is Part 12, shipping vessels.

être dépensées par le ministère bénéficiaire à compter de la date de l'ordonnance. Cela signifie que le pouvoir de dépenser s'appliquerait à la date du transfert de la partie de la fonction publique au ministère en question.

Le président : Les années précédentes, le Conseil du Trésor n'exigeait-il pas un poste budgétaire de 1 \$ pour transférer ces fonds d'un ministère à l'autre?

M. Matiation : Non, avant cette disposition, cette opération ou le transfert du pouvoir de dépenser se produisait à la publication suivante du budget supplémentaire des dépenses ou au cours du processus budgétaire. Aux termes de cette disposition, le crédit sera réputé octroyé à la date du transfert.

Le président : Nous sommes habitués à examiner les budgets. C'est ce sur quoi nous nous concentrons. Le Conseil du Trésor nous aide à les passer en revue. Avant que cette mesure législative n'entre en vigueur, si le transfert de certaines activités dans un ministère faisait l'objet d'un poste budgétaire, ce budget serait-il perdu et son montant total affecté pour le reste de l'année dans l'un des budgets supplémentaires des dépenses, ou y aurait-il un transfert de 1 \$?

M. Guéranger : Je dois admettre que je ne peux pas répondre à cette question avec exactitude. Il faudrait que j'en parle à mon collègue d'un autre secteur du SCT en charge du cycle de gestion des dépenses. Ce n'est pas mon secteur de responsabilité. Je pense que le chiffre de 1 \$ est exact, mais je pourrais me tromper.

Le président : Le Bureau du Conseil privé nous avise qu'une fois que la loi entrera en vigueur, rétroactivement au 1^{er} juin 2011, nous saurons alors comment cela fonctionne. Si une partie de l'activité est transférée, le budget correspondant le sera aussi automatiquement.

M. Matiation : Essentiellement, cela signifie que le ministère bénéficiaire aura le pouvoir de dépenser cet argent.

Le président : Sans avoir à s'adresser au Parlement pour faire autoriser la mesure?

M. Matiation : Le transfert serait ensuite pris en compte dans le processus budgétaire.

Le président : Oui, en temps voulu.

Pouvez-vous nous dire pourquoi on a choisi la date du 1^{er} juin?

M. Matiation : Par souci de prudence, au cas où des décrets auraient été promulgués pendant que le projet de loi était étudié à la Chambre.

Le président : Il n'y a pas de changement fondamental que vous essayez de rattraper par ce projet de loi?

M. Matiation : Non, il n'y a pas eu de décret depuis le 1^{er} juin.

Le président : Merci.

Nous passons maintenant à la partie 12, sur les navires de transport.

Sylvain Lachance, Executive Director, Regulatory Services and Quality Assurance, Transport Canada: The objective of this amendment to the Canada Shipping Act is to give powers to the Minister of Transport to exempt certain classes of vessels from registration and to simplify the registration process for those who will have to keep on registering their vessels.

Currently, under section 46 of the Canada Shipping Act, all non-pleasure vessels must register. This has created a number of problems for organizations such as summer camps, Girl Guides, et cetera, which have a large number of craft. According to that section, they now have to register them individually. This is not a desirable situation. We want to amend the act to give the power to the minister to, for example, register a whole fleet of vessels if they meet certain criteria and exempt others as well. We are considering human-powered vessels and vessels of less than 10 horsepower.

The Chair: That is the way it was before, before we passed the legislation last year.

Mr. Lachance: That requirement was for pleasure craft. This requirement is for non-pleasure craft.

The Chair: You are suggesting that even non-pleasure craft, less than 10 horsepower, would not have to be registered?

Mr. Lachance: That is correct.

Senator Nancy Ruth: What is the non-pleasure craft that uses a 9.9 horsepower motor?

Mr. Lachance: A river raft, for example, is considered a non-pleasure craft because it is operated by commercial operations, and you do not have horsepower or motors on these craft.

Senator Nancy Ruth: How is it that canoes and kayaks are not pleasure craft, or are they?

Mr. Lachance: They are considered non-pleasure craft if they are operated in a commercial manner or by non-profit organizations. Under the law, they are not considered pleasure craft.

Senator Nancy Ruth: If I own a kayak, I do not have to license it?

Mr. Lachance: You do not have to license it, no.

The Chair: I hate to say it, but we are at the end of this piece of legislation. Thank you very much. We appreciate your being here.

Colleagues, we have only heard from the government, but I think you will agree with me that those government officials who have been here have been clear and forthright in their explanation. I have in mind the importance of this legislation and pieces coming into effect July 1, et cetera. There is some desire and hope on behalf of the government that we can move

Sylvain Lachance, directeur exécutif, Affaires réglementaires et assurance de la qualité, Transports Canada : L'objectif de cette modification à la Loi sur la marine marchande est de donner au ministre des Transports le pouvoir de dispenser certaines catégories de navires de l'immatriculation et d'en simplifier le processus pour ceux qui devront continuer de les immatriculer.

En vertu de l'article 46 de la Loi sur la marine marchande, tous les bâtiments qui ne sont pas des embarcations de plaisance doivent être actuellement immatriculés, ce qui cause des problèmes aux organisations comme les camps d'été, les guides, et le reste, qui possèdent un grand nombre d'embarcations. Selon cet article, elles doivent toutes être immatriculées séparément. Ce n'est pas une situation souhaitable. Nous voulons donc modifier la loi pour donner au ministre le pouvoir, par exemple, d'immatriculer toute une flotte de navires qui répondent à certains critères et d'en dispenser d'autres. Nous pensons aux bâtiments à propulsion humaine et à ceux de moins de 10 chevaux.

Le président : C'était ce qui s'appliquait avant que nous adoptions le projet de loi l'an dernier.

M. Lachance : Cette exigence s'appliquait aux embarcations de plaisance. Celle-ci s'applique aux bâtiments qui ne sont pas des embarcations de plaisance.

Le président : Laissez-vous entendre que même les bâtiments qui ne sont pas des embarcations de plaisance et ceux qui ont moins de 10 chevaux, n'auraient pas à être immatriculés?

M. Lachance : Exactement.

Le sénateur Nancy Ruth : Quelle sorte de bâtiment qui n'est pas une embarcation de plaisance utilise un moteur de 9,9 chevaux?

M. Lachance : Un radeau pneumatique, par exemple, n'est pas considéré comme une embarcation de plaisance parce qu'il est exploité commercialement et qu'il ne comporte pas de moteur.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment se fait-il que les canots et les kayaks ne soient pas des embarcations de plaisance, ne le sont-ils pas?

M. Lachance : Ils ne sont pas considérés comme des embarcations de plaisance s'ils sont exploités de manière commerciale ou par des organisations à but non lucratif. Selon la loi, ils ne sont pas considérés comme des embarcations de plaisance.

Le sénateur Nancy Ruth : Si je possède un kayak, je n'ai pas à le faire immatriculer?

M. Lachance : Non, vous n'avez pas à le faire immatriculer.

Le président : Je regrette d'avoir à le dire, mais nous sommes à la fin de ce texte de loi. Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants d'être venus.

Chers collègues, nous avons seulement entendu les représentants du gouvernement, mais je pense que vous conviendrez avec moi que les responsables gouvernementaux qui ont comparu ont été clairs et francs dans leurs explications. Je pense à l'importance de cette mesure législative et des parties entrant en vigueur le 1^{er} juillet, et cetera. Le gouvernement

this legislation through fairly quickly, and we have done so. We agreed to pre-study the bill, and we have also agreed to shorten the time for second reading. In fact, the pre-study and the bill are merged now. We do not have to do a report on the pre-study because we have the bill as of this afternoon.

I propose that we think about what transpired here this evening. I never like to move into clause-by-clause consideration at the same time as the witnesses are vacating the committee room. I suggest we meet at nine o'clock tomorrow morning. We will find a room and let you know. We have been here three and a half hours, including the support staff, who have done a wonderful job for us. I suggest that at nine o'clock we do clause by clause on the Budget Implementation Act and the report on the Main Estimates. I will report those back, with your permission, to the Senate as soon as the Senate goes into session tomorrow.

Senator Gerstein: Mr. Chair, I certainly support your recommendation. I would like to add how much we appreciate the spirit of cooperation that has existed around here.

I must say that I am totally impressed by the calibre of witnesses we had here today. It was a pleasure. The people who have appeared before us are great tributes to our civil service. Quite frankly, I thought every one of them was outstanding.

The Chair: They did a very fine job.

Senator Nancy Ruth: A meeting tomorrow morning is an excellent idea. Can we make it 10 a.m.? There is an Energy Committee meeting.

Senator Neufeld: It has been cancelled.

The Chair: Do you withdraw that request?

Senator Nancy Ruth: Yes.

The Chair: Thank you very much. This has been a long, tough job.

We will meet at nine o'clock in the Victoria Building, hopefully either in this room or the room next door.

(The committee adjourned.)

souhaitait et espérait que nous étudions ce projet de loi assez rapidement, et nous l'avons fait. Nous avons convenu de faire une étude préalable du projet de loi et aussi de raccourcir le temps de la deuxième lecture. En fait, l'étude préalable et l'étude proprement dite se font désormais ensemble. Nous n'avons pas à faire un rapport sur l'étude préalable puisque nous avons été saisis du projet de loi cet après-midi.

Je propose que nous réfléchissions à ce qui s'est produit ce soir. Je n'ai jamais aimé procéder à l'étude article par article pendant que les témoins quittaient la salle. Je propose que nous nous rencontrions demain matin à 9 heures. Nous allons trouver un local et vous en aviser. Nous sommes ici depuis trois heures et demie, tout comme d'ailleurs le personnel de soutien qui a fait un travail formidable pour nous. Je propose donc qu'à 9 heures, nous fassions l'étude article par article de la Loi de mise en œuvre du budget et le rapport sur le Budget principal des dépenses. Avec votre permission, j'en ferai rapport au Sénat dès que celui-ci siégera demain.

Le sénateur Gerstein : Monsieur le président, j'appuie certainement votre recommandation. J'ajouterai à quel point nous avons apprécié l'esprit de coopération qui a régné ici.

Je dois dire que je suis très impressionné par le calibre des témoins que nous avons accueillis aujourd'hui. Ce fut un plaisir. Ils font honneur à notre fonction publique. Franchement, je pense qu'ils ont tous été exceptionnels.

Le président : Ils ont fait un excellent travail.

Le sénateur Nancy Ruth : Une réunion demain matin est une excellente idée. Est-ce que 10 heures convient? Le Comité de l'énergie se réunit aussi.

Le sénateur Neufeld : Sa réunion a été annulée.

Le président : Retirez-vous la demande?

Le sénateur Nancy Ruth : Oui.

Le président : Je vous remercie beaucoup. La tâche a été longue et ardue.

Nous nous réunirons à 9 heures dans l'édifice Victoria, espérons-le, soit dans cette salle ou celle d'à côté.

(La séance est levée.)

Treasury Board of Canada:

Gonzague Guéranger, Acting Assistant Comptroller General,
Financial Management Sector;

Peter O'Callaghan, Senior Analyst, Financial Management Sector.

Privy Council Office:

Stefan Matiation, Senior Privy Council Officer, Machinery of
Government.

Human Resources and Skills Development Canada:

Nathalie Martel, Director, OAS Policy;

Annette Vermaeten, Manager, OAS Policy;

Marc LeBrun, Director General, Canada Student Loans Program.

Transport Canada:

Sylvain Lachance, Executive Director, Regulatory Services and
Quality Assurance;

Kevin Monahan, Project Manager, Regulatory Services and Quality
Assurance.

Conseil du Trésor du Canada :

Gonzague Guéranger, sous-contrôleur général intérimaire, Secteur
de la gestion financière;

Peter O'Callaghan, analyste principal, Secteur de la gestion financière;

Bureau du Conseil privé :

Stefan Matiation, agent principal du Conseil privé, Appareil
gouvernemental.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada :

Nathalie Martel, directrice, Politique de la SV;

Annette Vermaeten, gestionnaire, Politique de la SV;

Marc LeBrun, directeur général, Programme canadien de prêts aux
étudiants.

Transports Canada :

Sylvain Lachance, directeur exécutif, Affaires réglementaires et
assurance de la qualité;

Kevin Monahan, gestionnaire de projets, Affaires réglementaires et
assurance de la qualité.

APPEARING

Wednesday, June 22, 2011

The Honourable Ted Menzies, P.C., M.P., Minister of State (Finance);
Shelly Glover, Parliamentary Secretary to the Minister of Finance.

WITNESSES

Tuesday, June 21, 2011

Canada Mortgage and Housing Corporation:

Karen Kinsley, President;
Marc Joyal, Vice-President and Chief Financial Officer;
Sharon Matthews, Vice-President, Assisted Housing.

Natural Resources Canada:

Mark Corey, Assistant Deputy Minister, Energy Sector;
Brian Gray, Assistant Deputy Minister, Earth Science Sector;
Dave McCauley, Director, Uranium and Radioactive Waste Division;

Martin Bergmann, Director, Polar Continental Shelf Program;

Doug Metcalfe, Senior Manager, Nuclear Legacy Liabilities.

Wednesday, June 22, 2011

Department of Finance Canada:

Gerard Lalonde, Director, Tax Policy Branch;
Ted Cook, Senior Legislative Chief, Tax Legislation Division;

Pierre Mercille, Senior Legislative Chief, GST Legislation, Sales Tax Division;
Lucia Di Primio, Chief, Excise Policy, Sales Tax Division;

Bruno Rodrigue, Chief, Income Security;
Elisha Ram, Director, Microeconomic Policy Analysis, Economic Development and Corporate Finance;
Doug Nevison, Director, Economic and Fiscal Policy Branch;

Gina Clark, Policy Analyst, Labour Markets, Employment and Learning;
Diane Lafleur, General Director, Financial Sector Policy Branch;

Ling Wang, Executive Advisor, Financial Institutions Division;
Tom McGirr, Chief, Equalization and TFF Policy;
Michèle Legault, Senior Project Leader, Financial Institutions Division;
Alexandra J. Dostal, Chief, Finance Sector Stability Section;
Jean-François Girard, Senior Project Leader, Financial Sector Policy Branch.

(Continued on previous page)

COMPARAISSENT

Le mercredi 22 juin 2011

L'honorable Ted Menzies, C.P., député, ministre d'État (Finances);
Shelly Glover, secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

TÉMOINS

Le mardi 21 juin 2011

Société canadienne d'hypothèques et de logement :

Karen Kinsley, présidente;
Marc Joyal, vice-président et directeur financier;
Sharon Matthews, vice-présidente, Aide au logement;

Ressources naturelles Canada :

Marc Corey, sous-ministre adjoint, Secteur de l'énergie;
Brian Gray, sous-ministre adjoint, Secteur des sciences de la Terre;
Dave McCauley, directeur, Division de l'uranium et des déchets radioactifs;
Martin Bergmann, directeur, Programme du plateau continental polaire;
Doug Metcalfe, gestionnaire principal, Responsabilités nucléaires héritées.

Le mercredi 22 juin 2011

Ministère des Finances Canada :

Gerard Lalonde, directeur, Direction de la politique de l'impôt;
Ted Cook, chef principal, Législation, Division de la législation de l'impôt;
Pierre Mercille, chef principal, Législation, Législation sur la TPS, Division de la taxe de vente;
Lucia Di Primio, chef, Politique de l'accise, Division de la taxe de vente;
Bruno Rodrigue, chef, Sécurité du revenu;
Elisha Ram, directeur, Analyse des politiques microéconomiques, Développement économique et finances intégrées;
Doug Nevison, directeur, Direction de la politique économique et fiscale;
Gina Clark, analyste de la politique, Marchés du travail, emploi et apprentissage;
Diane Lafleur, directrice générale, Direction de la politique du secteur financier;
Ling Wang, conseillère exécutive, Division des institutions financières;
Tom McGirr, chef, Péréquation et politique de la FFT;
Michèle Legault, économiste principale, Division des institutions financières;
Alexandra J. Dostal, chef, Section de la stabilité financière;
Jean-François Girard, chef principal de projets, Direction de la politique du secteur financier.

(Suite à la page précédente)